
Procès-verbal de la séance du Conseil du 14 mars 2022

SOMMAIRE

Journée du 14 mars 2022	(p. 10)
Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 10-87-91-112)
Appel nominal	(p. 10)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 10)
Hommage à la mémoire de monsieur Maurice Fleury	(p. 11)
Communication de M. le Président concernant la composition des commissions thématiques	(p. 11)
Interventions préalables	(p. 11)
Procédure d'urgence relative au dossier n° 2022-1100 : adoption du principe	(p. 26)
Présidence de madame Émeline Baume, 1ère Vice-Présidente	(p. 81-90)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 2021	(p. 99)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil	(p. 99)
Présidence de madame Béatrice Vessiller, 2ème Vice-Présidente	(p. 109)
Journée du 15 mars 2022	(p. 119)
Désignations :	
* d'un représentant de la Métropole au sein du conseil d'administration de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics et du Rhône Amont (SEGAPAL) - dossier n° 2022-1029	(p. 126)
* d'un représentant permanent de la Métropole et des membres du conseil d'administration au sein de la SCIC de la Foncière solidaire du Grand Lyon - dossier n° 2022-1043	(p. 140)
Annexe 1 - résultats des votes	(p. 165)
Annexe 2 - Lyon - Villeurbanne - Caluire-et-Cuire - Bron - Vénissieux - Première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Kohlhaas (dossier n° 2022-0989)	(p. 179)
Annexe 3 - Amendements déposés par le groupe Inventer la Métropole de demain relatifs au dossier n° 2022-0989	(p. 186)
Annexe 4 - Lyon 2ème - Lyon 1er - Apaisement Presqu'île - Ouverture de la concertation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour études et expérimentations - Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Bagnon (dossier n° 2022-1054)	(p. 190)
Annexe 5 - Revenu solidarité jeunes (RSJ) - Approbation des conventions-type de mandat relatives à l'instruction et aux partenariats pour le suivi des bénéficiaires - Attribution de subventions dans le cadre du déploiement du RSJ 2022 - Document projeté lors de la présentation du dossier par Mme la Vice-Présidente Hémain (dossier n° 2022-1005)	(p. 195)

Annexe 6 - Document projeté lors de la présentation du dossier par Mme la Vice-Présidente Groperrin	(p. 200)
<i>* Contrat métropolitain pour une ville perméable en harmonie avec ses ressources en eau et ses milieux aquatiques 2022-2024 entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'AOMTL, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), l'Université de Lyon, plusieurs bailleurs sociaux de la Métropole de Lyon, plusieurs villes de la Métropole de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation du contrat métropolitain (dossier n° 2022-1031)</i>	
<i>* Cadre Ville perméable acte 2 pour le déploiement d'une stratégie de désimperméabilisation de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme (dossier n° 2022-1032)</i>	
Annexe 7 - Méthanisation des boues de la station d'épuration (STEP) de Pierre-Bénite - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Document projeté lors de la présentation du dossier par Mme la Vice-Présidente Groperrin (dossier n° 2022-1035)	(p. 206)
Annexe 8 - Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos - Attribution d'aides pour l'année 2022 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Bagnon (dossier n° 2022-0990)	(p. 210)
Annexe 9 - Développement du covoiturage - Services organisés avec les territoires voisins de la Métropole de Lyon dont la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme de recettes - Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Bagnon (dossier n° 2022-0992)	(p. 215)
Annexe 10 - Pièce jointe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2022-1025	(p. 220)
Annexe 11 - Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet de révision du plan - Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-président Athanaze (dossier n° 2022-1042)	(p. 224)
Annexe 12 - Oullins - Place Anatole France - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Oullins et la Métropole de Lyon - Approbation de la convention de participation financière de l'AOMTL au financement de l'opération - Individualisation d'autorisation de programme - Document projeté lors de la présentation du dossier par Mme la Vice-Présidente Vessiller (dossier n° 2022-1048)	(p. 228)
Annexe 13 - Lyon 8ème - ZAC Mermoz sud - Document projeté lors de la présentation du dossier par Mme la Vice-Présidente Vessiller	(p. 231)
<i>* Approbation du dossier de réalisation, de la convention financière à passer entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, de la convention-type de participation financière des constructeurs - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement (dossier n° 2022-1055)</i>	
<i>* Approbation du PEP définitif (dossier n° 2022-1056)</i>	
Annexe 14 - Vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain : Se donner la possibilité d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et de justice sociale ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2022-1101	(p. 235)
Annexe 15 - Amendement déposé par les groupes Les écologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, Métropole insoumise, résiliente et solidaire et La Métropole en commun relatif au vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain : Se donner la possibilité d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et de justice sociale	(p. 236)
N° 2022-0987	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020, n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 et n° 2022-927 du 24 janvier 2022 - Période du 1er décembre 2021 au 31 janvier 2022 (p. 99)
N° 2022-0988	Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole de Lyon en matière d'arrêtés de voirie portant alignements individuels entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 (p. 99)
N° 2022-0989	Lyon - Villeurbanne - Caluire-et-Cuire - Bron - Vénissieux - Première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme (p. 34)
N° 2022-0990	Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos - Attribution d'aides pour l'année 2022 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme (p. 100)
N° 2022-0991	Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2022 (p. 89)

N° 2022-0992	<i>Développement du covoiturage - Services organisés avec les territoires voisins de la Métropole de Lyon dont la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme de recettes</i>	(p. 104)
N° 2022-0993	<i>Fleurieu-sur-Saône - Fontaines-sur-Saône - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Sathonay-Camp - Albigny-sur-Saône - Collonges-au-Mont-d'Or - Genay - Neuville-sur-Saône - Quincieux - Rillieux-la-Pape - Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) Trévoux-Sathonay-Lyon - Avenant n° 1 à la convention de financement partenarial des études et expertises pré-opérationnelles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 106)
N° 2022-0994	<i>Plan de développement d'une logistique urbaine durable - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, le groupe La Poste et la Ville de Lyon</i>	(p. 90)
N° 2022-0995	<i>Corbas - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, à une société civile immobilière (SCI CASAMèWA) de 3 parcelles situées avenue Gabriel Péri et rue Louis Pradel - Modification de la délibération du Conseil n° 2021-0643 du 27 septembre 2021</i>	(p. 89)
N° 2022-0996	<i>Grigny - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société COGEDIM Grand Lyon, ou à toute autre société qui lui sera substituée, de 2 emprises situées 45/47 avenue Jean Moulin</i>	(p. 89)
N° 2022-0997	<i>Saint-Genis-les-Ollières - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et un particulier de l'emprise de terrain, objet du déclassement avec une parcelle de terrain nu, située 27 rue du Guillot</i>	(p. 90)
N° 2022-0998	<i>Villeurbanne - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées rue Pierre Cacard - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire</i>	(p. 90)
N° 2022-0999	<i>Solaize - Rue du 11 novembre 1918 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 90)
N° 2022-1000	<i>Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Aménagement d'une voie verte Parc des Gorges d'Enfer - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation</i>	(p. 90)
N° 2022-1001	<i>Sathonay-Camp - Rillieux-la-Pape - Sathonay-Village - Route de Vancia - Aménagement d'une voie verte - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation</i>	(p. 90)
N° 2022-1002	<i>Attribution de subventions de fonctionnement 2021 pour les organismes oeuvrant à l'accompagnement vers l'emploi et l'activité des bénéficiaires du RSA et pour les actions d'insertion hors insertion par l'activité économique (IAE) - Programme d'actions 2022</i>	(p. 90)
N° 2022-1003	<i>Insertion par l'activité économique (IAE) - Programmation annuelle des actions d'insertion par l'activité économique 2022 - Attribution de subventions de fonctionnement aux différentes structures de l'insertion par l'activité économique et à l'association Synerg'IAE 69</i>	(p. 91)
N° 2022-1004	<i>Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Approbation du règlement intérieur d'attribution des aides</i>	(p. 90)
N° 2022-1005	<i>Revenu solidarité jeunes (RSJ) - Approbation des conventions-type de mandat relatives à l'instruction et aux partenariats pour le suivi des bénéficiaires - Attribution de subventions dans le cadre du déploiement du RSJ 2022</i>	(p. 71)

N° 2022-1006	<i>Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2022 - 1ère phase</i>	(p. 91)
N° 2022-1007	<i>Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022</i>	(p. 109)
N° 2022-1008	<i>Appel à projets (AAP) transition écologique des entreprises - Approbation du règlement dans le cadre de la thématique 2022 : mobilité des biens et logistique - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 91)
N° 2022-1009	<i>Attribution d'une subvention à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions 2022</i>	(p. 92)
N° 2022-1010	<i>Soutien des associations ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - phase 1</i>	(p. 92)
N° 2022-1011	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 8 projets de solidarité internationale</i>	(p. 92)
N° 2022-1012	<i>Prévention et protection de l'enfance - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté - Transfert de données et analyse des trajectoires des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Année 2022</i>	(p. 93)
N° 2022-1013	<i>Décines-Charpieu - Actions passerelles pour une première scolarisation réussie - Approbation de la convention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Décines-Charpieu et l'Éducation nationale</i>	(p. 93)
N° 2022-1014	<i>Événements littéraires et débats d'idées - Attribution de subventions</i>	(p. 93)
N° 2022-1015	<i>Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année scolaire 2021-2022</i>	(p. 93)
N° 2022-1016	<i>Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2021-2022</i>	(p. 93)
N° 2022-1017	<i>Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2021-2022</i>	(p. 94)
N° 2022-1018	<i>Sport - Clubs sportifs d'élite amateur - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2021-2022</i>	(p. 94)
N° 2022-1019	<i>Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attribution de subventions pour la saison 2021-2022</i>	(p. 113)
N° 2022-1020	<i>Sport - Partenariat avec OXFAM - Trailwalker 2022</i>	(p. 114)
N° 2022-1021	<i>Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) - Taux 2022</i>	(p. 119)
N° 2022-1022	<i>Cotisation foncière des entreprises (CFE) - Taux 2022</i>	(p. 119)
N° 2022-1023	<i>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Taux 2022</i>	(p. 119)
N° 2022-1024	<i>Approbation de la garantie annuelle émise par l'Agence France Locale (AFL) - Année 2022</i>	(p. 94)
N° 2022-1025	<i>Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes d'adhésions 2022</i>	(p. 121)
N° 2022-1026	<i>Conseil de développement de la Métropole de Lyon - Désignation des membres du collège acteurs du Comité d'organisation</i>	(p. 123)

N° 2022-1027	<i>Ressources humaines - Politique de rémunération - Régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale - Évolution du régime indemnitaire de grade de la filière médico-sociale</i>	(p. 54)
N° 2022-1028	<i>Compte épargne temps (CET) - Conditions de la monétisation exceptionnelle au sein de la Métropole de Lyon</i>	(p. 94)
N° 2022-1029	<i>Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics et du Rhône Amont (SEGAPAL) - Désignation d'un représentant de la Métropole</i>	(p. 126)
N° 2022-1030	<i>Lyon - Contrat de concession de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente sur le territoire de la Ville de Lyon</i>	(p. 127)
N° 2022-1031	<i>Lyon - Villeurbanne - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Vénissieux - Saint-Fons - La Mulatière - Limonest - Pierre-Bénite - Oullins - Curis-au-Mont-d'Or - Craponne - Champagne-au-Mont-d'Or - Jonage - Contrat métropolitain pour une ville perméable en harmonie avec ses ressources en eau et ses milieux aquatiques 2022-2024 entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'AOMTL, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), l'Université de Lyon, plusieurs bailleurs sociaux de la Métropole de Lyon, plusieurs villes de la Métropole de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation du contrat métropolitain</i>	(p. 81)
N° 2022-1032	<i>Cadre Ville perméable acte 2 pour le déploiement d'une stratégie de désimperméabilisation de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p. 81)
N° 2022-1033	<i>Lyon 3ème - Lyon 7ème - Réhabilitation des réseaux en rive gauche du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 94)
N° 2022-1034	<i>Lyon 5ème - Lyon 9ème - Réhabilitation des collecteurs le long du Rhône et de la Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 94)
N° 2022-1035	<i>Pierre-Bénite - Méthanisation des boues de la station d'épuration (STEP) de Pierre-Bénite - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 87)
N° 2022-1036	<i>Prime éco-chaleur - Attribution de subventions aux porteurs de projets</i>	(p. 95)
N° 2022-1037	<i>Déchets - Reprise des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés en déchèteries par l'éco-organisme agréé Eco-mobilier - Avenant n° 2 au contrat adopté en 2019</i>	(p. 95)
N° 2022-1038	<i>Déchets - Traitement de déchets de manifestations - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Sita Lyon</i>	(p. 95)
N° 2022-1039	<i>Déchets - Attribution d'une subvention à l'association Zéro déchet Lyon pour l'opération Mon Commerçant M'emballé Durablement - Année 2 - Convention avec l'association Zéro déchet Lyon</i>	(p. 130)
N° 2022-1040	<i>Déchets - Appel à projets plan Boost - Contrat de financement avec l'éco-organisme Citeo</i>	(p. 95)
N° 2022-1041	<i>Déploiement de plateformes de compostage des déchets alimentaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 95)
N° 2022-1042	<i>Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet de révision du plan</i>	(p. 130)
N° 2022-1043	<i>Transformation en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de la Foncière solidaire du Grand Lyon - Prise de participation au capital et désignation du représentant permanent de la Métropole de Lyon et des membres du conseil d'administration - Accord de la Métropole pour une prise de participation au capital de la SCIC par ses offices publics de l'habitat (OPH)</i>	(p. 137)

N° 2022-1044	<i>Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) - Foncière solidaire - Reconnaissance d'un service d'intérêt économique général (SIEG) - Attribution de compensations financières pour les années 2022-2026 - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 137)
N° 2022-1045	<i>Plan France relance - Signature du contrat de relance du logement pour l'année 2022</i>	(p. 95)
N° 2022-1046	<i>Volet habitat des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) risques technologiques et amélioration de l'habitat - Avenant n° 1 portant prorogation des conventions cadre et nouvelle convention cadre pour le PPRT Givors</i>	(p. 142)
N° 2022-1047	<i>Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution de subventions pour son programme partenarial 2022 - Approbation de la convention 2022 - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p. 95)
N° 2022-1048	<i>Oullins - Place Anatole France - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Oullins et la Métropole de Lyon - Approbation de la convention de participation financière de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) au financement de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 143)
N° 2022-1049	<i>Rillieux-la-Pape - Projet d'aménagement du quartier Ostérode - Avenant n° 2 au traité de concession</i>	(p. 96)
N° 2022-1050	<i>Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du nouveau cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions locaux annuels</i>	(p. 145)
N° 2022-1051	<i>Villeurbanne - Instauration d'un périmètre de prise en considération du projet urbain (PPCP) sur le quartier Grand Saint-Jean</i>	(p. 96)
N° 2022-1052	<i>Lyon 7ème - Pré Gaudry - Création d'une voie est-ouest - Poursuite de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation</i>	(p. 96)
N° 2022-1053	<i>Lissieu - Zone d'activité (ZA) la Braille - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société en nom collectif (SNC) Lissieu la Braille - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 96)
N° 2022-1054	<i>Lyon 2ème - Lyon 1er - Apaisement Presqu'île - Ouverture de la concertation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour études et expérimentations</i>	(p. 60)
N° 2022-1055	<i>Lyon 8ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du dossier de réalisation, de la convention financière à passer entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, de la convention-type de participation financière des constructeurs - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement</i>	(p. 153)
N° 2022-1056	<i>Lyon 8ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif</i>	(p. 153)
N° 2022-1057	<i>Rillieux-la-Pape - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) établi chemin de Sermenaz à Rillieux-la-Pape - Abrogation partielle de la délibération n° 2019-3507 du 13 mai 2019</i>	(p. 156)

N° 2022-1058	<i>Lyon 8ème - Appel à projets Quartiers Fertiles de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Installation d'une ferme urbaine sur une parcelle située rue Morel à Lyon 8ème - Autorisation de dépôt de demande de permis de construire précaire de la société ECOSIAG</i>	(p. 158)
N° 2022-1059	<i>Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 180 avenue Franklin Roosevelt et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER)</i>	(p. 96)
N° 2022-1060	<i>Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Repos</i>	(p. 96)
N° 2022-1061	<i>Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue du Repos</i>	(p. 96)
N° 2022-1062	<i>Francheville - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 5 impasse des Chauv</i>	(p. 96)
N° 2022-1063	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue de Verdun</i>	(p. 96)
N° 2022-1064	<i>Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées route de Saint-Priest et appartenant à la société Impact immobilier</i>	(p. 96)
N° 2022-1065	<i>Saint-Genis-Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 217 chemin du Grand Revoyet, appartenant à la Société par actions simplifiée (SAS) CJ2NR ou à tout autre société qui lui sera substituée</i>	(p. 96)
N° 2022-1066	<i>Saint-Genis-les-Ollières - Environnement - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieu-dit Les Mourrons</i>	(p. 96)
N° 2022-1067	<i>Saint-Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Paul Valéry et appartenant à la Ville</i>	(p. 96)
N° 2022-1068	<i>Vaulx-en-Velin - Environnement - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenues Karl Marx et Paul Marcellin et appartenant à la Ville de Vaulx-en-Velin</i>	(p. 96)
N° 2022-1069	<i>Albigny-sur-Saône - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain bâti cadastrée AD 86 située 6 chemin Notre-Dame et appartenant au Centre hospitalier gériatrique (CHG) du Mont d'Or, en vue de la construction d'un collège</i>	(p. 96)
N° 2022-1070	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès</i>	(p. 96)
N° 2022-1071	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini</i>	(p. 96)
N° 2022-1072	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini</i>	(p. 96)
N° 2022-1073	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, d'un bien situé 4 rue Charles Simon</i>	(p. 97)
N° 2022-1074	<i>Lissieu - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu, situé chemin de Roty, angle chemin de Champfort à Marcilly-d'Azergues et appartenant à la Ville de Lissieu</i>	(p. 97)
N° 2022-1075	<i>Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 5 rue Meynis et appartenant à la Société européenne d'investissements immobiliers</i>	(p. 97)

N° 2022-1076	<i>Lyon 7ème - Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie d'une parcelle de terrain située 31 rue Paul Duvivier et appartenant à la Compagnie foncière lyonnaise</i>	(p. 97)
N° 2022-1077	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 3 C rue Paul Mistral</i>	(p. 97)
N° 2022-1078	<i>Vaulx-en-Velin - Environnement - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située au lieu-dit Les Reculées</i>	(p. 97)
N° 2022-1079	<i>Caluire-et-Cuire - Equipement public - Cession, à titre onéreux, à la Ville de Caluire-et-Cuire, d'une partie de parcelle de terrain bâti située rue André Lassagne, en vue de la relocalisation du groupe scolaire Jules Verne</i>	(p. 97)
N° 2022-1080	<i>Collonges-au-Mont-d'Or - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Collonges-au-Mont-d'Or, d'un terrain nu situé 2 rue de la Mairie</i>	(p. 97)
N° 2022-1081	<i>Corbas - Développement économique - Zone industrielle (ZI) de Corbas - Cession, à titre onéreux, d'un ensemble immobilier situé au 91 rue Louis Pradel</i>	(p. 97)
N° 2022-1082	<i>Lissieu - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lissieu, d'un immeuble situé 18 rue du Bourg</i>	(p. 97)
N° 2022-1083	<i>Lyon 3ème - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, de 2 lots de copropriété situés 142-144 rue Antoine Charial</i>	(p. 97)
N° 2022-1084	<i>Montanay - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une emprise de terrain nu située 110 rue de Collonges - Institution, à titre gratuit, au profit de la Métropole de Lyon, d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine d'eaux usées</i>	(p. 97)
N° 2022-1085	<i>Pierre-Bénite - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble à usage d'habitation sur son terrain et d'un terrain attenant situés 133 rue des Martyrs de la Libération et rue du 8 Mai 1945</i>	(p. 97)
N° 2022-1086	<i>Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Plan de cession - Cession, à l'euro symbolique, avec dispense de le verser, d'une parcelle située 50 chemin du Monteillier</i>	(p. 97)
N° 2022-1087	<i>Sathonay-Camp - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une emprise de terrain nu située 18 allée Chanoz</i>	(p. 97)
N° 2022-1088	<i>Vaulx-en-Velin - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM CDC Habitat social, de 2 lots de copropriété situés 11 chemin des Barques</i>	(p. 97)
N° 2022-1089	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble sur son terrain situé 16 rue du Canada</i>	(p. 97)
N° 2022-1090	<i>Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un immeuble situé 5 rue Louise Michel</i>	(p. 98)
N° 2022-1091	<i>Villeurbanne - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un terrain nu situé 55 rue Nicolas Garnier</i>	(p. 98)

N° 2022-1092	<i>Villeurbanne - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble à usage d'habitation sur son terrain situé 272 rue du 4 août 1789</i>	(p. 98)
N° 2022-1093	<i>Genay - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Sollar, d'un immeuble situé 328 rue du Cèdre</i>	(p. 98)
N° 2022-1094	<i>Lyon 4ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Sollar, de 6 lots de copropriété situés 10 rue du Mail</i>	(p. 98)
N° 2022-1095	<i>Dardilly - Voirie de proximité - Echange sans soulte de 2 terrains nus situés chemins de Paisy et de la Bruyère</i>	(p. 98)
N° 2022-1096	<i>Vénissieux - Echange, sans soulte, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 9 rue Gambetta, entre la Métropole de Lyon et la société civile immobilière (SCI) Hédi ou toute autre société qui lui sera substituée</i>	(p. 98)
N° 2022-1097	<i>Vénissieux - Développement urbain - Grand Projet de ville (GPV) Vénissieux Minguettes - Max Barel - Contreparties foncières versées à l'Association Foncière logement (AFL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 159)
N° 2022-1098	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Échange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la société dénommée Immobilière Rhône Alpes, société anonyme d'habitations à loyer modéré, de parcelles de terrain situées 210 rue Léon Blum</i>	(p. 98)
N° 2022-1099	<i>Villeurbanne - Habitat - Logement social - Protocole transactionnel entre la société civile immobilière (SCI) Francia, la société à responsabilité limitée (SARL) CNB, l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et la Métropole de Lyon, en vue de la scission de copropriété des immeubles sis 12 rue de la Soie et 15-15bis rue Francia</i>	(p. 98)
N° 2022-1100	<i>Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention d'aide d'urgence à l'association l'Alliance urgences dans le cadre de la guerre en Ukraine</i>	(p. 27)
N° 2022-1101	<i>Voeu présenté par le groupe Inventer la Métropole de demain</i>	(p. 160)

Présidence de Bruno Bernard
Président

Le lundi 14 mars 2022 à 09h30, mesdames et messieurs les membres du Conseil de la Métropole, dûment convoqués le 25 février 2022 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Bruno Bernard, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Nicolas Barla pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

(Nicolas Barla est désigné).

M. le Président : Je vous rappelle qu'en application des dispositions applicables pour la période de sortie de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des élus, soit 50 élus et que chaque élu peut avoir deux pouvoirs.

Je vous propose que nous n'utilisions pas le vote électronique pour l'adoption des dossiers de la partie sans débats. Je mettrai simplement aux voix ces dossiers, le moment venu, en vous demandant s'il n'y a pas d'opposition. Les votes contraires ou ne prenant pas part au vote sont à signaler à la table centrale avant la fin de la séance. Le vote électronique sera donc réservé aux dossiers avec débats.

Constatation du quorum

M. le Président : Nous allons faire un premier vote électronique pour vérifier le quorum. Je vous remercie de voter pour ce premier vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, M. Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blache (pouvoir à Mme Croizier), Blanchard (pouvoir à Mme Dromain), Blein (pouvoir à Mme Panassier), Mmes Boffet (pouvoir à M. Azcué), Borbon (pouvoir à Mme Vullien), Bouagga (pouvoir à Mme Dehan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Bouagga) M. Camus (pouvoir à Mme Collin), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Chihi (pouvoir à Mme Dubot puis à Mme Augey), Cohen (pouvoir à M. Gascon), Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), Mme Croizier (pouvoir à M. Blache), MM. Dalby (pouvoir

à M. Barla), David (pouvoir à Mme Cardona), Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Doucet (pouvoir à M. Godinot), Mmes Dromain (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Dubois Bertrand (pouvoir à M. Lungenstrass), Dubot (pouvoir à Mme Zdorovtsoff), Dupuy (pouvoir à M. Smati), Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Fournillon (pouvoir à Mme Coin), Frier (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Mme Groperrin (pouvoir à M. Badouard), M. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot puis à Mme Picot), Mme Khelifi (pouvoir à M. Athanaze), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Prost), Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Le Faou (pouvoir à Mme Jannot), Lungenstrass (pouvoir à M. Barla), Marguin (pouvoir à M. Lassagne), Millet (pouvoir à Mme Burricand), Mône (pouvoir à M. Seguin puis à Mme Bramet-Reynaud), Mmes Moreira (pouvoir à M. Marion), Panassier (pouvoir à M. Galliano), M. Pelaez (pouvoir à M. Collomb), Mmes Perriet-Roux (pouvoir à Mme Vullien), Petiot (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Picard (pouvoir à Mme Burricand), Popoff (pouvoir à Mme Georgel), MM. Quiniou (pouvoir à M. Cochet), Rudigoz (pouvoir à M. Kimelfeld puis à M. Da Passano), Mmes Runel (pouvoir à M. Longueval), Saint-Cyr (pouvoir à Mme Asti-Lapperrière), Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue), Sechaud (pouvoir à Mme Eder), M. Seguin (pouvoir à Mme Chadier), Mme Vacher (pouvoir à Mme Brunel Vieira), MM. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval), Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Vieira (pouvoir à M. Barla), Vincent (pouvoir à M. Grivel).

Hommage à la mémoire de monsieur Maurice Fleury

M. le Président : Mes chers collègues, avant de démarrer l'ordre du jour, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de monsieur Maurice Fleury, ancien Maire de Charbonnières-les-Bains et Conseiller de la Communauté urbaine de Lyon, qui nous a quittés le 17 février 2022.

Merci d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

Communication de monsieur le Président concernant la composition des commissions thématiques

M. le Président : Je vous informe que, suite à diverses demandes de modifications par les groupes d'élus, la composition nominative des commissions thématiques a été actualisée conformément au tableau qui vous a été remis. Ces modifications seront effectives à compter du mois d'avril.

Interventions préalables

M. le Président : Quelques mots préalables pour démarrer ce Conseil : après deux années, la pandémie mondiale de la Covid, due à une zoonose, aurait déjà pris la vie à plus de 6 millions de personnes dans le monde et à près de 140 000 personnes en France.

Cette pandémie nous aura rappelé notre incroyable fragilité face à la nature, ainsi que nos défaillances collectives, notamment dans notre système de santé, que des politiques libérales ont mis à mal depuis des décennies. Nous aurons aussi pu voir la grande solidarité qu'est capable notre société, préférant protéger la vie avant toute chose, aux dépens même de sa propre liberté quand cela a été nécessaire.

Si la pandémie semble aujourd'hui en déclin, il y a encore chaque jour des personnes qui tombent malades. Grâce au vaccin, conçu et fabriqué dans des temps record, ces malades rencontrent aujourd'hui peu de forme mortelle. Mais il faut rester vigilants, c'est pourquoi je vous demanderai de bien vouloir garder votre masque dans cette assemblée. Un décret est sorti hier et l'oblige d'ailleurs lorsque nous ne pouvons pas respecter les distances entre nous.

Nous commençons à imaginer un avenir sans Covid et une autre catastrophe s'abat sur nous. Celle-ci n'a rien de naturelle, c'est la folie meurtrière d'un homme contre un peuple libre, indépendant et désireux de démocratie.

C'est la guerre de Poutine contre l'Ukraine, plus de 50 ans après l'arrivée des chars soviétiques à Prague. C'est une guerre faite par un État voyou, sans foi ni loi, nationaliste et gangrené par la corruption contre une toute jeune démocratie, aux désirs de libertés et au désir d'Europe.

Passée la sidération des attaques militaires sur notre continent européen, c'est d'abord le sang-froid du Président Zelensky qui nous a marqués, puis l'incroyable résistance du peuple ukrainien face à la violence des attaques meurtrières de l'armée russe et enfin, le sursaut européen.

Nous avons peut-être oublié que le projet européen est avant tout un projet de paix, de liberté et de coopération. Je me réjouis et j'approuve les initiatives prises en ce sens par le Président de la République.

Je me réjouis également du fort élan de solidarité qui s'organise dans l'ensemble des pays européens. Ici, sur nos territoires, les citoyens, les acteurs associatifs et économiques, les communes, les collectivités, se mobilisent.

Je vous demanderai en début de Conseil de bien vouloir adopter une délibération d'urgence accordant une subvention pour Alliance urgences qui regroupe six ONG (organisations non gouvernementales) : Action contre la faim, CARE, Handicap international, Médecins du Monde, Plan international et Solidarités international.

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont un partenariat avec la Ville polonaise de Lodz (que l'on prononce "Houtch" en polonais) qui accueille des réfugiés ukrainiens, notamment de nombreux enfants. Elle nous a fait part de ses nombreux besoins. Les services de la Métropole sont mobilisés, en particulier la direction de la protection maternelle et infantile, pour fournir des médicaments, du matériel de puériculture, des jouets ou encore des ordinateurs.

Le SDMIS (service départemental-métropolitain d'incendie et secours) participe à une mission logistique de collecte de dons, dans les mairies d'arrondissement de la Ville de Lyon depuis le début du mois de mars. L'ensemble de ces dons va être acheminé à Lodz.

Le SDMIS va également acheminer trois véhicules de secours et d'assistance aux victimes qui vont partir en Pologne. Ces trois véhicules seront équipés de produits et de médicaments destinés au secours d'urgence. Les HCL (Hospices civils de Lyon) donnent du matériel médical avec la collecte des Hôpitaux de Paris. Ce matériel sera convoyé par l'association AMC (aide médicale et caritative) France Ukraine.

Comme vous le constatez, c'est l'ensemble de notre territoire métropolitain, habitantes et habitants, associations, entreprises, institutions, qui participe à ce devoir de solidarité, à ce devoir d'humanité. Au-delà de l'urgence actuelle, il faudra que cette solidarité s'affirme dans la durée, notamment pour accueillir des réfugiés ukrainiens sur nos communes dans les semaines et mois les prochains.

Ce devoir d'humanité doit être plein et entier car les dictatures subsistent sur les failles des démocraties. Lorsqu'elles se divisent entre elles tout d'abord, l'Europe porte enfin une parole unie et donc une parole forte. Les dictatures subsistent également sur nos dépendances, ici sur le gaz et le pétrole russe. Il va falloir s'en libérer et décréter au plus vite un embargo européen sur le gaz et le pétrole russe pour affaiblir économiquement la Russie.

Plus que jamais nous avons besoin d'une Europe forte, solidaire et lucide, une Europe forte dans ses positions face à la Russie, une Europe solidaire avec l'Ukraine, solidaire avec la Pologne qui accueille, pour l'instant, la majorité des réfugiés, solidaire entre pays membres pour gérer le manque probable d'énergie dans les mois à venir, une Europe lucide qui investit sur la sobriété et la transition énergétique, de l'isolation des bâtiments aux énergies renouvelables.

De grands défis s'ouvrent à nous, certainement des opportunités qu'il faudra saisir, notamment en matière énergétique.

Notre devoir d'humanité va être mis à l'épreuve. Je souhaite que nous soyons au rendez-vous et que nous ne nous habituions plus à côtoyer des dictateurs.

Il ne faut jamais oublier, un dictateur opprime son peuple, comme aujourd'hui en Russie où plusieurs milliers de personnes sont en prison au seul crime d'avoir manifesté contre la guerre.

Il ne faut jamais oublier, un dictateur musèle la presse car l'information le dérange.

Il ne faut jamais oublier, un dictateur tue celles et ceux qui le gênent. J'ai une pensée pour tous les opposants russes à Poutine et une pensée particulière pour Anna Politkovskaïa, journaliste russe assassinée pour avoir inlassablement dénoncé les dérives du pouvoir poutinien.

Il ne faut jamais oublier, un dictateur massacre des enfants, des femmes et des vieillards, car il pense tout simplement en avoir le droit. Ce fût le cas en Tchétchénie, ce fût le cas en Syrie et c'est le cas aujourd'hui en Ukraine.

Il ne faut jamais oublier, et pour toutes les victimes, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. le Président : Je vous remercie.

Avant d'aborder l'ordre du jour, les groupes politiques ont souhaité avoir des interventions préalables. La parole est au groupe La Métropole pour tous.

M. le Conseiller Doganel : Merci monsieur le Président. Chers collègues, le jeudi 24 février 2022, à l'aube, la Russie de Vladimir Poutine a envahi l'Ukraine. Sous le choc, la communauté internationale a unanimement condamné ces actes.

Personne n'imaginait cela. Personne ne pouvait imaginer une nouvelle guerre en Europe. Poutine a testé, à plusieurs reprises, la réaction de l'Europe et de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord), depuis 23 ans qu'il est au pouvoir.

Quand nous avons laissé Vladimir Poutine soutenir Bachar al-Assad, qui utilisait des armes chimiques, quand nous avons laissé Vladimir Poutine envoyer des mercenaires en Centrafrique et au Mali, quand nous avons laissé Vladimir Poutine soutenir le dictateur Loukachenko en Biélorussie, il comprend que nous ne sommes pas en capacité de réagir. Nous avons envoyé le message suivant : "Nous sommes incapables de réagir."

Puis, en 2008, il a annexé une partie de la Géorgie puis, en 2014, après avoir annexé la Crimée, il a provoqué, soutenu et financé la révolte du groupe séparatiste dans le Donbass.

En réalité, Poutine réalise son plan à long terme qui a commencé en 2004 avec la Révolution orange. Il n'a eu de cesse de vouloir déstabiliser ce pays souverain en cherchant constamment des prétextes, notamment avec l'OTAN.

Ce conflit est à notre porte. Hier, l'armée russe a tué un journaliste américain et bombardé des cibles à 10 km de la Pologne. Nous savons tous ce que signifie, ici, que notre allié de l'OTAN, la Pologne, soit attaquée. Cela dessine les funestes prémices d'une Troisième Guerre mondiale, mais Poutine a aussi réussi à réveiller la communauté européenne en vivifiant notre solidarité, en prenant conscience que nous ne sommes jamais à l'abri, que la démocratie est toujours menacée, qu'il faut se protéger, répondre d'une seule voix.

Et c'est ce que nous avons fait, nous avons répondu d'une même voix, avec les États-Unis, à travers des sanctions sans précédent. Aux chars et aux bombardements, nous avons répondu tout en essayant de maintenir le dialogue, pour trouver une issue au plus vite et au mieux. C'est probablement la meilleure des réponses, exercer une pression commune sur Poutine et montrer que, dorénavant, nous ne les laisserons pas faire.

Il faut continuer en ce sens et maintenir la pression en soutenant, autant que faire se peut, l'Ukraine. Très tôt, des actes de solidarité se sont manifestés un peu partout dans le monde, et chez nous en France, ici à Lyon. Nous devons aider les Ukrainiens en les accueillant et la Métropole doit aussi prendre sa part en donnant l'exemple.

Chaque commune de notre territoire doit prendre sa part et nous devons faire montre de notre hospitalité en proposant des logements, un accueil, un accompagnement, un emploi à ces gens qui ont tout perdu dans cette folie guerrière. Et il faut applaudir le courage du Président Zelensky qui s'est relevé en véritable chef de guerre, à l'image de son courageux peuple qui n'a pas hésité à prendre les armes pour défendre leur souveraineté.

Mais je ne peux m'empêcher, aussi, d'interpeller ceux qui ont des indignations à géométries variables, ceux qui penseraient qu'il y a aurait des bons et des mauvais réfugiés. En écrivant ces lignes, j'ai l'image de cette journaliste qui a fait un croche-patte à cette petite fille syrienne qui court avec son père à la frontière hongroise. Je pense également à ce petit Aylan, mort sur les côtes turques après avoir voulu traverser la Méditerranée avec sa famille et tous les autres milliers de réfugiés dont le destin a aussi été frappé de terreur.

En 2017, je vous rappelle que huit mois de prison avec sursis ont été requis contre Cédric Herrou, agriculteur de la Roya, jugé à Nice pour avoir aidé des réfugiés. Les tentes de migrants lacérées à Grande-Synthe sont aussi un autre exemple.

J'ai été choqué dernièrement par des déclarations dans les médias, comme quand le journaliste Ulysse Gosset a déclaré, le je cite : "On est au XX^e siècle, on est dans une ville européenne et on a des tirs de missiles de croisière comme si on était en Irak ou en Afghanistan." Vous imaginez ? Ou encore le journaliste Philippe Corbé, je cite : "On ne parle pas là de Syriens qui fuient des bombardements du régime syrien soutenu par Vladimir Poutine, on parle d'Européens, qui partent dans leurs voitures qui ressemblent à nos voitures."

Mais il y a aussi ceux qui ont des regrets, de qui on n'attendait vraiment pas de *mea culpa*, je pense ici à Robert Ménard, Maire de Béziers qui déclare : "J'ai dit, écrit, publié à Béziers, un certain nombre de choses au moment des combats en Syrie et en Irak et l'arrivée des migrants chez nous que je regrette, que j'ai honte d'avoir dit et fait." Notre fraternité, notre humanité et nos valeurs seront l'indéboulonnable socle de notre solidarité.

Je ne prendrai pas la parole au moment de la délibération relative à l'aide financière apportée aux Ukrainiens. Il va de soi que nous approuvons bien évidemment la subvention de 50 000 €. Merci.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller Azcué : Merci monsieur le Président. Chers collègues, le groupe Métropole en commun s'associe aux messages de soutien et de solidarité au peuple ukrainien qui vit aujourd'hui l'agression de son voisin russe. Soutien également au peuple russe qui refuse la guerre, qui manifeste et qui se fait emprisonner pour cela.

C'est l'occasion pour le groupe de soutenir également l'ONG Mémorial, dissoute en décembre 2021 par le pouvoir russe qui muselle toute opposition politique, journalistique ou associative. Mémorial est une ONG qui est connue pour sa défense des droits humains et des opposants dans la Russie contemporaine. Plus encore, elle est connue pour son travail de mémoire exemplaire sur la période soviétique et, en particulier, pour les victimes du Goulag. L'ONG a, en effet, rendu leur histoire à des dizaines de milliers de familles de victimes. Moscou a voulu effacer cette mémoire.

Cette agression russe entraîne une transformation en profondeur de la situation géopolitique dans le contexte du changement climatique qui s'accélère, des contraintes fortes au niveau des matières premières, y compris énergétiques, et d'un néolibéralisme crépusculaire qui nous a rendus extrêmement dépendants de pays comme la Russie ou la Chine.

Nous sommes donc à un tournant où les choix politiques qui seront pris à tous les échelons dans le pays nous permettront ou pas de réaliser la grande bifurcation qui nous rendra moins dépendants et plus résilients dans les décennies à venir.

Nous avons collectivement à réaliser un retour de la production des biens essentiels en France. La crise Covid, qui se poursuit, nous a montré que notre dépendance dans la production de masques ou de médicaments nous rendait extrêmement fragiles. La guerre en Ukraine met en tension l'approvisionnement en matières premières et aura des conséquences de déstabilisation sociale très forte dans tout le pourtour méditerranéen qui dépend du blé ukrainien. Les dangers sont multiples et l'horizon est de plus en plus incertain.

Le groupe Métropole en commun inscrira ses prises de parole lors de ce Conseil autour d'enjeux démocratiques, économiques et écologiques. Face aux incertitudes de la période, il est fondamental de rappeler nos valeurs humanistes et de solidarité.

Enjeux démocratiques d'abord, enjeu de participation, d'irruption citoyenne, de co-construction des politiques publiques, de formations également, que chacun, chacune puisse participer à la décision collective. Ces formes de respiration démocratique sont encore à inventer.

Enjeux économiques et sociaux face à la baisse du pouvoir d'achat et aux besoins d'accompagnement de nos concitoyens les plus fragiles.

Enjeux écologiques, enfin, avec la parution du dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) fin février qui nous montre plus que jamais l'urgence à agir. Plus nous attendons, plus nous serons contraints. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller Legendre : Bonjour à tous. Qu'est-ce qu'apporter son parrainage à un candidat à l'élection présidentielle ? Ce n'est pas un soutien, mais c'est une validation de la dimension républicaine de sa candidature. En aucun cas, la candidature d'Éric Zemmour ne pouvait être considérée comme républicaine. Il le dit lui-même dans ses discours, la République passe après la France, une France rêvée, passéiste, patriarcale et monarchique.

En validant un candidat qui a été plusieurs fois condamné pour contrefaçon de droits d'auteur, provocation à la haine religieuse et provocation à la discrimination raciale, permettez-nous de vous le dire, messieurs Lucien Barge, Richard Brumm, Claude Cohen, Christophe Girard et Michel Rantonnet, vous avez une lourde responsabilité.

(Brouhaha)

M. le Président : Merci de respecter l'orateur.

M. le Conseiller Legendre : Plusieurs d'entre vous vont même plus loin. Monsieur Brumm, vous indiquez dans une interview au Progrès : "Je ne partage QUE quelques idées avec Éric Zemmour." On se demande bien lesquelles. Est-ce le fait de supprimer le droit du sol ? Ou les aides médicales d'État pour les étrangers ? Est-ce interdire le port du voile dans l'espace public, en totale opposition avec la loi sur la laïcité de 1905 ? On ne saura probablement jamais, mais on comprend l'orientation.

Quant à vous, monsieur Girard, c'est carrément un soutien au mouvement Reconquête d'Éric Zemmour que vous assumez publiquement. Alors j'ai l'obligation de poser une question à votre Président de groupe, Monsieur Cochet : faut-il désormais appeler votre groupe Rassemblement de la droite, du centre, de la société civile et de l'extrême droite ?

Le racisme, nous ne le condamnons pas uniquement dans les propos de monsieur Zemmour. Nous avons le devoir de le dénoncer lorsqu'il prend une résonance institutionnelle.

Nous parlerons de la guerre en Ukraine dans un instant à l'occasion de la délibération d'une aide exceptionnelle nécessaire. Mais d'ores et déjà, c'est inquiétant de constater une forme d'hypocrisie sur l'accueil des réfugiés. Il y a une différence de traitement qui est insupportable entre des réfugiés de guerre blancs et catholiques et d'autres réfugiés de guerre noirs et musulmans. Nous sommes pour l'accueil de réfugiés quelles que soient leur origine, leur âge, leur conviction religieuse, philosophique et politique ou leur orientation sexuelle. La Métropole devra prendre toute sa part dans l'accueil de ces réfugiés.

Alors, dans cette ambiance nauséabonde, les citoyennes et les citoyens français sont appelés à faire un choix le 10 avril 2022.

Le programme de l'Union populaire est un programme complet et cohérent, dont il a été présenté ce samedi un chiffrage exhaustif des dépenses et des recettes. Il est décliné en livrets thématiques et en plans pour une application législative immédiate. Il n'y a pas d'équivalent comme proposition politique à 27 jours du premier tour.

Si ce programme était porté au deuxième tour dans un débat face à Emmanuel Macron, cela ouvrirait une nouvelle phase pour les cinq prochaines années, comme une respiration. Et avec Jean-Luc Mélenchon à la tête de l'État, nous pourrions déployer la pleine puissance de notre programme métropolitain de notre majorité rouge et verte dont nous faisons partie depuis juillet 2020.

(Huées)

M. le Président : S'il vous plaît ! Est-ce que le groupe de la Droite peut respecter les temps de parole ?

M. le Conseiller Legendre : Nous pourrions aller plus loin en faveur de nos idées communes : justice sociale, transition écologique et renouveau démocratique. Nous en faisons le souhait et nous travaillons pour que cela puisse advenir.

M. le Président : Tout cela, en effet, n'est pas digne des débats. Merci d'écouter l'orateur, vous aurez la parole et pourrez naturellement tenir les propos que vous souhaitez. Ici, tout le monde tient les propos qu'il souhaite depuis maintenant près de deux ans et cela va continuer. Monsieur Legendre vous pouvez terminer, s'il vous plaît.

M. le Conseiller Legendre : J'ai terminé, monsieur le Président.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller Debû : Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom du groupe des élus Communistes et républicains et, plus largement, de tous les élus et militants Communistes du Rhône, je tiens, en tout premier lieu, à exprimer notre solidarité et notre soutien au peuple ukrainien, plongé dans les affres de la guerre, sous les bombes ou sur les chemins de l'exil.

C'est à ces femmes et ces hommes, ces enfants, que vont nos pensées en ces heures sombres, que nous espérons d'un autre temps.

Je veux ensuite condamner le plus fermement, le plus absolument, le plus implacablement l'agression inacceptable et criminelle du Président Poutine. En faisant le choix de la force et du sang, le Président russe se met au ban des Nations et sacrifie, avec lui, les peuples ukrainien et russe qui n'aspirent qu'à vivre en paix. Nous condamnons le nationalisme guerrier de Vladimir Poutine et de tous ses relais d'extrême Droite, en Europe et en France, qui empoisonne le débat et les esprits, par leurs discours belliqueux et haineux.

Que notre position soit connue, clairement et sans ambiguïté : paix entre les Nations, fraternité entre les peuples et accueil inconditionnel de tous les réfugiés, quelles que soient leurs origines.

Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et à la résolution diplomatique et politique de ce conflit, dont les principales victimes sont encore, et toujours, les populations civiles.

Nous en appelons à la responsabilité de tous les décideurs politiques à réfréner les discours bellicistes et la surenchère va-t-en-guerre, à l'heure où le recours à l'arme atomique n'est plus un tabou et où l'Europe court le risque d'une dévastation sans précédent.

L'urgence et la sidération produites par l'agression des armées russes ne sauraient justifier des réponses simplistes, voire opportunistes, qui auraient des effets terribles pour les peuples ukrainien et russe. Ainsi, sommes-nous résolument opposés à la livraison d'armes à l'Ukraine, car ce serait rajouter de la guerre à la guerre, au risque de nous entraîner dans un conflit généralisé, qui fait peser un risque de désolation sur l'humanité entière.

La guerre ukrainienne est révélatrice des graves dérives de la logique de concurrence et d'affrontement qui sous-tendent les relations internationales, bien loin de la mondialisation heureuse tant vantée. D'ailleurs, la France a eu raison de refuser l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN et à l'UE (Union européenne), car elle se souvient que c'est déjà sur cette question qu'a éclaté la guerre au Donbass, qui a fait 14 000 morts depuis 2014.

Toutes les guerres sont déclarées sous des prétextes fallacieux, alors qu'elles trouvent leurs origines dans l'affrontement d'intérêts capitalistes financiers, pour servir les marchands de canons et les firmes qui exploitent les ressources naturelles, tels le pétrole, le gaz, les minerais, la production agricole.

À ce titre, il faut mettre fin à la folle course aux armements toujours plus sophistiqués et meurtriers et il nous faut sortir des structures et allégeances guerrières, telles que l'OTAN, qui affaiblissent l'ONU (Organisation des Nations unies) et qui, bien loin d'assurer la sécurité collective, sont des outils au service de l'impérialisme américain.

"La guerre", disait Paul Valéry, "c'est le massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent et qui ne se massacrent pas".

Alors, gardons en mémoire les millions de morts des derniers conflits et la jeunesse sacrifiée ; substituons aux logiques guerrières les logiques de paix, de fraternité, de la solidarité et de la coopération entre les peuples.

Et la France, forte de son histoire, peut être une voix puissante lorsqu'elle s'engage pour la paix. Lorsque notre nation refuse la logique de blocs, le simplisme d'une lecture manichéenne des rapports internationaux, lorsqu'elle affirme sa pleine indépendance pour défendre le droit et la justice, alors elle est entendue et alors elle sera utile à la résolution pacifique du conflit.

Chacun en convient, la solution au drame ukrainien ne sera pas militaire. Elle ne peut être que politique et doit s'inscrire sous l'égide des Nations unies. À la résolution diplomatique du conflit, s'ajoute un devoir de solidarité avec les populations meurtries par la guerre.

La première de ces solidarités est l'accueil inconditionnel de tous les réfugiés. Il aura, malheureusement, fallu une guerre pour rappeler à l'Europe sa vocation humaniste, son devoir d'accueillir toutes celles et ceux qui fuient la guerre, la répression, les catastrophes climatiques et humaines.

Et si l'élan de solidarité, qui aura permis en quelques jours de trouver les fonds et les logements nécessaires à un accueil massif de réfugiés ukrainiens, est à saluer, cet élan met douloureusement en lumière l'hypocrisie et la petitesse de nos politiques d'accueil, le racisme structurel qui les sous-tend et l'inhumanité avec lesquels nous traitons, en tant que société, les réfugiés venus d'autres continents que le nôtre.

Il serait bon de rappeler, à ce titre, l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui figure en préambule de notre Constitution : "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune."

Nous avons, en tant que collectivité, notre part dans l'accueil de tous ces réfugiés à prendre et je sais que, fidèles à la tradition humaniste de notre agglomération, nous le ferons sans rechigner.

Notre collectivité devra aussi anticiper les effets longs du conflit ukrainien et, notamment, une envolée des prix de l'énergie, notamment du pétrole et du gaz, mais aussi des produits alimentaires, tels que l'huile et les céréales, qui aura des effets lourds sur les ménages et sur le tissu économique.

Nous devons également être très volontaires dans le développement d'une culture de paix. Car qui veut la paix, prépare la paix (contrairement à ce que dit la maxime latine). Cela passe par le soutien aux associations, au milieu du sport et des arts, à la coopération culturelle, universitaire et scientifique, à tout ce qui participe et encourage l'échange humain, le vivre-ensemble, l'émancipation, l'égalité, le savoir et la fraternité.

Il nous appartient, particulièrement, de nous prémunir contre les réactions russophobes primaires, qui sont non seulement contre-productives mais heurtent nos valeurs fondamentales. Interdire, écarter, faire taire des artistes,

universitaires, sportifs russes, ceux-là même qui sont, sans doute, les plus opposés au régime autoritaire de Poutine, est un non-sens, pire, une faute.

Est-on vraiment conscient de la bêtise qu'il y aurait à annuler un cours sur Dostoïevski, un concert de Rachmaninov ou Chostakovitch, la projection d'un film d'Eisenstein ?

Je crois, au contraire, que le sport et la culture sont de puissants ressorts de fraternité, qu'ils créent les ponts entre les peuples, qu'ils permettent de mieux comprendre et d'appréhender le monde autour de soi.

Nombreux sont les défis devant nous et je sais que nous pouvons, tous ensemble, les relever et nous voterons évidemment l'aide d'urgence qui nous est proposée. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller Grivel : Monsieur le Président, chers collègues, non loin de nous, à l'est de l'Europe, la guerre n'épargne personne, on vient de le dire. Elle blesse, tue des enfants, des femmes, des hommes, civils, militaires sans distinction. La tragédie qui se produit en ce moment même et depuis une vingtaine de jour en Ukraine implore notre générosité, sollicite notre fraternité, interpelle notre humanité. Le groupe Synergies-Métropole témoigne de sa vive émotion et son entière solidarité envers le peuple ukrainien, envers toutes les victimes d'une invasion intolérable, inqualifiable, et souligne que la guerre n'est jamais celle des peuples.

Notre collègue Rose-France Fournillon interviendra plus longuement au nom de notre groupe au moment où nous voterons l'aide d'urgence à destination des Ukrainiens.

Et pour faire la place à ce qui vient de se passer, monsieur le président, nous avons nous aussi notre réalité, notre actualité et, en tout cas, j'espère que nous allons y revenir avec un peu plus d'apaisement et, comme je vais essayer de prendre le temps de l'apaisement, si je dépasse de quelques secondes, ne m'en veuillez pas. Nous sommes dans un Conseil métropolitain et non pas à l'Assemblée nationale.

Nous tenions d'ailleurs, à ce titre, pour revenir à notre actualité, à souligner les actions de la Métropole de Lyon et l'engagement de ses agents lors de la semaine de l'égalité femmes-hommes. L'organisation de ces événements et la campagne de sensibilisation métropolitaine à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes honorent notre collectivité.

Monsieur le Président, chers collègues, un autre point de notre actualité, l'ordre du jour de ce Conseil de la Métropole appelle à débattre, à nouveau, de la zone à faibles émissions (ZFE) et de son déploiement dans l'agglomération. Si nous, dans cette assemblée, maîtrisons plutôt bien (encore que), ce qu'est la ZFE et ce qu'elle implique, nos concitoyens, eux, ne sont toujours pas correctement informés de son calendrier d'application et ne mesurent pas assez les conséquences qu'elle a déjà, et va avoir, sur leur vie quotidienne. Alors il faut leur apporter des précisions.

La ZFE n'est pas et ne doit pas devenir une zone à forte culpabilisation. Si la lutte contre le réchauffement climatique et contre la pollution de l'air justifient l'interdiction de circulation des véhicules thermiques les plus polluants, pour que nos concitoyens adhèrent à ce dispositif, il vous faut informer, expliquer, accompagner avec pragmatisme et sens des réalités. Ce n'est pas fait. Et nous commençons, par la force des choses, à le faire à votre place dans les communes.

La zone à faibles émissions n'est pas et ne doit être non plus une zone à fortes interdictions. Votre ambition d'interdire, au-delà de ce que la loi de notre pays requiert, et c'est le cas pour les véhicules Crit'Air 2 au 31 décembre 2025, ne peut ignorer la réalité quotidienne, souvent dure, des habitants de cette Métropole. Cette ambition d'interdire, nourrie de dogmatisme, ne fera pas de vous des héros écologiques.

Enfin, la zone à faibles émissions ne doit pas être non plus une zone à fortes exclusions. Cela implique que des aides adaptées doivent être déployées en faveur des plus fragiles et des plus précaires car, sans un accompagnement ambitieux, ce dispositif les écarte, les exclut durablement de la Métropole de Lyon, ce qui est inacceptable, et l'est déjà.

Monsieur le Président, vous imposez, sans adaptation au réel des habitants, une écologie de soumission. Vous ne tenez pas compte du fossé en moyens de transport en commun alternatifs à la voiture, entre la ville centre et le reste de la Métropole, et nous sommes le reste. Vous déployez une écologie d'exclusion pour le plus grand nombre de celles et ceux qui appartiennent aux classes populaires comme l'on dit, nombre augmenté de celles et ceux qui vivent la précarité. Ne faites pas une écologie sans les pauvres.

Avec la zone à faibles émissions, devant quoi sommes-nous ? Nous sommes devant quatre impératifs et autant de défis.

Le premier impératif est le défi gigantesque de sauver la planète et personne sur ces bancs ne s'oppose à cet objectif de survie collective comme la très grande majorité de nos concitoyens.

Le second impératif est le défi que nous impose la loi, les lois, la loi d'orientation des mobilités (LOM), climat et résilience. Nous sommes des élus de la République, légalistes, nous respectons les lois, mais nous devons faire l'effort de les appliquer avec discernement, sans précipitation et surtout en lien avec les habitants et le réel de leur vie quotidienne.

Le troisième impératif est le défi de la justice sociale, l'un de vos deux piliers, dites-vous, avec l'écologie. Pour le coup, vos fondations s'effritent au regard de la manière dont vous avez pensé l'application de la ZFE aux particuliers. Il a fallu et il faudra encore de nombreuses interpellations, dans cet hémicycle et sans doute au sein même de votre majorité, pour que les mécanismes d'aides et d'accompagnement de nos concitoyens soient à la hauteur des contraintes que la ZFE leur impose.

Le quatrième impératif est celui de la mobilité. Et là non plus, vous n'êtes pas au rendez-vous. Après avoir concerté avec eux, les habitants de la Métropole ont eu l'intelligence de vous répondre : "Investissez à court terme et osez investir à long terme et nous vous demandons le métro. Nous, habitants, plaçons le métro en priorité pour les générations futures car ce qui n'est pas fait maintenant ne sera jamais fait." Nous l'avons rappelé aussi. Or, le 3 mars dernier, vous avez envisagé (pour tester ou nous tester peut-être) un plan de renoncement de ce mode de transport lourd, témoignage accablant de votre manque de projection dans le futur et d'ambition pour la Métropole de Lyon et ses habitants.

Sans doute est-ce pour ces raisons que vous avez préféré réduire au maximum la présence de l'opposition au sein du SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise). Tournant le dos aux principes de la représentation proportionnelle, votre bannière électorale, vous avez préféré éviter, écarter les recherches de consensus, tellement utiles et indispensables à la vie démocratique.

Alors, monsieur le Président, et j'en termine, revenez à cette vie démocratique et mettez en place, comme à Strasbourg, un comité de suivi de la ZFE dans lequel tous les groupes politiques sont représentés, et complété par un observatoire de la ZFE.

Monsieur le Président, après deux ans de mandat, et c'est un constat amer, les habitants ne perçoivent pas votre vision de la Métropole de Lyon et constatent, avec nous, avec regret il faut le dire, aussi votre manque d'ambition pour le futur de celles et ceux qui y vivent, et de celles et ceux qui viendront y vivre.

Il faut aimer le futur, monsieur le Président, pour une bonne et simple raison : parce qu'il ne nous appartient pas. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller Pelaez : Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi de m'associer aux propos que vous avez tenus sur l'Ukraine, sur la nécessaire union, saluer aussi le sursaut de l'Europe et la solidarité totale que nous devons avoir envers le peuple ukrainien face à la folie meurtrière de Poutine. Nos démocraties doivent rester fermes, ne pas avoir d'état d'âme, ne faire preuve d'aucune faiblesse face à un dictateur particulièrement dangereux et inhumain, mais j'en resterai là parce que cela sera l'occasion, lors du rapport de soutien en procédure d'urgence à l'Ukraine que nos groupes, en tout cas, c'est comme cela que je l'avis compris à la Conférence des Présidents, vont apporter leur vision, en tout cas, leur soutien au peuple ukrainien et, pour nous, ce sera Nathalie Frier qui le fera tout à l'heure.

Si la situation en Ukraine occupe normalement et beaucoup nos esprits, une autre actualité importante ne doit pas être négligée : la parution du deuxième volet du sixième rapport du GIEC. Le GIEC nous alerte sur l'indispensable prise en compte de la justice sociale pour réussir les changements qui nous attendent et c'est cette même justice sociale qui sera au cœur de nos débats sur la ZFE aujourd'hui. Ces débats seront, je l'espère, riches et constructifs et ce serait une bonne chose si nous réussissions à vous convaincre d'adopter une de nos nombreuses propositions pour renforcer la justice sociale de cette ZFE. Nous verrons cela tout à l'heure.

Car, monsieur le Président, même si nous ne savons pas qui vous visez lorsque vous accusez régulièrement votre opposition, je cite : "d'être enfermée dans une posture politicienne, une opposition qui ne va pas dans l'intérêt des habitants", ce qui est sûr, c'est que, pour notre part, nous ne sentons aucunement concernés par cette affirmation. Nous ne sommes pas une opposition politicienne, politique oui, politicienne non.

Et c'est aussi pour cela qu'est incompréhensible le flou artistique que vous entretenez autour de la programmation des investissements, cette fameuse PPI, chargée de décliner les projets de la Métropole sur le mandat.

Il y a plus d'un an, vous votiez une PPI présentée comme celle de tous les records, la PPI du proclamé dernier mandat pour le climat, dernier mandat pour la planète. Nous vous avons alors interpellé sur le fait qu'en l'absence de liste des projets retenus, vous n'aviez pas adopté une PPI, mais une simple note de cadrage budgétaire pour le mandat.

Pendant un an, nous n'avons cessé, comme les autres groupes, de multiplier les interpellations et courriers pour obtenir communication détaillée de cette PPI. Et las de ne pas obtenir de réponses, nous avons saisi la Commission d'accès aux documents administratifs, la fameuse CADA, pour obtenir toute transparence sur son contenu. Nous avons été particulièrement surpris de découvrir que, face à notre demande de liste des projets, la CADA nous répond que vous, monsieur le Président, les aviez informés que ce document n'existe pas.

Nous ne saurions croire que, dans notre belle et grande collectivité, avec ses 9 000 agents et ses 3,6 milliards € d'investissements prévus sur le mandat, il n'existe pas de document reprenant la liste des projets, permettant ainsi le pilotage et l'exécution de cette PPI. Cela d'autant plus quand vos services ont envoyé aux 59 Maires de la Métropole un courrier, sommaire certes, mais reprenant en partie les projets PPI envisagés dans leurs communes.

Alors, monsieur le Président, persuadé que la réponse de la CADA s'expliquait par une simple erreur de communication entre vos services et ceux de la Commission, nous vous avons écrit le 3 mars pour vous demander de nous présenter, en amont de notre Conseil, la liste détaillée des projets de la PPI. Nous n'avons, en tout cas moi je n'ai rien reçu, aucune réponse de votre part.

Face à cela, un constat s'impose à nous :

- soit vous avez commis un léger mensonge à la CADA ou, tout du moins, vous n'avez pas dit toute la vérité,
- soit la Métropole n'a pas de réelle PPI, et donc d'outil de pilotage de la collectivité digne de ce nom.

Face à cette situation que vous avez-vous-même créée, nous ne pouvons éviter de nous poser la question : s'agit-il d'un aveu d'amateurisme ou est-ce la conséquence de ce qui peut ressembler à un mensonge ? Nous ne savons que choisir !

Pas de vote en temps et en heure sur la ZFE et le PPA pour la Ville de Lyon, pas de réelle PPI et une incapacité à répondre aux demandes du Préfet pour la réalisation du contrat État-Région pour la Métropole, tout cela vient, avec le reste, documenter ce qui semble s'apparenter à un véritable dilettantisme des majorités vertes au pouvoir.

Dans ces conditions, comment pourriez-vous être perçus comme les plus à même de répondre à l'urgence environnementale et sociale établie par le GIEC ? Cela n'a échappé à personne : si 94 % des Français estiment désormais que le dérèglement climatique est un enjeu capital, le candidat déclaré de l'écologie politique peine à atteindre le seuil fatidique des 5 %. Mais nous verrons le moment venu quel est le résultat.

Pire encore, les analyses démontrent désormais que vous êtes perçus comme moins crédibles sur le cœur même de votre discours politique : l'écologie.

Pendant trop longtemps, vous avez joué sur les peurs, vous avez propagé de la désinformation sur le nucléaire, les OGM (organisme génétiquement modifié), la 5G, etc. Vous avez transformé des inquiétudes légitimes d'une partie de la population en carburant idéologique pour votre propre agenda politique. Si bien que, dans les milieux avertis et convertis à l'écologie scientifique, on pose la question suivante, comme une plaisanterie récurrente jouée aux dépens de l'écologie réelle : quelle est la différence entre les représentants de l'écologie politique français et les climato sceptiques ? Tout simplement la partie du rapport du GIEC qu'ils ont choisi de ne pas lire !

Votre perte de crédibilité s'explique aussi par le fait que, depuis plusieurs années, la transition écologique n'est plus l'apanage des Verts, c'est un mouvement global, repris partout en France :

- les pistes cyclables,
- la végétalisation,
- l'éco rénovation des bâtiments,
- la lutte contre la pollution de l'air.

Ce ne sont pas des mesures de gauche ou des mesures de droite, on les retrouve dans toutes les agglomérations.

Alors, si votre idéologie n'est pas fondée sur l'écologie scientifique, si l'écologie n'est même plus votre chasse gardée, que vous reste-t-il ? Eh bien, le véritable pilier constitutif de votre identité n'est pas tant la défense de l'environnement que celle d'une vision du monde, d'un projet de société qui vise à protéger et faire fructifier un certain mode de vie.

Et c'est pour cela que vous vous présentez comme des élus militants. Non pas élus pour représenter tous les citoyens dans leur diversité d'opinions, mais pour défendre ceux qui vous ressemblent et convertir les autres. L'écologisme est un prosélytisme.

Et c'est pour cela que l'on se retrouve avec des élus en pleine contradiction entre, d'un côté, les devoirs qu'imposent leurs fonctions d'élus et de l'autre, leurs accointances militantes.

Et c'est pour cela que lorsqu'une entreprise est attaquée et des drapeaux brûlés, on se retrouve, au mieux, face à un silence gêné ; au pire, face à des tentatives de justifier la violence.

Alors, pour en avoir le cœur net et constater ce nombrilisme par nous-mêmes, nous nous sommes rendus à Primevère, le salon Primevère présenté comme le plus grand salon de l'alter-écologie en France. C'est, par ailleurs, la première fois, depuis le début du mandat, que nous avons vu la Métropole faire une telle promotion d'un événement avec distribution, par exemple, d'invitations gratuites à tous les agents.

En plein cœur d'Eurexpo, nous sommes allés écouter Greenpeace et la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) nous parler nucléaire, cette même CRIIRAD, fondée par une eurodéputée verte antivax, et que la Métropole a financée à près de 150 000 € pour l'achat de radars à radiations. Dans cette conférence, nous avons appris qu'à la centrale du Bugey, pour un 1 GWh d'énergie produite, 1 GW s'évaporait dans les eaux du Rhône et un autre dans les panaches de vapeur de la centrale. Quel panache, en effet, des intervenants de réussir à faire s'évaporer ainsi le consensus scientifique !

Enfin, nous avons pu nous rendre sur le stand de la Gonette, notre fameuse monnaie locale. S'il fallait le rappeler, pour chaque euro échangé en Gonette, cette association dépose cet argent à la banque, la Nef, qui est ensuite chargée de le réinvestir dans des projets dits éthiques ; la même Nef, qui signifie, rappelons-le, la Nouvelle économie fraternelle, et qui est littéralement partout derrière vous depuis deux ans.

Nous avons, depuis deux ans, déjà eu l'occasion de vous alerter sur le caractère *a minima* discutable, de certains projets accompagnés par cette banque. Affiché sur ce stand, il y avait un encart présentant les projets financés par la Nef avec les dépôts d'argent de la Gonette.

Quelle ne fût notre surprise de découvrir dans cette liste qu'avec l'argent de la Gonette, la Nef, dont vous êtes sociétaire, monsieur le Président, avait pu financer en 2019 le développement du bar le Bieristan, dont vous détenez également 17 % du capital.

Alors effectivement, tout cela c'est bien du circuit court. Rien de litigieux là-dedans, simplement l'illustration d'un milieu en vase clos qui s'autoalimente.

Ce salon a finalement été révélateur d'une très grande porosité dans ce milieu. C'est cela les Verts au pouvoir : un entre soi militant. Dans ces conditions, pas étonnant que vous n'apparaissiez pas comme les plus capables de répondre à l'urgence du GIEC car, au fond, vous n'êtes pas les écologistes. Non, vous êtes les égo-logistes. L'égo, le moi, vous adressant uniquement à ceux qui vous ressemblent.

"La Métropole pour nous", tel était votre slogan de campagne. Au moins, vous ne nous avez pas trompés là-dessus. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller Kimelfeld : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, bien évidemment, nous nous associons à vos propos, à votre inquiétude et à votre et à notre émotion sur l'Ukraine mais Thomas Rudigoz, tout à l'heure, prendra la parole au nom du groupe à travers la prochaine délibération. Je voudrais aussi m'excuser par avance de mon absence, de 11 heures à 12 heures, pour des raisons tout à fait personnelles.

Monsieur le Président, j'avais compris votre difficulté à tisser des liens avec les Maires. J'avais ressenti à plusieurs reprises votre empathie, dorénavant légendaire, pour votre opposition. J'avais anticipé, dans votre décision d'exclure l'opposition du SYTRAL, la manœuvre consistant à vous faire dans cette nouvelle instance une majorité uniquement de verts laissant à vos partenaires socialistes, communistes et insoumis le seul pouvoir de s'indigner sans peser sur aucune décision, y compris celles qui viennent impacter les habitants des communes dirigées par vos partenaires, je pense à particulier à la ZFE.

Mais je pensais que vous seriez sensible au dialogue social inspiré par vos partenaires socialistes et communistes, qui savent l'importance de celui-ci dans leurs communes mais aussi dorénavant par vos rencontres avec les Maires de toute étiquette et qui mènent, dans leurs communes, le dialogue indispensable avec, notamment, les organisations syndicales. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

Pour la seconde fois en un mois, alors que le 9 février, c'est 70 % des chauffeurs qui avaient répondu à l'appel à la grève, vous réussissez, jeudi dernier, une nouvelle fois le tour de force d'unir l'ensemble des organisations syndicales des TCL (transports en commun lyonnais) contre votre projet d'allotissement, entraînant une grève et des perturbations du réseau comme rarement je crois nous avons connu sur notre Métropole ces dernières années.

Comme les salariés mais aussi les Conseillers métropolitains, jusque dans votre propre majorité, nous nous interrogeons sur les raisons qui vous poussent aujourd'hui à découper le réseau de transports de notre Métropole, menaçant ainsi toute sa cohérence et son efficacité en fragilisant ses agents.

Nous sommes prêts à tout entendre, à tout comprendre, mais le flou est suspect et vous connaissez la phrase dorénavant célèbre de Martine Aubry : "quand c'est flou", etc.

Au-delà de ce que vous avez pu dire, ça et là dans la presse, nous souhaiterions, d'ailleurs, avoir une véritable explication des raisons qui vous poussent aujourd'hui à découper notre réseau.

Il y a quelques semaines à peine, ici, vous défendiez le bien-fondé de la gestion directe pour justifier la mise en œuvre de la régie publique de l'eau. Nous ne comprenons pas aujourd'hui ce besoin de distribuer notre réseau de transport à différentes sociétés de gestion, avec tout ce que cela comporte de risque pour la gestion du réseau, mais aussi pour tous les personnels qu'aucun cadre légal ne protégerait au-delà de vos promesses de socle social.

Les promesses, vous le savez, n'engagent que ceux qui les croient, il semblerait que les personnels des TCL ne vous croient pas monsieur le Président. Et que dire des agents de la Métropole ? Nous nous réjouissons enfin, deux ans après votre élection, que vous acceptiez, enfin, de rencontrer les organisations syndicales en bilatérale.

Leurs représentants n'ont, en effet, jusque-là jamais eu l'honneur de pouvoir s'entretenir individuellement avec vous pour évoquer les nombreux dossiers qui agitent pourtant les services :

- votre projet, bien avancé, de territorialisation des services et la réorganisation des directions sont, pour l'instant, rejetés ou, en tout cas, interrogés par des organisations syndicales inquiètes,

- le déploiement du télétravail, accéléré par la situation actuelle, ne répond pas, lui non plus, aux besoins réels des agents toujours sous-équipés et en désaccord avec les mesures compensatrices minimales que vous proposez. La négociation de l'accord local, en intersyndicale avec la CFE-CGC, la CFTC, la FA-FPT, SUD et FO a échoué. Vous souhaitez retirer les tickets restaurants aux télétravailleurs qui les ont déjà pour financer l'indemnité de 2,5 € par jour de télétravail. Cette décision s'ajoutant à celle de refuser d'appliquer l'accord national, contrairement à vos promesses, on comprend cet échec dans la négociation,

- la construction de la régie de l'eau, quant à elle, n'augure rien de bon non plus avec des organisations qui, légitimement, dans le flou qui règne actuellement, demandent des négociations tripartites que, pour l'instant, vous leur refusez,

- enfin, la création de la Métropole actée et effective, toutes les organisations syndicales s'accordaient à dire que le travail de convergence, entamé il y a maintenant plus de trois ans, allait dans le bon sens afin de rétablir l'équité entre tous les agents de la Métropole. Depuis votre arrivée, malheureusement, sur ce dossier, c'est le point mort et la démonstration de cet immobilisme qui caractérise le début de ce mandat. La mise en place obligatoire du complément indemnitaire annuel, malgré les exigences de la Chambre régionale des comptes et les demandes légitimes des syndicats de régulariser ce dossier, est encore repoussée. La revalorisation des filières féminines, notamment médico-sociales, si elle est une nécessité, doit être à la hauteur des enjeux et ne peut être la réponse à l'ensemble des disparités qui touchent encore aujourd'hui nos agents.

La délibération qui sera prise sur cette filière au cours du Conseil ne doit pas masquer ces disparités. De nombreux groupes de la majorité ont pris un temps de parole pour souligner l'avancée sur ce sujet. Je ne pense pas, alors je le fais, qu'ils souligneront la sage décision enfin du Gouvernement de faire entrer les filières médico-sociales et socio-éducatives dans la suite du Ségur de la santé. Cette décision ne suffira pas mais elle contribuera, à l'échelle de la Métropole, avec la décision que nous prendrons dans quelques heures, à améliorer la situation des agents.

Cette incapacité à établir une relation sereine avec les organisations syndicales semblent d'ailleurs être une marque de fabrique de vos majorités sur notre Métropole. La semaine dernière je crois, le Maire de Lyon a dû aller éteindre la grogne des équipes des Célestins, théâtre en régie directe, qui appelaient à la grève pour faire enfin entendre leurs revendications. Malheureusement, il n'a pas eu le même succès avec ses policiers municipaux. Il a, lui aussi, réussi à provoqué un appel à la grève totale dans les rangs de sa police municipale. Les agents ne demandent pourtant pas l'impossible, juste à être traités comme le sont les autres polices municipales des grandes villes de notre Métropole et dans le reste du pays. Du jamais vu et la triste preuve de cette incapacité qui vous caractérise à négocier et à respecter les agents et leurs représentants !

En réalité, c'est la défiance des agents qui s'exprime à travers les organisations syndicales et ces mouvements de grève. Elle est la conséquence de votre gouvernance mais aussi de vos choix politiques. Car n'oubliez pas, monsieur le Président, vous êtes le patron de ces presque 10 000 agents qui attendent de vous un cap clair, le respect et la défense de leurs intérêts.

Alors, monsieur le Président, vous ne pouvez pas toujours vous cacher derrière votre Vice-Présidente aux ressources humaines et faire peser sur elle seule la gestion de l'ensemble des conflits qui agitent nos services comme vous l'avez fait avec notre Vice-Présidente Hélène Geoffroy qui vous a sans doute évité un conflit majeur avec les Maires.

C'est à vous d'aller au contact de vos salariés, de les écouter et de leur donner des réponses concrètes et cohérentes. C'est à vous d'entretenir cette fierté qu'ils ont à œuvrer pour des politiques qu'ils estiment justes et cohérentes. C'est à vous de vous assurer de leurs bonnes conditions de travail. C'est à vous de motiver leur investissement professionnel.

Il existe de nombreuses alertes. La grève, bien sûr, mais les absences, les difficultés à recruter sont aussi des signaux que nous voyons s'allumer et qui nous inquiètent. Il est urgent de rétablir un climat de confiance, de poser les bases d'un dialogue serein. Mais avant toute chose, il faut le vouloir.

Car, certes, le dialogue social passe par les syndicats, mais il doit aussi se faire quotidiennement, en permanence, avec tous les agents. Tout ne se règle pas en comité technique. C'est la discussion qui doit primer et, pour cela, monsieur le Président, maintenant que le contexte sanitaire n'est plus un frein, il faut aller encore plus souvent à la rencontre des agents, pas simplement pour des visites de courtoisie bien organisées et bien calibrées pour qu'aucune tête ne dépasse et je parle, monsieur le Président, en connaissance de cause.

Faire face, comme le dit votre candidat à la présidentielle, c'est de ne pas vous laisser enfermer dans sa tour d'ivoire où les proches vous racontent un monde tel que vous le rêvez, mais sûrement pas un monde tel qu'il est en réalité. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président Longueval : Merci monsieur le président. Chers collègues, notre groupe, bien évidemment, s'associe aux nombreux messages de soutien au peuple ukrainien et, bien entendu, nous rejoignons pleinement vos propos, monsieur le Président, de début de Conseil. Nous en reparlerons aussi dans notre intervention et je me centrerai sur le monde étudiant.

Alors que nous pensions enfin sortir du tunnel de la pandémie et retrouver un semblant de normalité, l'invasion russe de l'Ukraine vient annihiler tout espoir de cet ordre, au moins à court terme.

En 2020, nous parlions, après le confinement, d'un nouveau monde, espérant un nouveau paradigme empreint de coopération et de jours heureux. Les confinements qui ont suivi et les terribles conséquences sociales de cette crise ont eu vite fait d'enterrer cet espoir.

Mais peut-être nous sommes-nous simplement trompés sur ce que serait ce nouveau monde, peut-être est-il bien là mais qu'au lieu du temps des cerises, nous sommes désormais au temps des crises.

La pandémie n'a, selon toute vraisemblance, toujours pas dit son dernier mot, entre reprise de la hausse des contaminations en Europe, nouveau confinement décidé en Chine, et qui plus est dans une ville centrale dans le commerce mondial.

Nous connaissions déjà de nombreuses pénuries ou difficultés d'approvisionnement en matières premières et de produits manufacturés, voilà désormais, avec la guerre, poindre un risque de crise alimentaire majeure, l'Ukraine et la Russie représentant, à elles seules, 20 % des exportations mondiales de blé.

Enfin, nous sommes à l'orée d'une succession de crises dont nous ne connaissons ni l'ampleur ni la durée ni le nombre. L'Europe, trop longtemps attentiste, s'est complu dans un faux espoir d'interdépendances facteurs de paix qui lui coûte aujourd'hui beaucoup et certainement encore plus demain. L'autonomie, à ne pas confondre avec l'autarcie, devient un préalable à toute stabilité future de notre continent.

Car ne perdons pas de vue que, non seulement nous n'avons, pour le moment, aucune idée de la durée de la guerre en Ukraine et de ses conséquences, mais surtout que le changement climatique amènera des crises plus graves, plus vastes que celles que nous connaissons. L'ONU parle de l'exil ukrainien vers ses voisins européens comme étant l'une des crises migratoires les plus brutales et majeures liées à la guerre depuis 1945, puisque ce sont 2,5 millions de personnes, chacune avec leur vie, des rêves, des espoirs, qui ont été forcées de prendre la route en seulement trois semaines.

À côté, les scientifiques nous alertent depuis des décennies sur les crises migratoires qu'engendreront les crises climatiques et là, ce ne seront pas 1 ou 2 ou 5 millions mais des dizaines de millions, voire des centaines, qui seront contraintes de se déplacer.

Cette ère des crises nous oblige donc à changer de logiciel et à redoubler d'efforts pour nous adapter et l'État comme l'Union européenne ne pourront faire cela tout seuls : la mobilisation doit être générale et aussi passer par les collectivités.

Nous devons nous préparer, non seulement aux crises d'aujourd'hui, mais aussi à celles de demain. Nous savons, par exemple, que la pénurie de logements à venir risque d'entraîner une explosion du sans-abrisme dès 2024 et, pour contrer ceci, les collectivités, les Maires, avec le soutien de la Métropole, doivent délivrer les permis de construire nécessaires pour que nous parvenions à bâtir suffisamment pour héberger nos concitoyens.

Mais exposés que nous serons aux canicules à répétition, nous devons aussi préparer la ville à ce que sera la vie demain, et la rafraîchir autant que possible, comme nous devons dès à présent gérer nos ressources en eau afin de ne plus perdre la moindre goutte.

Les déplacements doivent être aussi revus et réinventés. C'est ce que nous avons commencé à faire et nous devons aller encore plus loin. Nous ne pouvons renoncer à une planification de très long terme comme nous ne pouvons nous contenter du *statu quo* de la voiture individuelle. Nous devons nous adapter et nous devons changer.

Notre économie doit être enfin revue. Le capitalisme rentier et dérégulé de ces 40 dernières années a montré toute l'étendue de ses limites, c'est aussi le sens de la Charte des 1 000. D'une logique d'emploi, nous devons aussi repasser à une logique de travail, et pour cela toujours former, former, toujours former plus et aussi rémunérer justement.

Sur le plan économique, je pourrais encore évoquer le redéploiement productif, la prise en compte de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises), les entreprises à impact, les filières répondant aux besoins du territoire dans une logique de complémentarité et de coopération, le soutien aux entreprises en difficultés.

Tout n'est pas parfait non, et une vigilance accrue doit être portée sur l'écoute de tous les acteurs qui font notre Métropole, citoyens, communes, associations, entreprises, mais, je le crois, nous sommes sur la bonne voie. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Cochet : Je vous remercie. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes réunis ce jour pour traiter des affaires de la Métropole, c'est notre rôle et notre engagement devant les habitants de notre collectivité. Nous tiendrons évidemment nos engagements et notre devoir d'élu.

Pour autant, en ce jour, et depuis le 24 février, l'Europe connaît une guerre. Les chars russes sont rentrés en Ukraine, marquant une rupture fondamentale avec un cycle de paix qui garantissait la souveraineté des peuples libres.

Cette guerre est de la responsabilité de celui qui l'a décidée, en contradiction avec les traités internationaux. On a du mal à partager certaines analyses qui cherchent à minimiser les actes du Président russe qui a fait le choix d'obtenir, par les armes, ce qu'il a échoué à gagner politiquement.

Ces actes barbares font peser un risque d'embrasement en Europe et dans le monde. Et nous sommes heureux que l'escalade de la violence avec les pays alliés contre la guerre soit stoppée par l'équilibre des forces imposées par l'arsenal nucléaire.

Nos pensées vont vers le peuple ukrainien. Des milliers de morts, 2,5 millions de personnes déplacées et des conséquences humanitaires qui vont empirer de jour en jour. Je salue l'engagement et la générosité des Français qui ont largement participé aux collectes et, particulièrement, celles organisées par nos communes.

Notre collectivité participera aussi par une subvention exceptionnelle. Formons le vœu que la guerre s'arrête et que la paix l'emporte. Mais cela ne se fera pas tout seul. Il faut une volonté politique forte qui s'impose sur le plan diplomatique et militaire.

L'intervention de monsieur Laurent Legendre est indécente. Votre candidat, monsieur Mélenchon, a bénéficié de nombreux soutiens, de parrainages pour qu'il soit candidat à la Présidence de la République. Je vous rappelle que monsieur Bayrou a soutenu madame Le Pen dans son parrainage. Je voudrais attirer votre attention, monsieur Legendre, sur ceux qui sont vos héros, qui ont du sang sur les mains et des millions de morts. Donc, un peu de retenue dans vos interventions.

Monsieur le Président, ce Conseil va donner un avis sur des sujets majeurs de l'organisation de notre territoire qui engageront notre collectivité pour les décennies à venir. Mais nous sommes tous conscients ici que, malgré les heures d'interventions qui vont se succéder, nous connaissons déjà par avance le résultat des choix politiques.

Les consultations menées pour ces grands projets ont été une mascarade de démocratie participative. Que l'on se rappelle du règlement local de la publicité pour lequel vous avez carrément inscrit dans le bilan l'avis des antipub à chaque point modifié, alors que les acteurs économiques devaient se contenter d'informations et d'un espace d'expression limité.

Et que dire de l'utilisation extensive que vous faites des panneaux publicitaires existants pour assurer la promotion de votre vision politique et de vous-même ? Pour vos positions partisans et pour imposer votre vision de la société, il n'y a jamais trop de panneaux publicitaires !

Que dire des métros ? Votre choix depuis votre élection est de ne pas faire de métros, mais d'imposer contre tous un téléphérique. Pour imposer ce choix idéologique, vous avez souhaité lancer une grande consultation. Malheureusement pour vous, cette consultation a dit exactement l'inverse de vos propositions. Nos habitants veulent des transports lourds que sont les métros et ils souhaitent une logique assez simple : d'abord, construisez les transports collectifs pour proposer une offre alternative à la voiture avant de les contraindre en vous attaquant aux plus pauvres qui n'auront plus les moyens de se déplacer.

Sur la zone à faibles émissions, là encore, tout le monde est contre l'accélération du calendrier et refuse l'interdiction du Crit'Air 2 mais vous, vous l'inscrivez comme si vous n'entendiez rien. En fait, ce sont des fausses consultations dans lesquelles vous organisez vous-même et à l'avance les positions finales sans prendre en compte les volontés des habitants. Cette méthode est grave et très dangereuse car elle génère de l'espoir puis, plus que de la frustration, l'impression d'être pris pour des imbéciles.

Et que dire de l'arnaque de la PPI ? Depuis votre élection, vous êtes incapable de nous fournir un programme détaillé par opération et par répartition territoriale. C'est un irrespect total des communes qui attendent, non seulement des financements sur des projets d'intérêt général, mais c'est surtout la démonstration de votre incapacité à comprendre les besoins concrets et réels de nos habitants.

Et quel est votre bilan des politiques publiques de la Métropole ? Qu'avez-vous donc fait pour améliorer la qualité de vie de nos habitants ? Des contraintes de voirie routière qui créent des bouchons et de la pollution ? Des contraintes plus fortes pour empêcher le développement économique ? Des prestations sociales nouvelles sans suivi réel pour assurer une insertion professionnelle ?

Votre bilan est nul et cette vision est partagée par de nombreux groupes. Déjà deux ans pour rien ! Mais plutôt que l'assumer, ce que vous aimez plus que tout, c'est de renvoyer la balle chez les autres, contre Laurent Wauquiez, contre l'État, contre les communes de la Métropole, contre l'opposition. Monsieur le Président, ce serait peut-être le temps de reconnaître votre incapacité à porter des politiques publiques concertées avec les partenaires car vous refusez de négocier. Vous ne souhaitez qu'imposer votre vision seul contre tous.

Nous ne pouvons que dénoncer cette attitude qui va à l'encontre des communes et, ne vous y trompez pas, monsieur le Président, malgré votre opération de déplacement séduction, la fronde et la gronde ne sont pas terminées et nous poursuivrons dans la défense de nos habitants. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Brunel Vieira : Merci monsieur le Président. Nous, groupe écologiste, réaffirmons notre total soutien au peuple ukrainien à disposer de lui-même et nous sommes fiers de la mobilisation de tous les élus, quel que soit leur bord politique, pour faire vivre les valeurs de solidarité et de coopération, notamment entre l'État et les collectivités.

Plus que jamais, nous avons besoin d'une Europe unie et forte pour asseoir la démocratie, combattre les dictatures et la guerre. Nous tenons à rappeler que l'accueil des réfugiés fuyant les guerres et les dictatures ne saurait être hiérarchisé au détriment des fondements de la civilisation humaniste faisant vivre les valeurs de liberté, égalité et fraternité.

Et prenons le temps de considérer pleinement ce qui fait notre actualité : 24 février 2022, Vladimir Poutine lançait l'armée russe sur l'Ukraine ; 28 février 2022, le GIEC rendait public le second volet de son sixième rapport, le plus alarmant rendu à ce jour, sur les conséquences du dérèglement climatique pour nos sociétés humaines.

Paix et climat : même combat ! C'était l'un des slogans de la marche de ce samedi.

Pour quelles raisons ? Comme l'écrivait, notamment, très justement le journaliste Stéphane Foucart dans *Le Monde* : "La guerre aux portes de l'Union européenne d'une part, le changement climatique de l'autre, rien ne semble *a priori* rapprocher ces deux menaces. La première est fulgurante, la seconde est chronique. La première sature l'espace médiatique, la seconde n'y fait qu'une brève apparition. La première tient enfin au désir et à la folie d'un seul homme, quand la seconde tient aux lois intangibles de la physique. Sur ces deux menaces plane pourtant le même parfum d'hydrocarbures."

On le sait, le charbon, le pétrole et le gaz sont les principaux fauteurs du réchauffement, mais ils sont aussi les principales sources de financement de la Russie de Vladimir Poutine. Depuis le début des hostilités, ce paradoxe a été maintes fois souligné : "notre addiction aux énergies fossiles a armé" dit-il "le maître du Kremlin et a permis à son régime de prospérer depuis près d'un quart de siècle."

Voilà : énergie, crise climatique, crise géopolitique, tout est lié. À cela s'ajoutent les attaques de Tchernobyl et Zaporijjia, qui nous rappellent le danger que constitue la vulnérabilité des centrales nucléaires.

Pour assurer la paix, il n'y a qu'un seul chemin collectif : construire notre indépendance énergétique par les énergies renouvelables, pour laquelle les écologistes ne cessent de se battre. Produire notre énergie avec le vent, l'eau, le soleil, la mer, la chaleur du sol et la biomasse plutôt que de dépendre du gaz, du pétrole, de l'uranium et des régimes qui les produisent.

Nous devons cesser de penser séparément les questions diplomatiques, démocratiques, énergétiques, écologiques et sociales.

Ainsi, la lutte pour le climat et la justice sociale ont toujours été, sont et seront nos deux préoccupations constantes. Si l'on regarde l'ensemble des délibérations que nous proposons et, notamment dans le cadre de la ZFE, on voit clairement la cohérence des décisions et la direction proposée en ce sens.

Justice climatique : en luttant contre la pollution de l'air et la dépendance aux véhicules thermiques avec cette nouvelle étape de la ZFE et en favorisant les mobilités actives et le covoiturage.

Justice sociale : en soutenant les plus modestes dans le cadre des aides financières de la ZFE et, plus globalement, avec les dispositifs d'accompagnement à destination des habitants mais également des acteurs du territoire.

Donc, arrêtons s'il vous plaît avec les discours sur l'exclusion, non seulement c'est injuste mais, quand vous dites cela, vous n'êtes pas à la hauteur.

(*Silence*)

J'attendais une petite réaction...

Préserver la paix et le climat, anticiper les crises à venir, demande des décisions courageuses et des élus responsables. Parce que vous avez beau jeu sur le discours de l'écologie : "c'est chez nous, c'est partout" mais en réalité, au moment des décisions fortes, au moment de ne plus trouver d'excuses, on se retourne et qui reste-t-il ? Les écologistes ! Je vous remercie.

(*Applaudissements dans les rangs de la majorité*).

M. le Président : Merci à toutes et tous pour ces propos préalables. Comme toujours, tout le monde a pu s'exprimer librement. Il y a toujours des propos que je pourrais qualifier d'excessifs, de polémiques. Les mots ont un sens. Quand on parle de mascarade de démocratie, quand on parle de revenir à un fonctionnement démocratique, on utilise des mots qui, je trouve, ne sont pas dignes de nos débats et respectueux de ce qui se passe aujourd'hui partout dans le monde.

Je voulais, par ailleurs, quand même remercier Marc Grivel pour avoir souligné la qualité de la semaine de l'égalité femmes-hommes qu'a pilotée la Vice-Présidente Michèle Picard avec 84 actions de la Métropole de Lyon, c'est un enjeu essentiel.

Sur la zone à faibles émissions, plusieurs d'entre vous sont intervenus, nous allons avoir le débat tout à l'heure et donc chacun pourra à nouveau s'exprimer. Moi je veux bien recevoir des leçons de justice sociale mais, depuis 20 ans, chacun a mené ses politiques, dans ses communes, ici même et nous, nous menons la nôtre depuis deux ans et la réalité s'impose : la tarification solidaire des transports en commun, près de 60 000 habitants qui ont un abonnement gratuit, 94 000 habitants qui ont un abonnement mensuel à 10 €, ce sont déjà 154 000 habitants qui profitent de nos politiques fortement. 154 000 habitants, c'est significatif !

Le revenu de solidarité jeunes, on y reviendra, il a profité et il profite à plus de 700 jeunes de notre territoire et je pourrai développer très largement, nous le ferons pendant deux jours.

Quand on nous reproche un manque d'ambition dans les transports en commun, on a doublé le budget d'investissement des transports en commun. Une nouvelle fois la réalité est là et, pour la suite, puisque c'est cela le débat que nous avons eu le 3 mars, quel développement des transports en commun ? Je suis impatient, messieurs, mesdames, de recevoir vos contributions et vos propositions que, j'espère, cohérentes et finançables et le débat continuera naturellement à ce sujet.

Ensuite, il y a la polémique de la PPI qui revient régulièrement. Monsieur Pelaez et monsieur Cochet également, vous êtes revenus dessus, vous avez écrit à la CADA. La CADA a répondu, elle a été claire, elle a déclaré que votre demande d'avis était sans objet. Donc nous fonctionnons différemment...

(Brouhaha)

Vous avez pu vous exprimer. Elle a déclaré que votre demande était "sans objet". Ce sont exactement ses mots.

Donc nous fonctionnons différemment, la réalité est là aussi à travers les chiffres. En 2021, nous avons eu plus de 600 M€ de dépenses d'investissements. Il y en aura 705 M€ en 2022 et naturellement, chaque délibération qui doit être nécessaire est prise et votée ici même ou en Commission permanente.

Vous avez attaqué aussi Primevère et la Gonette, monsieur Pelaez. Écoutez, peut-être l'avez-vous oublié mais l'institution Primevère, cela doit faire 20 ou 30 ans qu'elle existe sur le territoire, qu'elle est aidée par le Grand Lyon bien avant que je préside cette instance et même la Gonette était aidée bien avant que je sois élu Président. Donc, revoyez les choses. Peut-être que ce que vous faisiez avant, c'était bien, maintenant qu'on le fait, ce n'est pas bien ! Mais tout cela n'est pas très cohérent.

Monsieur Kimelfeld, sur le dialogue social, un mot sur le SYTRAL, vous parlez de 70 % de grévistes le mois dernier. Il y en avait 27 % ! C'est déjà énorme et, il y a quelques jours, il y en avait 7 %, pas uniquement d'ailleurs sur le sujet de l'allotissement mais aussi sur le sujet des discussions salariales.

L'inquiétude des agents du SYTRAL est légitime, elle est normale. J'ai écrit à chacun d'entre eux et j'espère et, *a priori*, vu les taux de grève, je peux espérer avoir réussi en partie, répondre à ces inquiétudes et on va continuer à le faire. Après, sur le choix qui a été fait, je vous invite à travailler un peu le dossier mais je pense que vous n'avez pas une connaissance pleine et entière des enjeux des choix qui ont été faits et qui corrigent, finalement, des mauvais choix du passé.

(Protestations dans les rangs de l'opposition)

Sur votre réquisitoire, monsieur Kimelfeld, sur l'état des lieux du dialogue social ici, on ne part pas de rien, parce que finalement, vous faites le réquisitoire de l'état des lieux et, moi je veux bien que, sur la convergence entre compétences départementales et Grand Lyon, elle ne soit pas faite, je vous le confirme, et nous, nous avons rouvert le dossier qui avait été mis un peu de côté, ou en tout cas, sujet non prioritaire pendant des années.

La prime chauffeur a été faite, vous l'avez dit d'ailleurs, nous allons voter des revalorisations de la filière médico-sociale qui concernent essentiellement des agents femmes et donc nous travaillons prioritairement aussi, à l'intérieur de la Métropole de Lyon, sur l'égalité femmes-hommes.

Voilà, chers collègues, tout le monde, une nouvelle fois, a pu s'exprimer, va le faire encore pendant le temps du Conseil qui devrait se terminer demain.

Procédure d'urgence relative au dossier N° 2022-1100

M. le Président : Nous passons à la procédure d'urgence, sur le vote du dossier Ukraine n° 2022-1100 que nous avons adressé aux élus en dehors des délais et donc, je vous demande de valider l'urgence de cette délibération. Merci d'ouvrir le vote.

Le vote a été ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

(L'urgence est adoptée à l'unanimité).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes
de débats en Conférence des Présidents*

N° 2022-1100 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention d'aide d'urgence à l'association l'Alliance urgences dans le cadre de la guerre en Ukraine - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-1100. Madame Dromain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente Dromain, rapporteur : Merci monsieur le Président. Beaucoup de choses ont déjà été dites à ce sujet. Face à une agression inacceptable de la Russie en Ukraine, la Métropole a choisi de s'engager auprès du peuple ukrainien. J'ai une pensée émue ce matin pour toutes les personnes dont le destin a été basculé par la guerre.

Le Président vous a détaillé nos actions, donc nous vous proposons d'adopter une subvention d'urgence de 50 000 €. Notre choix s'est porté sur Alliance urgences car nous avons confiance envers ces six ONG, c'est-à-dire Action contre la faim, CARE, Handicap international, Médecins du Monde, Plan international et Solidarités international.

Nous savons qu'elles sont au contact des victimes et qu'elles en connaissent les besoins. Je tiens à remercier les communes qui se sont engagées très rapidement en organisant des collectes et des dons. Afin de ne pas faire doublon, la Métropole a choisi de ne pas en organiser. En revanche, nous appuyons cet élan en mettant à disposition rapidement et gratuitement des locaux à Vénissieux, pour des associations, afin de stocker les collectes qu'elles réalisent.

Nous travaillons étroitement avec notre ville partenaire polonaise Lodz, qui accueille de nombreux réfugiés ukrainiens, notamment des enfants. La Métropole va donner des médicaments, des alèzes, des jeux et envoyer cinq ordinateurs et une imprimante.

Merci au SDMIS qui s'est fortement impliqué pour regrouper les collectes de dons en mairies d'arrondissement, à la caserne des pompiers de Saint-Priest. Il donne également trois ambulances remplies de médicaments et matériel de secours à Lodz. Je voulais également souligner la solidarité des HCL et du Vinatier, qui collaborent avec nous pour envoyer du matériel médical.

L'accueil des réfugiés est coordonné par l'État et nous sommes, bien évidemment, en lien avec lui pour organiser un accueil digne. La mobilisation sans précédent autour de ce drame montre ce que l'humanité est capable de faire collectivement et c'est une note d'espoir. Nous devons, toutefois, rester vigilants à ne pas hiérarchiser les drames humains. Nous poursuivons les missions qui nous incombent concernant l'accueil des autres réfugiés et des sans-abri en veillant à ce que la crise que nous traversons ne génère pas d'injustice par ailleurs. Merci.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

Mme la Conseillère Perrin-Gilbert : Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, Mathieu Azcué, Président du groupe La Métropole en commun, l'a dit en propos liminaire, notre groupe s'associe pleinement aux messages et actions de solidarité envers le peuple ukrainien qui subit, aujourd'hui, l'agression de la Russie.

L'invasion de l'Ukraine par l'armée russe est objectivement un acte d'agression au regard de la résolution 3314 des Nations unies du 14 décembre 1974, qui stipule, dans son article premier : "L'agression est l'emploi de la force armée par un État contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État, ou de toute autre manière incompatible avec la charte des Nations unies." Entre États indépendants, le respect de la souveraineté territoriale est une des bases essentielles des rapports internationaux. L'invasion par l'armée russe est un acte de guerre de Vladimir Poutine à l'égard du peuple ukrainien et de ses dirigeants, autant qu'une provocation vis-à-vis de l'Europe et de l'ordre mondial.

Ainsi, faut-il lire encore les récentes frappes de l'armée russe à 20 km de la frontière polonaise, pays membre de l'OTAN. Nous en avons tous et toutes conscience, ce qui se joue actuellement en Ukraine n'est pas une guerre isolée.

L'histoire nous l'avait appris, mais nous l'avons trop souvent oublié, que la paix ne se résume pas à la seule absence de la guerre, que la paix dépend aussi des conditions favorables au bien-être économique et social dans tous les pays, qu'elle dépend aussi du respect effectif des droits humains et des libertés fondamentales pour toutes et tous.

Bien-être économique et social partout et pour tous, droits humains et libertés fondamentales partout et pour tous, doivent rester notre boussole, sans différence de couleur de peau, d'appartenance religieuse, sans interférence non plus avec des coalitions d'intérêts financiers et géostratégiques.

Solidaire avec le peuple ukrainien qui subit la guerre voulue par Vladimir Poutine, solidaire aussi du peuple russe en résistance face à son tyran, le groupe Métropole en commun est également solidaire de celles et ceux qui se préoccupent d'une indignation française et internationale sélective selon les régions du monde et des intérêts bien compris.

Ceci étant dit, au regard de la situation en Ukraine, au regard de la délibération qui nous est proposée ce matin, le groupe Métropole en commun votera bien sûr pour cette subvention d'aide d'urgence à hauteur de 50 000 € destinée à l'association Alliance urgences, collectif regroupant six ONG : Action contre la faim, CARE, Handicap international, Médecins du Monde, Plan international et Solidarités international.

Nous le savons, les populations civiles sont toujours les grandes victimes des conflits armés et ces ONG doivent intervenir au plus vite sur le terrain, en Ukraine et dans les pays limitrophes, pour soutenir les civils soudainement exposés à de multiples risques pour leur santé et pour leur vie. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller Grout : Mesdames et messieurs les Conseillères et les Conseillers, monsieur le Président, quelques mots pour accompagner cette délibération, elle qui s'inscrit dans une situation dont la gravité appelle une certaine forme de solennité.

Cette délibération, c'est celle de la solidarité entre les peuples. Son vote, au sein de notre assemblée démocratique, doit d'abord concrétiser cette idée : celui des habitantes et habitants de la Métropole de Lyon comme peuple solidaire de celui des ukrainiens, jeté dans l'horreur de la guerre.

L'unique responsabilité de cette horreur appartient à monsieur Poutine et son Gouvernement. Dès lors qu'elle a violé les frontières de l'Ukraine, la Russie est l'intolérable qui nous ramène au temps des guerres en Europe. L'intolérable d'un pouvoir, concentré de capitalisme oligarque assassin et prédateur, et d'un fantasme impérialisme délirant, la Russie, mais pas le peuple russe emmené malgré lui dans cette entreprise criminelle. Il nous appartient d'absolument faire cette distinction.

Dès lors, il nous revient aussi d'installer cette délibération comme une solidarité envers ce peuple russe et celles et ceux qui bravent la répression et l'autoritarisme cruel de leur dirigeant en manifestant contre la guerre. Un militantisme pour la paix, payé chaque fois au prix fort et qui force l'admiration.

Cette résistance, cet international solidaire ukrainien et russe des peuples nous oblige car, passées la sidération et l'émotion, ce sont nous et nos homologues d'État qui avons, ensuite, la lourde tâche de penser la réponse politique.

Ce n'est pas chose aisée car la politique internationale est complexe, les systèmes d'acteurs composites et enchevêtrés. De plus, elle ne peut plus s'appuyer sur les grilles de lecture qu'on connaissait jusqu'alors et rencontre des contextes aussi inconnus que périlleux. Je pense, par exemple, au fait que les centrales nucléaires puissent se retrouver, pour la première fois, au centre de zones de conflit.

Dans un contexte de passions tristes, dans un environnement abrutissant d'injonctions, et de "réflexe à", c'est donc une ode à la vigilance, à la réflexion et au discernement avec laquelle je souhaite compléter mon propos. L'enjeu est trop important pour quoi que ce soit d'autre, puisque l'enjeu, c'est la paix.

Alors, laissons-nous des espaces pour discuter, débattre, construire ensemble : les caps et les lignes rouges. Pour apporter les nuances et les complexités absolument nécessaires à ces scènes et situations qui souffrent tellement dès lors que le primaire, ou le sommaire, l'emporte.

Oui, être solidaire c'est, je crois, prolonger cette délibération d'espace pour comprendre, pour mesurer tout le sens, le poids et les conséquences de la situation et des leviers avec lesquels nous lui répondons.

À ce titre, je salue l'initiative de la mairie du 1er arrondissement, et de sa Maire, Yasmine Bouagga, qui, couplé à l'envoi de dons humanitaire, organise aujourd'hui à partir de 18h30, une soirée pour se rassembler spontanément et comprendre, en peuple au sein de la maison du peuple, la situation.

Et finalement faire résonner ces mots de Jean Ferrat en conclusion :

"La force de la France, c'est l'esprit des Lumières
Cette petite flamme au cœur du monde entier
Qui éclaire toujours les peuples en colère
En quête de justice et de la liberté."

Je vous remercie.

M. le Président : La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller Debû : Merci monsieur le Président. Je pense que j'ai tout dit dans mon propos préliminaire donc je passe la parole, merci.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère Fournillon : Merci monsieur le Président. Chers collègues, par cette délibération, nous nous apprêtons à accorder une aide financière de 50 000 € pour soutenir les Ukrainiens.

L'invasion de l'Ukraine a déjà fait de nombreuses victimes, notamment parmi les civils. Elle brise des vies, des destins, des familles. Elle occasionne des situations humaines difficiles, et le mot est faible, que ce soit sur place ou pour les personnes contraintes à l'exil fuyant le feu, fuyant les bombardements, fuyant le front. Il ne peut être question d'aucun clivage face à une guerre que nous condamnons vivement, fermement. Notre rôle est alors de préserver la paix autant que possible et d'aider les populations qui souffrent.

L'aide de la Métropole de Lyon est une première réponse. Au-delà de la somme, nous pensons que notre Métropole, notre grande Métropole lyonnaise, a aujourd'hui un devoir d'unir tous ses territoires, toutes ses forces vives, et les communes sont de celles-ci, face à cette guerre en Europe.

Depuis le début du conflit, un formidable élan solidaire s'est levé dans la population pour offrir de la nourriture, des vêtements, des produits d'hygiène, de puériculture et d'autres indispensables à envoyer sur place mais également, et il faut en témoigner publiquement, pour accueillir des réfugiés ukrainiens. Oui, les communes sont volontaires pour participer à l'indispensable aide humanitaire. Oui, les communes sont des terres d'accueil.

Bien que l'organisation d'une telle aide humanitaire soit du ressort de l'État, les communes n'ont pas attendu. Souvent au premier rang, sur tout le territoire, elles organisent des collectes, stockent, informent, accueillent, prouvant une fois de plus leur capacité à agir quels que soient les événements, en proximité directe avec les habitants. Et ce, depuis le premier jour.

Je tiens à saluer, au nom du groupe Synergies-Métropole, la solidarité, la fraternité, tant des habitants que celles des agents communaux et de nos services sociaux. L'investissement communal est fort, que ce soit pour la logistique, pour l'organisation des cartons de dons ou pour leur acheminement. Dans les CTM (Conférence territoriale des Maires), c'est le cas dans la CTM Ouest-Nord par exemple, cette mobilisation se construit en intercommunalité, car c'est ensemble que nous réussissons.

D'ores et déjà, nous réfléchissons à l'accueil des populations dans nos territoires. La Commune de Dardilly, comme d'autres communes, offre l'hospitalité à des premiers réfugiés ukrainiens depuis quelques jours.

Je pense, notamment, à cette maman et son enfant de 10 ans qui trouvent refuge dans une famille à Dardilly, ou encore à ces deux personnes âgées arrivées dimanche. Alors que nous nous devons de leur offrir des conditions de vie les plus dignes qui soient, leur accueil pose question. Comment accompagner les Métropolitains qui accueillent des réfugiés ? Comment accompagner les réfugiés eux-mêmes, par exemple dans les problématiques de logement, de traduction ou de démarches administratives ou encore de scolarisation des enfants ?

"Un peuple qui ne connaît pas son passé, ses origines et sa culture ressemble à un arbre sans racines" disait Marcus Garvey. Comment aussi donner aux réfugiés la possibilité de garder un essentiel lien avec leur pays, leur culture ? Car nous parlons ici de personnes déracinées brutalement.

La réponse à cette question, nous en sommes persuadés, passe par une réponse concertée, organisée à l'échelle de la Métropole. Une nécessaire coordination doit être portée par notre collectivité, qui se doit aussi d'être l'interlocutrice exigeante auprès de l'État. C'est quelque part l'occasion de montrer la capacité de la Métropole, une Métropole que nous voulons humaine et qui tire sa force de la cohésion des territoires qui la composent, de répondre à ce défi, d'un seul élan solidaire.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur les communes et elles espèrent, avec la même énergie, pouvoir compter sur vous. Je vous remercie.

M. le Président : Merci madame Fournillon pour vos propos et merci madame la Maire pour l'engagement de la Ville de Dardilly. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère Frier : Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs semaines, il y a comme de l'écho en Europe. Les jours sombres reviennent à mesure que s'installe le printemps. L'Ukraine, un pays libre et démocratique, a été attaqué par un dictateur et son armée. Il faut le dire, dans cette période où les informations se mêlent à la propagande, où certains prétendent expliquer pour mieux justifier : rien ne justifie l'attaque russe et les méthodes employées la condamnent encore davantage.

À cet instant, nous pensons tous au peuple ukrainien, aux victimes, décédées ou blessées, aux déplacés, aux réfugiés. Nous pensons aussi à tous ces citoyens ukrainiens ordinaires qui ont décidé de se mobiliser pour défendre leur pays, leur liberté, leur vie, et celle de leurs proches. Ce que nous montrent le peuple ukrainien et ses dirigeants, de force de résilience, de volonté, est digne de notre admiration.

C'est donc la guerre en Europe, car l'Ukraine, c'est l'Europe. Nous avons perdu l'habitude de ce genre d'événements. Des guerres, il y en a eu ces dernières années mais, souvent vues comme lointaines, ou dans des pays plus petits, elles ont moins marqué les esprits en France. C'était sans doute injuste.

Là, à quelques milliers de kilomètres, c'est un pays de taille comparable à la France, avec des dizaines de millions d'habitants qui est attaqué. Et les consciences s'éveillent. C'est bien. Nous nous rendons compte du caractère précieux de cette paix européenne de 77 ans, que nous avons payé si lourdement, mais que nous avons fini par trouver banale. Tout équilibre est précaire et la réactivation d'une menace nucléaire même, nous nous rendons compte de la nécessité à agir en Européens, unis.

Nous nous rendons compte que, sans être nous-mêmes attaqués, nous subissons les conséquences de ce conflit qui vont être durables dans notre quotidien : prix de l'essence, du chauffage, du gaz. Cela peut nous interroger à moyen, long termes sur nos modes de vie. Cela nous obligera, à court terme, à agir pour les plus fragiles d'entre nous.

Nous voyons aussi avec admiration l'élan de solidarité qui s'est formé, tant pour aider l'Ukraine dans sa lutte que pour venir en aide à son peuple ou accueillir les réfugiés. C'est formidable, et l'action de tous, comme celle de la Métropole et des communes, doit être saluée.

Aujourd'hui, nous nous sentons tous un peu Ukrainiens. Souhaitons que la paix revienne, par la négociation, en reconnaissant la dignité et la liberté de l'Ukraine. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller Rudigoz : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, la situation de guerre en Ukraine, en Europe, déclarée de manière unilatérale par Vladimir Poutine, ne peut que nous révolter. Nous devons tous collectivement faire front, comme nous le faisons aujourd'hui, et nous opposer à une telle attaque, non seulement contre un peuple mais, plus largement, plus profondément, contre le concept même de démocratie.

Depuis le début du conflit, ce sont des milliers de civils et de soldats ukrainiens qui ont été tués. Des femmes, des enfants ont été très clairement pris pour cible encore récemment lors du bombardement d'une maternité et d'un hôpital pour enfants à Marioupol. Ainsi, de véritables crimes de guerre sont commis et il est donc de notre devoir de soutenir nos amis ukrainiens et de leur être solidaires dans cette épreuve historique qu'ils subissent avec un courage et une détermination héroïque, à l'image de leur Président, Volodymyr Zelensky.

La France a su se montrer à la hauteur, digne des enjeux de la situation. En réponse aux demandes des autorités ukrainiennes, le Président de la République, Emmanuel Macron, a demandé au Gouvernement de débloquer une enveloppe de 100 M€ pour apporter une réponse aux besoins humanitaires les plus urgents des populations victimes du conflit.

De même, et de concert avec les autres pays de l'Union européenne, nous avons à cœur d'accueillir les réfugiés qui souhaiteraient fuir les combats qui ravagent leur pays, leur ville, leur quartier. À la demande de la Présidence française de l'Union européenne, l'UE a d'ailleurs voté, début mars, un dispositif exceptionnel permettant aux Ukrainiens de bénéficier d'une protection temporaire, qui leur ouvre des droits, notamment en matière de séjour sur le territoire européen et sur le territoire français, de versement de l'allocation pour demandeur d'asile, ou encore de la scolarisation des enfants.

Notre Europe a donc su répondre de manière forte aux défis posés par les attaques ignobles de la Russie. Nous voyons d'ailleurs que toutes les sanctions économiques décidées par ailleurs ont des effets concrets sur l'économie russe.

L'Union européenne a été bousculée par cette crise. C'est une prise de conscience qui doit lui permettre d'avancer toujours plus vite et plus loin dans les domaines liés à la souveraineté et, notamment, sur les sujets de l'indépendance énergétique et de la défense. Nous devons continuer à nous renforcer, pour que l'Europe s'affirme comme une véritable puissance politique.

Il nous paraissait donc évident qu'à notre échelle, celle de la Métropole et des communes de notre territoire, comme l'a rappelé la Maire de Dardilly, nous agissions aussi par solidarité, par amitié pour le peuple ukrainien.

Notre groupe Progressistes et républicains votera donc cette délibération. Néanmoins, sans esprit polémiste permettez-moi de vous alerter, de vous sensibiliser sur deux points, monsieur le Président, madame la Vice-Présidente.

Nous estimons que le niveau de l'aide, c'est une première chose, c'est une première décision qui est importante, mais n'est pas à la hauteur des capacités d'action de notre collectivité. Nous souhaiterions donc, monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, qu'un plan d'aide plus vaste, plus élevé, soit décidé, dans une prochaine délibération, à la hauteur des conséquences de cet horrible conflit.

Permettez-moi aussi de vous relayer, mais vous en avez parlé, madame la Vice-Présidente, une nouvelle fois la demande des associations ukrainiennes de Lyon et de la Métropole et de la paroisse ukrainienne Athanase de Villeurbanne, qui vous a sollicités, nous avons eu l'occasion d'échanger par mail à ce sujet, afin de disposer d'un entrepôt pour stocker les dizaines de tonnes de dons qu'ils reçoivent chaque jour de la part de nos concitoyens.

Madame la Vice-Présidente, j'ai bien noté que vous aviez parlé de locaux à Vénissieux mais, selon les informations dont je dispose, mais je les prends avec précaution, ces locaux ne seraient disponibles que jusqu'à la fin mars, à vérifier donc, et certainement à pouvoir de disposer de locaux sur une durée plus longue.

Pour terminer, mes chers collègues, permettez-moi de lire quelques vers du grand poète ukrainien, Taras Chevtchenko, dont la vie fût un combat, vers qui résonnent avec force et justesse aujourd'hui : "La vérité se lèvera ! La liberté renaîtra ! Mais en attendant, les fleuves coulent. Des fleuves de sang par-delà les montagnes. Et des larmes, et du sang de quoi désaltérer tous les empereurs."

Je vous remercie.

M. le Président : La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président Longueval : Merci monsieur le Président. Chers collègues, bien sûr nous dénonçons tous cette guerre déclenchée par la Russie et les élans de solidarité sont nombreux. Il y a une unanimité à dénoncer ce conflit horrible et, bien entendu, nous voterons cette délibération. Mais je veux aujourd'hui donner un éclairage sur les impacts de ce conflit sur le monde universitaire.

La Russie a déclaré que des étudiants russes étaient expulsés des universités de France et aussi d'autres pays. C'est, bien entendu, un mensonge de plus. Les quelque 5 000 étudiants russes, ainsi que les enseignants-chercheurs, continuent à étudier en France et plusieurs universités les ont aussi rassurés.

Le 3 mars, 7 000 scientifiques russes adressaient une lettre ouverte à leur Président pour dénoncer l'agression de l'Ukraine, mais, dès le lendemain, l'Union des recteurs d'universités de Russie publiait une déclaration de soutien à Poutine, allant jusqu'à appeler, en tant que Recteur d'universités, à la dénazification de l'Ukraine.

Dans ce contexte, France Universités a immédiatement suspendu le protocole d'accord qu'elle a signé en 2013 avec l'Union des recteurs de Russie. L'Association européenne universitaire en a fait de même et France Universités a demandé aux universités françaises de suspendre toute collaboration avec les universités russes qui avaient signé cette déclaration de soutien à Poutine. Plusieurs mesures d'urgence ont été appelées par France Universités :

- le soutien financier aux étudiants ukrainiens, mais aussi russes, actuellement privés d'accès à leurs ressources financières personnelles,

- le renforcement du programme PAUSE, qui est un programme d'aide à l'accueil d'urgence des scientifiques en exil, qui a été créé en 2017 je crois, doté de 2 M€, et qui a pour objectif d'accueillir les chercheurs étrangers et leur famille en situation d'urgence.

Je rappelle que ce programme a permis d'accueillir 220 chercheurs étrangers, dont 30 % de Syriens, mais aussi des chercheurs issus d'Irak, de Turquie, de Russie, d'Afghanistan, mais aussi d'autres du Burundi, du Venezuela, du Pakistan et du Yémen, à savoir aussi que les deux tiers de ces chercheurs sont spécialisés en sciences humaines et 30 % sont des doctorants.

En ce qui concerne les étudiants russes ou ukrainiens, ils cohabitent parfois au sein même des établissements, et ils sont en détresse psychologique autant que financière. Certains étudiants russes se cachent même, craignant des représailles.

Ils ont retiré du liquide en début de conflit, avant que leur carte bancaire ne soit bloquée, et certains étudiants sont contraints de rentrer en Russie, dans leur pays.

La solidarité s'organise. Aujourd'hui, une réunion rassemble le Recteur délégué, l'Université de Lyon, le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), la Métropole, nos équipes, je n'irai pas, mais je serai représenté, aussi la Ville de Lyon, pour faire le point sur les effectifs d'étudiants ukrainiens et russes impactés et leurs besoins.

Les universités sont mobilisées. L'Université Lyon 2 a centré son service de santé universitaire vers ces étudiants, déclenché une aide financière d'urgence.

Avec le CROUS, des logements d'urgence sont proposés aux étudiants ukrainiens, arrivés depuis peu à Lyon de l'Université de Kharkiv, pour leur second semestre.

Lyon 2 a aussi rapatrié tous ses étudiants en Russie et aucun étudiant de Lyon 2 n'était sur le sol ukrainien.

Lyon 3 a fait de même : rapatriement pris en charge des étudiants français en Russie, soutien financier aux étudiants, également biélorusses, maintien de l'accueil des étudiants russes, à savoir que les étudiants français en Russie ne sont pas très nombreux, en 2020, on en recensait 340, ce qui classait la Russie à la 23^{ème} position des pays de destination des étudiants français.

Je voudrais aussi vous dire que le Recteur délégué à l'enseignement supérieur a fait passer un message aux établissements pour veiller à ce que les étudiants russes accueillis en France ne soient pas menacés, quand on sait que Facebook et Instagram ont modifié leur politique de modération afin, je cite, "de faire preuve d'indulgence envers les menaces de mort proférées contre des soldats et les dirigeants russes". On peut s'interroger sur cette décision qui promet, d'une certaine façon chez nous, la haine en ligne.

En conclusion, comme l'a témoigné Wilfried N'Sondé, un auteur qui concourait au prix *Summer* de la Métropole à la fête du Livre de Bron, "nous sommes quand même bourrés de contradictions". La même année où une partie de la France s'est offusquée de la trahison liée à la perte du contrat avec l'Australie, de 12 sous-marins, pour un montant de 56 M€, cette même France, quelques mois après, dénonce la guerre et ses ravages en Ukraine. Dans la même idée, la France continue à vendre des armes à l'Arabie Saoudite, qui bombarde le Yémen.

Rappelons simplement que le nombre de pays en conflit a doublé en une décennie, que l'on estime à 23 pays et 850 millions de personnes qui font actuellement face à un conflit de moyenne ou de forte intensité.

L'Ukraine est venue grossir ce grand nombre de pays subissant guerre, tragédie humaine et dévastation économique, l'horreur en Ukraine venant ruiner un peu plus les efforts pour maintenir le monde en paix et mettre fin à la pauvreté dans le monde. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Seguin : Merci monsieur le Président. Chers collègues, dans cette délibération, vous nous proposez de verser une subvention de 50 000 € à six associations humanitaires réunies dans l'Alliance. Chacune d'elles bénéficie, dans son domaine, d'une expertise reconnue. Nous avons ainsi la garantie du bon usage de notre geste de générosité.

Nous tenons, par cette intervention, à marquer notre indignation face à cette agression. L'Ukraine avait choisi, après l'effondrement du monde communiste, la liberté et la démocratie. Cette agression intervient dans ce que nous qualifions de guerre, alors que certains encore préfèrent parler d'opération militaire. En effet, lorsqu'un État attaque, envahit, massacre la population civile d'un autre État souverain, c'est bien d'une guerre dont on parle. Je rappelle Camus qui écrivait que "mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde."

Nous tenons également à signifier notre entier soutien aux populations. Nous partageons ensemble le souci d'accueillir des réfugiés au plus près du conflit, dans les pays limitrophes, la Hongrie, la Pologne, la Moldavie ou la Roumanie, afin qu'elles puissent rentrer chez elle rapidement, lorsque les combats cesseront. Pour ceux qui souhaitent venir en France et, plus particulièrement, dans notre Métropole, nous devons être au rendez-vous de notre tradition française d'asile.

Ces réfugiés devront bénéficier inconditionnellement de la protection des peuples persécutés et en guerre. Notre seule réserve à ce projet de délibération se trouve dans le montant de cette subvention. En effet, au regard des

engagements pris par les grandes collectivités françaises ou européennes ou, plus localement, par nos communes, et notre collègue de Dardilly a pu en donner témoignage, les communes se sont immédiatement mobilisées avec leurs habitants. Cette subvention est bienvenue, mais nous semble trop modeste. Comme vous l'aurez compris, monsieur le Président, nous voterons favorablement à cette délibération. Je vous en remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Popoff : *Diakouyu Chanovniï President, Chanovni kolehi* (Merci monsieur le Président, mes chers collègues en ukrainien), ce midi, à une semaine du 8 mars, j'aimerais vous parler de trois femmes dont l'histoire individuelle rejoint aujourd'hui notre histoire commune.

Olena Maystrenko a 22 ans, elle est psychologue et elle habite Kyiv. Elle s'est engagée depuis quelques jours dans les forces armées ukrainiennes. Olena est le symbole de tous ces Ukrainiens qui s'engagent et résistent à Kyiv, Kharkiv ou Odessa.

Marianna Podgurskaya, dont la maternité a été bombardée le 9 mars à Marioupol faisant trois morts dont un enfant, bombardement qui constitue un des nombreux crimes de guerre commis par Vladimir Poutine et son clan.

Enfin, Yelena Sipova, née en 1946 dans une Leningrad alors assiégée par l'armée nazie et qui, à 76 ans, a été arrêtée à Saint-Petersbourg alors qu'elle manifestait pacifiquement contre cette guerre, comme des milliers d'autres russes. Yelena, symbole d'un peuple qui se désolidarise de cette guerre fratricide.

Ces femmes, ces hommes sont en première ligne d'une guerre qui se déchaîne au cœur de l'Europe, fait d'un dictateur, Vladimir Poutine, qui n'a eu de cesse d'attaquer les libertés fondamentales et la démocratie :

- en Russie, quand il emprisonne son principal opposant politique Alexeï Navalny ou fait assassiner, il y a quelques années, la journaliste Anna Politkovskaïa,
- mais aussi au-delà de ses frontières, en 1999 en Tchétchénie, en 2008 en Géorgie, en 2014 en Ukraine et en 2015 en Syrie.

Nous, citoyennes et citoyens européens, habitant à Bruxelles, Košice ou Lyon, sommes en 2^{ème} ligne et notre responsabilité est immense.

Notre première responsabilité, c'est celle de fournir à l'Ukraine les moyens de se défendre en lui fournissant le matériel dont elle a besoin, en lui accordant un soutien financier massif et en lui accordant une perspective européenne à laquelle se raccrocher.

Notre deuxième responsabilité, c'est d'être solidaire avec les populations civiles, premières victimes de tous les conflits, qu'elles soient déplacées en Ukraine, ou réfugiées dans nos territoires.

Sur ce volet, la Métropole de Lyon joue sa part :

- c'est le cas avec cette aide de 50 000 € au collectif Alliance urgences qui vise à soutenir des actions d'ONG auprès des populations civiles en Ukraine et dans les pays limitrophes. Cinquante mille euros, c'est ce que donne la majorité des départements en France dans le cadre de ce conflit,

- c'est le cas évidemment quand des collectes de biens de première nécessité sont organisées sur tout le territoire, grâce à la mobilisation de nos concitoyens,

- c'est le cas quand nos sapeurs-pompiers se mobilisent pour collecter et stocker ces dons et quand ils font eux-mêmes dons de trois véhicules,

- c'est le cas quand la Métropole travaille avec la Ville de Lodz pour faciliter l'accueil d'enfants réfugiés,

- et c'est enfin le cas quand Grand Lyon habitat met à disposition de l'association Lyon Ukraine un local de 50 m².

Notre troisième responsabilité, c'est d'imposer des sanctions massives à la Russie, pour que la guerre ne soit plus une option.

Aujourd'hui, notre dépendance au gaz et au pétrole russe, c'est LE sujet de discussions entre Européens. Cette dépendance, ce sont des centaines de millions d'euros que nous payons chaque jour et qui financent cette guerre. Alors, il est vital de déployer une politique énergétique ambitieuse basée sur la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables ! Alors, mobilisons-nous dès aujourd'hui pour l'Ukraine et pour nos valeurs, en faveur de la transition, de la sobriété, car, comme l'a souligné ma collègue, Vinciane Brunel Vieira, paix, climat, même combat !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité).

M. le Président : Merci à toutes et tous pour ces interventions en soutien. Cette délibération, madame la Vice-Présidente Hélène Dromain l'a rappelé, n'est qu'une partie de l'aide et de l'action de la Métropole de Lyon et, naturellement, nous irons plus loin dans les semaines et les mois qui viennent.

C'est l'État qui coordonne sur le territoire le soutien à l'Ukraine et je pense que ce sont les services de l'État qui sont les plus efficaces dans ce rôle. Cela n'empêche pas la Métropole de Lyon d'aider à faire le lien avec les communes et, en particulier, sur l'accueil des réfugiés où, pour l'instant, la question démarre à peine ; mais on pourrait avoir, dans les semaines qui viennent, une population importante à accueillir et nous aurons besoin absolument de la mobilisation, d'abord des citoyens, mais aussi des acteurs associatifs, économiques et, naturellement, des communes.

Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Dromain.

N° 2022-0989 - déplacements et voirie - Première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0989. Il y aura deux amendements qui ont été déposés sur cette délibération. Monsieur Kohlhaas, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe n° 2 page 179)

M. le Vice-Président Kohlhaas, rapporteur : Merci monsieur le Président. Quelques diapositives pour vous présenter cette délibération sur la mise en place de la ZFE 5+. En premier lieu, pour rappeler que la question des ZFE et de la qualité de l'air, qui est l'enjeu, et de la diminution de la pollution, n'est pas récente. Je ne sais pas si vous vous en souvenez mais, au moment du Grenelle de l'environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet estimait qu'il était urgent d'agir en mettant en place ce que l'on appelait à l'époque des ZAPA (zones d'actions prioritaires pour l'air). C'était en 2007.

Effectivement, la directive européenne de 2008 fixe les seuils qui sont basés sur les seuils de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) de 2005, de 40 µg/m³ de dioxyde d'azote comme étant extrêmement dangereux. Cette directive de 2008, la France aura dû attendre 15 ans pour la mettre en œuvre, c'est sans doute ce que certains ici ont appelé, dans leurs propos liminaires, même s'ils ne m'écoutent pas, une précipitation.

D'autres pays, d'autres voisins européens ont mis en place, depuis de nombreuses années, ces zones à faibles émissions. Je pense à l'Italie, à l'Allemagne, à l'Autriche et nous, c'est la loi d'orientation des mobilités de 2019 qui nous fixe un calendrier.

Depuis, les seuils de l'OMS ont baissé. Si, par rapport aux seuils de 2005, qui ont créé la directive européenne de 2008, une quinzaine de milliers de nos concitoyens étaient exposés quotidiennement à des seuils de pollution trop élevés, aujourd'hui, avec les nouveaux seuils, c'est toute la population de la Métropole de Lyon qui est, quotidiennement, sous une pollution extrêmement importante.

Pourquoi l'OMS a baissé ces seuils ? Parce que les recherches scientifiques et médicales montrent que la pollution est responsable de nombreuses maladies et de plus en plus de rapports sortent chaque année sur, notamment, le lien avec l'ensemble des cancers, y compris les cancers du sein et, très récemment, il y a quelques jours, sur la question de la faiblesse de nos capacités cognitives quand nous sommes soumis à des pollutions régulières. J'espère que l'air de cette salle n'est pas trop pollué.

(Rires)

L'État français a, comme je l'ai dit tout à l'heure, au travers de la loi d'orientation des mobilités, imposé à ce que les métropoles mettent en place des zones à faibles émissions. La loi climat et résilience, votée en 2021, en a fixé les calendriers. Et la loi dit : "les agglomérations de plus de 150 000 habitants et donc, les métropoles, doivent mettre, au plus tard au 1^{er} janvier 2023, en place une ZFE qui interdit les véhicules les plus polluants, c'est-à-dire les Crit'Air 5 et +" et elle fixe la suite du calendrier, au plus tard le 1^{er} janvier 2023 !

C'est donc dans ce cadre-là que nous avons voté, l'année dernière, en mars 2021 si mes souvenirs sont bons, une délibération créant cette zone à faibles émissions et que nous votons aujourd'hui un dispositif d'accompagnement de la mise en place de cette ZFE.

Contrairement, là aussi, à ce qui a été dit, aucune accélération du calendrier par rapport à la loi, puisque nous mettons en place, au 1^{er} septembre 2022, cette ZFE 5+ avec une période de quatre mois pédagogique et donc nous serons dans le cadre de la loi en mettant en place réellement cette ZFE 5+ au 1^{er} janvier 2023, avec, en plus, un périmètre que nous avons choisi, calé, sur le périmètre que nos prédécesseurs avaient mis en place pour la ZFE économique.

Certaines métropoles ont interprété la loi en disant que la ZFE 5+ serait en œuvre sur la totalité de leur territoire. Nous avons choisi, pour aller ni trop vite ni trop lentement, de rester sur ce périmètre central de la Métropole, qui comprend en gros 50 % des habitants de la Métropole et qui, surtout, offre aujourd'hui le plus d'alternatives à la mobilité en voiture individuelle, que ce soit par l'intermédiaire des transports en commun ou par celui des modes actifs. Donc ni trop tôt ni trop tard !

L'objectif de cette délibération, c'est de mettre en place des dispositifs d'accompagnement. Nous vous proposons donc, dans cette délibération, un dispositif d'aide pour que ceux qui n'ont pas d'autres solutions que de se déplacer en voiture individuelle, puissent, le cas échéant, s'ils ont un véhicule 5 ou non classé, être accompagnés pour le changer pour un véhicule propre.

Ce dispositif d'aide est calé sur celui de l'État et il vient le compléter. Il y a des aides de l'État, contre la mise au rebut d'un véhicule polluant, ce que l'on appelle le bonus à la conversion ou l'aide à la conversion, à laquelle se rajoute l'aide de la Métropole et qui permet de déclencher une nouvelle aide de l'État, que l'on appelle la surprime ZFE pour les résidents de la ZFE.

Les montants que nous vous proposons d'adopter dans ce dispositif d'accompagnement se calent donc sur le dispositif de l'État pour les deux premières colonnes à gauche, puisque l'État aide ce que l'on appelle les cinq premiers déciles, c'est-à-dire les 50 % de la population la moins riche de l'État français.

Nous avons décidé d'aller plus loin et d'ajouter une aide spécifique de la Métropole pour les deux déciles supplémentaires, pour aller accompagner jusqu'à 70 % de la population. Alors certes, ce n'est pas une très grosse somme, mais ce sont des gens qui ont quand même un revenu fiscal par part au-dessus du revenu médian. L'État n'a pas souhaité les accompagner, nous, nous avons souhaité le faire au travers de ce dispositif.

Les dispositifs d'accompagnement, ce sont aussi les dérogations. Là aussi, l'État a fixé des dérogations nationales, notamment pour certains types de véhicules d'intérêt général ou de défense, bien sûr, pour les personnes à mobilité réduite titulaires de la carte mobilité inclusion, nous avons donc décidé d'ajouter des dérogations propres à la Métropole, pour les détenteurs d'un véhicule 5+ ou d'une 2 roues motorisées non classée puisqu'il n'existe pas de 2 roues motorisées 5, résidant au sein du périmètre de la ZFE et dont le revenu fiscal de référence par part est compris dans ces sept déciles, ces 70 % de la population la moins riche, mais aussi pour ceux qui habitent la Métropole, sans habiter dans la ZFE, mais qui ont une nécessité de venir travailler, sans solution alternative, dans le périmètre de la ZFE. Enfin, nous avons aussi ajouté les dérogations pour des associations de sécurité civile et d'intérêt général.

Nous réfléchissons à la mise en place d'une dérogation dite "petits rouleurs", pour ceux qui soit habitent la ZFE et se déplacent peu souvent ou font très peu de kilomètres ou sont résidents externes de la ZFE, dans la Métropole (on verra dans la discussion sur les amendements, pourquoi pas en dehors de la Métropole) et qui ont besoin de venir ponctuellement dans cette ZFE.

Et puis enfin, nous avons, comme l'avaient fait nos prédécesseurs pour la ZFE économique, mis en place une dérogation temporaire pour ceux qui ont commandé un véhicule plus propre, le temps d'un délai de livraison qui aujourd'hui est un délai moyen de cinq mois.

Parallèlement, nous mettons en place, suite à de nombreuses contributions qui ont été faites pendant la période de concertation par le public mais aussi par les personnes publiques associées, un dispositif de communication, d'information et de conseil.

La loi nous impose de faire une communication de trois mois à la mise en place de cette étape de la ZFE 5+. Nous avons choisi de faire une communication de neuf mois. Elle commencera dans quelques jours pour aller jusqu'à la fin de l'année 2022.

Cette communication large comprendra aussi un partenariat avec les centres techniques automobiles puisque la plupart des véhicules, même tous les véhicules doivent passer au contrôle technique tous les deux ans, ce qui doit nous permettre de toucher directement toutes les personnes concernées progressivement dans les mois qui viennent.

En attendant le contrôle automatique, sans savoir quand il viendra, puisqu'il y a un an et demi, la Ministre nous l'avait promis pour juillet 2022, et que maintenant, on nous parle plutôt de fin 2023, qui serait aussi un moyen utile pour pouvoir communiquer avec les gens qui seraient surpris "en contravention", en attendant, on nous a proposé d'écrire à tous les possesseurs de véhicule 5+. Nous n'avons pas, nous, le fichier adresses des véhicules immatriculés 5+, c'est la Préfecture qui l'a et, si nous devons écrire à chacun d'eux, il faudrait que la Préfecture leur demande d'abord leur accord pour qu'ils puissent nous donner leurs coordonnées pour que nous puissions enfin leur écrire, autant dire que, d'ici cinq ou six ans, nous n'aurions pas pu réussir à écrire à tout le monde. Donc nous avons saisi la Préfecture pour lui demander d'écrire elle-même aux possesseurs de véhicules 5+, en tout cas sur le fichier des immatriculations.

Par ailleurs, nous mettons en place une agence de mobilités, à partir de ce printemps, qui va monter en puissance progressivement dans les mois et années qui viennent, dont l'objectif sera d'accompagner chacun qui le souhaitera, soit à trouver des solutions alternatives de mobilités, quand elles sont possibles, soit à faire une demande de dérogation, quand on y a droit, soit à faire une demande de soutien financier pour acquérir un véhicule plus propre.

Pour conclure, la ZFE concernant les véhicules utilitaires légers et véhicules poids lourds, dite "ZFE économique", votée ici même à l'unanimité en 2019, et mise en place en 2020 et 2021, était bien plus rapide que la ZFE que nous vous proposons aujourd'hui puisqu'en deux ans, elle a interdit tous les véhicules utilitaires légers et poids lourds jusqu'au Crit'Air 3 inclus, avec un dispositif d'accompagnement qui a, assez rapidement, montré qu'il était insuffisant et inadapté puisque peu d'entreprises, peu d'artisans y avaient recours.

Nous avons, d'ailleurs, régulièrement adopté des avenants pour adapter ce dispositif et voté, en janvier dernier, un nouveau règlement des aides pour adapter ce dispositif à ce que nous demandaient les organisations professionnelles.

Ce que je souhaite dire en conclusion, c'est que nous respectons la loi, nous n'allons ni plus vite ni plus lentement, nous pensons que nous pouvons le faire, sur le cœur de la Métropole, mais pas tout de suite sur toute la Métropole, sans doute ce sera une étape suivante dont nous parlerons en septembre. Nous souhaitons le faire avec un maximum de dispositifs d'accompagnement par de la présence physique, téléphonique, sur Internet, de l'accompagnement à de la rédaction de demandes, de l'accompagnement au changement de mobilités et puis de l'accompagnement financier et de type dérogatoire.

Par ailleurs, le Président l'a rappelé, nous avons largement investi sur les transports en commun, bien plus que par le passé, même si notre réseau est déjà l'un des meilleurs de France, pour ne pas dire le meilleur de France après l'Île de France, les autres métropoles n'ont pas cette chance. Nous pouvons, je le crois, dans ce cadre-là, réussir la mise en place de cette ZFE 5+ et améliorer durablement la qualité de l'air et donc la santé publique pour l'ensemble de nos concitoyens.

Nous votons aujourd'hui ce dispositif d'aide. Merci.

M. le Président : Merci monsieur le Vice-Président. Tous les groupes ont demandé la parole, à commencer par le groupe La Métropole pour tous.

M. le Conseiller Doganel : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la ZFE est incontestablement un outil qui vise à améliorer la qualité de l'air et il n'est pas utile de réaffirmer une énième fois que nous sommes favorables à toute mesure écologique qui fera sens aux objectifs fixés.

Nous souhaitons cependant rappeler que la fin ne justifiant pas les moyens, il reste de nombreux axes de ce projet à éclaircir. Il faut lutter contre les particules NOx émises par les véhicules diesel et les véhicules d'un certain âge, c'est un fait. Mais une étude de l'ATMO, dont vous vous êtes certainement inspiré, précise également, s'agissant des grandes agglomérations, que, je cite : "l'instauration de zones à faibles émissions ne peuvent être une parade efficace qu'en complémentarité des mesures structurelles en faveur de transports en commun améliorés et non polluants."

Il convient aussi de préciser que les particules NOx ne sont ni l'alpha ni l'oméga du niveau de pollution et de la dégradation de la qualité de l'air, que les particules fines et ultrafines constituent également une part importante des risques de santé publique et qu'elles sont majoritairement résidentielles.

Vous me permettrez cette insertion qui a pour but de vous rappeler que les politiques s'observent de manière transversale. Il vous faudra donc, au nom de préoccupations éminemment nobles de santé publique, être aussi empressés et intraitables quand il s'agira des politiques liées au logement, à la qualité des matériaux utilisés, à la qualité des services de transports, aux risques liés aux travaux publics et enfin, sur les modes de chauffage qui sont aussi polluants en termes d'émissions de particules en suspension.

Je m'étonne ici aussi de cette grande diligence à adopter les politiques du tout électrique quand on sait qu'elles favoriseront le recours aux centrales et donc le discours pro-nucléaire, ce qui ne correspond pas tellement à la lignée des écologistes, parce qu'on ne construit pas encore de véhicule électrique à la force des éoliennes ou des panneaux solaires de Chine. Mais bon, vous l'avez dit, il y a urgence à agir et peu importe si nous n'avons pas de mode ni de modèle de substitution fiable en attendant.

Passons sur les 19 451 véhicules Crit'Air 5 et autres non classés qui cacheront davantage ces pauvres que nous ne saurons voir. Sur la Commune de Bron, par exemple, 850 habitants ne pourront plus prendre leur voiture. En matière de déplacements, nous ne pouvons que souligner votre ardeur à décider de projets presque hors sol tant sont négligés l'aménagement des territoires et l'organisation des bassins de vie des Grand Lyonnais.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, nos administrés forment une masse économique très hétérogène. Il serait bon de ne pas perdre de vue cette évidence, mais surtout de la considérer sincèrement. Nous savons pertinemment que les aides, même cumulées, seront insuffisantes. Nous vous encourageons donc à aller plus loin et à mieux accompagner cette transition.

On compte environ 300 000 véhicules 4, 3, 2, soit, au minimum autant de personnes qui ont moins de quatre ans pour changer de mode de transport. Ce sera l'électrique, l'hydrogène ou des véhicules essence de moins de 11 ans. Je préfère croire à un manque de lucidité nourrissant cette décision plutôt qu'à une vision autoritaire et quasi-antisociale qui vous mènera à exclure un peu plus ceux qui sont déjà au ban de la société.

Les Français vont tirer la langue. Après la Covid, ce sont les conséquences de la guerre en Ukraine qui viennent faire chuter librement leur pouvoir d'achat. Mais ils iront acheter des véhicules électriques ou des vélos cargos dès septembre car c'est votre projet. Mais votre promptitude reste contestée et contestable, dans la mesure où la communication, l'accompagnement et la variable temps restent bien trop modestes.

Il est tout à fait louable de vouloir être pédagogue. En revanche, il est responsable de faire correspondre les calendriers nationaux et locaux afin de fluidifier au maximum ce changement. Il y a deux semaines, c'était la Police municipale qui manifestait pour plus de moyens en conséquence, ils auront plus de prérogatives. Qui encore accompagnera les moins favorisés d'entre nous vers la compréhension du système des vignettes ? Allons-nous saturer les mairies ou le réseau Internet ? Comment s'assurer que la ZFE ne créera pas un report de circulation au détriment du même public qui souffre déjà de leur situation socio-économique ?

Nous sommes également gênés et inquiets de demander toujours plus aux administrés, de justifier de leur situation pour tout et n'importe quoi, comme de justifier d'un usage de leur voiture. Qui, quoi, comment, combien ? Autant de questions encore et toujours sans réponses concrètes.

Que ne fait-on de politique les yeux fermés. D'ailleurs, si je ne m'abuse, nous sommes amenés à nous prononcer sur un projet pour lequel le mode de sanction n'est pas encore clairement établi alors que c'est un point de droit crucial.

Toutes ces raisons d'impréparation nous font craindre des situations hautement inconfortables pour les administrés concernés. Nous tenons tout de même, avant de conclure, à appuyer votre démarche de vote par étape au long du processus d'insertion du dispositif.

C'est donc avec quelques réserves mais non des moindres, que nous nous prononçons favorablement, avec l'espoir que vous saurez estimer les réflexions qui vous sont faites et les intégrer dans la mise en œuvre de la ZFE. Merci.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller Azcué : Merci monsieur le Président, monsieur le Vice-Président Kohlhaas, chers collègues, après la première délibération de mars dernier, qui a permis le lancement des concertations sous l'égide de la Commission nationale du débat public, nous voici face à la délibération qui organise très concrètement l'injonction

européenne, puis nationale, *via* la loi LOM, de diminution de la pollution atmosphérique dans notre Métropole. C'est une excellente chose pour la santé de toutes et tous.

C'est l'occasion pour le groupe de saluer le travail mené par les Vice-Présidents Kohlhaas et Boffet, notamment, travail mené avec conviction et efficacité dans toute la Métropole. Ce fût des temps à la fois d'informations, de concertations, de débats et nous ne pouvons que nous en réjouir tant les enjeux sont importants.

Comme vous le savez, le groupe Métropole en commun entre dans le sujet avec trois prérequis politiques. D'abord, nous considérons que la question des mobilités est un sujet systémique et collectif. L'injonction à ne plus utiliser son véhicule personnel n'est pas efficace. Il s'agit d'abord, pour la collectivité, de proposer des alternatives réelles, durables et qui satisfassent nos concitoyens. L'action qui est menée depuis deux ans par la majorité va dans ce sens avec le chantier des Voies lyonnaises, les nombreux réaménagements de voirie et le développement de l'offre de transports en commun.

Il faut aller plus loin mais, pour cela, il faut la volonté de tous nos partenaires, je pense ici au chantier du RER (réseau express régional) à la Lyonnaise. La création d'une régie publique des mobilités, qui aura, parmi ses missions, l'accompagnement des personnes qui doivent changer de mode de déplacement ou de véhicule, est une très bonne chose.

Ensuite, nous considérons que la capacité de se déplacer, comme le fait d'être soigné, d'être éduqué ou d'avoir accès à l'eau, est un bien commun à protéger. Sur ce sujet, nous avons deux désaccords.

Le premier porte sur l'allotissement des TCL. Nous remercions le Vice-Président Kohlhaas qui s'est rendu disponible à plusieurs reprises pour échanger et argumenter sur ce choix. Pour autant, nous avons rencontré également les forces syndicales pour échanger et comprendre les enjeux essentiels pour les salariés. Ces entretiens, avec le Vice-Président comme avec les syndicats, ont conforté notre groupe dans sa conviction qu'une régie publique des transports est indispensable pour une reprise en main stratégique des mobilités par les citoyens et ses représentants. Nous l'avons fait pour l'eau, cela aurait pu être possible pour les transports. Avec l'allotissement, l'horizon d'un service public s'éloigne. Pour notre part, nous ne pouvons nous y résoudre.

Le deuxième désaccord, c'est la question de la gratuité des transports en commun pour tous. Nous considérons qu'il s'agit d'un levier puissant de changement des modes de déplacements pour nos concitoyens dans le contexte de la ZFE. Au-delà, dans la période actuelle, c'est clairement une mesure de pouvoir d'achat et de redistribution des richesses *via* l'imposition. Rappelons-nous collectivement que cinq milliardaires français possèdent autant de richesse que 40 % de nos concitoyens.

Enfin, nous voyons la ZFE comme un moyen de planification dans un monde contraint énergétiquement, sans quoi ce sera chacun pour soi et un environnement subi pour la majorité des habitants. Ici, rien d'original, les scientifiques le disent depuis 20 ans. Nous sommes désormais au pied du mur.

Nous le disions il y a un an. La triste actualité nous a montré que les sujets sont tous entrelacés. La tresse, composée du changement climatique, de la contrainte énergétique et des crises géopolitiques, doit nous amener à accélérer très fortement la décarbonation de nos économies et la réduction de notre consommation énergétique. C'est un enjeu de souveraineté nationale et nous payons aujourd'hui notre dépendance. L'énergie représente presque 40 % du total de notre déficit commercial.

Un mot pour terminer sur cette délibération. Nous saluons une délibération équilibrée et qui fait la part belle à l'accompagnement de nos concitoyens. La création de la régie des mobilités, les dérogations petits rouleurs, le financement des aides aux changements de véhicules ou pour aller vers d'autres mobilités nous paraissent aller dans le bon sens. En conséquence de quoi, le groupe Métropole en commun votera pour cette délibération. Pour autant, il faudra poursuivre nos échanges et faire de ce grand chantier une réussite au service de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller Legendre : Monsieur le Président, nous serons relativement directs et brefs puisque nous allons nous abstenir sur cette délibération. D'abord, parce que nous sommes nationalement en désaccord avec le principe des ZFE. Ensuite, parce que le périmètre restreint au cœur de la Métropole induit un risque de report de la pollution dans les périphéries. Et enfin et surtout, parce que les aides sont conditionnées à des critères géographiques qui génèrent une ségrégation spatiale.

Le programme de l'Union populaire, et dans son livret "Pour des mobilités durables et accessibles", fait mention de la position suivante : "Mettre fin aux zones à faibles émissions dans leur conception actuelle dont les critères induisent des inégalités sociales et une trop grande tolérance à l'égard de certains véhicules, notamment les SUV, qualifiés à tort de non-polluants."

Cette abstention est donc d'abord une expression pour demander l'évolution réglementaire des ZFE au niveau national.

Nous appuyons, également, notre position sur l'avis du panel citoyen qui a, dans son avis, pendant la concertation, exprimé la volonté de modifier à la hausse le périmètre de la ZFE. Je les cite : "Le développement de la ZFE ne doit pas simplement reporter la pollution dans les zones périphériques au bénéfice du seul centre-ville" et, plus loin dans l'avis : "Le périmètre doit être agrandi pour intégrer les grands axes (la rocade, le périphérique, la M6 et M7) afin de ne pas déplacer la pollution vers les périphéries."

En bons Jacobins que nous sommes, nous considérons la République comme "une et indivisible". Les lois de la République doivent s'appliquer indistinctement à tous les citoyens. Puisque nous sommes favorables à la disparition des véhicules polluants, pourquoi ne pas les interdire nationalement ? Et en tout cas, pour notre Métropole, nous pensons que le périmètre de la ZFE devrait être le plus rapidement possible porté à l'ensemble des 59 communes.

Pour terminer, un certain nombre d'hypothèses ont été émises lors des études pour déterminer la population concernée par les dérogations. De plus, le groupe de travail a élaboré des niveaux d'aides et des hypothèses d'accès à ces aides.

La délibération fait mention de 7 000 véhicules concernés par les aides. Mais ce qui n'est pas précisé, c'est qu'il y a une hypothèse que seulement 45 % de ces propriétaires choisiront de renouveler leur véhicule pour un véhicule moins polluant. Finalement, ce qui est voté ce matin, c'est de donner des aides à seulement 3 150 véhicules Crit'Air 5 sur les 18 500 immatriculés sur la Métropole. Ce sera donc seulement 17 % des propriétaires de VP (véhicule polluant) 5+ de la Métropole, ce qui nous paraît insuffisant pour réussir la transition. Là où un budget de 4,6 M€ est proposé, nous pensons qu'il faudrait 20 M€ pour réussir correctement cette étape de la ZFE pour les particuliers.

Nous constatons également pour l'instant la non-possibilité de pouvoir transformer ces aides en chèque mobilités pour accéder aux alternatives à la voiture individuelle : pas de prise en charge de l'abonnement TCL, pas de prise en charge de l'abonnement à des services d'autopartage, à Vélo'v, à la SNCF.

Pour toutes ces raisons, il n'y aura pas d'avis favorable de notre groupe sur ce dossier, dans la continuité de notre abstention de mars 2021, il y a un an. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller Millet : Monsieur le Président, chers collègues, cette première délibération opérationnelle sur le renforcement de la zone à faibles émissions est importante, bien qu'elle ne concerne que 19 000 véhicules, sur les plus de 450 000 potentiellement concernés à terme. Elle doit, en effet, permettre d'expérimenter les moyens d'accompagnement des automobilistes, que ce soit pour la relation aux personnes concernées ou pour les dérogations et les aides qui sont proposées.

Cette expérimentation doit nous permettre de trouver le bon équilibre entre les contraintes imposées aux automobilistes et les gains en santé publique que l'évolution des mobilités, provoquée par ces contraintes, permet d'obtenir. Pour nous, la ZFE n'a pas pour but de chasser les automobiles de la Métropole, mais de réduire le nombre de kilomètres parcourus et, donc, les émissions polluantes induites, dont il ne faut pas oublier que, pour les poussières, 45 % proviennent non de la combustion mais des frottements et, donc, existent quel que soit le véhicule utilisé.

C'est pourquoi nous insistons, dans le débat, sur les mobilités métropolitaines, comme nous l'avons fait à la dernière Commission générale, pour construire une vision à long terme d'une part modale de la voiture en très forte réduction, ce qui suppose, bien sûr, un développement considérable des transports en commun. Nous considérons même que les contraintes de la ZFE devraient être échelonnées, dans les années à venir, en liaison avec le développement des alternatives, qu'elles soient liées aux transports en commun, au covoiturage, aux mobilités partagées, aux modes actifs.

La réponse au défi de la qualité de l'air ne peut pas être de contraindre les usagers à limiter leurs déplacements, ce que le confinement a fait, comme risque de le faire l'explosion des prix des carburants. Rappelons qu'en plein confinement strict, en mars 2020, avec un périphérique vide, nous avons connu un pic de pollution aux poussières.

C'est pourquoi, nous insistons aussi sur la dernière étude de Santé publique France, dont un seul chiffre est cité dans la délibération. Pour la première fois, cette étude situe la pollution de l'air dans l'ensemble des décès, 7 %, loin, très loin derrière les cancers. L'étude évalue aussi, pour la première fois, séparément l'impact sanitaire des poussières et des NOx. Les précédentes études ne tenaient compte que des poussières. L'impact sanitaire des poussières se révèle six fois plus important que celui des NOx. Attention donc aux décisions contre-productives !

Changer un véhicule Euro 6d diesel par un Euro 6d essence, c'est-à-dire changer un Crit'Air 2 en Crit'Air 1, c'est, selon l'étude de Santé publique France, augmenter l'impact sanitaire.

Mais venons-en à la délibération elle-même pour les véhicules particuliers Crit'Air 5 et non classés.

Nous ne savons pas combien de ces véhicules sont réellement roulants, ni ce que recouvrent les non classés, ni les types de déplacements des usagers de ces véhicules, ni leur nombre de kilomètres parcourus. Cela rend difficile les évaluations de gains sur la pollution de l'air, qui sont, de toute façon, faibles compte tenu du faible nombre de véhicules Crit'Air 5.

C'est pourquoi, nous regrettons de ne pouvoir dire, aujourd'hui, comment s'organisera la relation avec les propriétaires concernés. C'est clairement le rôle de l'État, et nous attendons avec impatience la réponse du Préfet sur cet enjeu essentiel de la mise en œuvre d'une loi nationale. En attendant, nous pensons qu'il faut faire plus pour permettre à toutes les personnes concernées d'être reçues, autant pour les aider à s'adapter à la ZFE 5+ que pour nous aider à mieux comprendre comment faire évoluer les mobilités.

Nous avons beaucoup travaillé dans la préparation de cette délibération pour chercher comment accompagner plutôt que sanctionner. Contrairement à la vitesse où le non-respect de la loi est une contravention ou même un délit, nous ne considérons pas le propriétaire d'un véhicule ancien comme un coupable. Notre objectif devrait être de n'avoir aucune sanction, ou presque, pour non-respect de la ZFE parce que nous aurons accompagné tout le monde.

C'est pourquoi, nous regrettons la limitation des dérogations et des aides aux seuls habitants et salariés de la ZFE, pour l'essentiel, donc, des Lyonnais et Villeurbannais. Nous avons proposé, dans la préparation de cette délibération, puis dans des propositions d'amendements -j'ai oublié les Caluirards, que monsieur Petit m'excuse- d'élargir le public concerné en considérant que les Saint-Foniards, Vénissians, Brondillants, Vaudais ou Rilliards, nombreux à être contraints par cette ZFE 5+, étaient le plus souvent des personnes à faibles revenus. Cela n'a pas été possible et nous le regrettons.

Nous nous étions abstenus lors de la première délibération, en mars, en considérant que, si nous partageons les objectifs de qualité de l'air, nous étions inquiets de l'impact social de ces mesures qui peuvent être fortement inégales et vécues comme telles. Rappelons que le travailleur pauvre est contraint à changer de mobilité, pour une solution qui peut être non choisie, quand le cadre supérieur peut en profiter pour se payer le SUV hybride de ses rêves.

Nous considérons que cette première mise en œuvre, pour un nombre limité de véhicules, laisse de côté trop d'habitants des villes populaires et nous nous abstiendrons. Il est essentiel de poursuivre le travail avec deux objectifs :

- mettre les moyens pour construire l'accompagnement de tous jusqu'à rendre le contrôle marginal dans l'atteinte de l'objectif de qualité de l'air,
- rythmer la mise en œuvre des contraintes par l'agenda de construction des solutions alternatives, à l'échelle des besoins de tous les habitants.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller Vergiat : Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe Synergies-Métropole votera pour l'amplification de la ZFE aux véhicules particuliers Crit'Air 5 et non classés, mais pas plus. L'interdiction de circuler des véhicules les plus polluants répond à des problématiques de santé publique et de lutte contre le réchauffement climatique pour lesquelles nous devons agir rapidement. Cette position est en cohérence avec les délibérations votées par les Conseils municipaux qui ont été consultés.

D'ailleurs, nous constatons que vous avez pris acte des remarques formulées dans les différentes concertations, que ce soit auprès des habitants et auprès des personnes publiques associées.

En privilégiant la mise en place d'une phase pédagogique, vous avez, notamment, renoncé à l'application de la ZFE pour les véhicules Crit'Air 5 et + dès le 1^{er} septembre. Vous revenez ainsi au calendrier équilibré de la loi comme nous le souhaitons. Nous vous demandons de suivre ce dernier pour les autres étapes de déploiement de la ZFE et de revenir sur son application pour les véhicules Crit'Air 2.

Rejoignant les demandes des communes, vous intégrez l'alerte sur le manque d'information de nos concitoyens concernés par cette mesure. Vous avez annoncé une campagne de communication élargie de plusieurs mois. Vous avez également étendu les dérogations possibles, notamment pour les petits rouleurs, ce qui correspond et répond

aussi à l'une de nos recommandations. Enfin, par la création de l'Agence des mobilités et par l'extension des aides, vous renforcez l'accompagnement de nos concitoyens, ce qui va dans le sens de nos demandes.

Ces ajustements pertinents, de bon sens, démontrent tout l'intérêt de l'échange, du débat, de la co-construction avec les citoyens, mais également avec les Conseillers métropolitains, les Maires et les Conseillers municipaux. Nous vous demandons de renouveler cette méthode constructive de travail avec la création d'un comité de suivi politique de la ZFE comme c'est le cas à l'Eurométropole de Strasbourg. Cette méthode apparaît d'autant plus pertinente quand il s'agit du déploiement d'une mesure qui va, à terme, profondément bouleverser les habitudes de déplacements des citoyens métropolitains et de celles et ceux qui viennent travailler dans la Métropole de Lyon.

Pour autant, notre vote en faveur de cette délibération ne se fera pas sans réserves.

Nous demandons que la Métropole de Lyon et le SYTRAL développent, dès à présent et avec ambition, des solutions alternatives à la voiture. Sans refaire le débat de la Commission générale sur les transports structurants, nous appelons :

- à un renforcement des fréquences des lignes de bus comme vous l'avez engagé pour les lignes 40 et 70,
- à un meilleur maillage du territoire en transports en commun, notamment avec la création de lignes transversales,
- à un dialogue non politicien et donc constructif avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour aller vers la création d'un RER à la lyonnaise et pour la réalisation du BHNS Lyon-Trévoux,
- et enfin, nous appelons à la recherche de financements complémentaires, pour continuer le développement du métro, un mode de transport lourd, certes coûteux, mais fortement plébiscité par les habitants et efficace pour relier les territoires. Pouvoir compter sur les concours de l'État sur ces types de projets est plutôt valorisant et absolument nécessaire.

Par ailleurs, nous exigeons que les communes soient considérées, non pas comme des supplétifs, mais comme des partenaires de la Métropole de Lyon, ce qu'elles savent être. Les municipalités sauront relayer la campagne d'information et de communication qui sera lancée mais ne doivent pas compenser, à leurs frais, les défaillances de la Métropole de Lyon en la matière.

De même, l'accompagnement que vous proposez doit se faire dans la proximité. Nous vous demandons donc de déployer, dès que possible, des agents métropolitains formés dans les mairies qui seront prêtes à accueillir des permanences de ces derniers. Ils pourront ainsi apporter des solutions concrètes aux habitants concernés par la ZFE.

La Métropole de Lyon ne doit pas transférer la responsabilité de l'application de la ZFE aux communes. Au contraire, elle doit travailler avec elles pour accompagner ensemble, de la meilleure façon possible, nos concitoyens dans l'application de cette mesure.

Nous renouvelons notre ferme opposition à l'application de la ZFE pour les véhicules Crit'Air 2. Avant de vous lancer dans une application dogmatique et idéologique plus stricte de la ZFE que la loi ne l'exige, nous aurons à faire le bilan du déploiement de cette première étape et à travailler à l'amélioration du dispositif et il sera absolument nécessaire de prendre en compte les impacts économiques et sociaux de l'actuelle crise russo-ukrainienne.

L'enjeu n'est pas de supprimer la voiture mais bien de réussir, très concrètement, à faire sortir les véhicules les plus polluants du parc automobile, sans mettre en difficulté nos concitoyens et de proposer des alternatives performantes et non idéologiques.

Il ne s'agit pas, pour la Métropole de Lyon, d'imposer une double peine à nos concitoyens. Cette situation interroge et sollicite encore davantage qu'auparavant votre capacité à être à la hauteur de l'enjeu en matière de justice sociale et d'accompagnement. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller Geourjon : Monsieur le Président, chers collègues, pour le dire simplement, nous sommes déçus par la délibération que vous nous est présentez. Déçus que le cadre global de la ZFE n'ait pas été posé, déçus de ne pas avoir de visibilité sur les différentes phases de déploiement, déçus que le dispositif que vous nous proposez, concernant cette première étape, soit incomplet et insuffisant.

Pourtant, certains ont su le faire. Je pense, notamment, à la Métropole de Strasbourg qui est codirigée par des écologistes depuis 2020. La communication exemplaire a été conduite en amont et pendant le projet. La concertation citoyenne a été conduite en mai et juin 2021. La délibération-cadre présentant l'ensemble des étapes

(Crit'Air 5, 4, 3, 2, jusqu'en 2028) a été adoptée le 16 octobre 2021. Le périmètre incluant l'ensemble des 33 communes de la Métropole strasbourgeoise, les dispositifs d'accompagnement, les aides financières ont été adoptés en octobre 2021. Au total, la Métropole de Strasbourg, qui représente plus ou moins un tiers de la population de notre Métropole, mobilise 50 M€ d'aide sur ces dispositifs.

Avec votre méthode désastreuse, monsieur le Président, vous avez réussi à transformer un sujet qui fait consensus, la réduction de la pollution de l'air, en un sujet polémique.

Vous avez fait le choix de transformer l'outil ZFE en un marqueur politique et politicien. La qualité de l'air méritait mieux !

Pour nous, l'objectif est la qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique. La ZFE n'est qu'un outil. Pour vous, la ZFE est un totem. Vous en oubliez même de fixer des objectifs en termes de qualité de l'air ! Dans la présentation qui a été faite, il n'y avait aucun objectif en termes de qualité de l'air, aucun objectif en termes de concentration concrète en NOx dans l'atmosphère, dans les différents quartiers de la Métropole de Lyon, aucun objectif en termes de concentration de particules fines. Nous vous demandons de faire un bilan annuel de la qualité de l'air en lien avec le déploiement de la ZFE. Pour nous, ce devrait être un point important du rapport développement durable de notre collectivité !

Gouverner c'est anticiper et prévoir, mais à ce jour, nous n'avons toujours pas de perspective précise globale concernant le déploiement des différentes phases de la ZFE ni leur périmètre.

Vous annoncez pouvoir être en mesure de nous présenter votre calendrier et le dispositif complet en septembre. Ce sera seulement trois ans avant l'interdiction effective des Crit'Air 2 en 2026.

Nous redisons notre ferme opposition à ce calendrier 2026 pour la sortie du diesel dans notre Métropole. C'est un non-sens écologique (les Crit'Air 2 récents ne sont pas plus polluants que des Crit'Air 1) entraînant une véritable obsolescence réglementaire des véhicules et un *hold-up* de plusieurs centaines de millions d'euros, voire milliards, dans la poche, dans le portefeuille des Métropolitains.

Nous sommes nombreux ici à partager cette conception, y compris dans les bancs de votre majorité, notamment chez les Maires et les élus municipaux qui connaissent la réalité des conditions de vie et des besoins de leur population.

Monsieur le Président, retenez bien cette maxime, car elle pourrait bien résumer à elle seule votre mandat : "En politique, on n'a jamais raison seul contre tous."

Oui, nous sommes pour la fin des véhicules les plus polluants. Oui, à ce titre, les véhicules Crit'Air 5 doivent être retirés de la circulation. Oui, ces véhicules doivent être mis au rebut. Tout le monde en convient, y compris les propres détenteurs de ces véhicules.

C'est d'ailleurs une obligation légale au 1^{er} janvier 2023. Mais la loi nous laisse une large appréciation des modalités d'application de cette interdiction.

Et à ce titre, ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est une ZFE qui porte en elle le risque d'exclusion sociale, une ZFE qui ne permet pas l'adhésion de la population. Pourquoi ? Parce que l'accompagnement financier proposé par la Métropole de Lyon demeure insuffisant. Cet accompagnement financier est, par exemple, beaucoup plus faible qu'à Strasbourg.

Vous partez du principe qu'il est possible de trouver un véhicule Crit'Air 1 d'occasion à partir de 7 000 €. En réunion publique, monsieur le Vice-Président, vous avez expliqué que vous aviez trouvé ce chiffre en faisant des recherches sur Le Bon coin. Peut-être que demain, la Métropole de Lyon calibrera ses dispositifs de soutien au sport en fonction des résultats des sites de paris sportifs.

(Rires)

Il aurait fallu calibrer les dispositifs sur une réelle étude du marché de l'occasion et anticiper les impacts de la mise en place de la ZFE sur ce marché. Car, demain, la demande pour les véhicules Crit'Air 1 d'occasion va augmenter, sans garantie que l'offre suive, ce qui aura bien évidemment des impacts sur le prix. Quoiqu'il en soit, le coût d'un modèle familial Crit'Air 1 d'occasion, bien plus représentatif des besoins qu'une citadine, est plutôt de l'ordre des 10 000 €, voire un peu plus. Et là, malgré les aides cumulées, le reste à charge est énorme pour les foyers les plus modestes.

Nous reconnaissons que le barème des aides de la Métropole est allé plus loin que celui de l'État. Mais le plafond retenu, allant légèrement au-dessus des revenus d'une personne seule au SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), exclut, de fait, les classes moyennes.

Nous ne pouvons que vous inviter à lire les deux derniers ouvrages de Jérôme Fourquet "L'Archipel français" et "La France sous nos yeux" qui reviennent sur le déclassement de ces classes moyennes qui sont en train de décrocher et de tendre petit à petit vers la précarité. C'est là l'essence des Gilets jaunes et tout le dilemme français : pas assez modestes pour être aidés financièrement, pas assez aisés pour ne pas avoir besoin de soutien.

Injustice sociale toujours car, avec les dérogations à l'interdiction que vous proposez, seules ces mêmes classes moyennes seront pénalisées et n'auront plus le droit de circuler dans la ZFE. L'injustice touche aussi les 200 000 navetteurs, qui chaque jour, se rendent dans notre Métropole pour leur travail. Ils contribuent au dynamisme économique de notre Métropole. Ils représentent près de 3 emplois sur 10 mais ne peuvent être accompagnés par les aides de la Métropole. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet des aides aux navetteurs lors de notre vœu en fin de Conseil.

En attendant de faire évoluer le cadre réglementaire pour les accompagner, nous pouvons agir tout de suite en adoptant notre amendement n° 1 qui vise à permettre aux personnes ne résidant pas sur le territoire de la Métropole, mais travaillant dans le périmètre de la ZFE, de bénéficier des mêmes dérogations que les Métropolitains. C'est une question de justice sociale.

Nous pensons également que la ZFE doit être inclusive et ne pas être discriminante en invisibilisant les besoins de mobilité liés à l'âge. Nous savons tous que garantir la mobilité des seniors est essentiel au maintien de leur qualité de vie. Or, la garantie de cette mobilité passe le plus souvent par la possession d'un véhicule individuel.

Toutes les études démontrent les difficultés d'accès aux transports en commun des seniors, d'autant plus que ces derniers résident le plus souvent dans des espaces peu dotés en transports collectifs. Ceci est confirmé par une récente étude du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Pour ces catégories de personnes, l'achat d'un véhicule Crit'Air 1, induit par la mise en place de la ZFE, se traduit concrètement le plus souvent par des difficultés financières, des difficultés d'accès à l'information et de possibilité de changer matériellement de véhicule.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'adopter notre amendement n° 2 qui introduit une dérogation permanente pour les personnes détenteurs d'un véhicule Crit'Air 5 âgées de plus de 75 ans et résidant sur le territoire de la Métropole et cela, sans critères de revenus.

En adoptant ces deux amendements, vous contribuerez à faire de cette ZFE un dispositif plus acceptable socialement, bien que toujours imparfait. Si votre ZFE est toujours celle de l'injustice sociale, nous ne pouvons en plus que regretter que les dispositifs que vous nous proposez demeurent incomplets.

Concernant la dérogation dite "petits rouleurs" pour répondre aux usages occasionnels de la voiture, rien n'est prêt. Aucune date de mise en œuvre n'est prévue et nous n'avons pas d'informations sur le contenu de cette dérogation petits rouleurs.

Vous comptez ouvrir une agence des mobilités pour permettre à chacun de s'informer et de bénéficier d'un accompagnement dans les démarches de demandes d'aides. Là aussi, aucune date d'ouverture de cette agence n'est précisée dans la délibération, même si vous nous l'annoncez pour l'été. Mais cette agence des mobilités, suite au vote de notre délibération, elle devrait être opérationnelle dès demain matin, à 8 heures.

Vous n'avez pas non plus anticipé sur les besoins de formation en lançant un grand plan pour les agents, des Maisons de la Métropole, des agents municipaux, ceux des TCL, pour que tous soient formés sur les enjeux de la ZFE. Là aussi les premières formations devraient commencer dès la semaine prochaine.

En somme, ce que vous nous proposez, c'est de voter un dispositif ZFE à trous. Et pour adapter l'adage bien connu, plus il y a des trous, moins il y a de consentement à la ZFE.

Alors, si l'on veut regarder le verre à moitié plein, on peut se réjouir que vous ayez partiellement repris notre proposition d'instauration d'une ZFE pédagogique, en instaurant un délai de quatre mois jusqu'au 1^{er} janvier 2023. Notre proposition d'une phase pédagogique faisait l'objet d'un vœu que nous avons présenté en janvier de cette année. Vous l'aviez à l'époque rejeté. Je suis heureux de constater que vous avez réussi à évoluer.

Nous vous proposons une solution simple : une ZFE pédagogique s'appliquant à tous. Vous avez fait le choix de multiplier les règles et les dérogations, enlevant toute lisibilité au dispositif et complexifiant sa mise en œuvre, tout en donnant une charge de travail supplémentaire aux agents chargés d'instruire ces demandes.

Vous avez fait le choix de rendre votre copie alors qu'elle n'est pas terminée et qu'elle est blanche sur de nombreuses questions. Bon courage pour communiquer efficacement sur des dispositifs incomplets et amenés à évoluer !

Les exemples internationaux nous alertent pourtant sur l'impérieuse nécessité d'une communication claire, lisible et suffisamment en amont pour réussir la mise en œuvre d'une ZFE. Bon courage à nos concitoyens pour qu'ils comprennent quoi que ce soit. La plupart ne s'y sont d'ailleurs pas trompés en répondant à la concertation publique sur la ZFE, mais pas sur la concertation réglementaire sur la ZFE 5+.

Dans ces conditions, bien que partageant la finalité à atteindre, améliorer la qualité de l'air, nous ne pouvons que nous abstenir sur cette délibération. Vous avez clairement raté cette première marche vers une mise en place réussie de la ZFE. Ressaisissez-vous rapidement, car plus les marches avanceront, plus dure sera la chute. Je vous remercie.

(VOIR amendements - annexe n° 3 page 186)

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller Da Passano : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur la première étape d'amplification de notre ZFE.

Notre intervention s'inscrit dans une dynamique de prise de position commune avec l'ensemble des élus Progressistes et républicains de la Ville de Lyon et de la Ville de Villeurbanne, pour nous opposer à votre vision et non bien sûr au principe de la ZFE, car faut-il le rappeler, cette ZFE a été mise en place par la précédente majorité, sous l'autorité du Président David Kimelfeld.

De nombreux avis ont été rendus par les communes concernées, et tous ont souligné des manques dans votre projet, notamment dans son volet social. Nous souhaitons vivement que ces réserves formulées de manière transpartisanne par des élus d'opposition mais aussi de votre majorité, puissent être prises en compte. Malheureusement, nous commençons à connaître votre façon de procéder, que je qualifierais d'indifférence méprisante à nos propositions, et nous n'avons donc que peu d'espoir en la matière.

Nous ne reviendrons pas, évidemment, sur la nécessité de poursuivre le travail engagé déjà il y a plus de six ans. C'est une tâche de longue haleine que nous avons menée et nous sommes, bien entendu, favorables au principe d'une ZFE, et à une amélioration de la qualité de l'air. Ce n'est pas le fond qui nous pose problème, mais bien la forme.

Nous restons donc particulièrement attentifs à l'acceptation de cette ZFE par nos concitoyens, car c'est une condition essentielle à sa réussite.

Concilier transition écologique et justice sociale, prendre en compte les plus précaires et les plus modestes, y compris les classes moyennes, doit être au centre de nos réflexions si nous ne voulons pas transformer, comme nous l'avions déjà dit à l'époque, cette zone à faibles émissions en zone à forte exclusion.

On nous annonce que cette extension de la ZFE ne va concerner que 18 565 véhicules métropolitains classés en Crit'Air 5 ou non classés.

Ces véhicules, qui vont donc devoir, comme vous le dites, s'évaporer de notre Métropole, sont majoritairement détenus par les populations les plus pauvres. Il est donc essentiel de les accompagner financièrement, sous peine de les accabler encore plus par un isolement forcé.

Mais, au-delà du fait que c'est justement parce que le parc de véhicules anciens serait relativement réduit que vous pourriez faire un effort plus conséquent pour les populations les plus modestes, cette vision étriquée du périmètre des aides incarne parfaitement votre incapacité à faire état de la réalité, menant, cela devient malheureusement une triste habitude, à des politiques hors sol.

Concrètement, d'ici quelques mois, c'est bien plus de 18 000 véhicules qui vont être concernés par la ZFE. En effet, la délibération précise que les aides sont ouvertes aux résidents de la ZFE ou métropolitains travaillant dans la ZFE. Cela occulte complètement toutes les personnes qui habitent en dehors de la Métropole et qui doivent s'y rendre, notamment pour y travailler. Ce sont ces personnes qui vont évidemment être concernées au premier chef

par le fait de ne plus pouvoir venir en voiture au sein de notre ZFE. Et à toutes ces personnes, rien n'est proposé. Si j'osais, je dirais : avec vous, ce n'est pas "circulez, il n'y a rien à voir", c'est "ne circulez pas, il n'y a rien à voir."

Prenons quelques exemples : l'exemple d'une infirmière qui habiterait à Trévoux, travaille à l'hôpital de la Croix Rousse. Elle est donc hors Métropole, elle ne peut pas déménager à Lyon et, de toute façon, elle n'en n'a pas les moyens. Elle commence sa journée de travail à 6 heures 30. Pour arriver à l'heure, elle a acheté, il y a deux ans, une Renault Clio d'occasion à 1 500 €. Mille cinq cents euros, c'est à peu près ce qu'elle gagne chaque mois. C'est un diesel et cette voiture a été immatriculée en 2000. C'est donc une Crit'Air 5. Dans huit mois, elle ne pourra plus entrer à Lyon avec sa voiture, ni même arriver à l'heure au travail.

On lui parle d'un bus à haut niveau de service qui arrivera bien un jour, si vous arrivez à avoir la volonté de poursuivre le travail que nous avons entamé avec la Région. Mais pour l'instant, le premier bus part de Trévoux à 6 heures 30. Elle doit le prendre jusqu'à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, où elle doit prendre un autre bus pour rejoindre le métro A à Bellecour, puis le métro C d'Hôtel de Ville jusqu'à la Croix-Rousse. Aucune alternative acceptable ne lui sera proposée et, comme nous venons de le souligner, aucune aide non plus.

Quant aux autres propriétaires de véhicules anciens, légèrement plus chanceux car habitant la Métropole, les réponses concrètes immédiates ne sont pas acceptables. Prenons l'exemple d'un homme qui a 60 ans, agent d'entretien au collège Gabriel Rosset à Gerland, qui commence à travailler tôt et qui habite à la Duchère. Pour aller au travail, il doit faire au moins 1 heure de transports en commun, c'est-à-dire le 19, le métro D puis le tram T6. Aller-retour, chaque jour, il fait plus de 2 heures de transports en commun et de marche dans la journée. Comme ça devient un peu dur, il n'est plus tout jeune, il a décidé d'acheter un Renault Scénic 2005 d'occasion, environ 3 500 €, soit presque deux mois de salaire pour lui. Cela lui permet aussi de transporter, à l'occasion, ses petits-enfants.

Son véhicule Crit'Air 4 sera interdit d'ici deux ans (d'accord ce n'est pas dans la délibération mais on a quand même suivi attentivement et la concertation et les travaux du groupe de travail). Si vous maintenez les propositions que vous avez faites lors de la concertation publique, dans deux ans, il ne pourra plus venir non plus au travail et n'aura pas, bien sûr, les moyens de s'acheter une nouvelle voiture pour ses dernières années de travail avant la retraite.

Alors, à tous ces citoyens, qui demain devront se séparer de leur véhicule, que leur dites-vous ?

Pour espérer bénéficier d'un reste à charge relativement faible et d'une aide de 2 000 €, il faudrait surtout ne pas dépasser 6 300 € de revenu fiscal de référence par part, revenu qu'un salarié au SMIC vivant seul dépasse fort heureusement, ce qui est donc totalement déconnecté des réalités.

Alors vous leur direz : "achetez-vous un vélo électrique avec une aide de 500 €, c'est proportionnellement bien plus rentable que les 2 000 € maximum d'aide pour une voiture et, si vous ne pouvez pas acheter un nouveau véhicule, privilégiez la marche à pied, cela commencera à vous entraîner car, pour le métro, on a bien compris que vous pouvez toujours courir !"

(Rires)

Bien sûr, il est aujourd'hui essentiel de faire évoluer nos pratiques et de questionner la place de la voiture dans nos villes, mais nous devons le faire en intégrant pleinement les contraintes économiques des habitants et la capacité de la collectivité à fournir des alternatives crédibles.

Si nous ne voulons pas simplement attendre les évolutions technologiques futures, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une solution en demi-teinte, qui offre aux plus aisés le confort d'une voiture électrique et laisse les plus modestes et les classes moyennes littéralement sur le bord de la route.

Nous ne pouvons pas exiger de nos concitoyens la même chose, sur la transition écologique, quels que soient leurs revenus. Aujourd'hui, qui a les moyens de remplir son frigo d'une alimentation bio ? Qui a les moyens de se vêtir et de vêtir ses enfants en coton durable et responsable ? Qui a les moyens d'acheter un véhicule électrique ? Sûrement pas les personnes données en exemple dans notre intervention, exemples qui sont malheureusement loin d'être de simples exceptions.

C'est pourquoi, nous défendons une écologie sociale avec une responsabilité commune et différenciée. Nous refusons cette écologie autoritaire qui est prônée par le Maire de Lyon et par vous-même, monsieur le Président, et qui met mal à l'aise, vous le savez très bien, les élus de l'aile gauche de votre majorité, obligés d'adopter des politiques en lesquelles ils ne croient pas, comme nous avons pu encore le voir récemment sur le projet d'allotissement pour les transports en commun. Cette écologie, qui impose à chaque individu, même les plus fragiles, d'endosser une responsabilité qu'il n'a pas les moyens de porter.

Mesdames et messieurs les Maires, réfléchissez bien, nous partons sur une mauvaise voie et, en 2026, vous serez les garants de cette situation parce que tous les habitants de notre Métropole ne vont pas forcément aller protester 120 rue Masséna, c'est auprès des Maires qu'ils protesteront et les effets de cette ZFE sans accompagnement social se feront fortement sentir.

Il semble que cette ZFE se dirige dans la même direction que la zone apaisée de Paris, dont l'adjoint Vert chargé des mobilités nous explique qu'il faudra prouver qu'on avait quelque chose à y faire, avec un ticket de caisse, par exemple, si on allait y faire des courses. Mais c'est une vision totalement aberrante qui tend vers un permis de circuler dans la ville, à ce compte-là autant ériger des murs autour de notre Métropole !

Non, le droit de circuler fait partie des libertés fondamentales et la collectivité n'a pas non plus le droit de pénétrer ainsi dans la vie privée de chacun.

Nous demandons *a minima*, avant toute mise en œuvre, tout comme cela a pu être demandé par d'autres groupes, qu'une étude sur les tarifs des transports en commun soit lancée et que vous définissiez, aussi plus précisément, votre politique en matière de parcs relais car, là aussi, et c'est devenu une habitude, nous sommes dans le flou le plus total. Ce sera au moins un début de réponse concrète à tous ces citoyens qui, demain, vont se retrouver sans aucune solution satisfaisante.

Nous ne voterons donc pas cette délibération, car ce serait signer un chèque en blanc sans aucune assurance sur les mesures qui accompagneront cette ZFE et qui pourraient apporter des garanties aux plus modestes et aux classes moyennes.

N'entraînez pas notre Métropole sur la voie de la décroissance et surtout, ne faites pas redescendre l'ascenseur social. Je vous remercie.

M. le Président : Merci monsieur Da Passano. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Reveyrand : Monsieur le président, chers collègues, j'ai un mauvais pressentiment, celui que les générations à venir nous reprocheront notre inaction en matière de qualité de l'air. Tout comme pour l'amiante, largement répandue et que des intérêts économiques, tant d'extraction que d'industrialisation, mettaient à l'abri d'une interdiction d'usage, malgré toutes les connaissances scientifiques qui la pointaient comme fortement nocive pour la santé.

Récemment, je lis un article de *Challenge* (j'ai des lectures éclectiques). Y était pointé le fait que le bilan de la pollution de l'air dans le monde représentait trois fois plus de morts que le sida, la tuberculose et le paludisme réunis. Et puis je me rends compte que cet article datait de 2015. En France, qu'a-t-on fait depuis ? Rien. La société du tout automobile avait rendu le déplacement à pied ringard, le vélo dédié aux plus pauvres. On voit comment les choses s'inversent aujourd'hui ! Il conviendrait enfin que les coûts de santé évités (morts, maladies respiratoires et cardiovasculaires, cancers, notamment cancers du sein, nouveau-nés chétifs, etc.) soient portés au bénéfice des mesures mises en place pour améliorer la qualité de l'air.

La plupart des villes font leur part, mais nous avons besoin que les dirigeants nationaux respectent leur part du marché et donnent aux collectivités les moyens d'agir sur le terrain. Il faut que l'État, membre de l'Union européenne, se conforme aux limites d'émissions auxquelles il a donné son accord pour protéger la santé des Européens pour deux polluants clés : les particules fines et le dioxyde d'azote. Les conséquences de cette dramatique guerre en Ukraine, aux portes de l'Europe, que nous avons évoquée tout à l'heure, une guerre d'un autre âge dont toutes les générations nées après la Seconde Guerre mondiale s'imaginaient protégées, les conséquences donc mettent en évidence tout l'intérêt d'une énergie locale et renouvelable, une énergie de la paix.

Pour en venir à l'automobile, le prix des carburants qui augmente amène les populations à des comportements beaucoup plus vertueux : rouler moins vite, adopter une éco conduite, délaissé la voiture pour les très courts trajets. Les témoignages, et j'en ai fait l'expérience, sont multiples à ce sujet. Ces comportements resteront-ils lors d'un retour à une normalisation des relations internationales tant attendue ? Nous, élus socialistes, serons particulièrement vigilants à ce que le dispositif ne laisse personne sur le bord de la route (expression pour le coup bien adaptée) tant pour le remplacement d'un véhicule que pour un nouveau mode de mobilité. Évitions d'avoir à réinterroger l'alliance mise en place au sein de la majorité si, d'aventure, ce beau projet devait s'avérer antisocial.

La prise en compte de cette préoccupation des élus nous satisfait. C'est celle aussi des citoyens qui se sont associés à la réflexion dans la phase de concertation allongée, là où l'État prévoit trois semaines, ce sont six mois qui ont permis le recueil de la parole des individus, et là où la loi LOM prévoit une communication de trois mois, ce seront neuf mois qui y seront consacrés. Notons ici que nombre de Maires de l'opposition ont fait le choix, à propos de la concertation, de brouiller les cartes, ont fait le choix de ne pas proposer de réunion publique sur leur territoire,

réunions qui auraient pu éclairer leur population, et ont fini par donner un avis sur ce qui ne figurait pas dans la concertation.

Nous nous sommes donné le temps d'un travail de longue haleine pour produire les adaptations nécessaires au dispositif initial, pour donner suite aux remarques et aux exigences des différents groupes. Notre groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés pointait, dès le début de cette démarche, l'empêchement, voire la marginalisation possible de publics assignés à la voiture pour des raisons professionnelles, et les difficultés pour des publics précaires d'achat d'un véhicule, qu'il soit neuf ou d'occasion. Nous savons que le revenu médian est bien différent à Lyon et à Vaulx-en-Velin.

Nous accueillons favorablement les adaptations introduites pour permettre à un plus grand nombre de foyers d'accéder aux aides, avec l'ajout d'un 7^{ème} décile, pour ne pas pénaliser les personnes seules, avec un plafond de 19 600 €, soit 70 % des foyers de la Métropole.

Où en est-on, d'ailleurs, d'un microcrédit pour accompagner certains dans l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion ? Si tant est qu'il ne soit pas plus intéressant de recourir à une location de longue durée : un constructeur, que je ne nommerai pas, propose des véhicules électriques pour 3 € par jour, dans cette option commerciale, avec un premier loyer de 0 € après déduction du bonus écologique et de la prime à la conversion de l'État.

Le projet a beaucoup évolué depuis ses premières présentations et va de pair avec nombre de choix politiques que nous prenons à la Métropole : des aménagements urbains favorisant le déplacement à pied, sécurisant le déplacement à vélo, les transports en commun plus efficaces, mais aussi ceux proposés dans ce contexte de ZFE : covoiturage, autopartage social, aide au rétrofit (dès maintenant, même si la mesure sera plus efficace dans les phases ultérieures), des dérogations qui permettront d'avoir des amis autres que Lyonnais et Villeurbannais et un accompagnement qui prendra en compte le coût annuel de la mobilité et pourra conclure, éventuellement, à un conseil de démotorisation.

Certaines mesures demandent encore à être précisées, et retiendront toute notre attention, d'autant qu'elles seront préfiguratrices du dispositif d'ensemble à venir. Une fois cette délibération votée, une fois écartées les inquiétudes légitimes des élus et, notamment, des Maires des communes populaires, vers lesquels les habitants se tourneront en premier, c'est alors que d'autres inquiétudes vont naître, celles des habitants concernés par cette zone à faibles émissions pour les véhicules Crit'Air 5 et + qui n'ont pas encore pris la mesure de l'impact sur leur mode de déplacement quotidien. C'est un comportement tout à fait normal.

Le temps de contrôle pédagogique leur sera nécessaire. Nous, élus socialistes, resterons vigilants sur la mise en place de l'accompagnement indispensable à cette phase 5 de réduction des émissions polluantes.

Pour ne pas exclure, mais aussi parce que cette phase est clairement préfiguratrice des phases à venir, 4, 3 (dont les dates répondent strictement aux exigences de l'État, je le précise), en souhaitant que les véhicules Crit'Air 2, de technologie récente, fassent l'objet d'un report d'interdiction dans la ZFE pour des raisons environnementales, elles aussi, de mise au rebut d'automobiles qu'on ne peut pas considérer comme obsolètes. Je reviendrai sur l'accompagnement et salue l'ouverture d'une Maison des mobilités, dès avril 2022, et d'un conseil personnalisé. Cependant, il faudra vite passer à un accompagnement humain, au plus près des habitants pour favoriser le recours aux aides.

Nous devons tenir compte de la fracture numérique qui touche certains de nos concitoyens et de la complexité, pour certains d'entre eux, des démarches administratives à accomplir. Nous y serons attentifs. Et comme l'ont dit mes collègues villeurbannais lors du dernier Conseil municipal : "Nous refusons d'opposer santé publique, transition écologique et exigence de justice sociale."

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera favorablement ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Petit : Merci monsieur le Président. Heureusement que l'on ne met pas toutes les réserves des groupes politiques qui se sont exprimés dans une barque, parce que la ZFE coulerait immédiatement, je pense.

Monsieur le Président, mes chers collègues, rarement on a vu un projet aussi précipité, avec des données chiffrées très discutables, pour ne pas dire fausses, et avec un bilan de concertation ridicule au vu des contributions rapportées au nombre d'habitants.

Pour justifier de l'accélération de la mise en œuvre de la ZFE, vous versez comme d'habitude dans le catastrophisme. Les chiffres ne seraient pas bons. Quels sont-ils ? Enfin ceux de la délibération ? Les valeurs

limites pour le dioxyde d'azote seraient régulièrement dépassées, exposant 15 200 personnes sur 1 400 000 à des risques, selon ATMO. La précision de ce chiffre étonne. On aimerait bien connaître les modalités de calcul, d'autant qu'ATMO a annoncé, mi-février, que la qualité de l'air s'était nettement améliorée dans la Métropole en 2021.

Autres chiffres auxquels vous faites référence, ceux de l'OMS, qui a publié en septembre dernier de nouvelles lignes directrices sanitaires, avec une révision à la baisse des seuils de référence par rapport à ceux datant de 2005. En gros, on divise par quatre les seuils d'acceptabilité préconisés jusqu'alors. "Un alignement des valeurs réglementaires avec celles préconisées par l'OMS conduira à une très nette augmentation des territoires concernés par des dépassements réglementaires", analyse ATMO.

Moralité : faites des efforts, investissez, changez vos comportements, cela ne servira à rien puisque l'on casse le thermomètre et que l'on vous redonne des valeurs qui vous contraindront encore davantage. Où sont les perspectives pour la population ?

Le dernier chiffre utilisé régulièrement par les écologistes, pour vous persuader du pire, est celui des morts prématurés dus à l'exposition aux particules fines. On est passé, en deux ans, de 48 000 morts en France à 40 000, selon Santé publique France, dont les études sur le sujet sont toutes formulées au conditionnel, c'est-à-dire que nous n'avons évidemment pas de certitudes à ce sujet.

Comment pourrait-on en avoir ? Le taux de mortalité en France était de 9,1 pour 1 000 en 1996, quand la fiscalité incitait massivement à acheter du diesel, il est descendu à 8,4 en 2011, puis s'est stabilisé à 8,9 aujourd'hui. Et je ne parle pas de l'espérance de vie en France, qui est une des plus élevée au monde. Bref, expliquez-nous comment vous pouvez prendre référence sur des chiffres invérifiables de 40 000 morts par an, dont 4 300 pour la Métropole de Lyon.

Toutes ces données sont habilement utilisées par votre Exécutif dans le but d'affoler la population et vous servir électoralement. Pire, vous détournez régulièrement des données sur les déplacements dans la Métropole :

- vous avez ainsi sous-estimé le nombre de véhicules passant chaque jour au nœud de Manissieux à Saint-Priest, pour ne pas avoir à défendre un nouvel aménagement routier,

- vous avez surestimé, à Tassin et à Caluire, le volume de vélos passant chaque jour avenue de la République et montée de la Boucle, pour, au contraire, justifier d'aménagements cyclables,

- pour accréditer le transport par câble entre Francheville et Lyon, vous aviez donné des temps de trajet voiture complètement erronés, au point que des journalistes locaux s'en était émus,

- et sur la ZFE, rebelote, monsieur Kohlhaas répète à qui veut l'entendre que 60 % des déplacements dans la Métropole font moins de 3 km. Encore une fois, on se demande bien d'où sortent ces chiffres, car les données de l'ex-SYTRAL, sur la dernière enquête déplacements disponible, sont assez différentes. Le déplacement moyen est de 5 km et, surtout, l'ensemble des déplacements cumulés pour la journée sont de 17 km en moyenne (enquête déplacements SYTRAL). Cela change pas mal la vision des choses de raisonner ainsi. Les Grand Lyonnais cumulent peut-être des petits trajets mais, au final, ils font bien plus que 3 km par jour. Dans ces conditions, si on s'éloigne, comment peut-on se passer de voiture ?

Mais, pour autant, et malgré ces chiffres tronqués, l'amélioration de la qualité de l'air et la santé des habitants doivent rester une priorité de nos actions. Au regard de cet engagement, les élus de Caluire-et-Cuire siégeant au Conseil de la Métropole avaient soutenu, au précédent mandant, la mise en vigueur de la ZFE au 1^{er} janvier 2020.

Le choix de se limiter aux véhicules professionnels marquait une volonté politique de procéder à des restrictions progressives, avant d'élargir ce dispositif très progressivement aux véhicules particuliers. Cette vision d'équilibre, cela a été dit, fût acceptée par tous.

Puis, par une autre délibération du 15 mars 2021, le Conseil de la Métropole a approuvé le principe d'amplification du dispositif en termes de catégories de véhicules concernés et de périmètre. Cette amplification doit être mise en œuvre en deux étapes :

- à compter du 1^{er} septembre 2022 pour les Crit'Air 5, on l'a dit,
- une interdiction progressive avec une sortie en vue du diesel pour 2026.

L'Exécutif métropolitain, par sa volonté d'accélérer et d'amplifier le processus de ZFE en allant bien au-delà de la loi climat et résilience, pose clairement comme objectif principal la réduction de la place de la voiture au sein de la Métropole.

Nous dénonçons cette nouvelle méthode d'accélération et d'amplification du processus ainsi que son calendrier.

Nous constatons que la Métropole, autorité compétente en la matière, a fait le choix délibéré de n'organiser aucune réunion publique de proximité dans les 59 communes du territoire, pourtant indispensable pour échanger sereinement avec les habitants sur un projet qui les impactera fortement et immédiatement.

Quant aux avis des communes, la plupart ont émis tellement de réserves sur le projet qu'on se demande bien si ce n'était pas une façon polie de dire non.

Par ailleurs, il convient de noter que les dispositions relatives à la loi climat et résilience, adoptée en août 2021, imposent des ZFE qui n'interdisent, à terme, que les véhicules motorisés à quatre roues Crit'Air 3 et plus et ce, sur un calendrier moins contraignant. Elles n'imposent pas non plus une ZFE permanente.

Cette loi prévoit également l'expérimentation d'un prêt à taux zéro à partir de 2023 pour aider les ménages modestes impactés par les ZFE pour remplacer leur véhicule. Aussi, les propriétaires des véhicules concernés par cette première étape du projet ne pourront pas en bénéficier au 1^{er} septembre 2022 et les aides envisagées par la Métropole seront-elles suffisantes ?

Si on intègre les Crit'Air 2, comme vous le souhaitez, c'est environ 70 % du parc de véhicules qu'il faudra changer avant 2026, soit plus de 400 000 véhicules contre seulement 32,5 % si on respecte la loi. Les personnes concernées travaillant en dehors de la ZFE, sans alternative à la voiture, ne pourront donc plus accéder à leur lieu de travail : irréaliste !

Et on ne parle pas des aspects écologiques : le coût écologique de ces changements prématurés de véhicules est-il mesuré ? Le bilan d'un véhicule électrique étant aujourd'hui défavorable comparé à un diesel neuf par exemple, comment justifier d'une telle politique ? Monsieur Kohlhaas, dans sa récente interview à *Lyon Capitale*, pousse à la consommation en conseillant aux propriétaires de véhicules Crit'Air supérieur à 1 de changer de véhicule, un comble pour un élu censé appeler à la modération des consommations.

Nous dénonçons l'absence totale d'information de l'ensemble de la population de l'agglomération.

Nous estimons que le faible nombre d'avis des habitants recueillis démontre la faible information des Grand Lyonnais sur la mise en place de cette nouvelle ZFE et de ses conséquences sur leur quotidien. À titre informatif, mes chers collègues, à la date du 19 janvier dernier, nous ne comptons aucune observation des 43 294 Caluirards sur le registre de consultation de la concertation réglementaire disponible en mairie depuis le 3 novembre 2021.

Pour mémoire, la grande concertation organisée sur le thème de la ville durable sur la seule Ville de Caluire-et-Cuire avait enregistré 4 100 contributions et 900 propositions d'actions.

La concertation citoyenne de la Métropole sur le projet global ZFE a d'ailleurs été prolongée et n'a réuni que 4 251 questionnaire remplis, 286 questions et 389 propositions, à mettre en rapport avec les 675 000 véhicules et 38 000 deux roues immatriculés dans notre Métropole.

Aussi, nous rappelons à nouveau la nécessité de l'envoi d'un courrier par le Président de la Métropole à chaque propriétaire de véhicule, afin de l'informer du calendrier prévisionnel d'interdiction.

Enfin, nous dénonçons l'impact réel de ces nouvelles orientations sur les ménages modestes et les entreprises locales.

Le calendrier d'évolution de la ZFE proposé apparaît ainsi inversement proportionné au développement de l'offre de mobilité actuelle de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais. Surtout depuis l'abandon du métro en rase campagne, il faut que vous entendiez que beaucoup de nos concitoyens n'ont pas d'alternatives à la voiture. Pas d'alternatives ! Pas d'alternatives !

M. le Président : Monsieur Petit, vous avez déjà dépassé de deux minutes ! Merci de conclure.

M. le Conseiller Petit : Je compte sur votre bienveillance pour me laisser terminer, comme vous avez fait preuve de bienveillance avec d'autres orateurs. De plus, nous ne pouvons faire comme s'il ne se passait rien sur les marchés actuels de l'énergie. Outre le nouveau choc pétrolier qui se profile, toutes les énergies vont connaître des hausses importantes dans ces prochains mois.

Dans ces conditions, que vous accélériez encore le déploiement ZFE en mettant la pression sur les automobilistes est irresponsable. Votre façon d'aborder le sujet de la ZFE me fait penser à la gestion calamiteuse par l'État, vous allez vous en souvenir, du dossier de l'éco taxe pour les poids lourds, avec la mise en place de portiques jamais utilisés, et dont certains décorent encore nos routes, un échec de politique publique étrillé par le rapport 2017 de la Cour des comptes.

La ZFE se terminera de la même façon, par un recul de la collectivité, car le décalage avec le quotidien des habitants est trop important. Ceux-ci se manifesteront comme toujours, au moment de sa mise en place effective, alors que vous croyez encore, comme toujours également, que vous allez imposer vos vues à la majorité des automobilistes. Le retour au réel sera brutal. Ce n'est pas comme si nous n'avions pas eu, ces dernières années, les Bonnets rouges, les Gilets jaunes, les camionneurs, les agriculteurs qui bloquent les routes et autres manifestations de motards en colère. Déjà oubliés.

Enfin, de nombreuses personnalités alertent sur le coût de la transition énergétique -il me semble important d'entendre ce passage, je m'excuse, mais...

M. le Président : Mais monsieur Petit, vous avez déjà dépassé de trois minutes. Terminez. N'en rajoutez pas.

M. le Conseiller Petit : Un des derniers en date est le PDG de Stellantis, groupe regroupant les marques Peugeot et Fiat, qui compte 400 000 salariés et 100 sites industriels. Je le cite "Notre combat à nous, c'est désormais de limiter au maximum les 50 % de surcoût de l'électrique. Pour faire simple, ne pas regarder l'ensemble du cycle de vie des voitures électriques est évidemment très restrictif. Il ne faut pas perdre de vue non plus que nous risquons de perdre les classes moyennes qui ne pourront plus acheter de voiture et qu'il y aura des conséquences sociales.". Voilà, tout est dit !

Aussi, avant de contraindre prématurément l'usage de la voiture, il nous paraît indispensable qu'une vraie réflexion sur les enjeux de mobilité soit portée par l'AOMTL, en gardant à l'esprit que, pour que les gens changent leur comportement de déplacement, il faut qu'ils y gagnent en temps, en argent, en sécurité et en confort, sinon ils ne changeront pas.

M. le Président : Non, mais monsieur Petit, veuillez vraiment conclure ! Cela devient...

M. le Conseiller Petit : Non, mais j'ai fini... C'est sûr que, si votre seule réponse est de dérégler les feux de circulation aux entrées de Lyon, de développer des pistes cyclables à partir de faux comptages, et des voies de covoiturages qui ne sont pas respectées, on met de côté une bonne partie de la problématique, tout en actant une forme de méconnaissance des usages des Grand Lyonnais.

Ce n'est pas la mise en place de dérogations, qui est une véritable usine à gaz, qui permettra d'améliorer les choses. Pour résumer cette délibération et terminer, on constate que, parmi votre Exécutif, il y a plus de pollution dans les esprits que dans l'air.

(Protestations dans les rangs de la majorité)

Nous voterons contre cette délibération.

M. le Président : Merci d'avoir conclu. La parole est au groupe Les écologistes.

M. le Conseiller Doucet : Merci. Une fois n'est pas coutume, je m'adresse à vous, monsieur le Vice-Président Kohlhaas, puisque vous nous avez dit tout à l'heure qu'il y avait un lien établi aujourd'hui entre les capacités cognitives et la pollution de l'air, je voulais juste vous informer, d'après mon application *Air to go* qui est sur mon téléphone, qu'aujourd'hui l'air est moyen. Je ne sais pas ce qu'il faut en conclure, je vous laisse la main là-dessus.

Monsieur le Président, mes chers collègues, alors je comptais en fait démarrer mon intervention en citant les fameux 48 000 morts anticipés par an, les 4 300 sur la région mais, comme un expert scientifique a pris la parole avant moi et a invalidé cet argument, je le retire.

Pour autant, il me plaît quand même de vous dire, parce que je parle le dernier donc celui-là va faire, je l'espère, mouche, que l'agglomération lyonnaise est le territoire français qui a connu le plus de jours de dépassement des seuils de pollution en 2019. Monsieur le Président, vous n'étiez même pas encore élu, que toutes les écoles lyonnaises, toutes les écoles lyonnaises, sont soumises à des niveaux de pollution supérieurs aux seuils fixés par l'OMS. Je ne vais pas aller plus loin. Je crois que ces éléments sont assez explicites, puis ces constats vous les connaissez, je ne suis pas le premier à les faire. Je pourrais m'arrêter là, et vous seriez convaincus, n'est-ce pas ?

(Brouhaha)

Si vous ne l'êtes pas déjà de l'importance d'agir pour améliorer la qualité de l'air, puisque tout le monde en a parlé.

Par le passé, notez que ce constat n'a pas toujours amené des décisions politiques. Il ne suffisait pas de regarder les chiffres scientifiques qui nous étaient fournis pour agir, preuve en est puisque la Commission européenne a sanctionné l'État français à de nombreuses reprises pour non-respect de la réglementation européenne en matière de qualité de l'air.

Plus récemment, l'État, pour son inaction en matière de qualité de l'air, a même été condamné par sa propre juridiction administrative, le Conseil d'État. Que nous faut-il de plus pour enfin nous mettre au travail ?

Bref, pour répondre à cet enjeu majeur de santé publique, cela a été dit par de nombreux intervenants avant moi, il s'agit bien ici de santé publique. Eh bien, l'État a fini par rendre obligatoire la mise en place de ZFE dans les grandes agglomérations. Monsieur le Président, vous le savez bien sûr et c'est l'objet de ce débat, de cette délibération aujourd'hui.

Pour agir sur la pollution, comme pour faciliter le déploiement d'une ZFE, au-delà de cette délibération, nous agissons, la Métropole agit déjà, d'abord en investissant dans les alternatives :

- dans les transports en commun, cela a été rappelé un peu plus tôt : 24 km de tramways qui vont être établis sur cette mandature,

- la tarification sociale dont nous pouvons tous collectivement ici nous féliciter et vous l'avez rappelé tout à l'heure monsieur le Président, je vous en remercie : 150 000 usagers aujourd'hui en bénéficient déjà et sont ainsi encouragés à utiliser les transports en commun quotidiennement,

- nous développons le covoiturage, d'ailleurs une délibération dans ce Conseil vous sera présentée sur le sujet,

- nous facilitons la pratique du vélo, là encore une délibération dédiée à son apprentissage, notamment, vous sera présentée dans ce Conseil.

Mais au-delà de ça, pour compléter ce que vous avez dit monsieur le Vice-Président et monsieur le Président tout à l'heure, j'aimerais quand même rappeler qu'avec l'opération FreeVélo'v ce sont des jeunes boursiers ou des jeunes en parcours d'insertion qui sont aidés à se déplacer mieux.

Et puis, bien sûr, nous déployons les Voies Lyonnaises, nous avons ensemble, monsieur le Président, fait une visite de chantier la semaine dernière pour nous assurer que tout allait bien, je vous le confirme, tout va bien, les travaux avancent : 250 km seront établis à l'issue de cette mandature.

Et puis, cette transition des mobilités, nous ne la portons pas seuls. Beaucoup d'entreprises, d'associations, de citoyennes, de citoyens sont déjà engagés. La Poste, grande entreprise publique, s'engage avec nous pour décarboner la logistique urbaine, c'est d'ailleurs l'objet d'une délibération qui vous sera présentée dans ce Conseil.

À Lyon même, on installe même des aires de livraison pour vélos cargos à la demande des opérateurs dont l'activité a fortement augmenté ces deux dernières années.

(Brouhaha)

M. le Président : Merci de respecter l'orateur !

M. le Conseiller Doucet : Je me permets une petite parenthèse, je sais que vos estomacs, sans doute, réclament d'être un peu alimentés mais... Je ne réécris pas l'histoire, je suis en train, comme vous-même vous l'avez fait plus tôt, de vous présenter nos argumentaires.

Mais, au-delà de l'intérêt à agir, la question qui se pose est, bien évidemment, celle du "comment".

Alors, pour réussir cette ZFE, nous devons faire en sorte qu'elle puisse être appliquée et portée par toutes et par tous. C'est pourquoi la concertation était essentielle. Oui, on commence par écouter, on commence par vous écouter bien sûr, chers élus, et nos débats ont été riches, n'est-ce pas ? Ils ont même été longs, bien qu'un peu posturaux parfois je trouve. Bref !

Comme cela a été dit, cette délibération est aussi le fruit...

M. le Conseiller Cochet : Monseigneur est bien bon !

(Rires)

M. le Conseiller Doucet : Cher monsieur Cochet, vous-même qui, ici, dans cette assemblée, il y a quelques semaines, traitait monsieur le Président Bernard de dictateur, je note au passage que ce vocabulaire a disparu de votre bouche, j'imagine à la faveur de la guerre qui a été déclarée en Ukraine, que vous avez certainement pris conscience qu'effectivement, les mots en un sens, je crois que quelqu'un ici, dans cette assemblée, a cité Camus.

Eh bien, relisez Camus ! Merci. Et je vous saurai gré de me laisser terminer mon intervention, monsieur Cochet. Merci.

Je disais donc que nos débats ont été riches mais que la concertation a été un exercice essentiel, elle a été, on peut le dire, extrêmement fructueuse puisque c'est grâce à ces exercices d'écoute, de vous chers collègues, mais aussi des citoyennes et des citoyens de cette Métropole, que cette délibération a pu être enrichie au fil de l'eau et nous être présentée aujourd'hui avec, effectivement, un dispositif d'aides et un dispositif de dérogations.

Je tiens à rappeler que 70 % des foyers fiscaux pourront bénéficier des aides, ce n'est pas rien. Et les dérogations permettront à celles et ceux qui ont besoin de plus de temps, soit pour réfléchir au changement de leur véhicule, soit pour choisir d'autres formes de mobilités, car oui c'est aussi l'un des enjeux de cette ZFE.

Quant à la campagne d'information et de communication, et au travail de la future agence des mobilités, on a toutes et tous ici exprimé de fortes attentes, et on sera tous vigilants à ce que toutes les Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais aient bien l'information sur cette mise en place de la ZFE. C'est l'objet même de l'agence des mobilités.

Alors oui, nous devons agir pour garantir la santé des Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais et nous sommes prêts même, je le dis ici, à aller plus loin encore, pour réduire nos émissions bien sûr, pour endiguer le réchauffement climatique, mais également pour construire notre indépendance énergétique, sujet brûlant d'actualité, nous en avons parlé un peu plus tôt.

Je voudrais simplement ici rappeler à tout le monde que nos concitoyennes et nos concitoyens comptent sur nous pour agir, chers collègues. Alors, que vous vous vouliez vous mettre en route ou en marche, peu importe, mais mettons-nous en action et votons collectivement ce projet de délibération. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité).

M. le Président : Merci chers collègues. Chacune et chacun a pu intervenir assez longuement, au-delà même des temps de parole demandés parfois.

Quelques éléments de contexte sur lesquels je souhaitais revenir : d'abord, remercier les Vice-Présidents Jean-Charles Kohlhaas et Laurence Boffet d'avoir mené ces concertations, également nos équipes, nos services. C'est un gros travail qui a été fait.

Certes, j'aurais préféré qu'il y ait plus d'habitants de la Métropole qui participent à cette concertation. Toutes les réunions qui ont été proposées par les communes ont été tenues, monsieur Petit, et nous avons participé. La concertation a été de grande qualité. Je remercie aussi la CNDP (Commission nationale du débat public) à qui nous avons fait appel pour garantir une qualité de concertation. Le travail du panel citoyen, par exemple, a été assez admirable.

Le sujet est complexe, important, de lutte contre la pollution, avec des impacts importants sur le quotidien des habitants et tout le sujet est, naturellement, d'y répondre et aussi de saisir les opportunités que représente cette nouvelle politique publique.

Le travail a été important aussi avec les communes, dans les CTM. Je remercie monsieur Vergiat de l'avoir rappelé. Il a été important dans le groupe de travail que nous avons lancé ici avec les élus métropolitains en décembre 2020, groupe de travail qui va continuer et qui, naturellement, va assurer le suivi de la ZFE et de la suite.

Alors, on est très loin, monsieur Da Passano, de la différence méprisante que vous évoquez, même monsieur Geourjon, d'ailleurs, a reconnu que nous avons modifié des positions, en tout cas écouté, sur un certain nombre de sujets et je vais y revenir.

Il y a deux amendements déposés par le groupe Inventer la Métropole de demain. Le premier pour ouvrir les dérogations au-delà des habitants de la Métropole de Lyon et nous y sommes favorables. Cela répond d'ailleurs, monsieur Da Passano, à l'exemple que vous avez cité de l'infirmière qui habite Trévoux et qui travaillerait à l'hôpital de la Croix-Rousse, elle bénéficiera d'une dérogation.

Et puis, un deuxième amendement sur une dérogation pour les plus de 75 ans sur lequel, j'avoue pour l'instant, ne pas avoir d'avis tranché. Cela rejoint la question de la dérogation petits rouleurs et je n'ai aucun problème pour y réfléchir et travailler au sein du groupe de travail. La proposition arrive un peu tardivement aujourd'hui pour pouvoir affirmer que c'est la solution.

Sur l'absence ou l'insuffisance de communication, je rappelle quand même que la ZFE est une mesure nationale et je regrette que la communication, qui aurait dû être faite nationalement, ait été repoussée *sine die* par le

Gouvernement, probablement après les échéances électorales, surtout ne parlons pas de ZFE au niveau national actuellement, c'est peut-être un risque politique qui ne veut pas être assumé.

Et puis, la Métropole, naturellement, va communiquer, va améliorer. Je compte aussi sur l'aide des communes, au plus près du terrain, pour le faire. Je rappelle, monsieur Petit, et monsieur Kohlhaas l'avait rappelé, qu'il n'est pas possible que nous écrivions directement aux possesseurs de véhicules puisque nous n'avons pas accès au fichier des cartes grises.

Grégory Doucet a rappelé toutes les alternatives qui étaient faites pour offrir des solutions en transports en commun, en vélo, développement aussi de solutions d'autopartage, de covoiturage, donc il y a beaucoup d'enjeux. Et ces solutions alternatives, c'est naturellement un enjeu de pollution mais pas que, c'est aussi un enjeu de pouvoir d'achat important parce qu'à chaque fois que l'on a une solution de transports en commun ou une solution alternative à la voiture individuelle, pour les citoyens, ce sont des économies très fortes.

Alors, certains ici souhaiteraient que l'on aille vers la gratuité des transports en commun. D'abord, nous l'avons fait pour les plus précaires mais, aujourd'hui, je ne pense pas que le coût des transports en commun soit un frein pour passer de la voiture aux transports en commun. Le frein réel, c'est quand les transports en commun ne sont pas suffisamment de qualité. Aujourd'hui, l'abonnement plein tarif, le plus cher, coûte 66,40 € financé à moitié par l'employeur quand on est salarié. C'est, par rapport à un plein d'essence, un montant plus que raisonnable donc je ne pense pas que ce soit le sujet.

Et un mot quand même parce que, ici, on nous reproche de ne pas faire assez ou je ne sais quoi, mais on a quand même un Gouvernement qui agit, plus ou moins bien. On n'a pas forcément la même vision mais, quand le Premier Ministre annonce, il y a quelques heures, qu'à partir du 1^{er} avril, quelques jours avant le 1^{er} tour de l'élection présidentielle, il y aura, à la charge de l'État, une prise en compte de 15 centimes par litre de carburant, une mesure annoncée à 2 milliards d'euros pour quatre mois, soit 6 milliards d'euros en année pleine, qui agit pour tout le monde qui utilise le carburant, quel que soit son niveau de revenu, qui n'agit absolument pas pour ceux qui n'ont pas de véhicule d'ailleurs, donc pour les plus précaires qui n'ont pas de véhicule.

Six milliards, c'est énorme ! Si ces six milliards étaient mis sur les transports du quotidien, les trains, les transports en commun, on aurait un impact beaucoup plus fort sur le pouvoir d'achat des habitants et surtout un impact de long terme. C'est typiquement le type de mesures qui, à mon avis, ne va pas dans le bon sens, le chèque énergie, qui cible les plus précaires, me paraît beaucoup plus opportun.

Pour revenir, excusez-moi de la digression, à la délibération, que vote-t-on aujourd'hui ? Uniquement le régime d'aides et de dérogations sur les Crit'Air 5+. Donc il y a deux solutions, soit cette délibération est votée et ces aides et dérogations s'appliquent, soit elle n'est pas votée, la ZFE sera naturellement mise en place comme la loi nous oblige et il n'y aura ni aides ni dérogations. Je rappelle simplement l'objet de ce vote.

Et donc, on peut estimer, parce que c'est cela le vrai sujet, que les aides ne suffisent pas ou qu'elles sont trop importantes mais il faut bien faire le choix, est-ce que l'on finance plus d'aides pour les achats de voitures ou est-ce que l'on met plus d'argent, par exemple, pour le SYTRAL pour développer les transports en commun ? C'est un choix politique. Moi je trouve que nous sommes sur un équilibre satisfaisant.

Si on continue sur ce niveau d'aides, nous serions aux alentours de 100 M€ pour le déploiement de la ZFE sur les huit à dix ans qui viennent. On peut naturellement, et c'est le débat qui n'a pas vraiment eu lieu, quelques-uns ont dit que ce n'était pas assez sans être très précis mais après, il faut savoir quelles sont les autres politiques sur lesquelles on demande moins, si on va plus haut sur ces aides-là. Donc c'est cela le sujet.

Monsieur Da Passano, vous avez parlé une douzaine de minutes mais je n'ai pas vu une proposition. J'ai eu beaucoup de critiques, de cas, de soucis, d'inquiétudes, légitimes par ailleurs, mais pas une proposition sur cette délibération pour savoir ce qu'il fallait faire d'autre en termes d'aides ou de dérogations.

Plusieurs nous reprochent un calendrier accéléré. Je rappelle, avec la phase pédagogique que nous avons finalement intégrée, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, l'interdiction réelle des Crit'Air 5 a lieu au 1^{er} janvier 2023, c'est le calendrier national et moi, je n'ai pas l'impression que l'on aille trop vite, je pense que l'on ne va pas assez vite sur l'interdiction de ces véhicules les plus polluants. Jean-Charles Kohlhaas l'a rappelé en propos introductifs, cela fait maintenant plus de 10 ans que les grandes villes européennes ont interdit les véhicules les plus polluants, notamment en Italie, et vraiment c'est une différence forte avec le groupe des Républicains, oui, moi je pense vraiment qu'il faut que l'on agisse et que l'on agisse très vite.

Voilà ces quelques propos. Nous avons à voter le premier amendement qui propose que les dérogations puissent s'appliquer aux personnes hors Métropole de Lyon, quand elles travaillent à l'intérieur de la ZFE. Je suis favorable à valider cet amendement et nous vous le soumettons au vote.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

L'amendement n° 1 est adopté.

Nous passons à l'amendement n° 2 que je vous propose de rejeter et de continuer à travailler, à l'intérieur du groupe de travail le sujet.

Je mets l'amendement n° 2 aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

L'amendement n° 2 est rejeté.

Nous votons donc maintenant la délibération modifiée par l'amendement n° 1. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Kohlhaas.

M. le Président : Je vous propose d'interrompre nos travaux et de reprendre à 14 heures précises. Bon appétit !

(La séance est suspendue à 13 heures 06 et reprend à 14 heures 03)

N° 2022-1027 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Ressources humaines - Politique de rémunération - Régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale - Évolution du régime indemnitaire de grade de la filière médico-sociale - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Administration et développement RH

M. le Président : Chers collègues, veuillez rejoindre vos places, nous allons reprendre la séance. Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-1027. Madame Khelifi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente Khelifi, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, monsieur Kimelfeld, je souhaiterais m'adresser à vous tout d'abord, monsieur Kimelfeld, puisque vous m'avez interpellée directement et nominativement en intervention préalable à ce Conseil pour donner une réalité quelque peu tronquée et, je pense partisane, monsieur Kimelfeld.

Je souhaiterais vous répondre sur les points que vous avez soulevés dans votre intervention préalable, notamment sur l'absence de considération de l'Exécutif vis-à-vis des agents de cette Métropole. Effectivement, il y a des temps avec les agents qui ont été fixés et qui, malheureusement, ont dû être reportés, vous connaissez, comme nous, la situation qui vient de se passer durant ces deux dernières années, la crise sanitaire que nous avons traversée, qui nous a amenés, effectivement, à reporter des temps, les temps conviviaux, des temps d'échange avec les agents, je pense au report des séminaires, je pense aux vœux qui n'ont pas pu se tenir en présentiel mais qui ont été tenus en visioconférence, la remise des médailles également, voilà, des temps conviviaux, des temps d'échange avec les agents qui ont été quelque peu malmenés pendant cette crise sanitaire.

Cependant, on peut quand même pointer le fait qu'il y a des contacts très réguliers entre les membres de cet Exécutif et les agents de notre Métropole. En effet, il y a eu des visites faites par le Président, par moi-même mais également par les Vice-Présidents qui sont régulièrement sur le terrain à la rencontre des agents.

Il y a eu également des contacts très réguliers, de nombreux temps d'échange avec les organisations syndicales et les élus des instances, comité technique ou CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), avec des échanges beaucoup plus importants que lors du mandat précédent et je pense, notamment, à un point

Covid avec les membres du CHSCT qui a été fixé de façon hebdomadaire, chose que vous n'aviez pas faite en fin de mandat.

Et puis, il y a des temps d'échange réguliers avec les organisations syndicales, il y a eu deux temps d'échange collectifs avec le Président, de nombreuses possibilités d'échanges avec des bilatérales. J'ai rencontré, moi-même, les organisations syndicales en bilatérale déjà à deux reprises depuis le début du mandat, en complément de temps d'échange en instance, en réunion de travail thématique ou dans le cadre de saisine particulière par les organisations syndicales.

Vous soulignez également, monsieur Kimelfeld, l'échec sur la négociation concernant le télétravail, monsieur Kimelfeld. Non, ce n'est pas un échec. Tout simplement, l'indemnité de télétravail n'a pas été ouverte aux agents, vous l'avez, effectivement, souligné. J'ai souhaité que notre Métropole ne crée pas d'écart supplémentaire entre les agents des bureaux et les agents de terrain puisque je considère que cette indemnité de télétravail aurait été une iniquité alors que des efforts conséquents ont été faits pour équiper les agents de notre Métropole en équipement informatique.

Je vous rappelle que nous sommes passés de 300 agents à la fin de votre mandat de Président à 3 500 agents qui télétravaillent aujourd'hui. Nous avons fait un effort conséquent sur les sommes qui ont été mises pour équiper nos agents : 800 000 € en début de mandat, 600 000 € récemment. Donc vous voyez bien que nous faisons des efforts sur le télétravail et que nous n'avons pas souhaité mettre en place cette indemnité puisque nous avons souhaité orienter plutôt nos choix sur la préoccupation concernant les conditions de travail. Nous avons émis le souhait d'apporter une réflexion sur les TMS (troubles musculo-squelettiques) concernant les agents en télétravail et puis on a travaillé, également, sur le maintien des collectifs de travail et sur les outils des managers sur ces nouveaux modes d'organisation.

Concernant la politique de convergence, monsieur Kimelfeld, le Président vous a répondu mais nous, nous avons fait un autre choix, nous avons choisi de porter une autre politique pour faire converger les rémunérations vers le haut en permettant à ceux qui sont les moins rémunérés de rattraper leur retard. Ainsi, à ce titre, nous avons priorisé un chantier que nous avons posé dans le cadre d'un agenda social, c'est la première fois d'ailleurs, au sein de cette collectivité, que nous mettons en place un agenda social, pour lequel nous avons posé un montant de 2,5 M€ qui nous ont permis, notamment, les chantiers suivants :

- un régime indemnitaire aux catégories C qui n'en touchaient pas auparavant, qui concerne 200 agents,
- une revalorisation des assistants familiaux : 100 agents,
- les agents de l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille) : 900 € pour chacun des 419 agents,
- la mise en place d'un régime indemnitaire de fonction pour tous les agents de catégorie B qui n'en touchaient pas auparavant, c'est 45 € de gain par mois et cela concerne 900 agents,
- et, puis nous avons pris, également, une mesure de pouvoir d'achat concernant les agents qui utilisent les modes doux de déplacements et c'est la mise en place du forfait mobilité, avec 200 € par an, qui bénéficie aujourd'hui à 1 500 agents.

Globalement, nous avons souhaité porter une politique de rémunération plus juste, plus équitable envers nos agents et non pas un saupoudrage qui n'aurait pas eu de sens, des mesures qui poursuivent une démarche qui est à poursuivre et on va la poursuivre avec les chauffeurs, le Président l'a indiqué ce matin.

Il s'agit donc, effectivement, d'une politique d'équité et d'égalité que nous souhaitons mettre en place en interne à notre collectivité. Vous avez mené votre politique, monsieur Kimelfeld, nous menons la nôtre. Vous aviez votre propre mode de fonctionnement, nous avons le nôtre, mais n'essayez pas de faire croire, s'il vous plaît, que nous ne faisons rien, en interne, au sein de cette Métropole.

Je réitère mes plus sincères remerciements vis-à-vis des agents de cette Métropole qui ont, effectivement, été très engagés pendant cette crise sanitaire. Voilà les éléments de réponse que je souhaitais vous apporter, monsieur Kimelfeld, avant de présenter cette délibération et je termine s'il vous plaît.

Concernant cette délibération, qui concerne plus précisément l'évolution du régime indemnitaire de grade de la filière médico-sociale, il s'agit d'une délibération qui a pour enjeu majeur de réduire les écarts de rémunération entre les agents des filières médico-sociales et les personnels des autres filières, notamment la filière technique pour laquelle on a relevé des écarts significatifs, par exemple, pour les agents de catégorie A de la filière médico-sociale et les agents de catégorie A de la filière technique, nous avons 1 400 € d'écart en moyenne par mois.

Au regard des métiers sociaux, jusque-là peu reconnus, nous avons décidé de corriger cette orientation dans le cadre de l'agenda social que j'évoquais il y a quelques minutes. Il s'agit de répondre à une politique d'équité entre les femmes et les hommes de cette Métropole, de cette collectivité, en profitant des évolutions réglementaires qui permettent de poser une augmentation du régime indemnitaire de grade. Pour ces agents, il s'agit d'un axe fort de notre politique de rémunération, d'une politique de rémunération plus équitable. La délibération pose une revalorisation en deux étapes :

- une première sur l'année 2021, qui va concerner 300 agents, dont 290 femmes de cette collectivité, avec une moyenne de gain, pour les catégories A, de 87 € par mois,

- une seconde étape, qui a commencé le 1^{er} janvier 2022 et qui est conforme au Ségur de la santé, va permettre de corriger les derniers écarts existants sur la catégorie A et sur la catégorie B, et cela concerne 360 agents, dont 340 femmes et un gain de 180 € par mois.

Quelques exemples peuvent être pour illustrer mon propos : les infirmiers en soins généraux, de classe normale, ce sont 19 agents qui vont bénéficier d'un gain net mensuel de 171 € ; les puéricultrices, classe normale, ce sont 20 agentes qui vont avoir un gain de 171 € nets par mois ; pour les moniteurs-éducateurs, ce sera 151 € nets par mois.

Par ailleurs, en plus de ces revalorisations, compte tenu des qualifications médicales des sages-femmes et de leur niveau d'études, je rappelle que c'est cinq ans d'études minimum après le BAC pour les sages-femmes, la collectivité a souhaité manifester son soutien effectif aux revendications portées par ce collectif d'agentes pour la reconnaissance de leur métier. Alors que leur activité est inscrite dans le code de santé publique, en tant que profession médicale, elles sont systématiquement rattachées aux fonctions paramédicales, à l'instar des infirmiers et des secrétaires médicales.

Le métier a changé, elles ne sont plus de simples accoucheuses, les sages-femmes peuvent assurer également le suivi gynécologique d'une femme en l'accompagnant pour sa contraception, par exemple. Elles sont, également, en mesure de faire des dépistages et de prescrire des examens approfondis en cas de pathologie. Leur cadre d'emploi serait ainsi aligné sur celui des filières administratives relevant sensiblement des mêmes échelles indiciaires et ce serait pour elles une augmentation moyenne de 230 € mensuels pour les 23 sages-femmes qui sont embauchées par notre collectivité.

Ces mesures répondent à deux enjeux, finalement un enjeu d'égalité femmes-hommes et un enjeu d'attractivité pour des métiers sur lesquels il y a des crises de vocation au regard de la pénibilité de ces métiers, et une valorisation insuffisante aujourd'hui. Je vous remercie monsieur le Président.

M. le Président : Merci madame la Vice-Présidente. La parole est au groupe Métropole en commun. Monsieur Kimelfeld, j'ai noté. Je vous donnerai la parole un peu plus tard. La parole est au groupe Métropole en commun.

Mme la Vice-Présidente Boffet : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la filière médico-sociale de la Métropole de Lyon, qui prend soin des plus fragiles, de nos enfants, a grand besoin que l'on prenne soin d'elle.

Cette délibération est un exemple des leviers que la Métropole peut utiliser à cette fin. C'est un premier pas important de revalorisation des rémunérations de cette filière, historiquement issue du Département, dont l'écart avec les autres filières techniques, historiquement issues du Grand Lyon, est notoirement trop important. L'effort concerne aussi nos sages-femmes dont le métier mérite une meilleure reconnaissance.

Cet effort doit se poursuivre, pour revaloriser les rémunérations de ces agents, ou plutôt devrais-je dire de ces agentes, car ce sont très majoritairement des femmes, et l'État devrait s'en préoccuper par la revalorisation générale du point d'indice. Mais c'est aussi pour l'ensemble des publics fragiles que la Métropole doit poursuivre ses efforts sur les conditions de travail de la filière médico-sociale afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Enfin, nous le savons toutes et tous, nous manquons de candidats et de candidates dans cette filière, et ces efforts conjoints sur les rémunérations, les carrières et les conditions de travail sont indispensables à l'attractivité de ces métiers difficiles. Nous devons prendre soin de celles et ceux qui prennent soin de nous.

Le groupe Métropole en commun votera positivement cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller Millet : Retirée, monsieur le Président.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller Grivel : Monsieur le Président, chers collègues, la crise sanitaire a été un révélateur -on le sait- tardif de la faible rémunération des professionnels du soin et des professionnels médico-sociaux. Elle a mis en exergue la faible attractivité salariale de ces métiers pourtant indispensables dans nos sociétés.

Les professionnels médico-sociaux accompagnent les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les enfants, les familles. Ils sont les rouages essentiels -et le mot "essentiel" est choisi- dans l'organisation du système de santé et dans la prise en charge de nos concitoyens.

Cette délibération nous propose d'augmenter les rémunérations des professionnels du soin, comme les sages-femmes (d'ailleurs, elles nous l'avaient signalé depuis pas mal de temps et nous avons pris des mesures pour accéder à leur demande et nous attendions effectivement depuis deux ans que vous puissiez le faire. C'est fait maintenant), les professionnels paramédicaux, comme les cadres de santé ou encore infirmiers, et des professionnels médico-sociaux des catégories A et B de la fonction publique territoriale.

Le groupe Synergies-Métropole soutient l'effort financier justifié de la collectivité à destination de ces professions, à qui nous devons plus qu'un rattrapage, c'est-à-dire une juste rémunération. Nous nous en étions d'ailleurs tout à fait ouverts depuis de longues années avec la Présidence de David Kimelfeld.

Également, ces professions étant très féminisées, nous soulignons le travail fourni en faveur de l'égalité -vous venez de le rappeler madame la Vice-Présidente- entre les femmes et les hommes qui est évoquée dans cette délibération et tant mieux. Nous ne pouvons que vous encourager à continuer d'œuvrer pour cette cause dans votre politique de ressources humaines. C'est une ambition éminemment légitime que nous avons déjà engagée, je viens de vous le dire, lors du précédent mandat et donc, évidemment, pour être cohérents, nous le soutenons pleinement.

Par ailleurs, nous vous incitons, également, à soutenir les associations à vocation sociale avec lesquelles vous travaillez. Je pense, notamment, à celles œuvrant dans les domaines de la petite enfance, de la protection de l'enfance, du handicap ou de la dépendance, quatre problèmes majeurs. Il est important qu'elles puissent avoir les marges de manœuvre nécessaires pour intéresser des professionnels médico-sociaux et ainsi garantir la qualité de leur accompagnement, de leur encadrement des personnes concernées.

Enfin, c'est un sujet que nous avons déjà évoqué en Conseil de la Métropole et en commission finances et ressources humaines, le nombre d'agents employés par notre collectivité est en constante augmentation, et nous avons eu les informations ce matin-même. Je profite de cette délibération pour renouveler notre souhait, notre appel, à ce que soit affecté, parmi tous les emplois dernièrement créés, le nombre vraiment nécessaire, et je dis bien "nécessaire", aux Maisons de la Métropole qui en ont bien besoin et encore aux établissements métropolitains comme l'Institut départemental de l'enfance et de la famille, l'IDEF. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Le groupe Progressistes et républicains, qui n'avait pas demandé la parole, souhaite la prendre. Monsieur Kimelfeld.

M. le Conseiller Kimelfeld : Très rapidement. Merci de m'accorder la parole alors que nous n'avions pas demandé de temps de parole. Madame la Vice-Présidente, toutes mes excuses d'avoir perturbé votre déjeuner pour pouvoir préparer cette réponse mais, au vu du déjeuner, il pouvait être sensiblement rapide.

(Rires)

Il faut se détendre un peu. En aucun cas, madame la Vice-Présidente, ne voyez dans mon intervention une attaque personnelle. Je sais trop combien la tâche est difficile pour vous attaquer personnellement sur votre fonction. Ce n'est ni ma façon de procéder, ce ne sont pas mes habitudes, je respecte votre fonction. Mais, pour autant, vous me reprochez d'être partisan, vous excuserez l'opposition d'avoir quelquefois des positions partisans, d'avoir des partis pris, d'avoir un avis, une expression. C'est bien normal dans une démocratie. C'est bien normal ici dans ce Conseil de la Métropole.

Je n'enlèverai pas un mot à mon intervention, elle restera telle quelle. Vous ne m'avez pas convaincu. Vous évoquez la Covid où vous rencontriez les organisations syndicales toutes les semaines. Effectivement, je ne les rencontrais pas toutes les semaines, on en parlait tous les deux jours avec les organisations syndicales, tous les deux jours, en lien direct avec les responsables des organisations syndicales, tout comme d'ailleurs avec l'ensemble de la société civile, dans cette crise exceptionnelle. Nous n'avions pas, à votre différence, le recul, c'est arrivé soudainement. Nous avons mis un certain nombre de process en route, de discussions et de constructions de lutte contre la Covid dans cette Métropole et je ne crois pas que les agents aujourd'hui s'en plaignent.

M. le Président : Merci.

M. le Conseiller Kimelfeld : Voilà. Vous êtes et vous restez, j'en suis désolé et je le dis très tranquillement, loin des agents, trop loin des agents, et moi je souhaite que mon intervention, avec toute humilité, ma foi vous rapproche un peu plus de ces agents et de leurs préoccupations quotidiennes. Je vous remercie.

M. le Président : Merci monsieur Kimelfeld d'avoir confirmé vos propos introductifs. Je pensais quand même que vous alliez vous féliciter de cette délibération et des mesures prises par cet Exécutif.

M. le Conseiller Kimelfeld : Je l'ai dit dans ma première intervention au départ. Merci.

M. le Président : Cela devait être beaucoup trop court (*rires*) mais je me félicite que vous vous félicitez. Sur 15 minutes, il y a des petits moments des fois où je suis moins attentif, ne m'en veuillez pas.

La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Edery : Monsieur le Président et chers collègues, la filière médico-sociale connaît une situation de discrimination historique. Depuis plus de 20 ans, ses employés, essentiellement des femmes, perçoivent des salaires en dessous du SMIC, n'ont jamais connu d'augmentation de salaire, ont vu leurs conditions de travail se dégrader et une déconsidération de leur métier et de leur diplôme.

Au fil du temps, cette filière a dû faire face à la pénurie de personnel, à de nombreuses démissions, aux services en sous-effectifs, aux difficultés de recrutement, à un personnel confronté à la colère, aux tensions, à l'épuisement, la souffrance au travail, la perte de sens, avec, pour conséquence, la dégradation de la qualité des services rendus aux usagers.

Alors que ces missions sont indispensables au fonctionnement de notre société : accompagnement des publics fragiles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance et adolescence vulnérables, sans-abri ; que ces fonctions sont irremplaçables au service de l'insertion sociale, de la PMI (protection maternelle et infantile), de l'aide sociale ou de l'aide à domicile et alors que la crise sanitaire a fortement aggravé la situation sociale, renforçant la charge de ces missions, il a été tout simplement signifié initialement aux agents sociaux de cette filière leur exclusion des mesures de revalorisation salariale du Ségur de la santé, 183 € attribués alors uniquement au personnel soignant et à ceux exerçant en établissements sociaux.

Cette injustice a provoqué des mouvements de grève sans précédent de l'ensemble des organisations syndicales de la filière au cours de l'année 2021 :

- harmonisation des salaires de catégories B et A et entre santé et social,
- revalorisation salariale pour renforcer l'attractivité des métiers,
- dénoncer enfin un système de santé et d'action sociale à bout de souffle.

Telles étaient les revendications et il a fallu attendre février 2022 et deux ans de pandémie pour y parvenir. Ce Gouvernement a la fâcheuse tendance d'attendre que cela s'écroule avant de commencer à réfléchir, et éventuellement, d'agir.

Les agents de cette filière de la fonction territoriale connaissent d'autres injustices. En effet, leur régime indemnitaire est fixé sur celui du personnel de l'État. Il en résulte un écart de rémunération entre cette filière et les autres filières ainsi qu'un régime peu attractif. En outre, elle rencontre des difficultés d'évolution de carrière, la filière administrative leur étant fermée et le concours de conseiller éducatif, seule évolution possible, ne se déroule que tous les quatre ans.

Dans ce contexte inadmissible, il est à relever l'importance des choix que fait aujourd'hui cette majorité pour 340 personnels de la Métropole concernés :

- réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, d'autant qu'ils concernent plus de 300 femmes et à peine 10 hommes,
- favoriser l'évolution de carrière en permettant le détachement inter-filières,
- revaloriser cette filière en augmentant les salaires : 180 € en moyenne pour la catégorie A, 125 € en moyenne pour la catégorie B, 200 € pour les sages-femmes.

Par ces décisions audacieuses et volontaristes, cette majorité applique concrètement ses orientations politiques :

- lutter contre les injustices sociales,
- promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes,
- mettre en œuvre une politique de rémunération du personnel à hauteur des compétences et des priorités,
- assurer son engagement envers les agents,
- garantir une qualité de service public rendue aux usagers métropolitains.

Ce que l'État ne fait pas et aurait dû faire, ce que l'ancienne équipe métropolitaine aurait dû faire, ce que les organisations syndicales ont demandé, la Métropole de Lyon actuelle le réalise !

Les élus socialistes, la gauche écologique et sociale et apparentés se félicitent de cette avancée sociale et soutiennent pleinement ce rapport.

Mesdames et messieurs, je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Cabot : Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, je n'avais pas entendu le mot "sage-femme" utilisé aussi souvent depuis bien longtemps. Lorsque, moi, j'ai commencé mes études de sage-femme, cette profession était fermée, elle était interdite aux hommes. C'était une profession de femmes aux services d'autres femmes, "un beau métier" me disait-on.

"Une vocation ?", me demandait-on. C'est très pratique une vocation, bien souvent cela permet au mieux le sous-paiement, au pire, une forme de bénévolat en ne payant pas ou mal les heures supplémentaires.

Et, vous l'aurez remarqué, c'est souvent dans le domaine du *care* que l'on parle de vocations. Et, comme vous le savez, les professions du *care* sont très féminisées.

Concernant les sages-femmes, l'Europe a rappelé la France à l'ordre, et les hommes ont donc pu accéder à ce beau métier. Pas beaucoup au début, ils furent trois la première année et, aujourd'hui, ils ne représentent que 4,5 % de cette profession médicale, comme vous le disiez, toujours très féminine, toujours peu valorisée financièrement, mais nécessitant cinq ans d'études, de plus en plus exigeantes d'ailleurs.

Sage-femme signifie "celui ou celle qui connaît les femmes". Il est toujours amusant et révélateur de rappeler que l'Académie française, par la bouche d'Alain Peyrefitte, a très vite décidé de nommer les hommes sages-femmes des "maïeuticiens". Car appeler un homme sage-femme, c'était décidément impossible alors qu'appeler une femme Prud'homme ne semblait pas vraiment poser de problème.

C'était il y a déjà quelques années, mais qu'est-ce qui a changé au niveau de l'égalité salariale ? La France n'est pas encore vraiment le pays des droits de la femme. Il y a deux ans, nous avons applaudi tous les soirs à 20 heures, avec sincérité et gratitude, nos soignants, tous nos soignants, mais il n'y a pas eu pour autant de grande revalorisation financière, malgré le Ségur qu'il a fallu négocier parfois à coup de grèves et de manifestations.

Toujours ces emplois si féminins, toujours ces vocations à être mal payées. Et maintenant, où en sommes-nous ? Les agents de la filière technique, filière à 80 % masculine, sont toujours mieux payés et avancent toujours plus rapidement dans leur grade, par un système de promotion plus avantageux que ceux de la filière médico-sociale, filière à 92 % féminine.

Et de qui parle-t-on ici ? On parle de cadres de santé, d'infirmières, de psychologues, de puéricultrices, de sages-femmes, d'auxiliaires de puériculture ou de moniteurs-éducateurs.

L'inégalité salariale est criante : une agente de la filière médico-sociale, catégorie A, touche ainsi en moyenne 1 417 € nets de moins par mois qu'un agent de la même catégorie en filière technique.

Et voilà où nous en sommes en 2022. C'est quand même le XXI^e siècle et les femmes sont encore moins payées que les hommes, à compétences et à formations équivalentes.

Alors qu'au mandat précédent, le Vice-Président aux ressources humaines, monsieur Grivel, ne l'avait pas fait, au lendemain du 8 mars, je suis fière et je salue cette initiative de la Métropole pour une rémunération plus juste des agentes de la filière médico-sociale. C'est là une déclinaison très concrète du plan égalité femmes-hommes pour que la Métropole s'affirme comme un employeur exemplaire. Cette mesure permettra enfin, en sortant des stéréotypes de genre, de réparer cette injustice.

Cela pourra, nous l'espérons, aider à rendre ces filières du *care* indispensables, on l'a bien vu, au bon fonctionnement de notre société, à nouveau attractives. Puisseons-nous être précurseurs. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité).

M. le Président : Merci aux quatre intervenants pour leur soutien à madame Boffet, monsieur Grivel, madame Edery et madame Cabot sur cette délibération qui semble faire l'unanimité j'ai l'impression, y compris auprès de celles et ceux qui n'ont pas pris la parole.

Je ne peux que regretter finalement que, s'il y a unanimité, on n'ait pas pu faire ces mesures dès 2015, lors de la création de la Métropole de Lyon. En tout cas, l'essentiel est que ces personnes aient une juste rémunération, vous l'avez toutes et tous souligné. C'est naturellement indispensable pour l'égalité salariale femmes-hommes, mais aussi pour l'attractivité de nos métiers et je remercie particulièrement nos services et la Vice-Présidente Zémorda Khelifi du travail effectué.

Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le **III - Les agents de catégorie B des filières sociale et médico-sociale** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"- sommet du grade : 500 €,
- grade de recrutement : 430 €."

au lieu de :

"- sommet du grade : 430 €,
- grade de recrutement : 400 €."

M. le Président : Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Khelifi.

N° 2022-1054 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Apaisement Presqu'île - Ouverture de la concertation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour études et expérimentations - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-1054, avec un avis favorable de la commission et c'est monsieur le Vice-Président Fabien Bagnon qui nous présente le projet.

(Projection de diapositives - VOIR annexe n° 4 page 190)

M. le Vice-Président Bagnon : Merci monsieur le Président. Chers collègues, c'est avec grand plaisir que je présente cette délibération de lancement de la concertation du projet d'apaisement Presqu'île, ce projet emblématique et très attendu par les habitants de la Presqu'île, par l'ensemble des Lyonnais, mais aussi par les Grand Lyonnais. Il revêt, en effet, un intérêt métropolitain indéniable puisqu'un Grand Lyonnais sur deux se rend sur la Presqu'île au moins une fois par mois.

Concernant les enjeux, à la fois de la concertation et du projet, il s'agit d'établir une vision globale et cohérente à l'horizon 2030 :

- rééquilibrer le partage de l'espace public au profit du confort des piétons,
- développer des lieux de fraîcheur et des espaces végétalisés,
- refonder et améliorer la desserte de la Presqu'île en s'appuyant sur le maillage structurant pour les modes actifs -on pense aux Voies lyonnaises et à des magistrales piétonnes-, en redéployant les circuits de bus et en réorganisant le plan de circulation automobile,
- et aménager la ville patrimoniale, l'adapter au changement climatique dans le respect de la qualité urbaine et architecturale.

Concernant les objectifs de ce projet, il s'agit, bien sûr, de :

- conforter la Presqu'île comme :
 - . un quartier à vivre,

- . un quartier qui doit rester habité, avec une préoccupation vis-à-vis du logement social, à son maintien au logement abordable,
- . un quartier qui doit être adapté à toutes et tous, pour tous les âges de la vie,
- . un quartier actif et commerçant,
- . un quartier porteur d'offres culturelles, économiques et sociales ;

- adapter l'espace public aux pratiques de mobilité qui évoluent, on le sait :

- . privilégier les modes actifs en améliorant le confort des piétons et des cyclistes et en réduisant la place de l'automobile en circulation et en stationnement et, notamment, la circulation de transit,
- . favoriser l'usage des transports en commun,
- . améliorer la desserte logistique en favorisant les transports décarbonés et moins bruyants ;

- requalifier les espaces publics :

- . végétaliser autant que possible, avec des interventions sur mesure visant la qualité d'usage dans une approche à la fois inclusive et économe,
- . participer à la mise en valeur du site UNESCO en prenant en compte l'enjeu d'adaptation au réchauffement climatique.

Si l'on regarde le périmètre mis à la concertation, il est large puisqu'il va du boulevard de la Croix-Rousse jusqu'à la place Carnot et il est subdivisé en trois secteurs : les pentes de la Croix-Rousse, un secteur Terreaux-Bellecour et un secteur Bellecour-Carnot.

On imagine mettre en place des modalités d'intervention différenciées et adaptées en fonction des différents secteurs et ce n'est pas exclusif, une extension des aires piétonnes, bien sûr, réorganisation de la desserte des transports en commun, modification des plans de circulation et puis des dispositifs d'autorisation d'accès à certaines zones.

Bien sûr, dans ces modalités, il y aura un constant souci de la végétalisation et du rafraîchissement des espaces publics au regard de l'élévation prévisible des températures et puis, nous nous inscrivons dans une démarche également différenciée dans le temps, tout d'abord des interventions ponctuelles et réparties sur l'ensemble de la Presqu'île, des gains rapides, et puis des opérations un peu plus importantes de requalification d'espaces publics de plus grande envergure.

En termes de planning, bien sûr, et c'est l'objet de cette délibération, il y aura la concertation préalable entre juin et octobre 2022, avec le recueil de l'avis des citoyens sur les attendus. Les dossiers seront disponibles en mairie et à l'Hôtel de la Métropole. Des réunions seront organisées, des ateliers aussi et puis la possibilité de s'exprimer sur jeparticipegandlyon.com. L'objectif est d'alimenter les plans d'actions.

Si on regarde le planning de la mise en œuvre maintenant, après cette phase de concertation, cela permettra (en haut en rouge) d'engager ces premiers déploiements d'interventions ponctuelles, entre 2023 et 2024, pendant que la concertation se continuera et que des études de conception et les procédures administratives se poursuivront afin d'engager, sur fin 2024, courant 2025 et même 2026, des opérations d'espaces publics beaucoup plus structurantes.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Il y a huit demandes de temps de parole et c'est le groupe Métropole en commun qui démarre.

Mme la Vice-Présidente Boffet : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, venue par choix à Lyon et Villeurbanne pour mes études, je suis devenue habitante de la Presqu'île par le hasard des colocations étudiantes. J'aurais pu ou dû repartir mais j'y suis revenue bien vite, et cela fait maintenant bientôt 30 ans que je suis locataire, dans différents lieux autour de l'Opéra ou du bas des pentes de la Croix-Rousse.

Si je n'ai pas vécu les évolutions majeures de la Presqu'île à l'occasion de la création du métro D, je l'ai vu évoluer ces dernières années à l'aune du grand jeu de casino foncier dont les profits déjà encaissés et repartis ailleurs se mesurent à l'aune du départ des familles et des commerces locaux. Il n'y a plus tellement d'habitantes et d'habitants entre la place de la République et l'Hôtel de Ville par exemple. Je me demande si l'appartement que j'occupais alors vers l'Opéra n'est pas devenu un Airbnb.

Les ventes à la découpe, les ventes du patrimoine des HCL, la fermeture de la pizzeria Carlino ou de la pâtisserie Debeaux, ou encore, dernièrement, du Palais de la chaussure ou de l'école Lévi Strauss, sont des révélateurs d'une dérive qu'il faut stopper. La multiplication des magasins d'enseigne ou des burgers labellisés n'en finit pas.

Cette course à l'attractivité a été mortifère et on en voit les effets avec retard, comme il sera long de rééquilibrer vers mieux.

La Presqu'île appartient à ses habitantes et à ses habitants autant qu'à tous les Grand Lyonnais et Grand Lyonnaises. La concertation qui s'ouvre sera l'occasion pour toutes et tous de le redire. La Presqu'île, on y habite, on y commerce, on s'y promène, on y manifeste, on y flâne, on s'y rencontre, on y fait la fête. Autant d'usages qu'il faut concilier, avec plus de verdure, de cheminements piétons, de traversées maîtrisées, d'accès riverains sécurisés ou de livraisons privilégiées, certes, mais aussi avec des locaux commerciaux accessibles, du logement abordable pour toutes les classes sociales, grâce à une maîtrise drastique de la spéculation et du logement privé touristique.

Un centre-ville actif, où l'on aime se rendre, où l'on ne craint pas d'aller en famille, mais où la jeunesse a aussi sa place, tout comme les artistes, et où le patrimoine peut être redécouvert. Ni un musée à ciel ouvert, ni un parc d'attraction. Peu importe que Lyon soit en retard sur une quelconque piétonisation, un véritable plan de déplacement au-delà des périmètres du réaménagement est nécessaire pour connaître comment tout cela doit s'agencer. La Presqu'île ne doit pas être un centre-ville standardisé, mais un lieu appropriable par toutes et tous. C'est cet équilibre qui doit être notre objectif et je souhaite que la concertation qui s'ouvre ne soit que le début du dialogue nécessaire de co-construction avec les Grand Lyonnais et Grand Lyonnaises et les habitantes et habitants. Comme mes voisins, c'est l'apaisement que je souhaite pour la Presqu'île.

Le groupe Métropole en commun votera positivement cette délibération. Je vous remercie.

(Applaudissements du groupe Métropole en commun)

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller Debû : Le sujet soulève de l'enthousiasme, c'est bien !

Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est le premier acte d'un chantier attendu, de première importance, dont les effets redessineront et redéfiniront les quartiers de la Presqu'île, de Perrache au boulevard de la Croix-Rousse. Il s'agit d'un chantier d'intérêt métropolitain tant il est vrai que cela concerne l'hyper-centre, non seulement de la Ville de Lyon mais de l'agglomération en général. Je ne m'attarderai pas sur l'importance de ce secteur en termes de commerce, de tourisme, de loisirs, de lieux de culture et d'enseignement, ainsi que de la charge symbolique de la Presqu'île, la délibération les pointe bien.

Mais, cela amène plusieurs remarques et propositions.

Tout d'abord, noter que la physionomie générale de la Presqu'île d'aujourd'hui est largement héritée des derniers grands travaux du XIX^e siècle, sous l'égide du Préfet Vaïsse, le Haussmann lyonnais. Or, pour visionnaire qu'il pouvait être, avec le percement des grands axes nord-sud, la création des places des Cordeliers ou Impériale (aujourd'hui, de la République) ou l'implantation de la gare de Perrache, force est de reconnaître que la Presqu'île n'a pas été pensée pour la circulation et le stationnement automobiles ! Hippomobile, peut-être, automobile, certainement pas.

Je ne peux donc que partager l'objectif d'un meilleur partage de l'espace public et de limiter l'emprise de la voiture, dans ces quartiers aux trottoirs trop étroits pour les flux de piétons, voire aux rues trop étroites pour un usage raisonnable de la voiture. D'autant que les voitures ont tendance à grossir de décennie en décennie, ce qui n'est pas le cas de nos rues.

Nous ne partons pas, d'ailleurs, d'une feuille blanche en la matière. L'exemple du Vieux Lyon doit pouvoir apporter ses enseignements, même s'il y a des différences importantes entre les deux secteurs, que ce soit en termes de taille, de population, de fonctions ou de centralité.

Ainsi, devrions-nous être attentifs à ce que les effets positifs attendus, à travers ce projet, ne se traduisent pas en effets négatifs pour les quartiers ou les communes voisines, notamment en termes de flux automobiles. En effet, le projet pose la question de la relation est-ouest dans la ville, mais impacte aussi, avec la requalification de la rive droite du Rhône, la pénétrante nord-sud.

Si la Presqu'île est fort bien pourvue en transports collectifs, le projet pose la question de la logistique urbaine, qui est ici de première importance, la Presqu'île comptant, cela a été dit, plus de 2 700 commerces, sans parler des autres services et activités.

À ce titre, et puisque nous ambitionnons de rattacher la ville à ses fleuves, il serait intéressant de solliciter la Compagnie nationale du Rhône, qui a conduit plusieurs études quant à la logistique du dernier kilomètre par voie

d'eau. Il existe, d'ailleurs, des exemples de livraison de marchandises et d'alimentation par coche d'eau, à Paris notamment, où des vélos cargo viennent récupérer leurs chargements chaque matin sur une péniche.

Plus largement, le projet d'apaisement de la Presqu'île, du fait de sa centralité et de sa fréquentation, intéresse non seulement tous les Lyonnais mais tous les Grand Lyonnais. C'est pourquoi, je voudrais suggérer d'élargir la concertation au-delà de son périmètre d'application. L'avis des habitants des quartiers concernés est évidemment à intégrer au premier chef, mais l'avis des très nombreux salariés du secteur, dont seule une petite minorité habite dans le périmètre, ne saurait être minoré. Plus généralement, nous sommes tous des usagers de l'hyper-centre, hyper-centre qui participe de l'identité de notre agglomération, de son attractivité touristique et de notre cadre de vie.

Ce qui m'amène à une seconde remarque sur le calendrier de la concertation. Nous en avons discuté en commission et tout le monde convient que la période estivale n'est vraiment pas la plus indiquée pour mener une concertation. Même si elle déborde sur septembre-octobre, il me semble que, pour un projet aussi ambitieux, plutôt que de précipiter cette étape préliminaire, mieux vaut prendre un peu plus de temps en repoussant, par exemple, la période de concertation de septembre à décembre.

Enfin, et afin d'enrichir l'exercice, il serait sans doute opportun d'alimenter le cahier de concertation avec des exemples de projets possibles, d'expériences réalisées dans d'autres villes d'Europe par exemple, afin de donner du grain à moudre et quelques grandes lignes directrices.

Ces remarques étant faites, nous voterons, bien évidemment, cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère Coin : Monsieur le Président, chers collègues, une majorité d'entre nous, pour ne pas dire nous tous, aspirons à vivre dans un centre-ville, ou dans un centre-village apaisé, en partie piétonnisé, connecté aux différentes commodités, accessible, végétalisé avec une vie économique et culturelle dynamique, entouré d'un patrimoine remarquable.

En ce sens, nous approuvons les objectifs poursuivis dans cette délibération relative à la concertation du projet d'apaisement de la Presqu'île. Telle qu'elle nous est présentée, celle-ci décrit un cadre de vie quasi-idyllique. D'autres communes de la Métropole de Lyon pourraient être intéressées par cette politique d'aménagements des centres-bourgs.

Avant cela, le groupe Synergies-Métropole formule des propositions et des réserves relatives à cette délibération.

Nous considérons comme relativement élevé le coût de cette phase de concertation atteignant 800 000 €, soit 8 % du budget de la programmation pluriannuelle d'investissement, la fameuse PPI, dédié à la Presqu'île. Nous vous invitons à être vigilants quant aux commandes formulées auprès des prestataires extérieurs. Sans doute, les compétences et l'expertise des agents métropolitains pourraient être davantage utilisées. Il s'agit là d'un principe de bonne gestion auquel notre groupe a toujours été très attaché.

Si nous approuvons l'idée d'une concertation, nous n'avons pas tous les éléments pour comprendre le projet que vous avez sur la Presqu'île. En premier lieu, nous nous interrogeons sur le périmètre du projet qui s'étend du boulevard de la Croix Rousse jusqu'à la place Carnot. En deuxième point, nous nous étonnons que les enjeux de sécurité soient absents. Enfin, nous ne savons pas jusqu'à quel point vous souhaitez extraire les voitures des quartiers concernés ni l'incidence que ces choix auront sur la circulation de Lyon.

Nous demandons donc à obtenir plus de détails au sujet de cette programmation, comme nous le demandons d'ailleurs pour toutes les autres PPI. Ces éléments sont indispensables pour que nous puissions débattre de ces programmations de façon constructive dans les commissions thématiques compétentes et sur la base des résultats des études qui doivent nous être communiquées. En tant que Conseillers métropolitains et dans le cadre du mandat que les citoyens nous ont confié, nous devons pouvoir décider et voter de façon éclairée.

Enfin, vous connaissez l'attachement des Grand Lyonnais à la Presqu'île. C'est un lieu de vie et de rencontre avec une zone d'activités économiques et culturelles agréables à fréquenter. Il serait inacceptable que les quartiers concernés deviennent inaccessibles et, finalement, uniquement réservés à une population privilégiée. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller Collomb : Monsieur le Président, nous voulons d'abord vous dire combien nous avons été surpris par le caractère, on va dire "succinct", du rapport que vous nous présentez. Vous en êtes maintenant à bientôt

deux ans d'exercice de votre mandat et, que ce soit sur ce projet de Presqu'île apaisée ou sur le projet Rive droite, on ne sait toujours pas ce que vous voulez vraiment réaliser.

Or, le passé a de quoi mettre en garde pour l'avenir. Un certain nombre ici se souviennent sans doute, en effet, du magnifique projet de tramway reliant Bellecour à la Part-Dieu que vous aviez présenté en février 2020 pendant la campagne électorale. Il a évidemment fait un flop parce qu'irréalisable. Alors vous comprendrez qu'aujourd'hui, nous soyons un peu attentifs à ce que vous voulez envisager.

Car, comme on l'a dit, l'avenir de la Presqu'île est essentiel. Il l'est évidemment pour celles et tous ceux qui l'habitent, mais il ne sera pas sans répercussions, et je le montrerai tout à l'heure, sur d'autres arrondissements. Enfin, parce la Presqu'île est, après la Part-Dieu, le second pôle commercial de la Métropole, mais qu'elle est aussi l'âme de notre ville, je dirais l'âme de cette agglomération, le lieu qui a permis, avec le Vieux-Lyon, que Lyon soit classé patrimoine mondial de l'UNESCO, évidemment il faut y prêter quelque attention.

C'est parce que nous la considérons comme telle, qu'au cours de ces trois mandats, nous lui avons consacré toute notre attention et nous ne vous avons pas attendu, pour en faire, comme vous le dites, un quartier à vivre. La liste des réalisations intervenues est, en effet, impressionnante.

D'abord, en coopération avec le privé, la réhabilitation de tous les immeubles du nord de la rue de la République, avec la volonté de rendre ce secteur plus attractif. Et je ne sais pas quels souvenirs a madame Laurence Boffet, mais on va dire qu'il y avait moins de fréquentation, moins de population il y a vingt ans dans le nord de la Presqu'île.

Nous avons ensuite souhaité redonner un nouveau souffle à toute la partie est. Ce fut, bien entendu, le projet majeur de rénovation de l'Hôtel Dieu, dont on voit bien que, par sa réhabilitation, il est aujourd'hui un des éléments essentiels de notre patrimoine, apprécié tant par les habitants de notre agglomération, que par les touristes. Son aménagement, d'ailleurs, a apporté un dynamisme nouveau à tout le quartier place de la République-Bellecordière. Il n'est que de voir les terrasses en été.

Toujours coté est, nous avons requalifié la rue Grôlée -non sans peine- avec des commerces nouveaux, avec ses espaces végétalisés, commencé la réhabilitation de Saint-Bonaventure.

Côté ouest, c'est le parking du quai Saint-Antoine qui a été réalisé, un parking qui n'est plus soumis désormais aux crues de la Saône et permet donc aux habitants et aux visiteurs de trouver un stationnement pour les voitures ou leurs autres moyens de déplacement, parce que, monsieur le Président, si nous voulons une Presqu'île apaisée, nous ne voulons pas une Presqu'île désertée.

Et quand je vois la fermeture récente d'un certain nombre de commerces, vous comprendrez que cette inquiétude puisse avoir quelque légitimité.

Mes chers collègues, vous voyez, par ailleurs, qu'on peut avoir le souci de prendre en compte les mobilités et, en même temps, de penser la nature dans la ville puisque la démolition de l'ancien parking va permettre de réaliser -j'espère que vous ne l'avez pas trop changé- le beau projet des Terrasses de la Presqu'île avec 10 000 m² permettant aux promeneurs des rives de Saône, dans un grand jardin fluvial arboré, d'être au plus près de l'eau.

Lorsque nous entendions créer des espaces arborés, ce n'était pas simplement quelques arbres que nous plantions. C'était, comme nous l'avons fait ici, de véritables espaces que nous voulions aménager et je cite, par exemple, ce que nous voulions faire sur la place Louis Pradel. On dit que l'on veut aménager de grands espaces. Il y en avait un qui avait été préparé par madame Osty, grande urbaniste et, d'un trait de plume vous l'avez rayé. Il comprenait une grande pelouse, la plantation d'une soixantaine d'arbres et l'installation d'une fontaine au pied de la mairie annexe. Oui, ce projet aurait été un bel espace mais, effectivement, il avait un prix. Il coûtait 17 M€. Et vous savez combien de millions d'euros il y a pour tout ce que l'on nous a dit, depuis les pentes de la Croix-Rousse jusqu'à Carnot ? 10 M€. Dix millions d'euros, c'est cela le grand projet de la Presqu'île ? Alors que la petite place Louis Pradel coûtait 17 M€. Non mais, de qui se moque-t-on ici ?

Alors évidemment, cela explique que les changements que vous entendez opérer vont d'abord se concentrer -parce que vous n'êtes jamais en retard d'une expression à la mode- sur les *quick wins*, les succès rapides, à petits financements, dites-vous, mais à grand effet.

J'ai bien peur en fait que ces succès rapides soient surtout s'il s'agit de végétalisation des effets éphémères, parce que trop dispersés et nécessitant beaucoup d'entretiens, ils seront dans quelques années, comme on le voit souvent sur des espaces aujourd'hui dans l'agglomération, ou en tout cas dans la Ville de Lyon, des espaces à l'abandon.

À un élu qui demandait, par exemple, pourquoi la rue Victor Hugo et la rue de la République, que nous avons refaites, sont aujourd'hui si mal entretenues, et qui demandait : "est-ce que vous avez acheté les machines à

nettoyer ?", on a dit : "oui, mais on n'a pas les moyens de les utiliser et il faudrait les utiliser une fois par semaine". Eh bien, quand on fait quelque chose, essayons d'entretenir pour que cela reste pérenne.

Alors, si on ne peut pas entretenir les espaces majeurs, demain tous les petits bosquets que l'on mettra ici ou là recueilleront les chewing-gums, les canettes abandonnées ou bien d'autres substances plus illicites et on sait que, y compris dans la Presqu'île, surtout de nos jours, cela peut arriver.

Alors, en matière de *quick wins*, nous pensons que nous pourrions peut-être vous suggérer un certain nombre de choses. D'abord, faire en sorte que l'on mette des bornes mobiles sur la rue Victor Hugo et sur certaines voies du centre pour éviter les rodéos. Vous pourriez aussi enlever les tentes qui sont installées devant le Printemps. À coup sûr, ce serait un vrai *quick win* qui plairait aux Lyonnais comme aux visiteurs.

Puis, en même temps, pour réduire la pollution de notre ville, vous pourriez mettre plus de plateformes de chargement pour les voitures électriques puisque vous voulez réduire la pollution. Est-ce que vous voulez réduire la pollution ou mettre fin à la voiture ? Ce n'est pas le même problème exactement avec l'évolution aujourd'hui des technologies.

Monsieur le Maire, faites attention -et cela a été repris par monsieur Debû- vous allez traiter les problèmes nord-sud, et je pensais qu'il n'y avait que ces problèmes. Aujourd'hui, ce sont 80 000 voitures qui circulent là. Elles ont déjà fait en arrivant -parce qu'on n'a pas écarté les circulations du cœur de l'agglomération comme je le souhaitais- pour mettre des parkings relais avec des transports en commun de début de ligne- eh bien aujourd'hui, ce sont les chiffres du PPA (plan de protection de l'atmosphère), il faut 20 minutes pour passer de Pierre-Bénite jusqu'au tunnel de Fourvière ou aller sur l'axe nord-sud. Et l'axe nord-sud est complètement embouteillé tous les jours. Alors, comment fera-t-on pour passer de Pierre-Bénite à Caluire, je me le demande ? Peut-être faudra-t-il prendre la partie du boulevard Laurent Bonnevey, reprendre le périphérique et arriver du côté de Caluire. Cela fera un peu long et cela ne sera pas bon pour le climat.

Mes chers collègues, il y a les liaisons nord-sud, mais ce que j'ai découvert, c'est qu'il allait y avoir peut-être les liaisons ouest-est qui vont être supprimées. En effet, à une question sur ce que vous entendiez par "il faudra regarder ces liaisons", en fait c'est la reprise d'un vieux projet que moi j'avais (*sifflement*) écarté totalement... (*rires*), celui de mettre un tramway dans la rue Grenette. La rue Grenette, si l'on excepte le tunnel de Fourvière, la montée de Choulans et, de l'autre côté, le tunnel de la Croix-Rousse, c'est la seule voirie qui permet facilement de passer d'ouest en est. Si on la ferme, vous aurez réussi la performance, à la fois de ne plus pouvoir circuler entre le nord et le sud de l'agglomération et entre l'est et l'ouest. Alors, oui, chacun sera chez soi et il y a intérêt à trouver un boulot en bas de son immeuble. Merci.

Nous voterons donc contre.

(*Applaudissements dans les rangs de l'opposition*)

M. le Président : Merci. Monsieur Collomb. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller Le Faou : Monsieur le Président, mes chers collègues, le sujet de l'apaisement du centre-ville de Lyon est l'un des grands défis de ce mandat. Qui pourrait en effet s'opposer sur cet objectif louable, à une expérimentation et à de la concertation ? Nous ne sommes pas de ceux-là, bien que nous ayons formulé de nombreuses remarques en commission, face à vos imprécisions, mais il s'agit d'un projet qui avait été initié en fin de mandat précédent sous la forme d'une expérimentation.

Nous souhaitons que la qualité de vie au cœur de la Presqu'île soit préservée, améliorée et apaisée au profit de l'ensemble de nos concitoyens et des acteurs économiques, qui animent le principal poumon commercial de notre Métropole.

Mais le projet qui nous est présenté aujourd'hui ne nous paraît pas à la hauteur de l'enjeu. Cette présentation manque, en effet, de beaucoup de détails.

Certes, on nous parle de végétalisation, d'une meilleure desserte logistique ou encore de favoriser l'usage des transports en commun, mais aucun objectif précis et concret ne nous est présenté et énoncé. Ni encore moins les moyens qui pourraient être mobilisés pour concourir à tout cela.

Ce que l'on comprend *a minima*, c'est qu'il y aura moins de place pour la voiture et plus de place pour les modes actifs et transports en commun. Mais comment cela va-t-il se mettre en place ? Personne ne le sait et vous êtes bien incapable, monsieur le Président, d'en dessiner les contours. C'est symbolique de votre absence de vision systémique de l'avenir de la Métropole.

Alors que la concertation doit se tenir entre juin et octobre 2022, nous avons encore du mal à comprendre sur quels éléments tangibles les citoyens vont pouvoir s'exprimer.

Par ailleurs, nous notons que le coût de cette concertation s'élèverait à quasiment 1 M€, et nous ne savons rien du montant exact de la PPI qui est affecté à ce projet. Remarquez, puisque de votre propre aveu à la CADA, ce document de programmation budgétaire n'existe pas, donc plus rien ne nous surprend.

Néanmoins, il y a quelques points qui nous paraissent nécessaires à prendre en compte dans la réalisation de ce projet.

Tout d'abord, l'aspect sécurité n'est pas du tout abordé. Il est vrai que cela est toujours un sujet tabou au sein de votre majorité. Je dirais même que c'est l'angle mort de votre politique ! Un vrai travail sur la sécurité et les moyens anti-rodéos pourrait permettre une meilleure mise en œuvre de l'expérimentation. Lorsque nous avons lancé la première expérience dans ce domaine en 2019, il existait un scénario pour continuer les expérimentations et, en même temps, pour empêcher les rodéos, en bornant la nuit la Presqu'île. Nous avions prévu une inscription à la PPI pour réaliser ce bornage. On ne sait, à ce jour, s'il sera mis en œuvre.

Nous avons collectivement accumulé des éléments d'expérience par le passé et nous sommes surpris que vous n'utilisiez pas le fruit des expérimentations précédentes pour construire un projet cohérent.

Par ailleurs, de par l'ampleur de l'expérimentation et du territoire visé, en partant de la place Carnot jusqu'aux confins du 1er arrondissement sur les pentes de la Croix-Rousse, il nous paraît essentiel de garantir un minimum d'accès aux véhicules car le territoire concerné reste pour partie vallonné, je pense, notamment, aux pentes de la Croix-Rousse. Remettre la voiture à sa juste place, oui, mais la supprimer purement et simplement serait une grave erreur. Mais là encore, nous ne savons rien de vos intentions et, comme d'habitude, vous avancez bien masqué.

Enfin, aucun calendrier n'est esquissé, ce qui nous laisse penser que ce projet, pourtant structurant pour l'agglomération et la Ville de Lyon, ne sortira pas de terre avant un bon bout de temps. Pourquoi donc, monsieur le Président, avoir attendu si longtemps pour lancer cette concertation ? Cela fait quand même maintenant 620 jours que vous exercez votre magistrature.

Et n'en déplaise à votre collègue Grégory Doucet, qui voulait être le Maire des piétons, à ce rythme-là, il sera surtout le Maire du piétinement !

(Huées dans les rangs de la majorité)

Ce grand projet d'aménagement ne se fera donc pas dans le mandat. Il en est de même pour le projet concernant la rive droite du Rhône qui est mentionné sur la cartographie du projet. Cela ne se fera pas non plus dans ce mandat. Or, cette question mérite même d'être poussée plus en avant. L'autre rive du Rhône et celles de la Saône, hors du périmètre de cette zone apaisée, seront forcément très impactées et, notamment, en termes de déplacements mais pas que ! Et aucune étude d'impact ne nous est pourtant proposée, ni même encore mentionnée.

Tout cela illustre vos imprécisions et votre impréparation à la conduite de ce projet mais, d'une manière plus large, à l'exécution de la PPI. J'en veux pour preuve l'inexistence de celle-ci, la CADA, à la demande notre collègue Louis Pelaez, l'a bien démontré.

On peut donc se demander comment se pilote la programmation budgétaire des investissements de notre collectivité. J'en veux pour preuve un autre exemple que je suis, celui de l'aménagement de l'avenue des Frères Lumière dans le 8ème arrondissement. Selon les élus qui s'expriment sur le sujet en direction des habitants ou des associations, on obtient des montants différents. Certains disent 3 M€ pour la voirie et 600 000 € en végétalisation, d'autres nous disent 5 M€ pour la voirie et 840 000 € pour la végétalisation. Si votre degré de précision pour chaque projet est à quasiment 2,5 M€ près, c'est très inquiétant pour notre collectivité.

À ce titre, nous demandons à ce que le comité de pilotage de la PPI, tel qu'il existait sous la précédente mandature, soit réinstauré. Cela permettrait à tous les groupes politiques d'avoir plus de précisions sur le déroulé de l'exécution de cette PPI. Cela vous permettra aussi, et enfin, d'en préciser la programmation et de sortir du flou dans lequel vous nous avez plongés depuis 620 jours.

Pour terminer cette intervention, et puisque je faisais le lien avec l'avenue des Frères Lumière, et que le 19 mars prochain, soit dans 5 jours, on célébrera à nouveau le tournage du premier film, permettez-moi, monsieur le Président, d'utiliser une métaphore cinématographique pour illustrer votre méthode et le film que vous souhaitez nous projeter.

Sous la mandature précédente, nous avons mis, certes, 446 jours à écrire le scénario, mais avec, au milieu de cette écriture, l'acte fondateur qu'était la création de la Métropole. Ne l'oubliez pas monsieur le Président ! Ce scénario était très détaillé, connu de tous et approuvé à une large majorité. Nous l'avons établi avec méthode et en concertation avec tous les Maires. Cela avait permis la réalisation de nombreux et beaux projets.

Sous ce mandat, vous vous êtes glorifiés de vouloir produire un scénario d'une bien meilleure qualité, de l'avoir produit en un temps ultra-record, une PPI votée le 25 janvier 2021, un scénario, certes, écrit en 207 jours, mais très imprécis, écrit à la va-vite et entre vous, et sans concertation avec les principaux acteurs que sont les Maires. Scénario illisible, disions-nous à l'époque, et inexistant nous dit aujourd'hui la CADA.

Au final, monsieur le Président, vous auriez pu, dans la ville des Frères Lumière, vous permettre la production d'une belle œuvre, mais face à l'imprécision de votre scénario, voire son inexistence, et à la mauvaise qualité de sa réalisation, je crains malheureusement que cela ne se termine en une mauvaise série B donnée à voir à nos concitoyens. Mais nous n'en doutons pas, ils voudront rapidement oublier tout cela !

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Runel : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, quartier central tant par son accessibilité, son tissu économique et commercial et sa richesse patrimoniale ou culturelle, la Presqu'île de Lyon doit, elle aussi, faire sa transition, notamment vers un apaisement des mobilités.

Pour faire le lien avec le débat que nous venons d'avoir ce matin sur la ZFE et sa mise en place, et notamment dans l'hyper centre, la Ville de Lyon et la Métropole souhaitent proposer un projet qui tend à promouvoir des modes de transports doux, déjà très présents, mais qu'il nous faudra encore renforcer pour permettre une meilleure cohabitation entre automobilistes et piétons et un meilleur partage de l'espace public entre des habitants, des commerçants, des usagers ou des touristes.

Ce projet ne constitue donc pas une piétonisation à marche forcée, car la voiture est évidemment nécessaire actuellement pour les nombreux commerçants et habitants de la Presqu'île. C'est en ce sens, d'ailleurs, que des projets de logistique urbaine sont développés par la Ville de Lyon ou des nouvelles offres sont proposées, par LPA (Lyon parc auto) notamment, sur la politique du dernier kilomètre et vont permettre de remédier à l'utilisation de la voiture.

Notre but n'est donc pas d'enclaver ce quartier, mais bien de permettre, de promouvoir un cadre de vie de qualité, qui donne toute sa place aux mobilités actives et qui s'inscrit au cœur d'une ville et d'un territoire en pleine transition écologique.

Le centre de Lyon donne déjà une belle place à ces modes de transport, mais il nous faudra encore les renforcer. Pour cela, la piétonisation de certains tronçons sera nécessaire, tout comme la réduction de l'espace dévolu au stationnement, sans pour autant empêcher le déplacement de ceux qui en ont besoin.

L'un des enjeux de ce projet sera également d'apporter la nature en ville, dans un quartier très minéral. La Ville de Lyon, en lien avec la Métropole, souhaite pouvoir mener des projets de végétalisation importants, plus importants encore, qui contribueront à améliorer le cadre de vie et la lutte contre les îlots de chaleurs, dans une zone où se mettre au frais pendant la période estivale est particulièrement difficile. En ce sens, me semble-t-il, une concertation en période estivale permettra justement de démontrer ces difficultés.

Bien sûr, les contraintes sont importantes, puisque le passage du métro ou la présence de nombreux parkings souterrains rendent difficile l'implantation d'arbres en pleine terre. C'est pourquoi, il nous faudra réfléchir collectivement mais également avec les premiers concernés par ce projet. Dans ce cadre, la concertation prend tout son sens.

La Presqu'île est déjà un écrin exceptionnel, ceinturée par ses deux fleuves, elle est un musée à ciel ouvert et donne à voir au quotidien sa richesse architecturale, patrimoniale et culturelle. Ce projet vise donc à valoriser plus encore cette richesse et répondre aux attentes des nombreuses personnes qui chaque jour vivent, travaillent ou se promènent entre Rhône et Saône.

L'espace public laisse aujourd'hui une place centrale aux transports motorisés, alors que la Presqu'île est sans doute l'une des zones les plus accessibles de Lyon en transports collectifs et que sa disposition est l'une des mieux adaptées de notre agglomération aux modes de transports actifs.

Aujourd'hui, la place affectée à chaque mode de transport ne semble donc plus correspondre aux opportunités données par ces quartiers emblématiques, ni d'ailleurs aux attentes des habitants qui, pour beaucoup,

souhaiteraient qu'une plus grande place soit laissée à la marche, comme en témoigne le succès des différentes opérations de piétonisation en plein cœur de Lyon.

De même, les dernières données concernant la baisse des effectifs scolaires dans le cœur de Lyon nous obligent à agir pour remédier à ce phénomène. Notre volonté est bien de rendre la Presqu'île agréable à vivre, attractive, mais pas au sens inaccessible ou réservée à une certaine catégorie de population comme cela a été fait ces dernières années.

La transition que nous appelons de nos vœux, elle est et reste écologique et solidaire. Il s'agit de mixité, d'aménagement de l'espace public, de promotion d'un espace végétalisé et apaisé. Et pour rassurer monsieur Collomb, nous, les tentes, nous ne les enlevons pas, mais nous relogeons bien les personnes.

Alors, mieux partager l'espace public, des rues végétalisées et apaisées qui laissent toute leur place à un panel de mobilités, c'est bien notre projet pour la Presqu'île, pour Lyon, pour l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère Croizier : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération que vous nous proposez concerne l'apaisement de la Presqu'île et, plus particulièrement, l'ouverture de la concertation.

Structurante à l'échelle de la Ville de Lyon, elle appelle, de la part de notre groupe, de nombreuses remarques de fond et de forme.

Une nouvelle fois, tout comme pour le dossier de la rive droite, vous nous demandez une approbation pour des objectifs si vastes et si globaux, pour un territoire si étendu et si différent sur son périmètre, et tout cela pour une concertation pendant l'été, que ce n'est pas sérieux.

Qui peut s'opposer à l'apaisement de la Presqu'île, à la requalification des espaces et à leur végétalisation ? Mais une piétonisation mal étudiée, mal construite, ce peut être la mort d'un centre-ville. Nous le constatons : augmentation des trafics en tout genre, des squats, des vols, commerces exploités par des sandwicheries ou des grandes enseignes internationales au détriment du commerce indépendant de proximité. Nous ne souhaitons pas non plus des secteurs sacrifiés pour les touristes au détriment des habitants. En cela, la concertation pendant l'été n'est pas un gage de participation des habitants, comme je l'ai déjà indiqué.

L'apaisement d'un quartier, ce n'est pas forcément la piétonisation. C'est la proposition d'une harmonie en fonction des usages entre ville 30, zones de rencontre et piétonisation. C'est l'étude globale de sa sécurisation, de son attention aux commerces. C'est une proposition claire que les habitants et les usagers doivent s'approprier et dont les remarques doivent enrichir le projet.

Là, vous nous proposez de voter un projet si vague, si vaste qu'il permettra une nouvelle fois à votre Exécutif d'en faire un alibi pour ses décisions.

À cet égard, nous avons l'expérience de votre présentation du projet d'aménagement de la rive droite en septembre ici : une délibération très vague comme celle-ci, un discours sur le ton du tout est possible, pour finalement arriver à une première réunion de concertation qui fixe des invariants.

Soyez honnêtes pour une fois, dites-nous clairement ce que vous voulez !

Nous sommes tous favorables à un apaisement du territoire, à un partage plus harmonieux de l'espace public. Mais, dès le début de la réflexion sur les aménagements futurs visant à apaiser la circulation, il est indispensable de penser à l'organisation de la circulation sur l'ensemble de l'agglomération.

Vous nous indiquez que l'apaisement de la Presqu'île est un projet d'ensemble avec le projet rive droite, en particulier pour les mobilités. Où sont les études de circulation précises ? Car vous impactez forcément la rive gauche.

Repenser l'espace public, ce n'est pas s'intéresser qu'aux déplacements, mais connaître finement son territoire. Où sont les grands principes d'aménagement de l'espace public ?

Comme dans tous les dossiers majeurs, nous n'arrivons pas à comprendre la cohérence de vos actions et si votre réflexion ou votre vision politique arrive à dépasser le concept de suppression de la voiture, quel qu'en soit les conséquences sociales à moyen terme.

Le planning prévisionnel que vous nous avez présenté en est le reflet. Vous lancez la concertation préalable réglementaire en même temps que des expérimentations et votre Exécutif décide, je cite : "de déploiement des gains rapides" en même temps que les études de conception et en même temps que la poursuite de la concertation.

Ce nouveau concept de déploiement de gains rapides est, en fait, un pouvoir que vous vous octroyez à décider de piétonner telle ou telle rue a priori, sans connaissance du projet global structurant.

Vous nous avez indiqué en commission que ces fameux gains rapides sont définis en 2022, à l'issue de la concertation réglementaire et qu'en 2023, vous concertiez sur les axes structurants. Comme d'habitude, les projets sont montés à l'envers.

Dernier point sur le budget : vous nous annoncez un premier budget de 10 M€, qui devrait donc apparaître dans ce document mystère de la PPI en cours de création, mais budget que vous savez très insuffisant au regard du dossier et du territoire englobé. Là aussi, ce n'est pas sérieux.

Concerter les habitants de la Métropole est, bien entendu et comme toujours, indispensable, mais les conditions dans lesquelles, encore une fois, vous lancez cette nouvelle concertation ne sont pas professionnelles.

Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile s'abstiendra sur ce dossier. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Bouagga : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la Presqu'île a une histoire. Cœur battant de la Ville de Lyon, elle a été façonnée par l'urbanisation progressive du confluent du Rhône et de la Saône, repoussé des Terreaux au sud d'Ainay, puis à l'actuelle Confluence. Une urbanisation commerçante, industrielle, nourrie des circulations fluviales et des aménagements contre les crues qui fractionnaient la cité en de multiples îlots.

De prestigieux édifices ont fait de la Presqu'île un joyau patrimonial de la Ville : le Palais Saint-Pierre, l'Hôtel-Dieu, la basilique d'Ainay, des places : Bellecour, Carnot, les Terreaux, des avenues ont relié ces places. Un réseau de transport a accéléré au XX^e siècle ces circulations. Aujourd'hui, près d'un habitant sur deux, à l'échelle de la Métropole, y vient au moins une fois par mois : pour travailler, faire des achats, se retrouver en famille ou entre amis, profiter de l'offre culturelle et de services.

Cette attractivité n'est pas allée sans difficultés : un espace public mal réparti, négligeant les circulations à pied (pourtant majoritaires) au bénéfice de véhicules qui génèrent nuisances et sentiments d'insécurité ; des augmentations vertigineuses des prix de l'immobilier au détriment des familles et des commerces indépendants ; des aménagements concentrant la chaleur comme si l'on était en zone aride alors que nous nous trouvons entre deux fleuves.

C'est donc pour projeter la Presqu'île dans le XXI^e siècle que nous lançons ce projet d'apaisement. C'est celui, cohérent et désirable, d'une Presqu'île du temps de vivre. Un centre vibrant, dynamique, adapté aux enjeux du climat et des mobilités, habitable et accueillant pour toutes et tous.

Cette opération d'ampleur s'étend de la place Carnot au boulevard de la Croix-Rousse, englobant trois secteurs de physionomies différentes mais interdépendants, et partageant ces mêmes enjeux d'être à la fois des territoires d'hyper-centre et des villages.

Alors que les opérations -nombreuses monsieur Collomb- menées sous les précédents mandats ont aggravé la muséification de la Presqu'île...

M. le Conseiller Collomb : Venez un samedi !

Mme la Conseillère Bouagga : ... cédant des pans entiers à des fonds d'investissement étrangers, détournant le patrimoine à de grandes enseignes standardisées, figeant ses rues dans des pavages minéraux coûteux et inadaptés aux enjeux climatiques, ce que nous voulons, par cette opération, c'est que les Grand Lyonnais et les Grand Lyonnaises se réapproprient véritablement l'avenir de leur ville.

Comment ? Par un cap clair : supprimer les circulations automobiles de transit pour ne conserver que les dessertes nécessaires aux riverains, commerces et services publics. Davantage d'espace sera alors disponible pour inventer

ensemble de nouvelles manières de vivre la ville. Qu'elle ne soit plus réduite à une circulation de flux et de consommations, mais qu'elle soit un lieu de vie au logement abordable, et un lieu de promenade et de pause pour tous les âges, d'espaces non marchands, de jeux pour enfants, d'art dans la rue. Que la Presqu'île ne soit pas une vitrine, mais une agora.

Pour ouvrir ces possibles, il faut faire plutôt que dire. Il faut des expérimentations d'usages, des piétonisations temporaires, des tests *in situ*. Nous l'avons fait rue des Capucins pour lutter contre les rodéos urbains. Place Chardonnet, une résidence citoyenne s'est réappropriée, pendant l'été, l'espace libéré du stationnement, alors rendu à une vraie vie de quartier et mettant en valeur le site patrimonial UNESCO auquel il appartient.

Grâce à ces démonstrateurs, on peut dépasser les appréhensions quant aux changements d'habitude et, mieux, écouter les parties prenantes sur leurs expertises du quotidien. On peut repérer ce qui fonctionne ou non grâce à des aménagements légers avant d'engager de coûteuses transformations : c'est la logique des gains rapides qui préparent une prospective de long terme.

J'étais invitée mardi dernier dans une classe de 6^{ème} qui, à l'issue d'un diagnostic de terrain avec leur professeur, un architecte urbaniste et une sociologue, a formulé des propositions pour la ville : agrandir les trottoirs, mettre des panneaux solaires sur les toits, plus de couleurs, planter des arbres et créer des jardins. Leurs propositions sont porteuses d'un imaginaire positif. Je souhaite que nous soyons capables d'avoir cette vue de la ville à hauteur d'enfant, avec humilité et ambition.

Avec humilité, de façon à associer l'ensemble des personnes concernées, dans la diversité de leurs activités.

Avec ambition : faire face au défi climatique, en prenant sans tarder les mesures d'atténuation nécessaires, par les mobilités sobres, la transformation de la logistique urbaine et les mesures d'adaptation exigées, avec davantage de végétation et de circulations d'eau, pour un centre agréable à vivre.

Je vous remercie de voter pour cette délibération qui, bien ancrée dans la réalité, ouvre l'avenir.

M. le Président : Merci. La parole est au Vice-Président Fabien Bagnon.

M. le Vice-Président Bagnon : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je tiens à vous remercier parce que, globalement, j'entends surtout des critiques de forme. Quant au fond, vous savez que ce projet est souhaitable et attendu et qu'il est grand temps de rattraper le retard pris sur ce territoire, sur le centre de notre Métropole, sur la Presqu'île, pendant les mandats précédents.

Madame Croizier, monsieur Le Faou, je vous rappelle déjà que c'est une délibération de lancement de la concertation, voilà, et que nous avons à la fois une ambition et un planning qui vous ont été précisés.

Monsieur Collomb, vous qui avez longtemps comparé Lyon et sa métropole avec les grandes métropoles européennes, aujourd'hui, celles-ci ont toutes fortement réduit la place de la voiture dans leur hyper-centre pour donner une large place aux piétons, aux cyclistes, aux usagers des transports en commun...

M. le Conseiller Collomb : Elles ont toutes fait des contournements.

(Huées dans les rangs de la majorité)

M. le Vice-Président Bagnon : S'il vous plaît. Merci de nous rappeler votre passion pour les contournements.

(Rires dans les rangs de la majorité)

M. le Conseiller Collomb : Il y en a partout en Europe !

M. le Vice-Président Bagnon : Je reprends s'il vous plaît, j'avais la parole... pour augmenter les espaces à vivre végétalisés et conviviaux au profit des habitants et usagers de la Presqu'île.

Souhaitez-vous vraiment que Lyon soit la dernière à rester empêtrée dans le tout automobile du XX^e siècle ? Une sorte de ville musée, en somme vestige d'une époque révolue.

Pour notre part, nous avons d'autres ambitions, notamment en termes de végétalisation et elle va bien au-delà de l'installation à la hâte de jardinières sur la rue Édouard Herriot. Je vous remercie.

M. le Président : Merci chers collègues. Que de critiques ! Elles sont nombreuses. Les propositions sont moins présentes, mais cela fait partie du jeu de cette assemblée. Ce sont 800 000 € qui sont proposés au vote, non pas pour la concertation, mais bien aussi pour les études et les expérimentations.

Je préfère reprendre ce qui nous rassemble. Monsieur Le Faou, en effet, ce projet d'apaisement est un des grands défis du mandat. C'est un enjeu essentiel pour la Métropole de Lyon et, comme vous l'avez dit, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, et je suis en plein accord, il s'agit de remettre la voiture à sa juste place et non pas de la supprimer totalement.

Pour le reste, cher Gérard Collomb, merci de ces rappels historiques. On peut discuter naturellement d'un point ou d'un autre mais, globalement, de belles choses ont été faites, je le redis. Heureusement, par contre, que vous n'avez pas fait 20 ans de plus pour nous faire le tronçon ouest du périphérique, ce projet climaticide. Et heureusement que les habitantes et les habitants de la Métropole de Lyon ont pu voter et enterrer définitivement ce projet.

M. le Conseiller Collomb : (*Propos inaudibles*).

M. le Président : Vous n'avez pas la parole monsieur Collomb, surtout que j'ai tenu des propos plutôt sympathiques qui plus est. Donc, au-delà des procès d'intention, je crois comprendre que tout le monde est pour l'apaisement mais que, quand on concerte, on résume que l'on n'a pas de vision et quand on dit ce que l'on fait, on résume que l'on est dogmatique. Je le dis, cela fait partie du rôle de l'opposition d'être parfois un peu caricatural.

Quant au calendrier, monsieur Le Faou, il a été affiché sur la diapositive. On peut vous la repasser.

Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(*Opérations de vote*).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

N° 2022-1005 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Revenu solidarité jeunes (RSJ) - Approbation des conventions-type de mandat relatives à l'instruction et aux partenariats pour le suivi des bénéficiaires - Attribution de subventions dans le cadre du déploiement du RSJ 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Hémain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-1005. Madame Hémain, vous avez la parole.

(*Projection de diapositives - VOIR annexe n° 5 page 195*)

Mme la Vice-Présidente Hémain, rapporteur : Merci monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je profite d'avoir la parole pour vous préciser, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore eu, qu'il y a des exemplaires du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi juste avant d'arriver, dans le couloir qui mène au Conseil.

Chers collègues, déjà presque un an que nous avons mis en place ce dispositif de revenu de solidarité jeunes. Avec le Président et également avec d'autres élus, nous avons pu rencontrer certains et certaines jeunes bénéficiaires de ce revenu de solidarité jeunes. Nous avons pu avoir l'histoire de leur parcours difficile, des obstacles qu'ils avaient également à surmonter et je suis très fière, en fait, que la Métropole puisse les accompagner, leur apporter un soutien et les accompagner surtout sur leur projet de vie.

Je me félicite également que ce sujet soit devenu un enjeu national qui est repris par tous et toutes. Le contrat d'engagement jeune, notamment, a pu se baser sur notre expérimentation locale.

Pour rappel, ce revenu de solidarité jeunes, c'est une aide financière et également une offre renforcée d'actions pour soutenir la dynamique et l'accès aux droits. Depuis mai 2021, environ 780 jeunes ont pu bénéficier du revenu de solidarité jeunes et donc être accompagnés, pour la plupart, sans diplôme, pour 70 % d'entre eux. Il est difficile pour ce public-là de reprendre un parcours intensif dans l'insertion.

Les situations sont également très précaires : 9 % de ces jeunes sont sans domicile fixe, environ 10 % sont dans des foyers d'hébergement d'urgence et on remarque également que les familles de ces jeunes sont souvent des

familles précaires, avec des foyers fiscaux des parents très limités. Et le but de ce revenu de solidarité jeunes est de pouvoir casser également ces logiques de reproduction des inégalités.

Cette première analyse, que l'on veut interstitielle, nous montre que nous avons eu raison. Le revenu de solidarité jeunes est bien un sas entre les différents dispositifs. On le voit sur les jeunes qui ont été accompagnés : 166 jeunes ont déjà suivi une garantie jeunes préalablement et 15 % de ces jeunes également accèdent à un autre dispositif, notamment, par exemple, la garantie jeunes ou un autre dispositif existant.

On le sait, le parcours des jeunes n'est pas linéaire et il peut y avoir des ruptures de parcours, également quelques mois sans revenus, et on sait que c'est très difficile. Cela peut amener des jeunes à la rue. Ce revenu de solidarité jeunes est un filet de sécurité. Il sert aujourd'hui à combler les manques des dispositifs qui sont déjà existants.

Également, 44 % de ces jeunes ont trouvé un emploi et une formation en étant accompagnés par ce revenu de solidarité jeunes. La réussite du revenu de solidarité jeunes repose sur la mobilisation des acteurs de territoire. Les missions locales ont su se saisir de ce nouvel outil pour élargir leur gamme de réponses à apporter à ce public. Également, d'autres associations se sont saisies de ce dispositif. Nous avons encore un travail à apporter donc avec certains territoires qui n'ont pas forcément encore pleinement intégré le revenu de solidarité jeunes dans leurs offres, comme dans la CTM Plateau nord ou Val de Saône.

Notre prochain objectif est également de renforcer l'aller vers. Je sais que certains vont revenir sur ce sujet qui est effectivement très important. Je peux vous assurer que c'est une de nos priorités et ça l'a été dès le départ, puisque cela a été au cœur de la concertation et depuis six mois, des associations telles que les AJD (Amis du jeudi dimanche) et Acolea se mobilisent sur le sujet.

J'ai participé, il y a quelques mois, à une maraude jeunes organisée par l'association Alynea, qui va à la rencontre de jeunes en précarité qui sont à la rue. Je salue leur travail difficile et de long cours pour nouer des liens avec ces jeunes en précarité, pour trouver une solution, avec eux, qui leur soit adaptée.

Bien sûr, il n'y a pas de réponse miracle, mais nous travaillons pour mieux connaître ces publics, également simplifier l'accès au dispositif et améliorer la coopération entre les acteurs au bénéfice de ces jeunes.

Je conclus donc, chers collègues, en espérant vous avoir convaincus sur la nécessité de poursuivre ce revenu de solidarité jeunes. Nous poursuivons actuellement l'évaluation afin de stabiliser ce revenu de solidarité jeunes après sa première année d'existence.

Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe La Métropole pour tous.

M. le Conseiller Doganel : Merci monsieur le Président. Chers collègues, en son absence, c'est pour le compte de mon collègue Pierre Chambon, que je vais vous lire l'intervention qu'il aurait souhaité faire.

Lors de la séance publique de mars 2021, nous vous avons indiqué, monsieur le Président, que le RSJ était inadapté, illisible et inefficace car ce dispositif rajoutait une couche au millefeuille déjà épais des dispositifs d'insertion et d'accompagnement en direction des jeunes.

Une note sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail de décembre 2021 de la Cour des comptes a confirmé notre appréhension d'alors. En effet, les sages de la rue Cambon pointent la multiplicité des dispositifs visant à améliorer l'insertion des jeunes et, avec elle, la multiplicité des interlocuteurs qui est, je cite : "potentiellement un inconvénient" ne pouvant être surmonté que si les différents acteurs, je cite : "coopèrent efficacement, se transmettent les informations nécessaires et disposent de repères partagés sur la cible de chacun de ces dispositifs".

Ce sont exactement les faiblesses de votre dispositif. Il ne répond absolument pas aux besoins des jeunes car l'enjeu principal est de répondre à l'insertion professionnelle de ces derniers en articulant les différents dispositifs existants. Avec le RSJ, vous rajoutez de la confusion là où il faudrait simplifier.

D'autre part, nous sommes surpris par l'absence d'information qualitative et quantitative sur l'animation de ce dispositif par les services de la Métropole. Aucun chiffre ne nous est proposé sur le nombre d'agents et ressources internes mobilisés, sur les différentes MDM (Maisons de la Métropole) sollicitées, les stratégies d'action et les résultats attendus, le calendrier de mise en œuvre.

Comme nous vous l'avons dit, ce dispositif ne pouvait être ni opérant ni efficace car vous ne proposez aucune évaluation précise et ambitieuse et votre projet de délibération n'est toujours pas en mesure d'évaluer sérieusement votre dispositif.

Aujourd'hui, ce sont tout juste 600 jeunes qui ont bénéficié du RSJ et un peu moins de 72 % ne sont toujours pas sortis du dispositif depuis huit mois. Cela montre bien que la conception de ce dispositif n'est pas pertinente pour permettre de trouver une formation adaptée ou un emploi pour ces jeunes. À dire vrai, vous avez conçu ce dispositif comme une allocation financière sans véritable contrepartie pour gérer la précarité massive à laquelle les jeunes sont confrontés.

Pour rappel, vous ciblez au départ 2 000 jeunes sur les 20 560 NEET (*not in employment, education or training*) de la Métropole de Lyon, tout en excluant de votre dispositif les milliers d'étudiants précaires. Le RSJ n'est que de l'affichage politique sans réel impact sur la précarité massive de la jeunesse de notre Métropole.

Pour atteindre vos chiffres, vous avez été dans l'obligation de faire évoluer votre dispositif afin de permettre, comme le souligne votre rapport, aux jeunes les plus en difficulté d'en bénéficier. Le niveau de précarité de la famille a été revu, permettant de proposer le RSJ à des jeunes rattachés à leurs parents, mais dont les moyens financiers ne permettent pas aux jeunes d'accéder au permis de conduire, à la formation et à l'emploi. Vous avez ainsi changé les objectifs de votre dispositif.

Votre rapport souligne également le besoin d'interconnaissance entre les acteurs de l'écosystème et d'un maillage plus fort avec les acteurs du terrain pour que ces derniers s'orientent vers le dispositif. Cela montre que votre RSJ était décidément mal pensé, mal conçu et sans aucune rigueur dans son programme d'actions.

D'ailleurs, nous nous étonnons sur le rôle des structures subventionnées dans ce rapport. À quoi servent-elles si elles ne repèrent pas les publics invisibles ou si elles ne favorisent pas l'accès aux droits des jeunes ? Il est également curieux que vous ne soyez pas en mesure de nous apporter les premières conclusions et des informations sur le parcours plus précis des jeunes bénéficiaires. Vous n'êtes toujours pas en mesure de nous présenter une étude d'impact sérieuse, détaillée et territorialisée. Vous nous proposez une hypothétique évaluation en avril et septembre 2022. Ce n'est pas acceptable compte tenu du montant de 10 M€ prévu pour ce projet.

Par ailleurs, au détour d'une phrase, vous nous indiquez : "L'État va mettre en place le contrat d'engagement jeune", CEJ,...

M. le Président : Merci de conclure.

M. le Conseiller Doganel : qui devrait bénéficier à des jeunes prêts à reprendre un emploi, une formation. Le CEJ propose à des jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé avec un objectif d'entrée plus pratique et durable dans l'emploi.

Donc, je vais conclure. Vous comprenez pourquoi notre groupe votera contre ce dispositif qui, au final, ne répond absolument pas à la réalité sociale de notre jeunesse, particulièrement affectée par la crise sanitaire et ses conséquences désastreuses pour leur bien-être. Merci.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère Charnay : Monsieur le Président, chers collègues, le revenu de solidarité jeunes a pour objectif de soutenir et d'accompagner les jeunes de 18 à 24 ans, sans soutien de leurs parents ou d'un tiers, et a été mis en place par la Métropole depuis mai 2021.

Ce dispositif intervient quand aucune autre solution n'existe pour ces jeunes et nous savons tous ici qu'ils sont les plus exposés à la précarité, et d'autant plus dans cette période de crise économique sans précédent.

Le revenu de solidarité jeunes n'est pas un énième dispositif mis en place par la Métropole, comme certains le disent. Le Gouvernement, jusqu'à présent, n'a pas fait grand-chose pour les jeunes dans ses politiques publiques.

Cette délibération nous propose donc de poursuivre notre soutien à ce dispositif et de renforcer les actions des structures pour permettre aux jeunes les plus éloignés des institutions et les plus précaires d'accéder au revenu de solidarité jeunes et à l'offre d'insertion.

Notre groupe continuera à soutenir ce dispositif, indispensable à certains jeunes en rupture totale de lien social. Ce sera une aide pour de nombreux jeunes qui peinent à se nourrir, à se loger et à se soigner.

Certes, on nous annonce que l'État va mettre en place le contrat d'engagement jeune à la fin du premier trimestre 2022, mais c'est une politique plus ambitieuse qui doit accompagner la jeunesse de notre pays.

Il faut créer un véritable statut social pour les jeunes car, actuellement, on a créé une injustice criante entre les jeunes de moins de 25 ans et ceux de plus de 25 ans avec le revenu de solidarité active. Nul, demain, ne devrait être exclu des dispositifs de solidarité collective.

Éradiquer le chômage et la précarité est une solution d'avenir. Chaque jeune doit avoir accès à un emploi utile pour la société, rémunéré à sa juste valeur, lui permettant de vivre dignement et ne plus dépendre de contrats précaires, à travers un véritable service public de l'emploi et de la formation, garantissant à chaque jeune un emploi et un contrat stables, une fois sa formation initiale achevée. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller Pillon : Merci monsieur le Président. Chers collègues, monsieur le Président, nous savons combien il est difficile d'aborder les problématiques d'insertion et d'accompagnement des jeunes dans le monde actuel, dans un contexte économique fragilisé, fortement modifié par la Covid et malheureusement incertain vu le contexte économique actuel, je parle du contexte international bien sûr. Ces problématiques sont d'autant plus sensibles qu'elles touchent à la dimension humaine de notre collectivité et qu'elles appellent à la Métropole solidaire qu'il nous faut bâtir ensemble et que nous avons déjà commencé à bâtir depuis de nombreux mois et de nombreuses années.

Pour autant, il est de notre devoir respectif de nous assurer que les dispositifs que nous mettons en place, et que nous approuvons totalement, répondent aux objectifs fixés et ne viennent pas se croiser avec ceux mis en place par l'État, comme le contrat d'engagement jeune par exemple.

Si les premiers résultats du RSJ paraissent encourageants, il est prématuré d'en tirer un enseignement de fond alors que nous savons tous que nous avons besoin d'un recul d'une à deux années pour évaluer ce type de dispositif et je peux vous assurer, pour l'avoir vécu sous l'égide du Président Kimelfeld, qu'il faut toujours être humble en la matière.

Je sais le sérieux avec lequel le dispositif a été pensé, travaillé et mis en place...

(M. le Conseiller Collomb discute en aparté.)

...C'est très intéressant monsieur Collomb, je vous remercie. Si l'ancien Président ne respecte pas les temps de parole, c'est difficile...

Mais je sais aussi la nécessité d'être très pragmatique et d'accepter les remises en cause permanentes.

Nous sommes tous élus de terrain, Maires et adjoints aux affaires sociales, conscients des difficultés de toucher toutes les personnes concernées et surtout celles qui en ont le plus besoin, les invisibles comme nous les appelons souvent dans nos communes. Nous ne doutons pas que les associations subventionnées et les missions locales que nous connaissons bien mettent tout en œuvre pour aller vers et nous ne pouvons que les encourager à continuer, à intensifier, dans la mesure de leurs possibilités, ce travail on ne peut plus complexe.

Le travail des missions locales et des associations partenaires du dispositif est sûrement la meilleure garantie, mais peut-être pas la seule, pour que le dispositif soit à la hauteur de nos espérances. En ce sens, nous appelons à une vigilance toute particulière dans l'application du RSJ et dans le suivi et l'accompagnement des jeunes qui en bénéficient. Il est clair que l'insertion professionnelle est un élément moteur de l'insertion tout court.

Et nous attendrons la fin de l'année pour une première évaluation plus précise du dispositif et ainsi, envisager ensemble d'éventuels adaptations et ajustements si nécessaire à cette expérimentation. Je vous remercie.

M. le Président : Merci bien. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère Borbon : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous demandez aujourd'hui d'approuver des subventions aux structures chargées d'instruire et de déployer votre revenu solidarité jeunesse.

Nous le savons, la crise économique liée à la Covid-19 a accentué la précarité pour tous. Elle a touché les jeunes dès les premiers jours et, notamment, les plus précaires d'entre eux. Les contrats courts ont souvent été les premiers à être supprimés.

Les associations alertent sur le nombre croissant de jeunes qui bénéficient de leurs aides. Fin 2021, le Président des Restos du cœur, Patrice Douret, assure que, sur les 1,2 million de personnes à avoir reçu une aide alimentaire, 50 % avaient moins de 25 ans.

Dans ce contexte, nous sommes tous bien conscients qu'il faut accompagner notre jeunesse, participer à son insertion. Nous avons, d'ailleurs, obtenu un groupe de travail en partie sur le sujet l'an dernier. Un an après, même si les mesures débloquées ne sont pas totalement satisfaisantes, nous ne les oublions pas.

Votre solution, c'est le revenu solidarité jeunesse qui se donne pour objectif d'accompagner les jeunes de 18 à 24 ans sans soutien d'un parent ni d'un tiers. Il ne se veut pas en concurrence avec d'autres dispositifs, mais une réponse pour les laissés pour compte des solutions existantes.

Presqu'un an après son lancement, où en sommes-nous ? La délibération nous présente des chiffres au 31 décembre 2021, mais je vais citer les chiffres que vous avez annoncés le 23 février en conférence de presse. Nous nous demandons, d'ailleurs, pourquoi la délibération ne prend pas en compte ces chiffres plus récents ? Vous indiquez qu'au 18 février, 717 jeunes avaient intégré le filet de sécurité, pour reprendre vos termes, du RSJ.

Nous nous réjouissons évidemment de chaque aide individuelle apportée et qui a permis, nous le souhaitons, un accompagnement vers une situation plus pérenne, mais nous sommes tout de même bien loin des objectifs annoncés : le RSJ devait alors accompagner 1 500 jeunes en 2021 et 2 000 en année complète. Nous sommes donc à moins de la moitié de ce qui était prévu.

Objectif annoncé pour 2022 : 1 584 jeunes. Avez-vous revu vos ambitions à la baisse ? Les besoins semblent pourtant importants ! Rappelons-le, la Métropole de Lyon comptait, en 2017, 168 300 jeunes âgés de 18 à 24 ans dont un sur 5 vivait en dessous du seuil de pauvreté, soit environ 38 000 jeunes.

Ce premier résultat nous interroge. Alors que le RSJ est un marqueur politique de votre mandat qui fait l'objet d'un fort soutien politique, on peut légitimement s'interroger sur le calibrage du dispositif et sa cohérence avec les besoins réels de la population accompagnée.

Car malgré l'accent mis sur le dispositif, le bilan est bien plus faible que prévu. Nous n'osons imaginer que vous ayez tenté de faire une politique du chiffre en incitant les structures partenaires à instruire des dossiers de demandes de RSJ. Le sujet n'est que trop important.

En revanche, la politique du aller vers les jeunes semble plus complexe que ce qui a pu être imaginé. Ce sujet a toujours été au cœur des préoccupations des structures et nous savons les difficultés que cela représente.

Nous attendons impatiemment les résultats des études d'évaluation en cours du RSJ, prévus en avril et en septembre/octobre. Il apparaît ici que la précipitation avec laquelle le programme a été déployé ne permet pas complètement d'atteindre les objectifs souhaités.

Parmi les 717 jeunes qui ont intégré le RSJ, 231 en sont sortis dont 44 % pour emploi et formation et 15 % pour l'ouverture de nouveaux droits dont la garantie jeune. Ces informations sont livrées par le communiqué de presse, une nouvelle fois, mais rien dans la délibération sur l'impact du dispositif en termes d'insertion chez les jeunes.

On note toutefois qu'une évaluation amène des modifications, notamment concernant l'attribution et le versement de l'allocation. Je cite : "Le niveau de précarité de la famille a été revu permettant de proposer le RSJ à des jeunes rattachés à leurs parents". Cela laisse à penser que les critères du RSJ s'assouplissent et permettraient de financer et d'accompagner des projets comme, par exemple, le permis de conduire. Pourquoi pas ? Mais ce n'est pas la vocation initialement présentée. Quels critères seront considérés pour évaluer les ressources familiales en plus des critères de la CAF (Caisse d'allocations familiales) ?

Depuis le 1^{er} mars, le Gouvernement a lancé le contrat d'engagement jeune pour tous les jeunes de moins de 26 ans. C'est un dispositif plus riche et plus complet que l'ancienne garantie jeune et qui propose un programme d'accompagnement intensif avec un référent unique pour une durée de 12 à 18 mois.

L'enjeu est également d'aborder, autour de ce programme, les questions de logements, de mobilité ou encore de garde d'enfants au sein des territoires. Ces sujets font aussi pleinement écho aux thématiques portées par le RSJ, même si ce dernier n'atteint pas encore toutes ses promesses, notamment en termes de maintien dans le logement.

Les différences, notamment en termes de publics cibles, entre le contrat d'engagement jeune et le RSJ n'apparaissent pas encore si évidentes. C'est d'ailleurs, je crois, l'objet d'une réflexion interne à la Métropole.

Et c'est un peu, au fond, le cœur du message que nous avons voulu faire passer l'an dernier : vous nous aviez promis un RSA (revenu de solidarité active) jeunes et nous avons eu une garantie jeune améliorée. Un dispositif très proche des pistes de réforme de la garantie jeune proposées par le conseil d'orientation des politiques de jeunesse, dont un représentant fait, d'ailleurs, partie de votre Cabinet, et qui a aussi servi de base de réflexion au Gouvernement. Vous auriez pu financer des actions allant vers les jeunes, un appel à projets, sans forcément créer ce nouveau dispositif.

Quatre cent cinquante et un jeunes ont bénéficié du RSJ en février 2022, mais combien parmi ces jeunes auraient pu prétendre à la garantie jeune ou à d'autres dispositifs ?

Nous nous réjouissons que le RSJ ait pu aider des jeunes. Nous soutenons les mesures d'accompagnement au public les plus précaires et, notamment, à la jeunesse mais nous sommes vigilants. Nous ne souhaitons pas découvrir que ce dispositif n'a finalement été qu'un outil de communication. Il nous avait été promis un RSA jeune.

Nous avons eu le RSJ, revenu solidarité jeunesse, il ne faudrait pas désormais que ce dernier soit un revenu sans jeunes.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère Prost : Je vous remercie monsieur le Président. Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, vous savez notre attachement à ce dispositif que nous défendons en 2019 et nous nous réjouissons de voir aujourd'hui tous les points que nous détaillions alors repris dans vos politiques.

La population jeune en grande précarité est en augmentation sur notre territoire et plus de 20 % des jeunes de 15 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Parmi ces jeunes, il apparaît qu'une grande partie a préalablement relevé de la protection de l'enfance. Ce sont ceux qui basculent, en effet, le plus facilement dans la grande précarité. Il apparaît également que les dispositifs d'aides, s'ils existent, sont souvent inutilisés car portés par des interlocuteurs et des critères d'attributions différents avec des délais souvent longs.

Nous vous l'assurons, madame la Vice-Présidente, cette mesure du RSJ s'inscrit donc dans une volonté partagée de rompre avec l'exclusion de ces jeunes en très grande précarité, en leur garantissant un revenu de base pour les libérer des contingences liées aux besoins vitaux et ainsi se concentrer sur leur parcours d'insertion, à leur rythme.

C'est une des réponses aux nombreuses problématiques rencontrées par la jeunesse de notre territoire qui doit pouvoir étudier, réussir son insertion professionnelle, circuler, se loger, se nourrir, accéder aux loisirs et à la culture.

C'est pourquoi nous devons rester mobilisés et vigilants pour que cette expérimentation ne se solde pas par un échec.

Nous n'avons que huit mois de recul mais les premiers éléments de bilan transmis lors de la commission de la semaine dernière laissent encore de très grosses zones de flou sur nos capacités de repérage et de suivi de ces jeunes et sur les évolutions à prévoir, notamment, pour relier ce dispositif à ceux récemment mis en œuvre par l'État et qui le seront certainement à l'avenir.

Nous regarderons donc avec attention les résultats qui seront collectés en avril et septembre 2022, dans le cadre de l'évaluation de ce dispositif. Il sera essentiel de poursuivre l'écoute des associations et structures partenaires, professionnels du travail social, qui avaient déjà contribué à une étude Nova7 dans le cadre du déploiement du projet expérimental, et alertent encore aujourd'hui sur les problématiques d'interconnaissance entre acteurs et d'accès aux droits pour ces jeunes. Il sera, également, essentiel de maintenir à ces structures les moyens de travailler.

Au vu des premiers constats, il nous semble primordial, dès à présent, d'anticiper les réajustements nécessaires à l'efficacité de cette mesure pour que tous les jeunes désocialisés et éloignés de nos relais habituels ne soient pas exclus d'un dispositif dont ils doivent être les premiers bénéficiaires.

Nous savons la difficulté d'une telle tâche mais c'est tout l'enjeu de ce dispositif qui ne pourrait se contenter d'être une mesure d'affichage, mais se doit d'être un tremplin vers un autre dispositif, une formation ou un emploi.

Dans l'attente, nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Runel : Merci. Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, nous avons été nombreux, et nous le sommes encore apparemment à entendre les intervenants précédents, à prôner la création d'un RSA jeune, d'un revenu minimum ouvert aux jeunes, d'un revenu garanti, peu importe le nom que l'on pourrait lui donner, en tout cas un dispositif à destination des jeunes qui, entre 18 et 25 ans, se retrouvent exclus du bénéfice de toute aide sociale.

La crise sanitaire que nous affrontons encore entraîne une crise économique, sociale dont la jeunesse, c'est incontestable, paie le plus lourd tribut. En effet, si aujourd'hui plus de 30 % des jeunes vivent sous le seuil de bas revenu en France, le caractère endémique de la pauvreté des plus jeunes nous impose d'apporter des solutions d'extrême urgence, mais pas seulement, il faut, et il est de notre devoir, d'agir sur du long terme pour améliorer structurellement la situation de notre jeunesse.

C'est en ce sens que ces deux délibérations, celle concernant le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), que je mettrai en parallèle avec celle-ci, et l'approbation de son règlement intérieur et donc celle du revenu de solidarité jeunes se

recourent. À travers ces deux délibérations, il s'agit, avant tout, de présenter la politique de notre collectivité à destination des jeunes et l'investissement que nous portons collectivement pour notre jeunesse.

En effet, l'actualisation du FAJ doit permettre de l'articuler avec celui du RSJ et de l'adapter aux nouveaux besoins qui sont rencontrés par les professionnels sur les territoires. Il ne s'agit donc pas, pour notre collectivité, de créer des dispositifs supplémentaires et de les superposer les uns aux autres sans aucune cohérence mais, bien au contraire, de gagner en efficacité.

Comme vous l'avez présenté, ce travail de réflexion, effectué à travers des groupes de travail, composés des professionnels des Maisons de la Métropole, des CCAS (centre communal d'action sociale) ou encore des missions locales, a permis de nouvelles évolutions.

De nouvelles évolutions, mais surtout de nouvelles thématiques qui sont là pour répondre aux situations de précarité grandissante : l'aide à la mobilité, l'hébergement d'urgence, l'achat de matériel informatique, l'aide au paiement de kits d'hygiène et de consultations en santé mentale.

S'il m'a semblé essentiel de revenir sur les évolutions du règlement du FAJ, comme de la création du RSJ, c'est bien que cela s'inscrit surtout dans une volonté de lutter contre le non recours au droit et de favoriser l'accès à l'autonomie.

D'ailleurs, les premiers chiffres que vous avez présentés sont intéressants et je m'arrêterai un instant dessus :

- 682 bénéficiaires en 2021,
- 202 demandes non renouvelées et 29 dossiers clos en février 2022,
- et environ 1 580 bénéficiaires prévus pour 2022.

Ces chiffres sont inquiétants et rassurants à la fois. Inquiétants car nous pouvons y voir le fait que c'est plus de 600 jeunes qui ne vivaient de rien, qui passaient à travers les mailles du filet. Cela, en effet, nous inquiète quand on sait que ce sont 22 % de jeunes de moins de 30 ans qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et 15 % de jeunes de la Métropole de Lyon qui n'ont ni emploi ni formation.

Et désormais, ces jeunes peuvent bénéficier de différents dispositifs adaptés permettant d'assurer un parcours de formation, d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance ou d'acquérir leur autonomie. Nous pourrions dire, à ce titre, que nous sommes une Métropole rassurante car l'objectif est bien de rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus émancipateurs.

Au-delà de ces éléments, la question de la jeunesse doit être un élément de notre réflexion dans le monde post-Covid. C'est pourquoi il nous semble nécessaire de s'appuyer et d'explorer des concepts tels que le revenu de base.

Une étude réalisée par l'Assemblée des départements de France montre ainsi que les dépenses budgétaires des départements relatives au revenu de solidarité active ont augmenté en moyenne de 9,2 % entre 2019 et août 2020. Les associations de lutte contre la pauvreté tirent elles aussi la sonnette d'alarme : en juillet 2020, au cœur de la crise sanitaire, les banques alimentaires ont rapporté une hausse de 20 à 25 % de leurs distributions alimentaires, notamment au profit des plus jeunes.

Le facteur premier de la pauvreté est l'absence d'emploi. Les jeunes sont particulièrement touchés par les emplois précaires, les temps partiels et sont, avec également les familles monoparentales, les publics les plus marqués par la pauvreté. Alors, avec le RSJ, nous nous engageons pour combattre la pauvreté des jeunes et les accompagner vers de nouvelles formes de travail. Car oui, chacun a le droit de bénéficier de conditions de vie dignes.

Je conclurai, monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, en me félicitant, pour une fois, des dernières annonces du Président de la République, 30 jours avant le premier tour, vous me direz. Ce dernier a annoncé la création, début mars, d'un contrat d'engagement jeune, proposant aux moins de 26 ans, sans formation ni emploi depuis plusieurs mois, une allocation allant jusqu'à 500 € par mois en échange de 15 à 20 heures par semaine de formation ou d'accompagnement. À l'écoute de cette annonce, cela m'a fait penser à quelque chose que j'avais déjà vu ou déjà entendu, je crois que c'était ici.

Alors, peut-être qu'il aura fallu à ce Gouvernement la démonstration que créer un revenu de solidarité pour les jeunes c'était possible, et peut être aussi, comme on aime bien, dans cette assemblée, faire des interventions avec des citations, citer des éminences grises, on a même cité une socialiste ce matin et je vous en remercie, je voudrais citer le Pape qui, en avril 2020, et oui, personne ne le cite, autant lui rendre hommage quand il dit des choses intéressantes, il écrivait, en avril 2020 : "aux frères et aux sœurs des mouvements et organisations populaires, il est sans doute temps de penser à un salaire universel".

Alors, notre groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera favorablement ce rapport car, comme vous le savez, nous soutenons la proposition de création d'un minimum jeunesse ouvert à tous les jeunes de plus de 18 ans, comme c'est déjà le cas dans 23 des 27 pays de l'Union européenne.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Petit : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'approbation de ces conventions-type relatives à l'instruction et aux partenariats pour le suivi des bénéficiaires, nous permet, tout comme en commission, de faire un point sur le déploiement du RSJ.

Merci aux services d'avoir joué la transparence dans les documents et présentations qui nous ont été présentés, même si l'interprétation des quelques données transmises est très différente d'un élu à l'autre, on a pu le mesurer en commission.

Commençons par les aspects financiers, le montant total des sommes allouées au RSJ, sur la partie distribuée aux jeunes, est budgété pour 7,6 M€ pour 2022, auxquels se rajoutent les frais de suivi sous forme de subventions de fonctionnement aux structures (missions locales et associations pour l'essentiel), pour un montant de 488 000 €, objets de la présente délibération.

Il serait tout de même intéressant de savoir si ces frais de gestion, si je puis dire, sont dans la norme ou pas, car ils représentent tout de même 6 % du budget total consacré.

Des interrogations ont été posées en commission sur les différences entre structures dans l'utilisation des fonds du RSJ. Et renseignements pris, certaines structures travaillent sur le même périmètre géographique. Par ailleurs, la multiplication des mécanismes d'aides aux jeunes (parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie, le contrat d'engagement jeunes), par divers organismes étatiques ou locaux, a fait que le RSJ arrive après ces premières aides, et donc n'est pas forcément utilisé.

Pour le reste, nous redisons notre opposition à ce dispositif, qui amène encore de l'assistanat dans une France qui n'en manque pourtant pas. Pour le courant que nous représentons, ce RSJ ne sortira pas les jeunes des difficultés dans lesquelles ils se trouvent et, au contraire, ne les amènera pas à se donner des objectifs, à avoir des projets, à donner du sens à leur vie. Il réduit la problématique qu'ils rencontrent à un problème d'argent qui, s'il n'en est pas moins important, ne peut pas être que l'alpha et l'oméga d'une politique. Quel message envoyons-nous à notre jeunesse quand la seule façon de les aider est financière ?

Comme nous l'avons déjà dit, et nous le redisons, l'absence de contreparties demandées à ces jeunes est un très mauvais signal. Nous aurions pu imposer une formation dans des secteurs en tension par exemple, en guise de contrepartie à une aide financière mais, pour cela, il faut donner à la valeur travail tout son sens. Or, les élus de votre majorité nous ont quand même indiqué en commission que la formation et le travail n'était pas la priorité de ce RSJ.

Voilà bien résumée la différence entre vous et nous. Nous portons des valeurs d'émancipation par le travail, vous portez des valeurs d'assistanat permanent. Comme si des jeunes de 18 à 24 ans n'étaient pas en mesure de travailler. Par exemple, madame Bouagga, on pourrait leur demander d'aller nettoyer les rues du 1er arrondissement de Lyon qui le méritent vraiment. Ils verront immédiatement le résultat de leur travail et cela rendra service à la collectivité.

Il est assez regrettable que les élus majoritaires ici n'aient d'autres arguments que de nous faire la morale sur ces sujets. Nous nous battons sur des questions politiques, je dirais même philosophiques sur ce sujet, pas pour entendre de la part de vos Vice-Présidents des arguments qui versent dans la culture de l'excuse et du renoncement.

Alors que nombre d'entreprises cherchent à recruter aujourd'hui, nous n'orientons même pas ces jeunes vers un chemin de formation ou d'emploi. Quel gâchis !

Nous savons tous que la politique qui consiste à distribuer de l'argent n'est pas efficace pour lutter contre la cause des problèmes. C'est un palliatif temporaire, qui ne prépare aucunement l'avenir. Il faut redonner un cap, de l'espoir et tout simplement du sens.

Un programme d'actions fortes et organisées par la Métropole pourrait être mis en place, qui comprendrait plusieurs mesures pour ces jeunes, par exemple :

- évaluer leur niveau de formation,
- les accompagner dans une remise à niveau scolaire minimum si nécessaire,
- les obliger à s'engager dans l'apprentissage d'un métier,
- de maîtriser la langue française pour ceux qui ne la parlent pas bien,
- de leur donner les codes du savoir être de base dans l'entreprise, qui est un point bloquant qui est souvent remonté par les missions locales comme étant un frein au recrutement.

Bref, les tirer vers le haut en leur offrant des perspectives, tout ce que le RSJ ne propose pas en somme.

Je terminerai en rappelant une phrase de Confucius (*rites*) célèbre sage et philosophe chinois -monsieur Millet, je ne le citerai pas tous les jours, je vous préviens- que tout le monde connaît, et qui me semble être très appropriée à ce que notre groupe souhaiterait que vous fassiez : "Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson".

Je vous laisse y réfléchir, en attendant notre groupe votera contre ce rapport.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

M. le Conseiller Novak : Monsieur le Président, chers collègues, 10 mois après son lancement, nous nous retrouvons à nouveau à propos du revenu solidarité jeunes.

Il convient de saluer d'abord, je pense, la mise en place de ce dispositif mais aussi le travail fourni par l'ensemble des services, cela a déjà été dit par plusieurs intervenants, ainsi que des professionnels impliqués dans sa mise en place. Dans une période qui est remplie d'incertitudes, qui touche particulièrement les jeunes précaires, ce RSJ a su prouver sa pertinence auprès des jeunes suivis.

Depuis sa mise en place en mai 2021, près de 780 jeunes entre 18 et 24 ans ont pu bénéficier d'un suivi auprès des structures partenaires, ce qui s'est traduit par une aide mensuelle jusqu'à 400 € et surtout un accompagnement dans leur parcours d'insertion, je pense que le mot accompagnement est important ici. À travers cet accompagnement, c'est un véritable filet de sécurité qui est déployé pour ces personnes qui ne pouvaient pas prétendre aux autres dispositifs existants.

Une des clés de cette réussite vient de l'implication des missions locales, des associations et de leurs équipes au sein du RSJ, qui ont su aller à la rencontre des jeunes habituellement invisibilisés des parcours d'insertion existants. Et c'est bien cette invisibilisation qu'il nous faut combattre ici.

Certains se sont inquiétés des limites de la méthode d'aller vers employée au sein du RSJ, en se basant sur le nombre de dossiers instruits. L'aller vers est pourtant une condition essentielle du succès de ce dispositif. C'est justement l'objet de cette délibération, permettre à 16 structures compétentes de poursuivre leurs missions auprès des jeunes pour l'année à suivre, en opérant sur l'ensemble du territoire métropolitain. Mais il nous semble difficile de pouvoir juger le succès du RSJ selon une politique du chiffre simplement, à moins d'un an de sa mise en place.

Rappelons qu'aujourd'hui 36 % des bénéficiaires du RSJ sont sans diplôme, 71 % ni en emploi ni en cours de formation, et tous connaissent des difficultés de logement : sans domicile, en foyer d'hébergement d'urgence ou hébergés par leur famille ou un tiers. Atteindre ces jeunes et gagner leur confiance s'inscrit dans le temps. De plus, le RSJ se voulant interstitiel, il ne vient pas concurrencer les autres dispositifs existants, mais intervenir quand aucune autre solution n'est adaptée à la situation de la personne concernée, je le dis et le répète.

D'autres ont été plus critiques sur l'encadrement et le suivi des jeunes faisant partie du dispositif, en demandant moins de contreparties que d'autres dispositifs, notamment. C'est au contraire ce qui fait la force de ce RSJ : être suffisamment flexible, avec des critères d'instruction souples et un suivi continu et adapté au parcours des jeunes, pour atteindre ces derniers et leur offrir un cadre adapté à leur situation. Et cela sans jugement, bien au contraire, car l'esprit de solidarité implique qu'on ne peut conditionner des aides en exigeant un engagement qui ne prendrait aucunement en compte la réalité de ces jeunes.

Devant des parcours de vie aussi difficiles, il est nécessaire de faire preuve, avant tout, d'humanité et d'empathie, à ne pas venir nourrir le stigmate autour de l'assistanat, déjà trop répandu autour des autres systèmes d'aide existants, et qui conduit chaque année des personnes éligibles aux aides à ne pas oser en bénéficier. Des enquêtes autour du RSA montrent, par exemple, que près de la moitié des personnes éligibles ne recourent pas à ces aides, et ce n'est que pour parler du RSA, une partie d'entre elles, notamment, en raison de la peur du jugement porté sur les allocataires.

Qui n'a pas bénéficié, au cours de sa vie de cette solidarité qui fait la force de notre système social : qu'il s'agisse des APL (aide personnalisée au logement), du RSA ou d'une indemnité due à une période de chômage ? Pourquoi, alors que nous savons pertinemment que le contexte actuel de précarité économique atteint particulièrement notre

jeunesse, devrions-nous refuser à ces jeunes-ci notre soutien et notre confiance ? Un contexte économique difficile ne doit pas nous freiner, mais au contraire renforcer notre motivation.

Nous choisissons donc de soutenir le RSJ et de voter favorablement cette délibération, pour continuer les efforts fournis par les missions locales et associations mobilisées, et pour préserver ces valeurs de solidarité et de confiance que l'on peut et que l'on doit accorder à notre jeunesse.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Merci pour les intervenants qui soutiennent ce dispositif. Merci madame Charnay, merci monsieur Pillon, merci madame Prost, merci madame Runel, merci monsieur Novak.

Ce dispositif rentre dans une politique plus globale d'insertion qui est essentielle, d'abord pour les personnes qui sont éloignées de l'emploi, qui ont des freins à l'emploi et qu'il faut aller aider, mais aussi pour nos entreprises qui ont de plus en plus de mal à recruter, mais qui ont pris conscience de la nécessité d'aller chercher des personnes qui n'étaient peut-être pas prêtes à être efficaces dans l'emploi le premier jour de leur embauche, mais qu'il fallait accompagner plus. C'est le sens, notamment, de la Charte des 1 000 que nous avons réactualisée pour qu'au-delà de l'affichage qui était déjà quelque chose d'important, de l'engagement annoncé des entreprises, il devienne plus effectif et nous travaillons là-dessus.

C'est aussi une augmentation budgétaire de 15 % du budget d'accompagnement de l'insertion pour être plus efficaces.

Et la Métropole de Lyon, par sa double compétence, celle du Département qui s'occupe de l'insertion et celle d'agglomération qui a le développement économique, le lien avec les entreprises, nous avons la chance de pouvoir être plus efficaces que d'autres territoires sur l'insertion. Et j'espère bien que nous allons démontrer, à travers les résultats dans les années qui viennent, que c'est utile.

Des choses ont été faites au niveau national, cela a été dit. La garantie jeune qui était un dispositif plutôt intéressant, plutôt efficace avec, de mémoire, sur le territoire de la Métropole de Lyon, 70 % de réussite, ce qui est déjà bien même s'il y a *de facto* 30 % d'échec. Le contrat d'engagement jeune qui démarre améliore encore un peu le dispositif. Il faudra veiller à ce que l'accompagnement et les moyens pour l'accompagnement de ces jeunes et de ce dispositif soient bien présents sur le territoire. Voilà, je fais une petite alerte. Puis, il faudra veiller aussi à ce que tous les fonds d'insertion demeurent. On m'annonce, par exemple, une baisse des fonds FSE (fonds social européen) sur l'insertion pour le territoire.

L'objectif de notre revenu de solidarité jeunes -cela a été rappelé par nombre d'entre vous- c'est vraiment d'aider les jeunes, de tendre la main vers ces jeunes qui n'ont pas de solution, qui ont des freins pour aller vers un parcours d'embauche, de formation, que ce soit des freins de logement, d'alimentation, de santé psychique ou physique, et qu'il faut accompagner.

Il n'y a jamais eu d'objectif fixé en nombre. Ce qui a été fixé, en 2021, c'est un budget, un budget de 10 M€. Nous avons dû qualifier une enveloppe et, avec 10 M€, on a simplement dit que l'on pouvait accompagner 1 500 à 2 000 jeunes.

Et ce dispositif n'a pas été fait dans la précipitation, madame Borbon, il a été fait après plusieurs mois de travail, dans un cadre de Covid difficile où il fallait aider les jeunes qui étaient encore plus en difficulté que d'habitude, nous avons pris plusieurs mois pour travailler avec les acteurs de la jeunesse, de la pauvreté, de l'insertion pour calibrer le dispositif.

Et comme l'a dit Gilles Pillon, ce dispositif évolue et va évoluer. Il faut l'évaluer en permanence et continuer à travailler avec les acteurs pour l'améliorer et puis, aussi selon ce qui se passe au niveau national, peut-être le modifier dans les années qui viennent.

Ce sont déjà 779 jeunes qui ont été accompagnés et 451 qui ont reçu l'aide au mois de février. La Vice-Présidente Séverine Hémain a rappelé les chiffres. On a déjà, par exemple, 44 % de jeunes qui ont touché cette aide, qui sont retournés dans un parcours de formation ou d'emploi. C'est naturellement l'objectif. Il n'y a pas un jeune, qui a le revenu de solidarité jeunes, qui souhaite toucher éternellement une aide de 400 € par mois. Ils souhaitent tous avoir une solution personnelle et pouvoir évoluer.

Je crois que c'était il y a deux semaines, nous avons visité avec la ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, le dispositif zone libre à Villeurbanne, qui s'adresse à des marginaux SDF (sans domicile fixe) qui n'acceptent pas d'être en foyer. C'est un entrepôt, pour faire simple, où des chalets ont été installés et 10 personnes vivent ici avec 10 autres qui vivent en lien avec le site, mais pas forcément sur le site. Donc, 20 marginaux -le terme n'est pas très joli, mais c'est quand même une réalité-, qui étaient très éloignés, sont sur ce site et ce site est un dispositif d'État

expérimental qui a été possible grâce au soutien fort de la Métropole de Lyon, à l'implication aussi de la Ville de Villeurbanne.

Et c'est ici que j'ai croisé pour la dernière fois un bénéficiaire du RSJ et j'en vois régulièrement lors de visites. Et ce jeune Français de 21 ans, qui était à la rue depuis plusieurs années, était en train de revivre grâce au RSJ, grâce à ce dispositif zone libre. Il n'avait plus de papiers depuis longtemps. Il avait refait sa carte d'identité. Cela paraît tout simple mais, sans carte d'identité dans ce pays, on ne fait pas grand-chose. Il avait un problème d'addiction à la drogue, il l'avait réglé. Et il avait maintenant un projet de formation, une perspective.

Alors, agir pour ces jeunes, chaque cas est différent, c'est leur donner une solution pour passer justement de la formation à l'emploi et ne pas agir sous prétexte qu'il n'aurait pas 25 ans et qu'on serait mieux à attendre trois, quatre ou cinq ans à ce que leur situation se dégrade avant de s'en occuper, mais c'est une erreur manifeste ! Monsieur Doganel, je vous invite à les rencontrer, monsieur Petit également. Vous êtes totalement, totalement à côté de la plaque. Et, non seulement ces jeunes ont besoin de nous mais, en plus, les aider aujourd'hui est une politique efficiente pour les pouvoirs publics. Nous évitons des accompagnements qui seront plus difficiles et beaucoup plus longs quelques années plus tard.

C'est donc avec une certaine humilité, parce que ce dispositif est encore à évaluer et à améliorer, mais aussi une grande fierté, que je suis heureux de mettre le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier *(article 28 du règlement intérieur du Conseil)* :

- Mme Vacher Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation AJD Maurice Gounon,
- M. Boumertit Idir, membre de la Mission locale de Lyon,
- M. Girard Christophe, membre de la Mission locale Plateau Nord Val de Saône.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Hémain.

M. le Président : Une situation de conflit d'intérêt me donne l'occasion de passer la Présidence à Émeline Baume et de vous quitter quelques minutes.

Présidence de madame Émeline Baume
1^{ère} Vice-Présidente

N° 2022-1031 - proximité, environnement et agriculture - Contrat métropolitain pour une ville perméable en harmonie avec ses ressources en eau et ses milieux aquatiques 2022-2024 entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'AOMTL, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), l'Université de Lyon, plusieurs bailleurs sociaux de la Métropole de Lyon, plusieurs villes de la Métropole de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation du contrat métropolitain - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets.

N° 2022-1032 - proximité, environnement et agriculture - Cadre Ville perméable acte 2 pour le déploiement d'une stratégie de désimpermeabilisation de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Mme la Présidente : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1031 et 2022-1032. Madame Groperrin, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe n° 6 page 200)

Mme la Vice-Présidente Groperrin, rapporteur : Merci. Chers collègues, ce sont donc deux délibérations conjointes que je vous présente puisqu'il s'agit de la stratégie métropolitaine ville perméable et du contrat métropolitain 2022-2024 avec l'Agence de l'eau qui apporte un soutien fort, notamment à cette politique qu'elle a qualifiée d'innovante et ambitieuse.

De nombreux signaux nous alertent de manière très prégnante sur l'évolution de la ressource en eau de surface et souterraine, sa raréfaction et sa vulnérabilité. Vous avez à l'écran quelques chiffres pour contextualiser les enjeux de la ville perméable.

En France, les simulations effectuées à l'aide de modèles climatiques régionalisés mettent en évidence une augmentation continue des sécheresses du sol sur le territoire métropolitain, en moyenne annuelle, depuis les années 1990. En termes de sécheresse des sols, la situation dite "normale" à la fin de ce siècle correspondra au point extrême actuellement connu dans notre pays.

Parallèlement, nous constatons une évolution des précipitations, moins fréquentes mais plus intenses, avec des phénomènes de ruissellements importants et des événements extrêmes. Ce sont des traductions concrètes du changement climatique dans nos territoires.

La question de la gestion de l'eau dans les villes est indissociable de leur densification au fil du temps, avec, pour corollaire, l'artificialisation des sols qui a intensifié à une grande échelle la problématique de la gestion des eaux pluviales. Les nappes phréatiques sont de plus en plus vulnérables en zone urbaine. L'imperméabilisation de la ville met en danger la végétation, la biodiversité et détruit les sols. Elle a également un impact économique pour nos collectivités.

Pour contrebalancer les effets négatifs de l'imperméabilisation, il faut retrouver un cycle naturel de l'eau et gérer les eaux pluviales à la source, en passant d'une logique de gestion *via* des tuyaux à une logique d'infiltration au plus près de là où l'eau tombe.

La ville perméable est donc un véritable changement de paradigme dans la fabrique de la ville et dans notre rapport avec nos ressources naturelles. C'est une politique d'adaptation au changement climatique

- parce qu'elle permet d'améliorer quantitativement la ressource en eau dans notre territoire en systématisant l'infiltration des eaux de pluie et leur retour vers les milieux aquatiques,

- parce qu'elle réduit les risques d'inondation et de ruissellement en évitant de concentrer les flux d'eau en un seul point,

- parce qu'elle améliore qualitativement la ressource par la réduction des pollutions liées aux surverses par temps de pluie du mélange eaux usées et eaux pluviales,

- parce qu'elle favorise la réduction des îlots de chaleur urbains grâce à l'évapotranspiration en végétalisant et désimperméabilisant les surfaces urbaines,

- et, enfin, parce qu'elle améliore les performances de nos stations d'épuration et permet une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement des réseaux unitaires moins saturés et séparatifs qui disparaissent si l'eau est gérée à la source.

La stratégie se déploiera en deux axes : l'un sur la ville en renouvellement -le plus aisé-, l'autre sur la ville existante dans les espaces publics et avec des outils incitatifs dans les espaces privés. Elle sera en partie financée par le contrat métropolitain.

Ce contrat métropolitain constitue un vrai levier pour l'ensemble des actions engagées par la Métropole, pour concourir au bon état des masses d'eau de son territoire et répondre aux objectifs de bon état des milieux aquatiques fixés par la directive cadre européenne et le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

Le contrat métropolitain comporte quatre volets :

- la préservation des cours d'eau et zones humides et la mise en place de la gouvernance GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations,
- la gestion quantitative et qualitative de la ressource,
- la gestion des eaux pluviales,
- la communication et l'éducation au cycle de l'eau.

C'est un contrat pluri-acteurs dont un certain nombre de communes de notre Métropole font partie intégrante. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée nous accompagne financièrement dans cette démarche qui regroupe la Métropole et d'autres maîtres d'ouvrage, à hauteur de 28,7 M€.

Je remercie les services du cycle de l'eau qui ont travaillé depuis un an sur l'élaboration de ce contrat ainsi que tous les autres services qui ont contribué à l'élaboration de la politique ville perméable et qui vont désormais contribuer à sa construction.

Mme la Présidente : Merci. Trois prises de parole ont été demandées en Conférence des Présidents dont quatre minutes pour le groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller Groult : Madame la Vice-Présidente, chers collègues, en préparant cette intervention, nous avons été surpris de nous rendre compte que seuls les groupes de la majorité avaient retenu des prises de parole sur ce sujet pourtant déterminant.

C'est étonnant parce que, chers collègues de l'opposition, pour travailler avec vous sur vos territoires, nous vous y savons ponctuellement sensibles et intéressés. Alors pourquoi, selon nous, cette absence unanime de prise de parole de votre part ici en Conseil métropolitain ?

Eh bien peut-être parce ce que, contrairement à ce que vous avez essayé de nous expliquer avec force dans votre intervention préalable, monsieur Pelaez, la bifurcation écologique n'est toujours pas, en réalité, pour vous, un sujet politique. Il se résume à placer des pansements techniques sur les mêmes manières de faire, et à l'opportunité ou au cas par cas.

Pourtant, intégrer les enjeux de la ville perméable ne peut pas s'envisager comme un simple ajustement technico-financier des modèles d'aménagement déjà existants. Ce contrat d'agglomération, ce n'est donc pas seulement une optimisation technico-financière de notre action métropolitaine.

Et j'ouvre une petite parenthèse pour dire que, soit dit en passant, même si c'était simplement cette optimisation financière, ce serait déjà suffisant en soi pour regretter l'absence de son renouvellement en 2019 à l'issue du contrat précédent.

Mais bref, ce contrat d'agglomération, c'est d'abord et bien les fondations d'un changement vers un nouveau modèle absolument indispensable.

Ce nouveau modèle, madame la Vice-Présidente l'a rappelé, c'est celui que chaque goutte d'eau qui tombe sur le territoire de la Métropole s'infiltrer au plus vite dans son milieu naturel : le sol et les nappes phréatiques.

Ce nouveau modèle, c'est que la nature ne soit pas considérée comme quelque chose dont on s'accommode, mais bien comme ce qui permet nos vies et nos sociétés.

Ce nouveau modèle, c'est que la ressource en eau soit, enfin et définitivement, considérée comme une ressource finie, sans que cela ne soit qu'une belle déclaration d'intention. Mais que cela traduise dans une inversion des normes : ce n'est pas à la ressource de s'adapter à l'aménagement du territoire, mais bien à l'aménagement du territoire de s'adapter à la ressource disponible.

Alors évidemment, tout cela ne se construit pas en un claquement de doigt. C'est un changement culturel profond que nous devons engager.

Nous avons ici, à la Métropole, les ressources pour y arriver grâce au savoir-faire expérimental développé à ce sujet, notamment en partenariat avec le GRAIE (Groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau) et l'OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine), assez exemplaires à ce sujet et reconnus à des dimensions et des niveaux internationaux.

Mais il s'agit maintenant de passer à grande échelle, d'installer ces nouveaux paradigmes dans les cultures d'action et les pratiques métiers.

Cela implique de décroisonner les métiers et les services pour créer une force auto-entraînante par chacune et par chacun. C'est bien toute l'essence de cette délibération qui réunit un grand nombre de maîtres d'ouvrage, mais qui s'adresse aussi aux professionnels, aux maîtres d'œuvre ainsi qu'aux bureaux d'études.

Cette délibération parie sur le désilotage des services (collèges, voiries, assainissement, ressources en eau, urbanisme, agriculture, propreté déchets), une transversalité qui ne se décrète pas, mais qui se construit. C'est bien toute l'ambition de l'animation de ce contrat d'agglomération.

Mentionnons aussi également que les ambitions de la ville perméable ne mobilisent pas que les services intra-métropolitains, mais questionnent aussi la fragmentation des compétences inter collectivités : entre les espaces verts qui sont à la ville, l'assainissement et la voirie qui sont à la Métropole. C'est une seule réalité physique pour deux ou trois collectivités et cela appelle à réfléchir et à poursuivre la réflexion sur des opportunités de guichet unique ou d'organisation intégrée.

Voilà, pour conclure chers collègues, l'heure n'est donc plus à la reproduction de modèles dont nous avons hérités. Le sérieux aujourd'hui c'est conscientiser l'urgence. L'heure n'est pas à tout miser sur la modification des

comportements individuels, quand bien même ils soient importants et quand bien même ils peuvent être le point de départ de changement plus grand.

Non, l'heure est bien au changement culturel, au changement de la structure des normes, des habitudes, à la fin d'un pragmatisme libéral, pour celui du volontarisme politique.

Le dernier rapport du GIEC nous le montre et nous montre toute l'urgence à agir. Il s'agit d'une responsabilité politique. Nous l'avons prise, madame la Vice-Présidente l'a prise, la majorité l'a prise. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président Longueval : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, dans cette enceinte, nous avons déjà cité, à plusieurs reprises, le 6^{ème} rapport du GIEC, publié fin février, qui -je le rappelle- est un rapport scientifique dont le principe est l'étude et la compilation de milliers de publications de la recherche.

Ce rapport indique que plusieurs grands risques menacent particulièrement la France et l'un de ces risques sont les canicules meurtrières dont la fréquence va augmenter. Bon nombre de scientifiques, pour ne pas dire tous, nous disent que la France n'est pas suffisamment préparée. Le rapport nous dit que : "la France reste cantonnée à des mesures sectorielles, à des actions dispersées essentiellement réactives et curatives, sans vision globale".

Ce sont bien les grandes villes, dont notre Métropole, qui seront touchées de plein fouet par ce réchauffement climatique, autour de l'accroissement de l'effet îlot de chaleur urbain, l'augmentation des nuits dites "tropicales", où la température reste supérieure à 20° C, qui vont devenir la norme, et le nombre de personnes mourant de la chaleur qui pourrait passer de 1 500 à plus de 5 000 si nous ne faisons rien.

Comme toujours, ce sont les personnes âgées et les enfants qui en souffriront le plus, et surtout les enfants assignés à résidence en ville, qui ne connaissent pas les week-ends à la campagne ou à la montagne.

Une des solutions de lutte contre ces îlots de chaleur urbains est celle présentée aujourd'hui dans ce rapport sur la ville perméable. Et je veux remercier ici la Vice-Présidente et les équipes pour la clarté, la limpidité et la grande qualité pédagogique de ce rapport. On ne peut qu'y adhérer.

Il faut citer les 12 villes et les cinq partenaires qui ont souhaité rejoindre le contrat métropolitain. Toutes ces villes et partenaires, dont l'Université de Lyon, s'engagent à intégrer la désimperméabilisation dans leur politique, qui va de pair avec la gestion des eaux pluviales.

Cela a été dit, le but est d'arrêter de verser les eaux pluviales dans nos stations d'épuration, d'aller vers la séparation des réseaux qui, là encore, est une erreur du passé -le passé lointain- par manque de prospective et d'anticipation, et bien évidemment, j'y viens, à l'augmentation des surfaces imperméables.

L'ambition pour 2026 est de désimperméabiliser 400 ha sur notre territoire. Le travail a déjà commencé au précédent mandat où 60 ha ont été libérés.

À ce jour, 280 ha ont déjà été repérés. Il en manque, mais l'objectif est atteignable. Notre Métropole fait 534 km². Un km², c'est -comme au jeu des 1 000 €- combien d'hectares ? 100 et 1 ha étant un carré de 100 m par 100 m, notre Métropole faisant donc 53 400 ha, 400 ha, c'est 0,75 % de la surface de la Métropole. Et je pense qu'à 0,75 % de la surface de la Métropole, on devrait, madame la Vice-Présidente, y arriver.

Les communes seront essentielles pour y parvenir. Il faudra aussi mobiliser les propriétaires fonciers privés, les copropriétés, et bien sûr les entreprises. Même si désimperméabiliser la Métropole peut aussi se confronter à d'autres objectifs, notamment l'objectif de construction de nouveaux logements, qui ne se font pas toujours sur des surfaces imperméables, il y a donc là des politiques à gérer de façon concomitante.

Cela demande aussi des crédits spécifiques. C'est l'objet du contrat et l'Agence de l'eau contribue aux investissements des signataires et on ne peut que souhaiter que d'autres villes et d'autres partenaires intègrent ce contrat.

J'adhère enfin totalement à l'idée de la gouvernance de la ville perméable, de créer un comité scientifique intégrant l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), le CEREMA dont je rappelle que le siège est à Bron, au sein de la Cité des mobilités et aux côtés de l'Université Gustave Eiffel qui est l'Université de la ville durable. Cette dernière a été créée en 2020 et elle regroupe, en France, le quart de la recherche française sur les villes de demain.

Cette recherche orientée vers la ville de demain doit contribuer à trouver des solutions technologiques. La Métropole se doit d'être partenaire de grands projets tels les PEPR exploratoires, les programmes et équipements prioritaires de recherche, du ministère et de l'Agence nationale de la recherche, notamment celui sur la biodiversité et les solutions fondées sur la nature, qui comporte un volet urbain autour de la nature en ville.

Et pour finir, il nous faut, mais cela a été dit par l'orateur précédent, réfléchir avec les villes sur la répartition des compétences sur la gestion des espaces perméables. Parfois, cette répartition peut être source de complexités et de blocages, les services des espaces verts des communes, à budget constant, étant très attentifs à l'augmentation des surfaces à traiter, que ce soit en propreté ou en entretien. Et il est probablement temps, ce qui a déjà démarré, de lancer un travail en profondeur sur la répartition de ces compétences au service de la simplification, de telle sorte que cela n'entrave pas les objectifs de la ville perméable.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller Badouard : Monsieur le Président, chers collègues, le dernier rapport du GIEC qui, encore une fois, est passé sous les radars médiatiques, et qui ne semble préoccuper que quelques partis politiques, comme cette délibération d'ailleurs, nous le dit clairement : nous allons vivre, dans les prochaines années, une accélération et une intensification des phénomènes climatiques brutaux : plus de tempêtes, plus de sécheresses, plus d'inondations. Des inondations qui seront accélérées et intensifiées dans leurs impacts sur nos vies, par l'imperméabilité des sols.

Actuellement, c'est l'équivalent d'un département français tous les 10 ans qui, du fait des activités humaines, disparaît sous le béton. Avec ces sols rendus imperméables, c'est l'eau qui ne nourrit plus les cultures, les captages et la biodiversité, ce sont des milliers de mètres cubes d'eau douce qui se perdent dans nos océans, ce sont les cycles de l'eau et du climat qui s'en voient impactés et ce sont, enfin, nos activités qui s'en trouvent menacées.

Au-delà de ces risques, la guerre aux portes de l'Europe nous ramène à une certaine humilité et à une certaine responsabilité quant aux choix que nous opérons ici, quant aux politiques que nous menons. Nous nous devons, aujourd'hui plus que jamais, d'assurer notre autonomie énergétique pour que chacun puisse mieux se chauffer l'hiver, de développer une agriculture locale pour mieux se nourrir, de promouvoir la solidarité pour mieux accueillir et que chacun vive dignement.

En ce sens, nous nous devons aussi de protéger, sauvegarder, utiliser l'eau tel un commun précieux, indispensable à notre existence et cesser de la perdre quand elle se raréfie.

La politique publique de désimperméabilisation, plutôt sectorielle aujourd'hui, nécessite une approche transversale de l'ensemble des politiques métropolitaines impliquées. Donc, on parle ici du plan nature, de la Régie de l'eau, de nos actions sur le foncier, etc. Toutes ces politiques volontaristes participent de cette ville qui laisse les sols respirer, de ce meilleur partage de la ville entre les activités humaines et l'environnement dans lequel nous vivons.

Notre stratégie de la ville perméable permettra de reconquérir des espaces auparavant artificialisés et de prévoir davantage d'alternatives au tout béton pour les prochains projets d'urbanisme de la Métropole. Cette stratégie, elle a un cap : la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation de l'eau sur notre territoire.

Monsieur Collomb, si vous voulez bien écoutez un peu ! Non, il s'en fiche, OK. On parle d'imperméabilisation de la Métropole, mais ce n'est pas grave !

Concrètement, nous œuvrerons d'abord à la désimperméabilisation. Cela permettra une meilleure infiltration de l'eau de pluie dans les sols, pour recharger les nappes phréatiques et éviter de plus grandes inondations. Cela permettra d'accélérer le retour de la végétation en ville et la création d'îlots de fraîcheur pour mieux supporter les futures canicules, tout en favorisant le retour de la biodiversité, de la vie, au cœur de nos villes.

Le deuxième volet de notre stratégie, c'est la gestion des eaux pluviales à la source, en les déconnectant des eaux usées. Aujourd'hui, 85 % de notre réseau de canalisation est unitaire, un réseau parfois surchargé, notamment en période d'averses, qui entraîne régulièrement des débordements et, ainsi, des pollutions de cours d'eau. De plus, cette déconnexion des réseaux permettra que ces eaux pluviales aillent directement dans la nappe phréatique, c'est du gagnant-gagnant.

Notre ambition, en définitive, cela a été dit, c'est de désimperméabiliser 400 ha en 2026, sur les espaces publics et privés à l'échelle de la Métropole, soit quatre fois plus que lors du précédent mandat, mais le précédent Président n'est plus là pour l'entendre. Les travaux ont déjà commencé : plantations et aménagements d'arbres de pluie dans le 6ème arrondissement de Lyon, retour à la terre autour et dans les écoles et collèges, débitumisation de parkings

appartenant à la Métropole, etc. Et nous allons continuer, avec tous les acteurs réunis autour de cette politique publique métropolitaine, soutenue par l'Agence de l'eau.

Ce que nous portons, ici avec cette délibération, c'est une ambition et un cap clairs pour nos habitantes et nos habitants : celui de villes qui respirent enfin, de villes qui respectent les cycles de l'eau et de la vie, de villes qui reconnectent l'humain à la nature, ce que nous avons parfois eu tendance à oublier.

Face aux crises, face aux pandémies, face aux dérèglements climatiques, face aux conflits à nos frontières, la Métropole agit plus que jamais pour notre résilience et notre capacité à résister. Ce cap clair, c'est le même qui nous anime depuis l'élection : agir aujourd'hui, prévoir pour le futur, pour nos générations à venir, mettre les deniers publics là où ils sont utiles, pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je mets les dossiers aux voix les uns à la suite des autres.

Pardon, je ne vous avais pas vu. Monsieur Pelaez, vous n'aviez pas demandé de temps de parole au préalable. Allez-y.

M. le Conseiller Pelaez : Excusez-moi, mais là c'est le Président de groupe qui prend une minute pour une explication de vote puisque monsieur Groult m'a interpellé personnellement et que monsieur Badouard a l'air de penser, comme monsieur Groult, que, si l'on ne prend pas la parole sur un sujet, c'est que le sujet nous désintéresse totalement.

Donc, je veux dire qu'on va voter favorablement ce rapport et que ce n'est pas parce qu'on ne prend pas la parole que cela ne nous intéresse pas.

Si monsieur Groult, un jour, veut que l'on parle écologie tous les deux, il n'y a pas de problème. Il m'invite au restaurant et on pourra en discuter, sans aucun problème.

(Rires)

Monsieur Badouard, c'est un sujet, vous avez raison, qui est particulièrement important. Le développement de la désimperméabilisation ne commence pas aujourd'hui. Il a déjà commencé dans le mandat précédent, vous l'avez dit. Effectivement, Paris et Lyon ne se sont pas faits en cinq ans donc, si dans ce mandat, on fera encore plus que ce qui a été fait dans le mandat précédent, très bien, tant mieux ! Cela a été commencé et vous allez encore plus loin et j'imagine que, si l'on avait été au pouvoir à votre place, on l'aurait fait aussi. Donc, c'est parfait et on va voter favorablement.

Mme la Présidente : Merci. Je mets aux voix le dossier... Allez-y madame Croizier.

Mme la Conseillère Croizier : Oui, excusez-moi mais, dans la même veine que mon collègue puisqu'effectivement, nous avons droit aux remarques désobligeantes de monsieur Groult, je voulais dire que cela fait belle lurette, et nous ne vous avons pas attendu, que nous avons appliqué, dans la mesure du possible, même dans des arrondissements extrêmement minéraux, la politique de désimperméabilisation des sols dans une certaine mesure, que nous avons fait les remarques en direct à madame la Vice-Présidente dans les deux réunions où l'on a participé, que le 6ème arrondissement a été le seul arrondissement à répondre à la sollicitation de la Métropole pour mettre en place le projet Artisan de végétalisation et de désimperméabilisation des pieds d'arbre. Donc, vos leçons de morale, s'il vous plaît, quand elles seront utiles, vous les donnerez, en l'occurrence, pour l'instant, elles sont parfaitement inutiles et désobligeantes.

(Applaudissements)

Mme la Présidente : Merci. Vous partagerez autour d'un verre d'eau tous ces propos bienveillants. Nous allons passer aux voix.

Je mets le dossier n° 2022-1031 aux voix relatif au contrat métropolitain avec l'Agence de l'eau. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- M. Debû Raphaël, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société ICF Sud-Est Méditerranée,

- Mme Lagarde Caroline, M. Payre Renaud, M. Van Styvendael Cédric, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Est Métropole habitat,

- M. Azcué Mathieu, Mme Bouagga Yasmine, Mme Nachury Dominique, M. Payre Renaud, M. Thevenieau François, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bernard Bruno, à sa demande,

- M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat,

- Mme Geoffroy Hélène, M. Guelpa-Bonaro Philippe, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SERL.

Mme la Présidente : Je mets le dossier n° 2022-1032 aux voix relatif à l'individualisation de programme pour tenir la stratégie métropolitaine. Le vote est ouvert.

(*Opérations de vote*).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Groperrin.

Présidence de Bruno Bernard
Président

N° 2022-1035 - Pierre-Bénite - Méthanisation des boues de la station d'épuration (STEP) de Pierre-Bénite - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-1035. C'est l'une des délibérations les plus importantes de ce Conseil. Madame Groperrin, vous avez la parole, puis, le Vice-Président à l'énergie, Philippe Guelpa-Bonaro, dira également un mot de présentation de ce rapport. Madame Anne Groperrin.

(*Projection de diapositives - VOIR annexe n° 7 page 206*)

Mme la Vice-Présidente Groperrin, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une politique qui est complètement construite entre deux délégations, l'énergie climat et le cycle de l'eau. C'est une valorisation matière et énergie, totalement circulaire, donc un projet extrêmement intéressant qui va vous être présenté et, comme cette délibération porte le premier volet étude sur la méthanisation, donc la partie énergie du projet, je vais laisser la parole au Vice-Président Philippe Guelpa-Bonaro.

M. le Vice-Président Guelpa-Bonaro : Merci madame la Vice-Présidente de me passer la parole pour présenter plus amplement cette délibération travaillée, effectivement, en équipe.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, la délibération ici présente vise à lancer des études complémentaires et l'appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour finaliser la mise en œuvre d'une unité de méthanisation sur le site de la station d'épuration de Pierre-Bénite.

Mais d'abord un peu de pédagogie avec ce schéma très simplifié. Nous partons donc d'une situation actuelle avec une station d'épuration, ordinaire je dirais, pour laquelle les boues issues du processus d'assainissement sont incinérées, quasiment sans récupération de chaleur et valorisation énergétique.

Il s'agit donc de créer un méthaniseur. Ce méthaniseur va d'abord alimenter un cycle matière au service de sols plus fertiles. Le digestat, issu de la méthanisation des boues, peut être envoyé en plateformes de compostage ou épandu directement sur des espaces verts ou agricoles, contribuant à amender les sols en nutriments essentiels comme l'azote, le potassium ou le phosphore. La boucle est bouclée.

Mais ce méthaniseur va surtout servir à produire un méthane organique destiné, soit à être injecté dans le réseau de distribution de GRDF, pour des usages domestiques ou professionnels, en substitution du gaz fossile, soit être fléché vers des stations d'avitaillement GNV (gaz naturel pour véhicules) pour des véhicules comme des bennes à ordures ménagères, les bus du SYTRAL ou encore des véhicules particuliers ou professionnels dans le cadre de la zone à faibles émissions.

À l'issue de cet usage énergétique, le méthane transformé en CO₂, toujours organique, sera ensuite stocké naturellement par la biomasse et, ici aussi, partiellement réutilisé pour nourrir le vivant. La boucle est également bouclée.

Mais pourquoi faire tout cela ? Ces valorisations matières et énergétiques ont vocation à remplacer progressivement l'utilisation d'énergie fossile, que ce soit pour des intrants pétrochimiques dans l'agriculture et l'entretien des espaces verts ou l'usage de carburant, comme le gaz naturel ou le pétrole, pour des usages de mobilité domestique ou de chauffage. Les boucles sont bouclées et les usages énergétiques et matières seront localisés ici sur le territoire, de façon soutenable et renouvelable.

En termes de calendrier et de production énergétique, nous partons donc d'une situation actuelle, depuis 2018, d'un seul petit méthaniseur sur le territoire d'une capacité productive de 6 GWh par an à la Feyssine. Donc, avec une première unité de méthanisation, réalisée d'ici 2028 au plus tard, la production de biogaz sur la Métropole de Lyon sera multipliée par neuf. Avec ces 54 GWh par an, ce sera l'équivalent de la consommation de 9 000 foyers qui sera couverte ou encore de 214 bus du SYTRAL.

Et une fois que les boues de la station d'épuration de Saint-Fons seront devenues d'assez bonne qualité pour être méthanisées puis compostées, une deuxième unité pourra être réalisée pour porter à plus de 100 GWh par an la production de biogaz du territoire, soit la consommation de 17 000 logements ou 400 bus du SYTRAL.

Pour terminer mon intervention, je vais dire simplement que ce processus long et coûteux sera partiellement subventionné par des aides européennes et de l'État, comme de nombreux autres projets similaires réalisés ou en cours sur le territoire français et européen.

Par ailleurs, une telle installation aura aussi le mérite d'apporter des recettes non négligeables pour l'avenir de la Métropole de Lyon. Donc avec ce méthaniseur, nous investissons pour l'avenir.

Je vous remercie de votre écoute et de votre approbation.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

M. le Conseiller Pérez : Monsieur le Président, chers collègues, c'est un projet emblématique sur lequel il nous est demandé de nous prononcer aujourd'hui.

Emblématique à plus d'un titre, le projet de méthanisation des boues de la station d'épuration de Pierre-Bénite est le fruit d'un travail transversal entre les équipes de la Vice-Présidente Anne Grosperin, en charge de l'eau et de l'assainissement, et celles du Vice-Président Philippe Guelpa-Bonaro, en charge du climat, de l'énergie et de la réduction de la publicité.

Nous concrétisons un travail engagé depuis 2015 et inscrit dans le schéma directeur des énergies de la Métropole de Lyon. L'objectif est d'assurer le déploiement de la valorisation énergétique et matières des boues de stations d'épuration, qui avait débuté avec la station de traitement des eaux de la Feyssine, qui injecte avec succès du biogaz dans les réseaux depuis fin 2018.

Les boues produites présentent un enjeu environnemental fort. Issues des stations d'épuration de la Métropole, c'est un gisement qui s'élève au total à environ 32 400 t de matières sèches par an. La majorité de ces boues étaient incinérées jusqu'à présent. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de gestion de ces boues qui nous permettra de :

- valoriser le potentiel énergétique des boues par une production locale au service du territoire,
- valoriser le digestat en privilégiant un retour au sol de cette matière riche en azote, venant se substituer aux engrais de synthèse,
- limiter la pollution liée à l'incinération des boues.

L'installation d'un méthaniseur à Pierre-Bénite, puis à Saint-Fons, lorsque la qualité des boues de la station de celle-ci le permettra, comme l'a indiqué Philippe Guelpa-Bonaro, donnera une portée beaucoup plus importante à notre capacité de valorisation des boues et de production d'énergie renouvelable.

Comme mis en évidence par le diaporama précédent, aujourd'hui, avec la station de la Feyssine, nous produisons 6 GWh par an. Demain, avec Pierre-Bénite, nous passerons à 54 GWh par an. À terme, avec Saint-Fons, cela représentera 101 GWh par an, à mettre en lien avec l'objectif de production de biogaz de 127 GWh par an à horizon 2030 du schéma des énergies de la Métropole.

Ces chiffres pourraient paraître dérisoires. Pour autant, ils sont très concrets au vu des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Tout d'abord, en matière de mobilités et la nécessaire décarbonation de celles-ci, le recours au biogaz est particulièrement pertinent pour les poids lourds et vient offrir une solution de production locale dans le cadre de la ZFE. Cela nous permettrait d'alimenter 190 bus type SYTRAL ou bennes à ordures ménagères. Cette production locale amène donc une brique supplémentaire pour la décarbonation des transports, en lien avec la mise en place d'infrastructures de recharge en GNV, avec la création de deux stations d'avitaillement en cours sur Dardilly et Vénissieux, pour un total de 30 stations sur notre territoire d'ici 2030.

Cela vient aussi concourir à augmenter notre autonomie énergétique, ce qui paraît indispensable dans le contexte géopolitique actuel et la dépendance de nos économies aux ressources fossiles issues du reste du monde. Renouvelable, non intermittente et stockable, la production de biogaz participe à diversifier notre mix énergétique.

Dans une France moins dépendante aux énergies extérieures et à la production d'énergie plus diffuse sur le territoire, la Métropole de Lyon ne peut pas se permettre de ne pas apporter sa pierre à l'édifice d'une production localisée d'énergie. C'est une question de solidarité et d'équilibre territoriale.

Le biogaz a toute sa place dans le mix énergétique français, en modifiant les usages du gaz avec une baisse des consommations traditionnelles, notamment le chauffage, pour faire place à des nouveaux modes de consommation comme la mobilité au BioGNV. Tous ces petits cailloux de production énergétique locale viendront s'ajouter pour participer à l'ambition de neutralité carbone 2050.

Mesdames, messieurs, je vous remercie.

M. le Président : Merci. Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Gresperrin.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demandes
de débats en Conférence des Présidents.*

M. le Président : Nous passons à la deuxième partie sans débat, avec des votes à main levée. Je vous rappelle que les personnes en situation de conflit d'intérêt sont intégrées directement par nos services sur les PV (procès-verbal) pour qu'ils ne prennent pas part au vote

N° 2022-0991 - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2022 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

N° 2022-0995 - Corbas - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, à une société civile immobilière (SCI CASAMÈWA) de 3 parcelles situées avenue Gabriel Péri et rue Louis Pradel - Modification de la délibération du Conseil n° 2021-0643 du 27 septembre 2021 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains.

N° 2022-0996 - Grigny - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société COGEDIM Grand Lyon, ou à toute autre société qui lui sera substituée, de 2 emprises situées 45/47 avenue Jean Moulin - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains.

N° 2022-0997 - Saint-Genis-les-Ollières - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et un particulier de l'emprise de terrain, objet du déclassement avec une parcelle de terrain nu, située 27 rue du Guillot - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° 2022-0998 - Villeurbanne - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées rue Pierre Cacard - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° 2022-0999 - Solaize - Rue du 11 novembre 1918 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° 2022-1000 - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Aménagement d'une voie verte Parc des Gorges d'Enfer - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

N° 2022-1001 - Sathonay-Camp - Rillieux-la-Pape - Sathonay-Village - Route de Vancia - Aménagement d'une voie verte - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

M. le Président : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros 2022-0991 et 2022-0995 à 2022-1001 qui ont reçu un avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Lungenstrass Valentin, délégué de la Ville de Lyon au sein de l'association Pignon sur rue, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2022-0991 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Bagnon.

N° 2022-0994 - Plan de développement d'une logistique urbaine durable - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, le groupe La Poste et la Ville de Lyon - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

M. le Président : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur du dossier numéro 2022-0994 qui ont reçu un avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Kohlhaas.

Présidence de madame Émeline Baume
1^{ère} Vice-Présidente

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2022-1002 - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 pour les organismes œuvrant à l'accompagnement vers l'emploi et l'activité des bénéficiaires du RSA et pour les actions d'insertion hors insertion par l'activité économique (IAE) - Programme d'actions 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

N° 2022-1004 - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Approbation du règlement intérieur d'attribution des aides - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Mme la Présidente : Madame la Vice-Présidente Hémain a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1002 et 2022-1004.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2022-1002 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- Mme Augey Camille, déléguée de la Ville de Lyon au sein de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et de l'association Rhône développement initiative (RDI),
- Mme Runel Sandrine, déléguée de la Ville de Lyon au sein de l'Association lyonnaise d'ingénierie sociale (ALIS),
- M. Bernard Bruno, M. Thevenieu François, à leur demande, en lien avec l'Association lyonnaise nouvelle d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA),
- Mme Borbon Delphine, compte-tenu de son activité bénévole au sein du réseau FACE Grand Lyon,
- Mme Vacher Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation AJD Maurice Gounon,
- Mme Runel Sandrine, déléguée de la Ville de Lyon l'Association Hôtel Social (Lahso) ainsi que Mme Crédoz Dominique, membre de l'association,
- Mme Panassier Catherine, membre de l'association Habitat et Humanisme Rhône.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Hémain.

Présidence de Bruno Bernard
Président

N° 2022-1003 - Insertion par l'activité économique (IAE) - Programmation annuelle des actions d'insertion par l'activité économique 2022 - Attribution de subventions de fonctionnement aux différentes structures de l'insertion par l'activité économique et à l'association Synerg'IAE 69 - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

N° 2022-1008 - Appel à projets (AAP) transition écologique des entreprises - Approbation du règlement dans le cadre de la thématique 2022 : mobilité des biens et logistique - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

M. le Président : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1003 et 2022-1008.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2022-1003 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- Mme Benahmed Fatiha, membre de l'association Armée du Salut,
- Mme Runel Sandrine, déléguée de la Ville de Lyon l'Association Hôtel Social (Lahso) ainsi que Mme Crédoz Dominique, membre de l'association,
- M. Chihi Mohamed, Mme Ederly Michèle, Mme Fontanges Séverine, Mme Hémain Séverine, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'association MEDIALYS ainsi que Mme Geoffroy Hélène, membre de l'association.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Baume.

N° 2022-1006 - Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2022 - 1ère phase - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

M. le Président : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2022-1006.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Popoff Sophia, membre de l'association Bellebouffe, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Longueval.

N° 2022-1009 - Attribution d'une subvention à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

N° 2022-1010 - Soutien des associations ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - phase 1 - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

N° 2022-1011 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 8 projets de solidarité internationale - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. le Président : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1009, 2022-1010 et 2022-1011.

Le dossier numéro 2022-1011 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

- "Dans l'objet de la délibération, il convient de lire :

"Attribution de subventions pour 7 projets de solidarité internationale"

au lieu de :

"Attribution de subventions pour 8 projets de solidarité internationale"

- Dans l'exposé des motifs, dans le paragraphe commençant par "Le comité de pilotage paritaire [...]", il convient de lire :

"[...] pour le financement des 7 projets décrits ci-dessous."

au lieu :

"[...] pour le financement des 8 projets décrits ci-dessous."

- Il convient de supprimer tout le paragraphe **V - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Action Guinée Ain (SAGA) pour le projet de renforcement de la ressource en eau potable de la commune de Sagalé dans la Préfecture de Labé en Guinée** de l'exposé des motifs.
- Il convient de lire, dans l'exposé des motifs :
- **"V - Attribution d'une subvention à l'association Aide médicale et développement (AMD) [...] à Madagascar"** au lieu de **"VI - Attribution d'une subvention à l'association Aide médicale et développement (AMD) [...] à Madagascar"**
- **"VI - Attribution d'une subvention à l'association humanitaire d'appui au développement local (ASDEL) [...] au Tchad"** au lieu de **"VII - Attribution d'une subvention à l'association humanitaire d'appui au développement local (ASDEL) [...] au Tchad"**
- **"VII - Attribution d'une subvention à l'association Électriciens sans frontières (ESF) [...] au Togo"** au lieu de **"VIII - Attribution d'une subvention à l'association Électriciens sans frontières (ESF) [...] au Togo"**
- Dans le a) - du 1° - **Approuve** du Dispositif, il convient de supprimer la ligne suivante :

"- 33 520 € au profit de l'association SAGA pour le projet renforcement de la ressource en eau potable de la commune de Sagalé dans la Préfecture de Labé en Guinée,"

- Dans le **3° - Les dépenses** du Dispositif, il convient de lire :

"3° - Les dépenses d'exploitation en résultant, soit 144 770 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe de l'eau - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 47 070 €,"
au lieu de :

"3° - Les dépenses d'exploitation en résultant, soit 178 290 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe de l'eau - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 80 590 €,"

- Il convient de supprimer la pièce jointe concernant la convention à passer avec l'association SAGA."

M. le Président : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Baume Emeline, M. Millet Pierre-Alain, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'association La Ruche industrielle, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2022-1009 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Dromain.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2022-1012 - Prévention et protection de l'enfance - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté - Transfert de données et analyse des trajectoires des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Année 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

N° 2022-1013 - Décines-Charpieu - Actions passerelles pour une première scolarisation réussie - Approbation de la convention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Décines-Charpieu et l'Éducation nationale - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

M. le Président : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Vacher comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1012 et 2022-1013.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vacher.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2022-1014 - Évènements littéraires et débats d'idées - Attribution de subventions - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

M. le Président : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur du dossier numéro 2022-1014.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Van Styvendael.

N° 2022-1015 - Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année scolaire 2021-2022 - Délégation Développement responsable - Direction Sports

N° 2022-1016 - Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2021-2022 - Délégation Développement responsable - Direction Sports

N° 2022-1017 - Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2021-2022 - Délégation Développement responsable - Direction Sports

N° 2022-1018 - Sport - Clubs sportifs d'élite amateur - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2021-2022 - Délégation Développement responsable - Direction Sports

M. le Président : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Ben Itah comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1015 à 2022-1018.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Ben Itah.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2022-1024 - Approbation de la garantie annuelle émise par l'Agence France Locale (AFL) - Année 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Conseillère Fréty comme rapporteur du dossier numéro 2022-1024.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Artigny Bertrand, Mme Baume Emeline, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'AFL - Société territoriale, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère Fréty.

N° 2022-1028 - Compte épargne temps (CET) - Conditions de la monétisation exceptionnelle au sein de la Métropole de Lyon - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Administration et développement RH

M. le Président : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur du dossier numéro 2022-1028.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Khelifi.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2022-1033 - Lyon 3ème - Lyon 7ème - Réhabilitation des réseaux en rive gauche du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° 2022-1034 - Lyon 5ème - Lyon 9ème - Réhabilitation des collecteurs le long du Rhône et de la Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. le Président : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1033 et 2022-1034.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Groperrin.

N° 2022-1036 - Prime éco-chaleur - Attribution de subventions aux porteurs de projets - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

M. le Président : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur du dossier numéro 2022-1036.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Cochet Philippe, Mme Collin Blandine, M. Le Faou Michel, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Guelpa-Bonaro.

N° 2022-1037 - Déchets - Reprise des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés en déchèteries par l'éco-organisme agréé Eco-mobilier - Avenant n° 2 au contrat adopté en 2019 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° 2022-1038 - Déchets - Traitement de déchets de manifestations - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Sita Lyon - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° 2022-1040 - Déchets - Appel à projets plan Boost - Contrat de financement avec l'éco-organisme Citeo - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° 2022-1041 - Déploiement de plateformes de compostage des déchets alimentaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. le Président : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1037, 2022-1038, 2022-1040 et 2022-1041.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Petiot.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2022-1045 - Plan France relance - Signature du contrat de relance du logement pour l'année 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

M. le Président : Le dossier numéro 2022-1045 a été retiré de l'ordre du jour.

Retiré de l'ordre du jour.

N° 2022-1047 - Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution de subventions pour son programme partenarial 2022 - Approbation de la convention 2022 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Badouard comme rapporteur du dossier numéro 2022-1047.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Bagnon Fabien, M. Boumertit Idir, M. Camus Jérémy, Mme Chadier Sandrine, Mme Charnay Christiane, M. Collomb Gérard, Mme Dromain Hélène, Mme Fréty Laurence, M. Godinot Sylvain, M. Grivel Marc, M. Kohlhaas Jean-Charles, M. Lassagne Lionel, M. Le Faou Michel, M. Lungenstrass Valentin, M. Payre Renaud, Roch Valérie, Sechaud Joëlle, Mme Sarselli Véronique, M. Smati Julien, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, ainsi que M. Maire Michaël, délégué du Pôle métropolitain, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller Badouard.

N° 2022-1049 - Rillieux-la-Pape - Projet d'aménagement du quartier Ostérode - Avenant n° 2 au traité de concession - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° 2022-1051 - Villeurbanne - Instauration d'un périmètre de prise en considération du projet urbain (PPCP) sur le quartier Grand Saint-Jean - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

N° 2022-1052 - Lyon 7ème - Pré Gaudry - Création d'une voie est-ouest - Poursuite de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° 2022-1053 - Lissieu - Zone d'activité (ZA) la Braille - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société en nom collectif (SNC) Lissieu la Braille - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° 2022-1059 - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 180 avenue Franklin Roosevelt et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1060 - Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Repos - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1061 - Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue du Repos - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1062 - Francheville - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 5 impasse des Chaux - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1063 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue de Verdun - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1064 - Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées route de Saint-Priest et appartenant à la société Impact immobilier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1065 - Saint-Genis-Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 217 chemin du Grand Revoyet, appartenant à la Société par actions simplifiée (SAS) CJ2NR ou à tout autre société qui lui sera substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1066 - Saint-Genis-les-Ollières - Environnement - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieu-dit Les Mourrons - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1067 - Saint-Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Paul Valéry et appartenant à la Ville - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1068 - Vaulx-en-Velin - Environnement - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenues Karl Marx et Paul Marcellin et appartenant à la Ville de Vaulx-en-Velin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1069 - Albigny-sur-Saône - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain bâti cadastrée AD 86 située 6 chemin Notre-Dame et appartenant au Centre hospitalier gériatrique (CHG) du Mont d'Or, en vue de la construction d'un collège - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1070 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1071 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1072 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1073 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, d'un bien situé 4 rue Charles Simon - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1074 - Lissieu - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu, situé chemin de Roty, angle chemin de Champfort à Marcilly-d'Azergues et appartenant à la Ville de Lissieu - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1075 - Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 5 rue Meynis et appartenant à la Société européenne d'investissements immobiliers - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1076 - Lyon 7ème - Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie d'une parcelle de terrain située 31 rue Paul Duvivier et appartenant à la Compagnie foncière lyonnaise - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1077 - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 3 C rue Paul Mistral - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1078 - Vaulx-en-Velin - Environnement - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située au lieu-dit Les Reculées - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1079 - Caluire-et-Cuire - Equipement public - Cession, à titre onéreux, à la Ville de Caluire-et-Cuire, d'une partie de parcelle de terrain bâti située rue André Lassagne, en vue de la relocalisation du groupe scolaire Jules Verne - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1080 - Collonges-au-Mont-d'Or - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Collonges-au-Mont-d'Or, d'un terrain nu situé 2 rue de la Mairie - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1081 - Corbas - Développement économique - Zone industrielle (ZI) de Corbas - Cession, à titre onéreux, d'un ensemble immobilier situé au 91 rue Louis Pradel - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1082 - Lissieu - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lissieu, d'un immeuble situé 18 rue du Bourg - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1083 - Lyon 3ème - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, de 2 lots de copropriété situés 142-144 rue Antoine Charial - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1084 - Montanay - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une emprise de terrain nu située 110 rue de Collonges - Institution, à titre gratuit, au profit de la Métropole de Lyon, d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine d'eaux usées - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1085 - Pierre-Bénite - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble à usage d'habitation sur son terrain et d'un terrain attenant situés 133 rue des Martyrs de la Libération et rue du 8 Mai 1945 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1086 - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Plan de cession - Cession, à l'euro symbolique, avec dispense de le verser, d'une parcelle située 50 chemin du Monteillier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1087 - Sathonay-Camp - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une emprise de terrain nu située 18 allée Chanoz - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1088 - Vaulx-en-Velin - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM CDC Habitat social, de 2 lots de copropriété situés 11 chemin des Barques - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1089 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble sur son terrain situé 16 rue du Canada - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1090 - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un immeuble situé 5 rue Louise Michel - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1091 - Villeurbanne - Équipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un terrain nu situé 55 rue Nicolas Garnier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1092 - Villeurbanne - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble à usage d'habitation sur son terrain situé 272 rue du 4 août 1789 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1093 - Genay - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Sollar, d'un immeuble situé 328 rue du Cèdre - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1094 - Lyon 4ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Sollar, de 6 lots de copropriété situés 10 rue du Mail - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1095 - Dardilly - Voirie de proximité - Echange sans soulte de 2 terrains nus situés chemins de Paisy et de la Bruyère - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1096 - Vénissieux - Echange, sans soulte, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 9 rue Gambetta, entre la Métropole de Lyon et la société civile immobilière (SCI) Hédi ou toute autre société qui lui sera substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1098 - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Échange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la société dénommée Immobilière Rhône Alpes, société anonyme d'habitations à loyer modéré, de parcelles de terrain situées 210 rue Léon Blum - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-1099 - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Protocole transactionnel entre la société civile immobilière (SCI) Francia, la société à responsabilité limitée (SARL) CNB, l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et la Métropole de Lyon, en vue de la scission de copropriété des immeubles sis 12 rue de la Soie et 15-15bis rue Francia - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

M. le Président : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1049, 2022-1051 à 2022-1053, 2022-1059 à 2022-1096, 2022-1098 et 2022-1099.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° 2022-1069 : Mme Collin Blandine, M. Camus Jérémie, M. Petit Gaël, Mme Saint-Cyr Maryline, délégués de la Métropole de Lyon au sein du CHG du Mont d'Or,

- n° 2022-1088 : M. Payre Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société CDC habitat social,

- n° 2022-1090 et n° 2022-1099 : Mme Arthaud Léna, M. Gascon Gilles, Mme Lagarde Caroline, Mme Moreira Véronique, M. Payre Renaud, M. Van Styvendael Cédric, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Est Métropole habitat,

- n° 2022-1098 : Mme Vacher Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Immobilière Rhône-Alpes,

- n° 2022-1075, n° 2022-1093 et n° 2022-1094 : M. Marion Richard, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Sollar.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

**Approbation du procès-verbal
de la séance publique du 13 décembre 2021**

M. le Président : Nous revenons au vote traditionnel avec l'approbation du procès-verbal du Conseil du 13 décembre 2021.

Ce procès-verbal fait l'objet d'un *erratum* déposé sur les pupitres :

"Dans la liste, page 145 :

lire, pour le 6^{ème} suppléant : "Raphaël DEBÛ" au lieu de "Floyd NOVAK" ;

lire, pour le 23^{ème} suppléant : "Floyd NOVAK" au lieu de "Raphaël DEBÛ".

Page 147, ajouter avant "Je mets donc cette proposition aux voix." :

"(est vidéoprojetée la liste reproduite page 145, dans des termes identiques, à l'exception de M. Floyd NOVAK positionné 6^{ème} suppléant et M. Raphaël DEBÛ positionné 23^{ème} suppléant)."

Je mets ce procès-verbal aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

**Compte-rendu des décisions prises par M. le Président
par délégation du Conseil**

N° 2022-0987 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020, n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 et n° 2022-927 du 24 janvier 2022 - Période du 1^{er} décembre 2021 au 31 janvier 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances.

N° 2022-0988 - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole de Lyon en matière d'arrêtés de voirie portant alignements individuels entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

M. le Président : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par le Président pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 janvier 2022 qui font l'objet du dossier numéro 2022-0987 et les décisions prises courant 2021 en matière d'alignements de voirie qui font l'objet du dossier numéro 2022-0988.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication et je mets les dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

TROISIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes
de débats en Conférence des Présidents.*

N° 2022-0990 - déplacements et voirie - Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos - Attribution d'aides pour l'année 2022 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0990. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe n° 8 page 210)

M. le Vice-Président Bagnon, rapporteur : Merci monsieur le Président. Avant de vous présenter les évolutions de l'aide à l'achat de vélos 2022, on va revenir sur l'aide de 2020 et 2021 pour vous indiquer, mais vous vous en souvenez probablement, les volumes extrêmement importants qui avaient été générés par l'aide 2020, qui avait connu un grand succès. Sur les quasiment 19 000 dossiers qui ont été réceptionnés, 88 % ont été traités. Il en reste encore un certain nombre, notamment parce qu'il manque des pièces. Cela a nécessité la mise en place d'une équipe de 10 personnes avec un manager dédié pour permettre de résorber ces dossiers qui ont généré une charge de travail relativement importante. Il est à noter que le montant moyen sur l'aide 2020 est de 450 €.

Concernant les dossiers d'aide 2021, suite à la mise en place de l'aide 2021 en mars 2021, on a reçu, au 12 janvier 2022, un peu plus de 2 600 dossiers, pour un montant moyen de 260 €. Pour rappel, ce qui avait été mis en place, c'était 500 € d'aide pour un revenu fiscal par part inférieur à 13 489 € et 100 € si le revenu fiscal par part était supérieur, ce qui nous amène à l'aide 2022 et à ce qui vous est proposé d'adopter.

On est parti sur une proposition de quatre évolutions du dispositif pour permettre de cibler davantage à la fois les ménages aux revenus plus modestes et il est ainsi proposé d'ouvrir la subvention aux vélos mécaniques d'occasion reconditionnés *via* une aide forfaitaire de 100 €. Cette mesure permet aux revenus les plus modestes d'acquérir un vélo à un prix très faible puisque le reste à charge sera quasiment nul.

En outre, nous rehaussons le seuil de revenus pour prendre en compte le sixième décile de la population et du coup, on a un seuil qui passe de 13 489 € à 16 800 €.

Pour aider les familles, nous avons souhaité renforcer l'aide pour les vélos cargos, qu'ils soient triporteurs ou *longtails*, en portant ainsi la subvention de 500 € à 800 € pour ce type de deux roues. Puis, enfin, il est proposé cette année de rendre les aides de ce dispositif, s'il est adopté, rétroactives au 1^{er} janvier 2022.

Voilà monsieur le Président.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Quiniou : Monsieur le Président, chers collègues, il m'incombe de parler vélo dans cette assemblée, sujet qui est définitivement très populaire, semble-t-il, et qui intéresse, en tout cas, un grand nombre de monde.

Faire du vélo, c'est une chance. Je pense que tous ceux qui pratiquent le savent. Mais tout le monde n'a pas cette chance. Aujourd'hui, faire du vélo requiert de l'organisation. Cela requiert du temps parce que, même si, comparativement à la voiture, quand on est en centre-ville, on peut gagner du temps rapidement, dès que l'on s'éloigne -je parle ici de la Métropole, on n'est pas à la Ville de Lyon- les distances peuvent être grandes et il faut du temps. Se déplacer, c'est tout de suite 10 km, il faut prendre quand même une bonne heure aller-retour, deux heures de vélo par jour, ce n'est pas anodin.

Il faut avoir un travail compatible. Donc, là aussi, c'est une chance de pouvoir aller au travail en vélo parce que parfois, quand vous allez au travail et que vous reprenez une voiture pour aller faire des représentations, ce n'est pas du tout logique parce qu'il y a du remisage à domicile. Donc, il faut que le travail soit compatible.

Il faut aussi avoir un physique compatible car le vélo n'est pas accessible à toutes et tous. Au-delà des difficultés que peut représenter un surpoids pondéral, lorsque l'on habite dans des territoires escarpés, je peux l'entendre, et que cela peut se gommer avec un peu d'entretien -l'électrique n'est pas la solution à tout- je pense qu'aujourd'hui, on peut s'entraîner à arriver à de beaux challenges, mais cela met du temps là aussi, mais il peut y avoir tout un tas de situations où des difficultés physiques peuvent ne pas permettre la pratique du vélo. Elles sont nombreuses :

petite douleur au genou, un petit trouble veineux mal placé qui peut être très handicapant... (*Rires*), des problèmes cardiaques récurrents qui empêchent une montée dans les tours, j'en passe et des meilleurs.

Donc, aujourd'hui, c'est une vraie chance de pouvoir faire du vélo et cette chance, elle est reconnue et tous ceux qui peuvent le faire la saisissent car, dans ces temps d'augmentation du prix du baril de pétrole, avoir cette chance, c'est pouvoir se déplacer à moindre coût. Un aller-retour Meyzieu-Lyon, c'est rapidement 5 à 6 € d'économisé par jour. On voit que cette économie est considérable et que finalement, l'aide n'est pas si grande que cela.

Alors, le marché du vélo est très dynamique au-delà des aides. Entre 2019 et 2021, plus 25 % de ventes de vélos, donc, tout le monde n'est pas aidé et n'a pas forcément besoin d'être aidé pour acheter du vélo. Donc, au sein de mon groupe, j'ai essayé franchement de dire : "votons contre". Votons contre cette aide, elle n'est pas nécessaire. Le marché est assez dynamique et il n'y a pas besoin d'inciter plus que de raison parce que tout concourt, aujourd'hui, à ce que la bascule se fasse vers le vélo et, notamment, quand des Exécutifs métropolitains en mettent de partout, bloquant toutes les bagnoles, et parfois on est même contraints de prendre le vélo, vous imaginez.

Ce n'est pas passé. Nous ne voterons pas contre (*Rires*). Donc, je regarde cette délibération et le deuxième point m'interpelle quand même parce qu'on commence à faire des classifications de vélos. Moi j'aime bien. D'un côté, il y a les vélos à assistance électrique : pas obligatoire, un peu d'entraînement et on y arrive ; les vélos pliants : alors il en existe des très chers et des très peu chers, pourquoi les aider plus que les autres ? On peut aussi être économe sur ces choix.

Deuxième catégorie : des vélos mécaniques d'occasion recyclés que l'on estime à une centaine d'euros. Là aussi, donnons une vraie valeur aux choses. Si vous voulez donner envie de faire du vélo aux gens, eh bien qu'ils soient sur des vrais vélos, des machines qui avancent. Parce que si c'est pour avoir une brouette qui couine et qui n'avance pas, ce n'est pas la peine. (*Rires*)

Enfin, la meilleure pour la fin, la catégorie des vélos familiaux : cargos, triporteurs, *longtails*, etc. Alors, je me suis cherché. Cargo, je voyais bien, c'est le truc devant avec deux roues, des biporteurs. Le triporteur, il y a trois roues, cela marche aussi. Il y a aussi des trois roues, des *trails*, des vélos couchés mais vous savez, au-delà de la voiture qui est très standardisée, le marché du cycle, et non pas de la bicyclette, est très prolifique en ce moment.

On pourrait parler ici de trottinettes, de *footbike*, *pédicycles*, *Solowheel*, giropodes, *trails*, vélos couchés, vélos horizontaux, vélos cargos, biporteurs, triporteurs, *cargobike*, *longtails*. Ce dernier justement. J'ai cherché *longtail* : "vélo à grande queue" (*Rires*). Et je voulais savoir pourquoi, dans cette assemblée, la "grande queue" avait une attention particulière. (*Rires*) Je m'étais fait reprendre ici en parlant un petit peu des problèmes de genres avec le vélo, alors pourquoi une "grande queue" ? (*Rires*) Bon, en cherchant un peu plus, ce sont des vélos rallongés qui permettent d'emporter un à deux enfants, voire trois.

Du coup, je m'interpelle : pourquoi limiter les aides à des vélos et non pas aux appendices, non pas aux longues queues que l'on peut rajouter pour pouvoir trimballer des enfants ? Une remorque à enfants permet aussi d'emmener des enfants et elles ne sont pas dans le dispositif. Donc, peut-être que c'est dans le "etc." ? Et là, cela m'interpelle. C'est que le "etc." est un peu vague. Et donc, comment choisir qui est aidé et qui ne l'est pas ? C'est un peu flou.

Vous m'excuserez mais, pour toutes ces raisons, j'ai quand même réussi à sauver une abstention, c'est déjà pas si mal. Je vous remercie.

(*Rires et applaudissements dans les rangs du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile*).

M. le Président : Merci. Écoutez, merci de nous faire sourire, c'est déjà beaucoup. Et je ne pourrai pas vous répondre sur tous ces détails techniques de vélo. Je maîtrise moins que vous. Sur la brouette éventuellement, je comprends encore ce que c'est, donc cela je peux l'expliquer. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Dubot : Merci monsieur le Président. Quelques mots pour soutenir cette politique portée par le Vice-Président Fabien Bagnon. De notre côté, nous voterons pour et cela n'a pas guère fait débat entre nous, contrairement à nos collègues de droite.

Lors du débat de ce matin sur la zone à faibles émissions, beaucoup ont d'ores et déjà rappelé les alertes répétées et de plus en plus criantes du GIEC. Le dernier rapport est clair : l'adaptation n'est plus une option. Il nous faut ajuster notre comportement : par exemple, où nous choisissons de vivre, la façon dont nous planifions nos villes et notre développement économique, et adapter nos infrastructures.

À cette adaptation collective s'ajoute les nécessaires changements de pratiques individuelles, dans un monde qui a longtemps été pensé comme celui du tout béton, du pétrole infini et du rêve pavillonnaire.

Tous les individus ne sont pas égaux face à ces changements et c'est là que la puissance publique doit intervenir.

Je veux saluer l'action de la Métropole qui ne se contente pas de faire des transports en commun et des pistes cyclables, même si c'est déjà beaucoup, mais qui se préoccupe de l'accompagnement au changement de pratiques en s'attaquant au principal frein : le frein financier, même si j'ai bien entendu qu'il y en avait d'autres dans la bouche de monsieur Quiniou.

En France, selon le ministère des Solidarités, près de sept millions de personnes connaissent des difficultés à se déplacer, soit environ 20 % de la population en âge de travailler. Si les freins sont variés, le coût d'un vélo à l'achat est un facteur.

C'est pourquoi la Métropole a lancé, dès 2021, les FreeVelo'v, pour 10 000 jeunes de la Métropole, étudiants boursiers ou jeunes en insertion, qui ont désormais accès gratuitement à un vélo et peuvent se déplacer librement. Je vois chaque jour, dans le 7ème arrondissement, près des facs, à quel point cette politique est utile.

C'est aussi pourquoi la Métropole a attribué plus de 10 M€ d'aides individuelles en 2020 et 2021 pour faciliter l'achat de vélos cargos, bien utiles pour les familles, de vélos pour personnes en situation de handicap, de vélos pliants adaptés à l'intermodalité et de vélos à assistance électrique pour les plus longues distances puisqu'effectivement, il y a des longues distances dans la Métropole.

La demande est là : 20 000 dossiers ont été déposés sur ces deux dernières années.

Avec cette délibération, la Métropole renforce son dispositif d'accompagnement social.

Premier changement : la création d'une aide forfaitaire de 100 €, destinée aux ménages les plus modestes, pour l'acquisition de vélos mécaniques reconditionnés. Une aide pour un simple vélo mécanique, c'est donc désormais possible et, en plus, on fait travailler la filière du réemploi.

Autre changement : l'aide de 500 € peut désormais être prétendue par 60 % des ménages. Cela traduit la volonté d'aider plus fortement un plus grand nombre de foyers modestes.

Enfin, l'aide pour les vélos familiaux et *handbike* passe de 500 € à 800 €. Ce sont sûrement les types de vélos pour lesquels le frein financier est le plus fort. Cette aide de la Métropole les rend accessibles et permet ainsi aux familles d'aborder plus sereinement le passage à la mobilité décarbonée.

Bref, cette délibération s'inscrit dans la droite ligne de la politique menée par la Métropole de Lyon depuis le début du mandat. Il n'y a pas d'écologie sans justice sociale. L'enjeu de la pollution de l'air et la création de la zone à faibles émissions nous obligent au changement. La Métropole est aux côtés de chacun et chacune pour sortir du tout voiture individuelle, merci à elle.

M. le Président : Merci. La parole est au Vice-Président Fabien Bagnon.

M. le Vice-Président Bagnon : Merci bien. Eh bien je remercie monsieur Quiniou d'avoir animé le débat.

Effectivement -vous l'avez signalé- il y a eu de nombreuses et de plus importantes offres de vélos, une variété, comme pour d'autres mobilités, ce qui prouve aussi que cela répond aux besoins du plus grand nombre. Contrairement à ce que vous avez dit, il est possible de faire du vélo, notamment quand on a -comment dire- des limites physiques. Le vélo à assistance électrique permet de monter certaines côtes. Il y a des vélos pour les familles. Il y a vraiment des vélos pour le plus grand nombre. Et pour certains handicaps, on parle de vélos adaptés, l'actualité nous l'a rappelé. Voilà ce que je souhaitais dire.

Puis, puisque vous nous interrogez et que vous voulez avoir une définition très précise du vélo à longue queue, on me signale que, dans la convention, cela est écrit assez précisément, ce qui répondra à votre curiosité.

M. le Président : Merci. On reste un peu sur notre faim, mais on y reviendra.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

- Dans l'exposé des motifs, **V - Montant de l'aide**, il convient de lire :

"L'aide à l'achat de vélo pour l'année 2022 est ainsi composée de 3 niveaux d'aides :

Revenu fiscal de référence/nombre de parts fiscales	Vélos pliants et VAE Prix d'achat ≤ 3 000 € TTC	Vélos familiaux (cargos-triporteurs-longtails, etc.) et handbike	Vélos mécaniques d'occasion reconditionnés Prix d'achat ≤ 150 € TTC (incluant le coût d'un antivolt et, le cas échéant, le montant de la cotisation d'adhésion à une structure associative)
montant ≤ à 13 489 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 500 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 800 €	forfait de 100 €
montant ≤ à 16 800 €			non concerné
montant > à 16 800 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100 €	non concerné

Les modalités d'attribution de l'aide sont définies dans la convention-type qui constitue le document de référence pour chacune des aides attribuées à chaque bénéficiaire. Tout bénéficiaire n'apportant pas les éléments justificatifs demandés sur son revenu fiscal de référence et son nombre de parts fiscales, sera automatiquement considéré comme relevant du niveau le moins avantageux des aides (> 16 800 €)."

au lieu de :

"L'aide à l'achat de vélo pour l'année 2022 est ainsi composée de 3 niveaux d'aides :

Revenu fiscal de référence/nombre de parts fiscales	Vélos pliants et VAE Prix d'achat ≤ 3 000 € TTC	Vélos familiaux (cargos-triporteurs-longtails, etc.) et handbike	Vélos mécaniques d'occasion reconditionnés Prix d'achat ≤ 150 € TTC (incluant le coût d'un antivolt et, le cas échéant, le montant de la cotisation d'adhésion à une structure associative)
montant ≤ à 13 489 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 500 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 800 €	forfait de 100 €
montant ≤ à 16 100 €			non concerné
montant > à 16 100 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100 €	non concerné

Les modalités d'attribution de l'aide sont définies dans la convention-type qui constitue le document de référence pour chacune des aides attribuées à chaque bénéficiaire. Tout bénéficiaire n'apportant pas les éléments justificatifs demandés sur son revenu fiscal de référence et son nombre de parts fiscales, sera automatiquement considéré comme relevant du niveau le moins avantageux des aides (> 16 100 €)."

- Dans le **Dispositif**, il convient de lire :

2° - Fixe, pour tout achat de matériel éligible au dispositif réalisé, à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, le montant de l'aide, par matériel neuf ou d'occasion acheté et par bénéficiaire, comme suit :

Revenu fiscal de référence/nombre de parts fiscales	Vélos pliants et VAE Prix d'achat ≤ 3 000 € TTC	Vélos familiaux (cargos-triporteurs-longtails etc.) et handbike	Vélos mécaniques d'occasion reconditionnés Prix d'achat ≤ 150€ TTC (incluant le coût d'un antivolt et, le cas échéant, le montant de la cotisation d'adhésion à une structure associative)
montant ≤ à 13 489 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 500 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 800 €	forfait de 100 €
montant ≤ à 16 800 €			non concerné
montant > à 16 800 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100 €	non concerné

au lieu de :

2° - Fixe, pour tout achat de matériel éligible au dispositif réalisé, à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, le montant de l'aide, par matériel neuf ou d'occasion acheté et par bénéficiaire, comme suit :

Revenu fiscal de référence/nombre de parts fiscales	Vélos pliants et VAE Prix d'achat ≤ 3 000 € TTC	Vélos familiaux (cargos-triporteurs-longtails etc.) et handbike	Vélos mécaniques d'occasion reconditionnés Prix d'achat ≤ 150€ TTC (incluant le coût d'un antivolt et, le cas échéant, le montant de la cotisation d'adhésion à une structure associative)
montant ≤ à 13 489 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 500 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 800 €	forfait de 100 €
montant ≤ à 16 100 €			non concerné
montant > à 16 100 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100 €	non concerné

M. le Président : Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Bagnon.

N° 2022-0992 - déplacements et voirie - Développement du covoiturage - Services organisés avec les territoires voisins de la Métropole de Lyon dont la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme de recettes - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0992. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - **VOIR annexe n° 9 page 215**)

M. le Vice-Président Bagnon, rapporteur : Merci monsieur le Président. Il s'agit de la mise en place d'une convention qui renouvelle la convention Lane. Je n'avais pas prévu que l'on mette cette présentation.

C'est une convention avec la CAPI qui permet, au regard de l'actualité, et vous le savez, du renchérissement des coûts des carburants -il est absolument nécessaire d'aider l'usage- un recours plus général, plus massif, du covoiturage.

Le dispositif a été expérimenté, a fait ses preuves et a ensuite été impacté, malheureusement, par la crise sanitaire, avec l'incapacité, effectivement, d'inciter au covoiturage. Depuis, les chiffres sont en nette augmentation et, notamment, sur la dernière semaine. Et, dans un contexte de fort renchérissement des coûts des carburants, on a eu une très forte évolution des demandes de covoiturage, avec plus de 300 demandes en une semaine. Tout cela nous pousse à continuer à aider ce dispositif dans ce contexte, en sachant qu'à terme, une fois que les habitudes auront été prises, on peut imaginer un moindre soutien.

Actuellement et pour rappel, et vous l'avez dans la délibération, nous vous proposons, effectivement, une aide de 3 € par voyage, prise en charge par les collectivités et payée au conducteur, sachant que les passagers qui utilisent ce service ne paient, pour l'instant, rien.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller Geourjon : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes nombreux dans cette assemblée à promouvoir, depuis plusieurs années, le covoiturage. Je considère, à titre personnel, que le covoiturage est, en réalité, un transport en commun personnalisé.

Pour mémoire, dans le cadre des trajets domicile/travail, il y a, en moyenne, seulement 1,1 passager par véhicule, c'est-à-dire qu'on a, en gros, le chauffeur dans la voiture. Favoriser le covoiturage présente donc un véritable enjeu : trois personnes dans un même véhicule, c'est une seule voiture au lieu de trois sur nos voiries actuellement !

La Métropole de Lyon propose, depuis plusieurs années, un service de covoiturage performant : En covoit' GrandLyon. Cet outil a bénéficié d'une refonte complète. Il propose maintenant du covoiturage dynamique en temps réel, une certification du covoiturage pour les différents covoitureurs, cette certification étant une étape indispensable pour que les salariés puissent, ensuite, auprès de leur employeur, bénéficier du forfait mobilité durable de 500 € pour un salarié dans une entreprise privée. Cet outil permet, également, de créer des communautés de covoitureurs, ce qui rassure les utilisateurs du service.

Vous nous proposez, dans cette délibération, de renouveler, pour trois ans, le dispositif expérimental de covoiturage Lane entre la Métropole de Lyon et la CAPI.

Comme l'a rappelé le Vice-Président, le budget global de ce dispositif est de 562 000 € pour seulement 6 766 covoiturages en 2021. Ceci représente un coût d'environ 27 € par covoiturage. Reconnaissez que ce coût est particulièrement élevé, même si nous sommes conscients que la crise sanitaire a pénalisé le covoiturage.

Si j'extrapole les chiffres qu'a annoncés monsieur Bagnon, il y a quelques minutes oralement, on arrivera quand même à un coût de 13 € par covoiturage, même si la fréquentation de la dernière semaine se transpose de manière annuelle en proportionnalité. Mais 13 € par covoiturage, c'est malgré tout un coût très élevé, me semble-t-il, pour les finances publiques.

Aussi, afin de ne pas avoir de rupture du service de covoiturage entre la Métropole de Lyon et la CAPI, notre groupe votera cette délibération, mais nous vous demandons de travailler, dès maintenant, à un rapprochement des services Lane et En covoit' GrandLyon. Il y a là un enjeu financier, mais aussi et surtout un enjeu d'efficacité, le service En covoit' GrandLyon proposant la plupart des outils qui sont aujourd'hui disponibles dans Lane.

Au-delà de ce service, nous regrettons votre manque d'actions en faveur du covoiturage. Il existe, depuis trois ans maintenant, une voie réservée covoiturage sur l'axe M6/M7. C'est une bonne chose, mais il faut aller plus loin. Vous évoquez un projet similaire sur l'A43, mais sans plus de détails et surtout, sans calendrier, même prévisionnel.

Une mesure simple, qui pourrait booster très fortement le covoiturage, serait de mettre en place un forfait stationnement covoitureur. Cette mesure est facile à mettre en œuvre. Elle présente un coût très modeste et aurait un effet immédiat sur le nombre de covoitureurs sur l'ensemble du territoire métropolitain et pas uniquement sur le corridor M6/M7, ce stationnement pouvant être en voirie à l'image du forfait stationnement résident à Lyon ou en ouvrage avec un abonnement à tarif réduit dans les parcs de stationnement. Vous travaillez actuellement au renouvellement d'une partie des DSP (délégation de service public) stationnement en ouvrage. C'est donc maintenant que vous devez vous positionner.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci monsieur Geourjon pour cette intervention constructive. Oui, le covoiturage est une solution. Vous en êtes convaincu, nous en sommes convaincus et j'espère que les années qui viennent vont démontrer que c'est une solution. En tout cas, c'est comme cela que l'on travaille avec les territoires voisins, avec la CAPI dans cette délibération mais, dans le cadre du nouvel établissement public SYTRAL, avec tous les territoires de l'ancien Rhône.

Et oui, les coûts actuels sont élevés, vous l'avez rappelé. Je note quand même que ces coûts sont à peu près similaires, voire même un peu moins chers que le transport à la demande qui est expérimenté par le SYTRAL pour desservir les zones d'activités. Donc, oui, quand on fait des innovations, elles sont coûteuses, surtout au début. Notre rôle est de les améliorer, de les optimiser, mais il faut bien naturellement que l'on continue à les porter et à les lancer.

Puis, vous avez évoqué deux points, un sur l'axe M6/M7 actuel qui, pour l'instant, est utilisé de façon pas toujours conforme. Il y a encore une question, une nouvelle fois, de verbalisation des contrevenants qui manque quand même au dispositif pour qu'il soit pleinement efficace. Donc, il faut que l'on avance. Le deuxième, sur la question du stationnement, c'est un sujet qu'il faut ouvrir, notamment, d'ailleurs, pour les parcs relais des transports en commun, pour favoriser l'accès à ceux qui sont covoitureurs. Cela fait partie des pistes que l'on étudie. D'ailleurs, dans le parc relais qui va ouvrir au Vallon des hôpitaux, à Saint-Genis-Laval, il y a un parking prévu pour les covoitureurs pour avantager le covoiturage puisqu'il faut bien que celui qui accepte de covoiturer des passagers y trouve un avantage. C'est un sujet important.

Voilà. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Bagnon.

N° 2022-0993 - déplacements et voirie - Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) Trévoux-Sathonay-Lyon - Avenant n° 1 à la convention de financement partenarial des études et expertises pré-opérationnelles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0993, avec un avis favorable de la commission, et nous avons une demande de temps de parole du groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère Coïn : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous donne l'opportunité de réaffirmer le ferme soutien de notre groupe au projet de bus à haut niveau de service reliant Trévoux à Lyon *via* Sathonay-Camp et desservant plusieurs communes du Val de Saône.

Pour rappel, ce projet est porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec plusieurs établissements publics et collectivités, dont l'AOMTL et la Métropole de Lyon. Il bénéficiera de 18 km de voie réservée en utilisant l'ancienne ligne ferroviaire entre Trévoux et Sathonay-Camp. D'après les estimations, il devrait capter entre 7 500 et 9 500 voyageurs par jour. Sa mise en service est prévue pour 2025, un calendrier prévisionnel qui correspond avec celui de l'amplification de la zone à faibles émissions. D'ailleurs, et en toute logique, celle-ci devrait accroître le nombre d'usagers au quotidien, notamment avec ceux qui feront le choix de se détourner de la voiture.

Il offrira une nouvelle solution de mobilité aux Lyonnais et aux Aindinois ainsi qu'aux habitants du Plateau nord et du Val de Saône, deux territoires métropolitains attractifs et en développement, qui voient leur population augmenter chaque année. Le BHNS Lyon-Trévoux est plébiscité par les citoyens. Pour ces raisons, il est fortement soutenu par les Maires et les élus municipaux des communes qui seront desservies.

Il sera complémentaire aux corridors de bus pour les lignes 40 et 70 pour lesquels vous entreprenez des travaux importants, indispensables pour les rendre plus efficaces et attractifs. Nous soulignons l'investissement de la Métropole et de l'AOMTL.

Depuis de nombreuses années, notre groupe est mobilisé pour défendre l'arrivée du BHNS, un engagement guidé par notre volonté d'apporter des solutions concrètes aux habitants. En ce sens, il est inacceptable d'entendre que la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes n'arrivent pas à travailler ensemble, que ce soit pour ce projet ou pour le RER lyonnais. C'est l'intérêt général qui prime sur les considérations politiciennes, qui d'ailleurs éloignent les citoyens de nos instances.

Il s'agit également de ne pas refaire l'histoire, en revenant sans cesse sur le choix du BHNS par rapport à la solution ferroviaire. Nous devons nous projeter dans l'avenir, de façon pragmatique, pour que le projet puisse voir le jour dans le calendrier proposé. C'est, vous pouvez l'entendre et le comprendre, la seule attente de nos concitoyens.

Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, je crois au BHNS, le groupe Synergie, élus et citoyens également. Les habitants attendent ce projet depuis bientôt 50 ans. Nombre d'élus sont prêts à travailler sur ce projet parce qu'ils croient en sa pertinence.

Et vous, y croyez-vous vraiment ? Êtes-vous en mesure de vous engager fermement pour faciliter la concrétisation de ce projet ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas.

M. le Vice-Président Kohlhaas : J'ai plusieurs petits doutes sur le contenu de votre intervention. D'abord, sur "50 ans", parce que je n'étais pas encore suffisamment âgé pour être élu et suivre ce dossier. Moi je le suis depuis 25 ans. Et d'ailleurs, l'assemblée générale de l'association CTVS (collectif des transports du Val de Saône) a lieu samedi prochain et je crois qu'ils ont invité le Vice-Président de la Région et votre serviteur et je ne sais pas si Frédéric Aguilera y sera, mais moi j'y serai.

Sur le deuxième point sur lequel j'ai un doute, c'est l'horizon d'une livraison en 2025 puisqu'il me semble que, déjà, lors du dernier comité de pilotage, on parlait d'entre 2026 et 2028. Je rappelle que c'est un projet qui est porté par la Région et que, comme il n'y a pas eu, à ma connaissance, de comité de pilotage depuis bientôt un an -je crois me souvenir que le dernier date d'avril de l'année dernière- je ne suis même pas certain que le délai 2026 à 2028 sera tenu.

Après, c'est une délibération qui est une délibération technique, un avenant financier incluant la TVA, une étude pour laquelle la Métropole s'était engagée, ce qui montre bien son engagement puisque vous en doutiez à la fin de votre intervention, sur les études de rabattement sur ce projet qui est un projet de transport collectif porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Donc, comme la plupart des haltes sont sur le territoire de la Métropole, nous avons proposé de faire l'étude de rabattement, non seulement sur les haltes de la Métropole, mais sur les haltes qui sont à l'extérieur de la Métropole, en amont, ce qui n'empêche pas d'avoir de sérieux doutes sur la viabilité du projet et son efficacité.

Vous dites qu'il est plébiscité par les citoyens. Je crains, malheureusement, qu'avec les temps de parcours qui sont aujourd'hui prévus par ce projet selon les études, ils soient un peu déçus du résultat. Aujourd'hui, nous avons un projet de BHNS qui fait, effectivement, Trévoux-Lyon en une heure, mais en arrivant à un peu plus de 500 m du pôle d'échange multimodal de Part-Dieu, pour des raisons de retournement complexe, ce qui fait donc un peu plus d'une heure pour faire Trévoux-Part-Dieu.

Vous l'avez dit, nous avons travaillé avec le SYTRAL et la Métropole sur la mise en place de corridors bus sur les lignes 40 et 70. Les lignes 40 et 70 ne montent pas jusqu'à Trévoux puisque Trévoux n'est pas dans le périmètre de l'AOMTL SYTRAL, mais à partir de Neuville, nous avons des temps de parcours qui seront donc nettement inférieurs à ce BHNS, pour un coût d'investissement qui est de 2 M€. Les corridors bus, c'est la priorité au feu plus des couloirs d'approche, donc un temps de parcours nettement meilleur que celui du BHNS puisqu'en plus, les lignes 40 et 70 ont plus d'arrêts. Ils sont donc plus proches pour les citoyens.

Et puis, il y a, pour un certain nombre d'habitants du Val de Saône, quand même la solution évidente du rabattement sur les lignes ferroviaires TER opérée par la Région sur la rive droite de la Saône. De mémoire, Saint-Germain-au-Mont-D'or, qui est proche d'un certain nombre de ces communes, est à 12 minutes, je crois, de Part-Dieu -à quelques minutes près, à vérifier-, mais un temps de parcours très compétitif. Donc, je crains que les objectifs de ce BHNS aient du mal à être remplis. Mais, pour l'instant, la Métropole et le SYTRAL attendent qu'un nouveau comité de pilotage ait lieu pour faire le point sur ce dossier, bien évidemment, et participe et mène les études de rabattement, comme prévu dans la convention initiale.

M. le Président : Merci monsieur le Vice-Président d'avoir rappelé ce que nous faisons sur le secteur en termes de déplacements et, madame Coin, vous vouliez encore dire un mot je crois. Allez-y.

Mme la Conseillère Coin : Ma première manifestation, en 1983, j'avais 10 ans, à la gare de Trévoux, pour le train, déjà à l'époque. Donc, je peux vous dire que cela va faire 50 ans l'année prochaine que les habitants de Trévoux... Donc, vous savez mon âge. Vous pourrez me souhaiter mon anniversaire l'année prochaine... Pour le train à l'époque, mais bon cela avance.

La seconde chose, c'est que 12 minutes, c'est de la gare d'Albigny pour aller à Lyon, pas de Saint-Germain.

M. le Président : Merci. Puis, pour compléter les propos du Vice-Président, quand j'ai vu Laurent Wauquiez en juillet 2020, le BHNS a fait partie des sujets que l'on a évoqués. Il m'a demandé quelle était notre position. J'ai été très clair : peut-être que nous n'aurions pas fait ce choix si nous avions dirigé la Région, mais ce n'est pas le sujet. La Région a fait un choix. Elle a fait le choix du BHNS. Nous le respectons. Et donc, je lui ai dit très clairement que nous ne mettrions aucun obstacle pour développer ce projet. Je constate qu'il était annoncé en 2025. On me parle de 2028. Voilà, nous verrons ce que fait la Région, mais c'est sa responsabilité et en aucun cas, nous pourrions être tenus responsables du choix de la Région s'il devait évoluer pour être tout à fait clair.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

- "Dans l'introduction de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Cet avenant acte que les reliquats de crédits affectés à cette convention seront utilisés pour des études complémentaires répondant aux mêmes objectifs que la convention initiale. Il respecte la répartition financière hors taxe approuvée et votée dans la convention initiale mais génère une incidence financière pour la Métropole qui devra s'acquitter de la TVA induite par l'étude de rabattement dont elle est maître d'ouvrage."

au lieu de :

"Cet avenant acte que les reliquats de crédits affectés à cette convention seront utilisés pour des études complémentaires répondant aux mêmes objectifs que la convention initiale. Il est sans incidence financière. Il sera voté par les partenaires co-financeurs avant entrée en vigueur."

- Dans l'exposé des motifs **III - Plan de financements**, il convient de lire :

"Cet avenant respecte les montants hors taxe de la convention initiale, en conformité avec la répartition partenariale approuvée et votée par chacun d'eux."

Partenaires	Participations	Parts
	Montant (en € courants HT)	%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	1 042 720	57
Métropole	521 280	28
Département de l'Ain	220 800	12
Communauté de communes Dombes Saône Vallée	55 200	3
Total	1 840 000	100 %

Cependant, la prise en charge directe de l'étude d'accessibilité multimodale aux stations du BHNS par la Métropole modifie la destination des crédits, de crédits de subventions en crédits d'études, ces derniers étant soumis à la TVA. La Métropole doit ainsi s'acquitter de 20 000 € de TVA sur les 100 000 € HT d'études pris en compte dans l'avenant."

au lieu de :

"Cet avenant doit représenter un impact financier neutre pour les partenaires, en conformité avec la répartition partenariale approuvée et votée par chacun d'eux."

Les participations respectives des partenaires au plan de financement global restent inchangées :

Partenaires	Participations	Parts
	Montant (en € HT)	%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	1 042 720	57
Métropole	521 280	28
Département de l'Ain	220 800	12
Communauté de communes Dombes Saône Vallée	55 200	3
Total	1 840 000	100 %

Cet avenant doit représenter un impact financier neutre pour les partenaires, en conformité avec la répartition partenariale approuvée et votée par chacun d'eux."

M. le Président : Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Kohlhaas.

M. le Président : La Vice-Présidente Emeline Baume et moi-même étant en conflit d'intérêt, une nouvelle fois, pour le prochain rapport, ce que je trouve un peu regrettable, nous ne pourrions pas intervenir et donc, c'est la Vice-Présidente Béatrice Vessiller qui préside la séance.

Présidence de madame Béatrice Vessiller
2^{ème} Vice-Présidente

N° 2022-1007 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Mme la Présidente : Monsieur le Vice-Président Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-1007. La commission a donné un avis favorable et nous avons trois minutes pour le groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère Asti-Lapperrière : Monsieur le Président, chers collègues, l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise a connu une année 2021 particulière, pour ne pas dire difficile, avec la perte brutale, triste et poignante de son Directeur général, Jean-Charles Foddis. Le groupe Synergies-Métropole témoigne, à nouveau, sa solidarité à sa famille, à ses proches ainsi qu'à l'ensemble des salariés de la structure qui ont collaboré avec lui.

L'ADERLY a fait ses preuves, a démontré tout son intérêt et toute son utilité. Avec plus de 569 entreprises accompagnées dans la dernière décennie, elle a facilité la création de 10 386 emplois directs. Par sa capacité à promouvoir la Métropole de Lyon auprès des acteurs économiques français et internationaux, elle a permis l'implantation, malgré la crise sanitaire, de 62 entreprises en 2021. C'est un résultat à souligner, à faire connaître.

Son savoir-faire et son expertise ont contribué et contribuent aujourd'hui à l'attractivité de l'agglomération lyonnaise. Avec OnlyLyon, elle a réussi la prouesse de faire rayonner notre territoire dans le monde, notamment dans les capitales européennes, tout en donnant la possibilité aux citoyens métropolitains, aux Grand Lyonnais, de s'identifier à une marque et à un logo.

En ce qui concerne le développement économique, nous osons le dire, l'ADERLY donne du sens à l'expression "Faire Métropole".

Alors bien sûr, l'ADERLY peut s'améliorer. Elle peut encore davantage s'ouvrir au-delà de la ville centre, de la Ville de Lyon, pour se rapprocher et mettre en lumière tous les territoires de la Métropole. C'est, d'ailleurs, une des missions que nous vous proposons de lui confier.

Elle peut encore davantage s'adapter aux changements qui sont à l'œuvre aujourd'hui en soutenant, notamment, des projets engagés dans la transition écologique et dans l'économie sociale et solidaire. Vous lui avez donné de nouvelles orientations en ce sens et nous ne doutons pas que les objectifs confiés seront atteints.

L'année dernière, nous nous étions opposés à la diminution de 5 % du budget de l'ADERLY. Cette année encore, nous regrettons que vous ne soyez pas revenu sur cette décision, d'autant que l'inflation réduit mécaniquement les possibilités de l'association.

Monsieur le Président, les bilans positifs de l'ADERLY et d'OnlyLyon, présentés dans cette délibération, nous démontrent que vous avez, que nous avons tous à notre disposition un outil de développement et d'attractivité économique pertinent et efficace. Ainsi, nous vous appelons à continuer de soutenir l'ADERLY, mais plus encore, à être ambitieux pour elle et à travers elle.

Car c'est bien nourrie d'une ambition assumée, traduite par des moyens renforcés, que l'ADERLY sera en capacité de faire rayonner la Métropole de Lyon, d'attirer de nouvelles entreprises sur son territoire et, ainsi, de générer la création de milliers d'emplois qui bénéficieront directement à l'économie locale et à nos concitoyens.

Je vous remercie.

Mme la Présidente : Nous avons dix minutes pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller Pelaez : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais d'abord rendre ici hommage à tout le travail réalisé par Jean-Charles Foddis à la tête de l'ADERLY, qui nous a quittés prématurément.

Il y a un an, votre majorité a fait le choix de diminuer de 5 % la subvention attribuée à l'ADERLY. Il s'agissait déjà d'un très mauvais signal envoyé aux acteurs économiques.

Vous aviez alors indiqué, pour rassurer, que cette baisse était temporaire, expliquant qu'elle était liée à une baisse des déplacements de l'Agence en 2020 suite au contexte Covid et les différents comptes rendus de séance en font foi.

2022 est arrivée et ce qui était annoncé comme temporaire s'avère finalement être permanent.

Nous n'oublions pas non plus que le versement de la seconde partie de la subvention de la Métropole n'était pas garanti, mais conditionné aux résultats d'un audit de la structure. Cet audit, nous vous l'avons demandé, vous nous l'avez promis en commission et nous l'avons reçu, effectivement, lundi matin, ce matin, une heure avant le début du Conseil.

Il y a là un véritable problème dans la communication, monsieur le Président, des informations demandées par les élus en temps et en heure. C'est quasi systématique. Où est la transparence promise ? Je veux bien entendre qu'il ne s'agit pas de mettre les services sous pression. Mais ici, il s'agissait d'envoyer un simple mail avec le rapport en pièce jointe l'après-midi suivant la commission.

Alors, quoi qu'il en soit, il semblerait que vous ayez été satisfait par les conclusions de cet audit puisque le budget de la structure reste stable cette année, sur la base de la baisse de l'année dernière.

Mais ne pensons pas pour autant que l'ADERLY est sauvée. Vous l'avez-vous-même reconnu, la Covid et le décès brutal de Jean-Charles Foddis ne vous ont pas permis d'aller au terme de votre travail et au bout de vos ambitions pour cette année.

Nous attendons toujours vos conclusions sur la gouvernance de la structure que vous aviez âprement critiquée l'an dernier. Vous estimiez, en effet, que la Métropole ne pesait pas assez dans la prise de décisions, eu égard à la portée de son financement.

Lorsqu'on regarde en détail la délibération, l'impression demeure que la structure est toujours sous surveillance. Et dans ce contexte, il est difficile de croire à vos éléments de langage sur le temps nécessaire pour se connaître et la confiance qui se serait installée depuis, l'idée toujours d'une partition à deux voix où chacun poursuit son propre but.

Alors, vous avez présenté votre nouvelle feuille de route pour l'ADERLY que l'on pourrait résumer simplement en "accueillant moins, mais mieux".

En 2021, l'ADERLY a ainsi accompagné près de 62 entreprises, soit le plus faible nombre d'implantations depuis 2013. Et cela n'est pas dû qu'à la crise sanitaire.

Même sans elle, vous assumez une baisse de voilure qui vous aurait amené autour de 80 implantations, ce qui reste bien en deçà des années précédentes.

Alors j'anticipe déjà la critique : vous allez nous répondre que cela s'explique aussi par la difficulté à trouver du foncier à destination des entreprises. Alors, je vous réponds par avance que le PLU-H de 2019 s'assurait du maintien de réserves foncières avec 6 880 ha classés en zone économique, dont 1 760 ha consacrés à la production, à l'artisanat et à l'industrie. Et que c'est cette majorité, avec la modification n° 3 du PLU-H, qui prévoit de rétrozoner 750 ha, dont une bonne partie liée aux extensions de l'activité économique à long terme.

Pour 2022, vous fixez une feuille de route précise :

- 60 entreprises implantées,
- 40 % des projets implantés avec un ou plusieurs impacts,
- 10 projets ESS (économie sociale et solidaire) accompagnés,
- 15 % des projets implantés hors Métropole.

Il ne s'agit désormais plus d'accompagner toutes les entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire, il faut désormais montrer patte verte pour avoir le droit d'être accompagné. Et il ne s'agit pas simplement de prioriser les implantations dans certains secteurs clés, ce qui peut se comprendre, mais bien de mettre des barrières à l'entrée.

Alors, comment choisir les entreprises que vous estimez dignes de s'implanter dans la Métropole ?

Vous vous êtes dotés d'un outil pour calculer l'impact de chaque nouvelle implantation d'entreprise au regard d'un certain nombre de critères :

- le rapport entre le foncier nécessaire et le nombre d'emplois créés,
- les retombées en matière d'achats des entreprises sur le territoire,
- leur faible empreinte carbone.

Cet outil a été élaboré en lien avec la start-up Gen'éthic. Il s'agit, je cite : "d'évaluer la typologie d'investisseurs derrière le projet, de façon à privilégier les porteurs de projets vertueux, s'inscrivant de façon globale et avérée dans des démarches sociales et environnementales." On comprend mieux la présence de certains élus à des manifestations pour demander le départ d'entreprises qu'ils estiment non vertueuses. Les salariés apprécieront.

Demain, un grand groupe comme Boehringer Ingelheim, avec ses 700 salariés sur site, pourra-t-il toujours se développer à Lyon ?

Cette démarche et cet outil, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler lors du SPAR (schéma de promotion des achats responsables) concernant les achats publics de la Métropole et du Total impact score, dont tout laisse penser qu'il deviendra obligatoire pour les entreprises souhaitant obtenir des marchés publics.

Les choses sont déjà très claires pour l'ADERLY. Je cite encore : "Sur 2022, l'Agence définira des seuils minimaux sur la base des résultats des projets sur la grille de notation, en-deçà desquels le projet pourrait ne pas être accompagné par l'ADERLY."

Alors, on en est là. C'est, à notre sens, une terrible erreur car, en ne vous consacrant qu'aux secteurs économiques qui vous intéressent, vous prenez le risque de passer à côté des prochaines pépites, que d'autres agglomérations auront moins de scrupules à accueillir.

Et les cycles économiques sont fortement liés aux signaux envoyés. Ce n'est pas parce que nous vous avons laissé une agglomération économiquement dynamique, qu'il faut se reposer sur ses acquis.

D'autant plus que le bilan économique et environnemental de l'ADERLY est reconnu par tous. Les résultats de l'étude du Cabinet de conseil en stratégie de développement durable Utopies sont éloquentes : 569 entreprises sont encore en activité sur les 884 qui se sont implantées sur le territoire grâce à l'ADERLY ces 10 dernières années, ce qui représente près de 10 400 emplois directs, soit près de 8 % des créations nettes d'emplois sur l'aire métropolitaine de Lyon-Saint-Étienne.

L'économie de proximité et les circuits courts ont fortement gagné dans cette dynamique d'implantation d'entreprises avec une croissance du volume des achats réalisés localement de + 38 %.

Sur le plan environnemental, avec les relocalisations d'activités, on estime que les actions de l'ADERLY, depuis 10 ans, ont permis d'éviter l'émission de 70 kilotonnes de CO₂ ! Alors, ne cassez pas tout cela en ayant une vision fermée, restrictive et sinistre. Ne créez pas les conditions, par exemple, de faire partir de grands groupes, comme par exemple Bayer.

Mais il est vrai que vous ne voyez Lyon que comme un chef-lieu de département et pas une capitale économique européenne. Pour vous, l'attractivité est un gros mot. Votre diagnostic exprime noir sur blanc en annexe que nous sommes "une ville pas très sexy ni moderne", "associée à une forme d'arrogance".

Votre note d'intention est claire : positionner Lyon comme la Métropole la plus recommandée par ceux qui la vivent et qui l'animent, un nouveau modèle à la lyonnaise, en quelque sorte, que vous comptez présenter au MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier).

Si votre modèle est celui que l'on constate depuis deux ans avec une hausse de l'insécurité, d'une ville sale et inaccueillante et des quartiers saccagés, alors, soyez assurés que vous serez bien recommandés.

Je vous remercie.

Mme la Présidente : Nous avons trois minutes pour le groupe Progressistes et républicains, s'il vous plaît.

Mme la Conseillère Prost : Je vous remercie madame la Présidente de séance. Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je me joins également au message de soutien adressé aux proches de monsieur Foddis et aux équipes de l'ADERLY.

En parallèle, la crise sanitaire a entraîné d'importantes conséquences sur la vie économique de notre pays et de notre Métropole et, malheureusement, la guerre aux portes de l'Europe que nous vivons actuellement va encore aggraver la situation.

Les choix que nous avons faits et l'investissement qui a été le nôtre en 2019, puis la mobilisation de toute la force de frappe de la Métropole lors du premier confinement, et un plan d'urgence de 100 M€, ont permis à bon nombre de petites entreprises de tenir le choc.

Aujourd'hui, et les chiffres présentés dans cette délibération le prouvent malheureusement, la relance reste très difficile pour nos entreprises, avec une forte baisse du nombre d'implantations cette année encore.

Dans ce contexte, il est important de mettre en œuvre tous les outils qui pourront nous aider à soutenir nos entreprises et à saisir toutes les opportunités pour profiter de la relance économique.

Aussi, nous nous inquiétons des choix stratégiques que vous opérez sur cet outil qu'est l'ADERLY et qui, comme le bilan des 10 dernières années le montre -et cela a été rappelé-, a fait ses preuves en matière de développement économique et de reconnaissance de tous les secteurs.

Certes, il est normal de faire évoluer nos pratiques avec la construction d'une stratégie numérique ambitieuse et le déploiement d'outils virtuels et nous ne reviendrons pas sur vos choix dans ce domaine.

Nous sommes, en revanche, plus inquiets concernant votre approche sectorielle.

Vos objectifs 2022 sont les mêmes qu'en 2021 et restent très loin de ceux de l'avant-crise. Vous expliquez cela en déclarant vouloir privilégier la qualité à la quantité. Nous vous le répétons souvent ici, des entreprises, ce sont des emplois pour nos concitoyens. Et s'il nous faut être exigeant pour la qualité de ces emplois et le respect de nos territoires, il ne faudrait pas que ce jeu d'affichage décourage les entreprises et que nous installions une lente décroissance sur nos territoires.

Au contraire, nos entrepreneurs ont besoin d'être rassurés sur vos intentions et sur votre réelle volonté de voir le dynamisme économique de notre Métropole se relancer.

Monsieur le Président, nous voterons donc pour cette délibération, mais avec de nombreuses réserves. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Compte tenu des conflits d'intérêt du Président et de la Vice-Présidente à l'économie, nous allons procéder au vote et ils apporteront des réponses après le vote.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme Augey Camille, Mme Baume Émeline, M. Bernard Bruno, Mme Dromain Hélène, M. Kimelfeld David, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'ADERLY, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Longueval.

Présidence de Bruno Bernard
Président

M. le Président : Merci. Je donne la parole à la 1^{ère} Vice-Présidente, Émeline Baume.

Mme la Vice-Présidente Baume : Merci. Chers collègues, une précision-clarification : l'ADERLY ne travaille pas pour la croissance endogène, la croissance des entreprises du territoire. C'est pour vous répondre sur vos craintes émises sur le fait que l'on n'accompagnerait pas les entreprises du territoire. Si si, nous avons 14 développeurs économiques, vous en connaissez personnellement certaines et certains et il n'y a aucune difficulté, on accompagne la croissance des entreprises. Vous pouvez demander au cercle Pépites, au réseau Entreprendre du Rhône, et c'est bien notre priorité.

Deuxième clarification pour mon collègue Louis Pelaez : sauf erreur de ma part, il n'y a que 60 ha UEI1 qui sont rétrocédés et nous nous attachons, avec le Président Bruno Bernard, à maintenir ces espaces pour des activités productives, voire même, comme vous l'avez observé dans le cadrage budgétaire jusqu'à 2026, vous aurez noté les 48 M€ pour le foncier économique, 48 M€ qui, sauf erreur de ma part, n'existaient pas par le passé. Donc, c'est pour vous montrer l'engagement que nous avons pour les entreprises du territoire à les accompagner dans leur croissance, pour développer des emplois locaux et des structures qui ont déjà trouvé leur positionnement.

Sur le fait de nous interpeller par rapport à notre politique de filières, oui, nous assumons collectivement accompagner les entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire au regard de l'impact carbone. La situation internationale nous y invite encore plus, le sujet de la sobriété et de l'efficacité et énergétiques, le sujet d'accompagner les filières d'activités économiques qui sont déjà présentes sur le territoire et pour lesquelles il pourrait manquer des éléments, je pense à la filière santé, nous nous sommes tous vus, pour certains et certaines, chez Sanofi il y a quelques semaines.

Vous citez Boehringer, l'approche globale une seule santé, c'est Boehringer qui la porte très haut avec VetAgro. Et vous pouvez demander à Boehringer, qui siège à l'ADERLY, il n'y a eu aucun manquement de la Métropole sur ce sujet-là. Nous avons bien entendu la filière du bâtiment, la filière de l'alimentation, la filière du textile, la filière de la mobilité. Tout cela correspond aux filières d'activités économiques qui pèsent lourd dans l'empreinte matérielle du territoire. Donc, nous sommes cohérents.

Pour ce qui est du dialogue, madame, avec les territoires aux franges -sans jeu de mots- connectés à la Métropole de Lyon, que ce soit Saint-Étienne Métropole, la CAPI, Villefranche, Roanne, Vienne, etc., comme vous le savez -et je sais que vous le savez- c'était déjà le cas par le passé, nous avons un propos très clair sur la coopération territoriale que nous mettons en œuvre avec Saint-Étienne Métropole avec deux objets que vous connaissez : le fonds d'amorçage industriel et la Fondation pour la reconexion à l'industrie et que nous mettons en place avec l'ADERLY bien entendu.

Je termine là-dessus parce que c'est l'essentiel, c'est l'expertise des hommes et des femmes qui sont à notre service collectivement au sein de cette agence qui est un outil formidable. Bien entendu que nous nous associons à la difficulté, aux moments terribles qu'ont dû traverser les hommes et les femmes de l'ADERLY suite au décès de Jean-Charles Foddis. Comme vous le savez, le recrutement de la nouvelle directrice ou du nouveau directeur est en cours. Je souhaite, à titre personnel, que nous ayons une femme ou un homme pour accompagner les équipes au 1^{er} juin et nous ne manquerons pas de faire un point en commission économie à ce sujet. Je vous remercie.

M. le Président : Merci madame la Vice-Présidente et pour votre investissement sur ce sujet, comme sur les autres, et pour celui-là, en lien intelligent et efficace avec la CCI (Chambre de commerce et d'industrie).

N° 2022-1019 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attribution de subventions pour la saison 2021-2022 - Délégation Développement responsable - Direction Sports

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Ben Itah a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-1019, avec un avis favorable de la commission et nous avons une intervention du groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère Saint-Cyr : Merci. Je suis la seule à intervenir sur ce dossier, mais je n'ai aucun doute que tous les groupes vont s'associer à mon intervention, donc cela va permettre de réconcilier monsieur Badouard et monsieur Pelaez.

Monsieur le Président, chers collègues, monsieur Ben Itah, le groupe Synergies-Métropole profite des différentes subventions que nous votons pour les clubs sportifs du territoire pour remercier l'ensemble des dirigeants, des éducateurs, des entraîneurs, majoritairement bénévoles, qui font vivre le sport dans la Métropole de Lyon. Parce qu'ils permettent à de nombreux jeunes d'accéder à la pratique sportive, les subventions de la Métropole leur sont essentielles. Plus qu'un soutien financier, c'est une marque de reconnaissance que nous leur adressons.

Au sujet de la délibération n° 2022-1019, nous tenions à souligner le travail mené, depuis plusieurs années, par les clubs professionnels pour accompagner les jeunes sportives et sportifs dans leur scolarité. Nous savons à quel point le sport professionnel est concurrentiel, parfois élitiste, et il est fondamental que les jeunes aspirants aient la possibilité de poursuivre leurs études et leur insertion professionnelle en cas d'échec.

De même, nous soutenons le travail engagé par les clubs pour développer le sport féminin. Les clubs accompagnent de mieux en mieux les femmes dans leur pratique sportive et veillent de mieux en mieux à ce qu'elles puissent s'épanouir, tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie familiale. Les dispositifs mis en place pour soutenir les sportives dans leur maternité en sont le plus bel exemple.

Cette dynamique est appuyée par la Métropole de Lyon, un soutien renforcé qui, nous l'espérons, encouragera le développement du sport féminin dans notre agglomération. Les performances sportives et l'image positive que renvoie l'OL féminin en France et en Europe nous démontrent que le sport féminin a un fort potentiel que nous devons le promouvoir et l'encourager.

En ce sens, je tiens à souligner la pertinence de l'audit des clubs professionnels que nous avons pu mener la semaine dernière. Ces moments d'échanges avec les clubs, qui viennent nous présenter leurs actions et leurs projets, nous permet à nous, Conseillers métropolitains, de voir concrètement à quoi servent les financements votés et de mesurer leur impact positif sur le quotidien des sportives et des sportifs.

Le sport permet à des personnes issues de tous les horizons de se rencontrer, d'apprendre, de partager des émotions. Comme la culture, le sport est un vecteur de lien social, indispensable pour que nous fassions société. Le sport permet la transmission de valeurs fortes, comme l'entraide, la solidarité, le partage ou encore la lutte contre le racisme, contre l'homophobie, contre toutes les formes de discriminations.

Parce que le sport doit être également mobilisé pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, nous soutenons les différentes augmentations accordées aux clubs féminins et voteront donc pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci madame Saint-Cyr pour votre intervention.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Ben Itah.

N° 2022-1020 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Partenariat avec OXFAM - Trailwalker 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Sports

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Ben Itah a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-1020. Il y a quatre demandes d'intervention, à commencer par le groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller Grivel : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller Pelaez : Monsieur le Président, mes chers collègues, en début de ce Conseil, nous avons eu l'occasion d'introduire la notion d'égologie, d'une majorité qui se parle uniquement à elle-même, et ce dont nous allons débattre en est un parfait exemple. Car, excusez-moi de vous le dire comme cela, mais tout est problématique dans cette délibération.

Vous nous proposez un partenariat avec l'association OXFAM pour organiser un *trail* solidaire sur le territoire de la Métropole.

Premièrement, lorsqu'on se penche sur le rapport, l'intérêt pour notre collectivité de participer à l'organisation de cet événement n'est pas très explicite. Tout juste, apprenons-nous que : "La Métropole soutient les clubs sportifs et les manifestations sportives qui contribuent à l'animation de son territoire et à la mise en œuvre de sa politique sportive". On a quand même déjà fait plus clair et engageant.

Par ailleurs, et contrairement à ce qui s'est fait régulièrement, il n'y a aucune information sur les retombées locales espérées. J'ai beau avoir cherché dans la convention, je n'ai trouvé aucune clause d'éco-responsabilité !

Pourtant, vous en avez mis des clauses d'éco-responsabilité dans toutes les conventions de subventions, notamment pour les clubs sportifs. Tout le monde se souvient pourtant que les Verts avaient soulevé une polémique en exigeant de la course *Run in Lyon* des comportements plus écoresponsables en supprimant, notamment, la distribution des maillots. Nous espérons vous trouver toujours aussi vigilants sur ce sujet.

Deuxièmement, concernant l'aspect financier, notre Métropole apparaît comme étant la seule partenaire de ce nouvel événement sur notre territoire. Les montants de subvention sont conséquents. On parle de 61 000 €, soit près de 20 % du coût total de l'événement, près de 75 € de subvention publique par participant tout de même !

Sauf erreur de notre part, nous ne voyons pas d'autres événements sportifs d'ampleur encore soutenus à ce niveau par la Métropole.

Ce *trail* d'OXFAM est, aussi, organisé ailleurs en France. Et pour le même évènement, avec 860 participants et 640 supporters, soit une dimension identique à celle prévue dans notre Métropole, la Ville de Dieppe a versé, en 2022, une subvention de 45 000 €. C'est quand même près de 25 % de moins que ce qui est demandé à la Métropole de Lyon pour un évènement regroupant le même nombre de participants.

Alors, au vu du flou artistique autour des raisons d'agir de la Métropole et du montant de la subvention, il serait souhaitable, pour des questions de transparence, que vous adoptiez un dispositif-cadre de soutien aux évènements sportifs clarifiant les critères d'attribution des subventions.

Mais ce n'est pas tout. Au-delà de cette subvention, la Métropole va dérouler le tapis rouge sur la communication autour de l'évènement :

- communiqué de presse commun pour annoncer le partenariat et point presse pendant l'évènement,
- mise à disposition des supports de communication de la Métropole avec articles dans le magazine du Met' et sur internet,
- et un réseau d'affichage de pas moins de 70 faces publicitaires.

Alors, on vous pose la question : est-ce que la promotion s'affichera également sur les panneaux numériques, comme pour le REV (Réseau express vélo) ?

Tout cela fait quand même beaucoup pour un évènement qui s'attend, je le rappelle, à un petit millier de personnes sur deux jours, participants, supporters et organisation comprise. D'autant qu'on sent une nouvelle fois, dans ce dossier, le respect du vote démocratique dans notre assemblée et des élus dans leur ensemble car, bien que rien n'ait encore été voté, la Métropole de Lyon s'affiche pourtant déjà comme partenaire sur le site internet d'OXFAM.

Alors, tout cela dans ce dossier laisse, en effet, penser que l'association aurait pu avoir des garanties qui ne lui laissent aucun doute sur l'octroi de sa subvention.

Les réponses apportées en commission sur ce sujet font, en effet, penser à une commande directe du Cabinet car n'oublions pas qu'OXFAM n'est pas n'importe quelle association, elle est présidée par madame Cécile Duflot, ancienne secrétaire générale d'Europe Écologie-Les Verts.

Et nous n'oublions pas, non plus, que monsieur votre Directeur de Cabinet a été Chef de Cabinet adjoint de la même Cécile Duflot au ministère de l'Égalité des territoires et du logement. Madame Duflot, qui nous a gratifiés de sa présence lors d'une conférence la semaine dernière sur "Comment combattre les inégalités femmes-hommes ?" -c'est très bien- et où vous étiez présent, monsieur le Président, pour évoquer notre Métropole.

Et là, nous n'avons pas entendu le groupe des égologistes s'indigner publiquement que ce soit un homme qui soit invité pour parler d'égalité femmes-hommes, pourtant délégation de Michèle Picard. Ils savent pourtant si bien le faire en Conseil métropolitain, si bien qu'on se demande si ce n'est pas là leur seule fonction.

Mais n'oublions pas non plus, monsieur le Président, que madame Duflot n'hésite pas à se présenter comme votre amie. Pourtant, l'article 16.1 de la convention que vous nous proposez d'adopter vous-même précise : "Il y a conflit d'intérêt lorsque la réalisation impartiale et objective de l'opération est compromise pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif".

Alors, bien évidemment, monsieur le Président, dans l'intérêt de notre collectivité, nous espérons que vous ne prendrez *a minima* pas part au vote et que toutes les personnes concernées n'ont pas pris part, de près comme de loin, à l'instruction de ce dossier.

Enfin, il y a un aspect profondément contestable dans cette association : c'est sa propension à participer à une forme de manipulation et de désinformation en sortant des études chocs jouant sur l'émotion plutôt que la raison, et à la méthodologie plus que douteuse.

OXFAM, c'est un peu le symbole d'une élite politique moralisatrice qui va pantoufler à la tête de grosses ONG dans une organisation qui milite d'un côté contre la pauvreté et les inégalités sociales et qui, de l'autre, supprime brutalement 1 450 emplois en 2020, tout en faisant appel au bénévolat des jeunes.

Le symbole de l'égologie en somme. Il y a un côté intimement malsain dans cette majorité où l'essentiel des membres de votre groupe est issu de ce petit monde militant. Ce petit monde qui, une fois aux commandes, passe son temps à mettre en place des politiques subventionnant les organisations dont ils sont issus.

Vous qui aimez tant porter l'idée de biens communs, si vous me permettez que je me permette de vous donner un léger petit conseil, faites attention à ce que l'organisation de votre pouvoir ne soit finalement qu'une forme de confiscation de l'intérêt général par les promoteurs d'intérêts particuliers, par des particuliers, pour des particuliers.

Mais c'est vrai, avec vous, la politique c'est différent. Vous n'êtes pas organisé en groupes de pression, mais en associations citoyennes. Vous ne faites pas du lobbying, mais du plaidoyer. Pas de conflit d'intérêt, seulement l'engagement militant. Vous êtes, en somme, le camp du bien.

Comprenez que cela n'est pas plus éthique que ce vous dénoncez constamment chez les autres de manière si moralisatrice et Dieu sait que vous nous en avez donné des leçons pendant la campagne électorale !

En commission, même des membres de votre majorité se sont posé des questions sur cette délibération. Alors, si OXFAM peut effectivement proposer des actions utiles -pourquoi pas- cela ne justifie pas tout. Et dans ces conditions, je vous propose de nous prononcer contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président : La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère Pouzergue : Monsieur le Président, chers collègues, voilà un bel exemple d'une délibération politique cachée sous une l'organisation d'une manifestation sportive, le *Trailwalker*, organisée par OXFAM France. Cela a été dit, un *trail* par équipe de quatre, 100 km, 30 heures, un beau défi sportif et pour de belles causes regroupées dans la lutte contre la pauvreté.

Sauf, qu'à la lecture de la délibération, on ne retrouve rien de tout cela.

Si on regarde le budget, je vais vous parler un peu chiffres, l'équilibre est atteint par trois recettes particulières. D'abord, les frais d'inscription. On parle d'une recette de 24 500 €, grâce à une inscription à 180 €, ce qui, si on fait le calcul, représenterait 136,11 équipes. Drôle de calcul ! Encore plus difficile à comprendre, la délibération parle de 600 participants, soit 150 équipes.

Mais plus que cela, il va falloir engager une forte communication puisqu'il y a aujourd'hui seulement 26 équipes engagées pour un évènement prévu début octobre.

Ensuite, le montant de collecte attendu est de 211 500 €. Si on se base sur le nombre de participants attendus, soit 150 équipes, multiplié par 1 500 € attendus par équipe, on devrait trouver la somme de 225 000 €. Encore une approximation ! Mais cela ne s'arrête pas là, il est indiqué la somme de 240 000 € par OXFAM France sur son site d'inscription. Là encore, il va falloir faire de la communication, je ne me répète pas.

Enfin, le troisième financement est la subvention de la Métropole à hauteur de 61 000 €, chiffre bien adapté car, si on regarde les dépenses de structure, on retrouve 65 000 € : communication, suivi des participants, frais de mission.

Finalement, le budget est équilibré à 300 000 € et ne dégage aucun bénéfice. On se demande donc si l'organisation va récupérer une somme suffisante pour engager ses actions de lutte contre la pauvreté.

D'ailleurs, cela a été dit précédemment, tous les groupes l'ont souligné lors de la commission éducation, culture, sport, vous avez donc, suite à nos remarques et questions, modifié la présentation du budget de l'opération dans la délibération qui nous est proposée. La ligne des produits initialement intitulé "collecte des équipes" est devenue "ressource propre d'OXFAM" pour un montant tout de même de 211 500 €.

Aussi, au vu des faits énoncés (données financières trop approximatives, délibération mal ficelée, fonds publics -cela a été dit- pour financer vos amis politiques), notre groupe votera contre cette délibération.

M. le Président : La parole est au groupe Les écologistes.

M. le Conseiller Marion : Chers collègues, Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais. Alors j'ai bien entendu quelques esprits un peu chagrins, choisissons d'en voir le positif.

Je remercie chacune et chacun de l'intérêt porté à cette délibération. Sincèrement, je les en remercie parce que je trouve que cela montre l'importance de ce sujet et nous allons donc y répondre et le souligner plus encore. Nous pourrions nous rejoindre, bien sûr, sur le bon emploi de l'argent public et donc sur le juste rôle que notre Métropole peut y tenir au regard de l'importance des sujets de mobilisation d'OXFAM.

Nous avons écouté, aussi, les choses que vous avez portées en commission, et je le dis ici puisque j'ai l'honneur de la présider et donc je vais vous répondre depuis cette place qui est la mienne qui est, au sein de cette commission, d'être garant d'une action publique mobilisée sur les grands sujets de notre époque, tout comme vous, et d'être, aussi, garant du fait que les réponses vous parviennent. Elles vous sont parvenues le 9 mars dernier,

comme nous nous y étions engagés. Et je crois que c'est aussi cela faire de la politique autrement, et donc vous avez eu les réponses aux questions que vous nous posiez.

Pour nous centrer quand même sur le fond, si cela intéresse l'ensemble de l'assemblée -ce que je crois, ce que j'espère aussi.

(*Brouhaha*)

Est-ce que j'ai l'attention de tout le monde ? Merci.

Un défi sportif, un défi solidaire qui incarne deux valeurs absolument clés pour notre Métropole, comme pour nous plus généralement les écologistes. Nous sommes heureux, nous sommes fiers d'accueillir l'OXFAM *Trailwalker*. C'est une course en équipe, c'est une course d'endurance, d'émulation collective au bénéfice de la solidarité. C'est une course inclusive aussi, puisque cette mobilisation est un appel aux personnes qui veulent courir, comme à celles qui veulent aider à récolter des fonds, différentes manières de donner de soi-même.

Se dépasser, courir pour un but plus grand que soi, ne rien gagner mais donner de soi-même pour donner à celles et ceux qui ne connaissent pas le confort que nous avons. Et être le plus nombreux possible à y participer. Tout simplement parce que l'on y croit. Alors oui, chers collègues, nous y croyons.

OXFAM est un mouvement mondial de lutte contre les inégalités et la pauvreté. OXFAM travaille dans 70 régions du monde. Soyons plus précis, soyons plus concrets encore, OXFAM c'est l'information sur les questions des inégalités et de la pauvreté, parce qu'il n'y a pas de sensibilisation sérieuse sans une bonne information. OXFAM, c'est aussi l'urgence humanitaire, en soutien à 14 millions de personnes dans le monde : accès à l'eau, aide alimentaire, accès aux victimes de guerre. Voilà qui résonne de façon particulièrement juste, je crois, dans les jours que nous connaissons et face au drapeau ukrainien devant lequel nous siégeons.

OXFAM, c'est aussi le soutien dans la durée au programme de développement humain et c'est enfin une attention particulière aux droits des femmes, parce que c'est juste en soi et parce que les économistes du développement ont amplement démontré le rôle décisif des femmes dans la bonne gestion des investissements qui leur sont confiés.

Alors, nous sommes très heureuses et très heureux d'accueillir cette édition du *Trailwalker*. Cette course solidaire nous permettra collectivement de récolter des dons par les équipes participantes pour financer ces actions d'aide contre la pauvreté et les inégalités. C'est aussi une occasion, pour nous toutes et tous, de déployer l'entraide, le dépassement collectif et c'est une chance pour notre Métropole, pour le territoire de notre Métropole, pour faire connaître et reconnaître la diversité de notre territoire.

Les nombreuses communes traversées nous permettront de montrer au concret comment relier différents sujets que nous travaillons ensemble au sein de cette commission puisque nous croiserons les enjeux sportifs, bien sûr, mais aussi culturels, patrimoniaux et environnementaux. Vous verrez que le tracé permettra de bénéficier des nombreux espaces naturels de notre Métropole, en donnant une place particulière à la présence de l'eau, et aussi de bénéficier du patrimoine, bien sûr, urbain et végétal de nos territoires.

Alors, oui, nous assumons notre soutien à OXFAM, avec cette belle course solidaire. Cette mobilisation d'hommes et femmes qui prennent soin, au jour le jour, des autres, des plus fragiles, de notre biodiversité et de notre planète. Nous assumons ces convictions solidaires et nous redisons notre confiance en l'engagement concret d'OXFAM.

Alors, chers collègues, revenez dans la course, soyez fiers avec nous et retrouvons-nous autour de cet événement. J'ose même vous proposer, madame Pouzergue, monsieur Pelaez et peut-être d'autres qui voudront s'y joindre, que nous montions ensemble une équipe mixte pour courir cette course dans quelques mois et vivre ensemble ce joli risque de la solidarité.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Il y a une demande de prise de parole non prévue du groupe Progressistes et républicains, madame Jannot.

Mme la Conseillère Jannot : Monsieur le Président, chers collègues, juste une explication de vote. En effet, lors de la commission éducation, culture, notre groupe avait émis quelques réserves quant à la rédaction de la délibération donc, nous avons constaté, en effet, que le budget avait été modifié. Quant à la rédaction, nous demandions à ce qu'elle soit clarifiée ainsi que les droits d'inscription qui n'étaient pas clairs, qui ne reprenaient pas les échéances qui variaient, les droits variaient en fonction du moment où l'on s'inscrit.

Donc, nous ne remettons pas en question le travail d'OXFAM, nous soutenons parfaitement les causes qui sont défendues, mais j'avoue que 61 000 € pour OXFAM contre 50 000 € à l'Ukraine, cela nous interroge fortement donc notre groupe s'abstiendra.

M. le Président : Merci. La parole est au Vice-Président Yves Ben Itah.

M. le Vice-Président Ben Itah : Merci monsieur le Président. Pour conclure, je n'ai pas grand-chose à rajouter, le Conseiller Marion, je crois, a bien présenté les enjeux de ce raid, de cet événement sportif mais qui va bien au-delà.

Je crois que tout le monde a reconnu qu'effectivement OXFAM était une association mondiale qui avait tout en utilité et soutenait un certain nombre de programmes humanitaires.

Je crois que nous avons pu rectifier, effectivement, le libellé de la délibération qui était un petit peu maladroit mais, excusez les services des sports qui, actuellement, sont en plein arbitrage et travaillent très fortement.

Concernant le montant, nous soutenons à peu près une centaine de manifestations par an qui va de 1 000 € pour certaines manifestations organisées par des petits clubs jusqu'à, vous le savez, le tournoi de tennis qui vient de se dérouler avec brio, le tournoi de tennis féminin de l'open 6^{ème} sens où nous avons versé 165 000 € à cette structure pour ce beau tournoi de tennis féminin.

Vous voyez, finalement, le rapport en matière budgétaire est tout à fait relatif par rapport à l'organisation d'une manifestation comme celle-ci qui est une première et nous espérons la pérenniser. Je pense qu'au vu des enjeux, ce n'est pas un gros investissement, sachant que les équipes seront amenées à aller chercher, chacune, *a priori* 1 500 € de dons, en plus de leur participation, et nous espérons que les Grand Lyonnais et Grand Lyonnaises seront généreux et apporteront leur contribution à cette grande cause. Je vous remercie.

M. le Président : Merci monsieur le Vice-Président. Monsieur Pelaez, comparer la Ville de Dieppe et ses 45 000 € avec la Métropole de Lyon et ses 61 000 €, c'est quand même...

M. le Conseiller Pelaez : en nombre de participants.

M. le Président : On va voir, j'espère bien qu'il y aura beaucoup plus de participants et surtout si vous répondez à l'invitation de Richard Marion que je remercie pour sa très bonne intervention.

Ensuite, vous rappeler, quand même, que depuis que ces *trails* existent, il y a eu 4 M€ de dons récoltés pour OXFAM à travers ces événements, ce qui est important pour les politiques que mène OXFAM partout dans le monde, cela a été rappelé sur la pauvreté, la semaine dernière, encore, sur notre territoire, sur l'égalité femmes-hommes ou, actuellement, je vous le dis quand même, pour aider les réfugiés ukrainiens. Voilà.

Je trouve finalement que l'opposition ou la réserve d'un certain nombre de groupes n'est liée qu'à une chose, c'est au nom de la directrice générale de cette association en France, Cécile Duflot, qui a, d'ailleurs, fait un travail assez efficace puisque OXFAM, en France, a connu un développement très fort ces dernières années et je regrette que vous mélangiez un petit peu tout.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

- Au II - **Le Trailwalker OXFAM** de l'exposé des motifs, il convient de lire à la fin du 2^{ème} paragraphe :

"Le coût d'inscription pour une équipe est variable selon la date d'inscription :

- première période promotionnelle, jusqu'au 28 mars 2022 : 120 € / équipe (- 50 %),
- seconde période promotionnelle, jusqu'au 13 juin 2022 : 180 € / équipe (- 25 %),
- plein tarif, à partir du 14 juin 2022 : 240 € / équipe."

au lieu de "Le coût d'inscription pour une équipe est de 180 €."

- Au III - **Le partenariat avec la Métropole** de l'exposé des motifs, dans le tableau, colonnes "Produits" et "Montant (en €)" il convient de remplacer :

collecte des équipes	211 500
----------------------	---------

par :

ressources propres OXFAM	211 500
--------------------------	---------

M. le Président : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Ben Itah.

M. le Président : Je vous remercie. Je vous propose que nous arrêtons là, la séance. Elle reprendra demain matin à 9 heures 30 pour, si chacun respecte les temps de parole, une séance qui devrait finir vers 12 h 30, 13 heures.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente fin de journée.

(La séance est suspendue à 18 heures 01 et reprend mardi 15 mars 2022 à 9 heures 30).

Journée du 15 mars 2022

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous, merci de vous installer, nous démarrons la séance.

Nous reprenons l'ordre du jour et nous vérifions le quorum par un premier vote que nous ouvrons.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le quorum est atteint indiscutablement.

(Le quorum est atteint).

N° 2022-1021 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) - Taux 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion.

N° 2022-1022 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Cotisation foncière des entreprises (CFE) - Taux 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion.

N° 2022-1023 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Taux 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1021, 2022-1022 et 2022-1023. À la Conférence des Présidents, nous avons décidé de regrouper les débats. Il y a trois demandes d'intervention dont une explication de vote. Avis favorable de la commission sur ces trois rapports.

La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller Millet : Monsieur le Président, chers collègues, je vais faire très court parce que je ne retrouve pas mon petit texte, mais je sais ce que je voulais vous dire.

(Rires)

C'est simplement faire état de ce que nous avons dit lors du vote du budget. La crise a, bien sûr, bousculé beaucoup d'acteurs de la vie économique et, bien évidemment, interroge la fiscalité parce qu'il y a des gagnants et des perdants dans la crise, qu'elle soit sanitaire ou économique et encore, aujourd'hui, dans la crise internationale.

Il y a des gagnants et des perdants, il y a de gros gagnants, je vous l'avais dit en citant mon journal favori *Les Échos* qui titrait, il y a quelques semaines : "Les profits explosent" et *Le Figaro* en rajoutait encore, j'ai oublié la formule de la une du *Figaro*.

Eh donc oui, il y a des surprofits, il y a des gagnants dans la crise et, aujourd'hui, la fiscalité ne permet pas, de notre point de vue, suffisamment, de les faire contribuer au besoin des financements publics. C'est pourquoi, nous pensons, bien évidemment, qu'il faut une réforme profonde de la fiscalité, qu'il faut faire contribuer les grandes fortunes, les profits des entreprises et que, globalement, il faut augmenter la fiscalité des entreprises pour pouvoir mieux alléger la fiscalité, très injuste, la fiscalité locale très injuste, comme vous le savez tous, puisqu'elle est indépendante des revenus pour l'essentiel.

C'est pour cela que nous aurions souhaité, nous, une augmentation du taux de CFE, ce qui n'interdit pas, ensuite, dans nos autres outils de politiques économiques, d'accompagner les acteurs qui en ont besoin parce qu'effectivement, dans les acteurs économiques, il y a des gagnants et des perdants, il y a des entreprises en difficulté, il faut donc en tenir compte, mais sur le fond, nous défendons l'augmentation du taux de CFE.

Alors comme c'est, bien évidemment, cela dit, une décision assez technique conséquente du budget, nous n'aurons pas de vote différencié, mais nous alertons sur la nécessité absolue de réinterroger la fiscalité des entreprises et donc, le taux de CFE. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller Grivel : Merci monsieur le Président. J'ai retrouvé mon papier par rapport à ce que disait Pierre-Alain Millet, c'est pour cela que je vais redescendre d'un cran.

Je me trouve, essentiellement, sur le sujet de la TEOM puisque là on a trois délibérations et donc, c'est sur l'une d'entre elles. Pour vous dire simplement que l'année dernière, alors sous-couvert, d'ailleurs, d'une sécurisation juridique, vous preniez une décision politique d'avoir un taux unique de la TEOM à 4,93, dont acte.

Effectivement, nous avons dit que c'était une décision qui était assez mal ressentie, jugée comme preuve de manque d'équité, entre les concitoyens et les citoyens de cette Métropole, je suis désolé d'être vraiment au ras du sol, car le nombre de collectes et les services rendus n'ont rien à voir entre la ville centre, ou les villes centres, et la périphérie. Chacune des communes de la périphérie et nous vous demandions, d'ailleurs, de regarder cette question-là sur la TEOM, de la retravailler dans un groupe de travail, ce qui n'a pas été fait.

Donc, comme l'an passé et étant logiques avec nous-mêmes sur cette délibération de la TEOM, et vous le sentez bien, pour qu'elle soit, en tout cas, en termes de services rendus, plus équitable, plus équilibrée, eh bien nous voterons contre, en tout cas, cette délibération qui maintient un taux unique.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Lassagne : Merci Président. Une première remarque par rapport à l'intervention de monsieur Millet. Je pense qu'il a perdu la raison de proposer une augmentation de la fiscalité des entreprises après deux années de Covid et en pleine guerre avec l'Ukraine.

Juste un mot pour expliquer le vote de mon groupe sur ces trois rapports. Nous ne soutenons pas votre politique donc nous nous abstenons sur les leviers fiscaux pour la mettre en œuvre.

M. le Président : Merci. La parole est au Vice-Président Bertrand Artigny.

M. le Vice-Président Artigny, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je ne vais pas rajouter à ce qui a été dit, effectivement, on maintient les taux 2021.

Je rappelle simplement qu'il s'agit de taxe foncière, pour la TFPB, on est sur un produit à 12,9 M€ ; sur la CFE, sur un produit à 222 M€. Concernant la TEOM, seule modification, nous avons inscrit au budget primitif, 117 M€, nous serons à 120 M€. Il n'y a que les bases sur lesquelles, effectivement, on a un petit peu moins de visibilité. On a fait des hypothèses pour le budget, l'État devrait nous confirmer, en tout cas, les bases d'ici quelques jours.

Voilà, monsieur le Président, je n'ai pas grand-chose à répondre.

M. le Président : Merci bien. En complément, cher Marc Grivel, sur la TEOM, vous connaissez le sujet peut-être encore mieux que moi, la complexité juridique, le nombre de litiges qu'il y a eu depuis des années, on en avait parlé l'année passée, oui, nous avons fait le choix de sécuriser juridiquement le sujet. Nous avons aussi fait le choix, l'année passée, de diminuer les taxes perçues, je rappelle de 2 M€ donc, non seulement, nous n'avons augmenté aucune fiscalité depuis deux ans mais nous avons même diminué sur la TEOM.

Par contre, comme il y a eu un taux unique, vous l'avez rappelé, il y a des effets positifs ou négatifs selon les habitants indiscutablement.

Je mets les dossiers aux voix en commençant par le numéro 2022-1021 qui concerne la TFPB.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

M. le Président : Nous passons au rapport numéro 2022-1022 qui lui concerne la cotisation foncière des entreprises.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

M. le Président : Nous passons enfin au rapport numéro 2022-1023 sur la TEOM.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

N° 2022-1025 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes d'adhésions 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-1025 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une explication de vote du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Cochet : Merci monsieur le Président. Oui, une remarque que nous avons soulevée, notamment, à l'occasion de la commission, à quoi cela sert-il d'adhérer à des associations si les membres de la majorité ne sont pas présents à un certain nombre de ces réunions ?

Je prends pour date simplement, par exemple, le conseil de discipline qui s'est tenu le 3 décembre dernier, les représentants de la majorité n'étaient pas présents. C'est juste une gestion qui est impossible. Donc, réadhérer encore à d'autres associations, c'est bien, mais ce que je voudrais, monsieur le Président, c'est que nous ayons la garantie que vous soyez représenté et que la majorité soit représentée à ces occasions. Je vous remercie.

M. le Président : Merci monsieur Cochet. Je rappelle qu'un conseil de discipline est une instance interne donc cela n'a absolument rien à voir avec une adhésion à quoi que ce soit, mais j'ai pris acte de vos propos et que, naturellement, il faut être présent là où on est, comme il faut être présent en Conseil, en commission et, d'ailleurs,

la liste des présences et des absences est publique, vous l'avez comme moi, et vous voyez qu'on pourra la détailler et que je n'ai aucun souci, en tout cas, sur la présence des élus de la majorité. Voilà.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

- "Dans l'exposé des motifs, il convient de lire : "Pour 2022, il est proposé l'adhésion à 18 nouvelles associations." au lieu de "Pour 2022, il est proposé l'adhésion à 17 nouvelles associations."
- Dans l'exposé des motifs, avant la phrase "Le montant des adhésions, pour 2022, pourra être revu à la hausse ou à la baisse à la réception des factures ou des appels à cotisation ;", il convient d'ajouter un paragraphe XVIII, rédigé de la manière suivante :

"XVIII - Les Greniers d'abondance

Les Greniers d'abondance est une association qui a pour objectif d'étudier la vulnérabilité des systèmes alimentaires actuels face aux perturbations à venir, et de réfléchir aux moyens d'action permettant d'amortir les chocs. L'association souhaite sensibiliser les citoyens et les élus à cette problématique, diffuser l'information et les bonnes pratiques ainsi que participer à la construction de politiques de résilience.

L'association peut apporter un soutien aux projets de la Métropole et une aide méthodologique sur les politiques agricole et alimentaire avec :

- la participation au comité de pilotage du projet alimentaire territorial lyonnais (PATLy),
- la sensibilisation sur les voies de résilience,
- le diagnostic des projets en cours de construction au regard des objectifs de résilience et la formulation de propositions pour renforcer les dimensions moins développées,
- la construction d'outils de suivi et évaluation des politiques agricole et alimentaire en lien avec l'Observatoire partenarial des espaces naturels, agricoles et de l'alimentation de l'Agence d'urbanisme.

L'adhésion permettrait de disposer des apports mutualisés des Greniers d'abondance sur :

- les échanges avec une communauté d'experts et de praticiens,
- la participation à des sessions régulières de conférence de sensibilisation en ligne à destination des élus, agents et partenaires,
- des sessions de formation interne proposées par les membres,
- le rapport "Vers la résilience alimentaire",
- les activités de l'association et ses travaux.

Le montant de la cotisation annuelle est de 7 000 €."

- Dans le 1° - **Approuve** du Dispositif, il convient de lire :

"a) - l'adhésion de la Métropole aux 18 associations susmentionnées,

b) - le versement, pour l'année 2022, des cotisations correspondantes pour un montant total de 75 782,73 €."

au lieu de :

"a) - l'adhésion de la Métropole aux 17 associations susmentionnées,

b) - le versement, pour l'année 2022, des cotisations correspondantes pour un montant total de 68 782,73 €."

- Dans le 3° - **Les dépenses** du Dispositif, il convient de lire :

"- au budget principal pour un montant de 75 782,73 € [...]"

au lieu de :

"- au budget principal pour un montant de 68 782,73 € [...]"

- Dans le tableau en annexe, il convient :

➤ d'ajouter la ligne suivante :

Les Greniers d'Abondance	7 000,00
--------------------------	----------

➤ de lire, à la ligne **Total "75 782,73"** au lieu de **"68 782,73"**.

• Il convient d'ajouter la pièce jointe ci-après.

(*VOIR pièce jointe - annexe n° 10 page 220*)

M. le Président : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(*Opérations de vote*).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

N° 2022-1026 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil de développement de la Métropole de Lyon - Désignation des membres du collège acteurs du Comité d'organisation - Direction générale des services - Direction Prospective et dialogue public

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Boffet a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-1026 avec un avis favorable de la commission.

Nous avons trois demandes d'intervention, à commencer par le groupe Métropole en commun.

Mme la Conseillère Perrin-Gilbert : Mesdames, messieurs les élus, chers collègues, un petit mot au préalable, nous avons tous et toutes hier témoigné notre solidarité envers le peuple ukrainien, exprimé aussi le fait que nous différencions le peuple russe de son dirigeant autoritaire et guerrier, Vladimir Poutine, et je pense que, comme moi, hier soir, en rentrant chez vous, vous avez vu ces images extraordinaires de cette femme, Marina Ovsianikova, qui a fait irruption en plein journal télévisé d'une chaîne de télévision d'État où elle a brandi un panneau demandant l'arrêt de la guerre et dénonçant la propagande des dirigeants russes et les mensonges des médias contrôlés par l'État.

Alors, si vous le permettez, je souhaitais que nous rendions hommage dans cette assemblée à la résistance en actes d'hommes et de femmes russes qui se battent dans leur pays pour les valeurs de paix et de liberté.

J'en viens, maintenant, à l'objet de cette délibération.

Le Conseil de développement est une instance consultative représentant les citoyennes et citoyens habitant la Métropole de Lyon.

Il est un lieu d'expression et d'expertise citoyenne qui a pour vocation de permettre le développement d'un débat public de qualité, l'enrichissement de la décision politique et, *in fine*, l'évolution de nos politiques publiques.

Le Conseil de développement a été prévu par le législateur, dès 1999, dans le cadre de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et mis en place au Grand Lyon en février 2001.

La loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit également la création d'un Conseil de développement dans les métropoles. C'est dans ce cadre légal que notre Conseil de développement a été renouvelé pour la période 2021-2026 par la délibération que nous avons actée ensemble lors du Conseil du 21 juin 2021, de même que nous avons voté, alors, ses nouvelles orientations.

Tout en votant, justement, ses nouvelles orientations, nous avons également adopté le fait que le Conseil de développement serait composé d'une assemblée et d'un comité d'organisation.

L'assemblée du Conseil de développement, il est important de le rappeler, rassemble tous les acteurs, tous les habitants et habitantes de la Métropole qui souhaitent participer à l'activité du Conseil de développement. C'est une assemblée ouverte à toutes et tous, sans limitation dans le nombre de membres et qui se réunit au moins trois fois par an. Deux assemblées se sont déjà tenues, réunissant, à chaque fois, entre 150 et 250 participants et participantes.

Le comité d'organisation rassemble, pour sa part, 90 membres qui se porteront garants des espaces de dialogue. Ce comité est organisé en deux collèges, renouvelés, pour tout ou partie, tous les deux ans : un collège territorial de 45 personnes désignées par tirage au sort afin, là encore, de garantir une égalité d'accès à l'instance et un collège acteurs de 45 personnes également représentant les secteurs économiques, environnementaux, sociaux, culturels, associatifs, etc. Ces membres sont désignés par notre assemblée, après s'être porté candidats.

Alors, la délibération soumise à notre avis, ce jour, présente une proposition de 39 acteurs sur les 45 prévus dans le collège, ce qui laissera la possibilité à des organisations de rejoindre, plus tard, le comité.

Monsieur Bruno Bernard, le groupe la Métropole en Commun souhaite souligner l'investissement de votre Vice-Présidente, Laurence Boffet et l'importance de son travail au service de l'intérêt général, du bien commun, au service de l'amélioration constante et il y a fort à faire, nous le savons, du fonctionnement de notre collectivité territoriale, somme toute encore, très jeune.

Pour connaître l'attachement de Laurence Boffet à la participation citoyenne, pour connaître sa loyauté, mais aussi sa ténacité, je ne doute pas que son travail pour faire du Conseil de Développement une réelle instance de coopération portera ses fruits.

Je vous remercie de votre attention et donc nous voterons pour ce projet de délibération.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller Pelaez : Monsieur le Président, je vais juste prendre une minute pour faire une explication de vote. Je vais en profiter, bien évidemment, pour m'associer aux propos de Nathalie Perrin-Gilbert sur la résistance russe. J'étais, moi-même, ce week-end, avec deux demandeurs d'asile réfugiés politiques russes et ce qu'ils m'ont raconté, m'a effrayé : un poursuivi par la police et la justice russes pour activité LGBT (lesbien, gay, bisexuel, transgenre) et le deuxième, journaliste, aujourd'hui, fiché terroriste en Russie et ce qu'il m'a raconté m'a, effectivement totalement effrayé et nous renforce sur l'idée, effectivement, qu'il y a une résistance, on ne sait pas si elle est aussi forte que cela mais, en tout cas, il y a une résistance dans les conditions qui sont celles et on doit autant soutenir le peuple ukrainien qu'on doit soutenir la résistance russe dans ce qu'il se passe, aujourd'hui, en Ukraine.

Pour ce qui concerne la délibération d'aujourd'hui, effectivement, juste une explication de vote, concernant la désignation des membres du collège autour du comité d'organisation du Conseil de développement, vous nous proposez une délibération qui est à trous, cela a été dit, d'ailleurs, juste avant et, par ailleurs, le processus de choix des associations retenues n'est pas suffisamment clarifié ce qui nous pose question.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas voter cette délibération.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Vincendet : Merci monsieur le Président. Vous nous proposez de délibérer sur la composition du comité d'organisation du Conseil de développement de la Métropole de Lyon.

Comme vous nous l'expliquez si bien dans ce rapport, il s'agit d'une interface entre les acteurs du territoire et la Métropole. Cela paraît séduisant à première vue, surtout quand on connaît la distance, parfois, avec laquelle sont traités les acteurs de terrain de notre Métropole.

Afin d'en garantir la neutralité, vous avez même interdit que quiconque ayant un mandat politique en cours dans la Métropole en soit membre. Pourquoi pas ? Après tout, cela évite le mélange des genres.

Mais, monsieur le Président, j'imagine qu'un grand nombre d'élus de votre majorité ainsi que de votre Cabinet ont, un jour, obtenu le baccalauréat. Je serais, cependant, surpris de regarder, de me dire qu'ils ont eu une mention en géographie.

En effet, nous notons, par exemple, que l'association *Wings of the ocean*, domiciliée en Lorraine et dont une des missions essentielles concerne la dépollution de l'Étang de Berre, est sélectionnée.

Peut-être votre Cabinet a-t-il eu du mal et nous allons donc un peu l'aider : le département des Bouches du Rhône, dans lequel se situe cet étang, n'a, je pense, pas grand-chose à voir avec le Rhône et la Métropole de Lyon.

De même, je pense que chacun l'aura noté, il n'y a pas d'océan sur le territoire de notre Métropole ou alors elle a beaucoup agrandi son périmètre sans que nous soyons consultés. En regardant un peu mieux cette association, on s'aperçoit aussi qu'elle compte des membres qui sont très engagés, notamment, auprès d'Europe Écologie Les

Verts. On peut citer, notamment, Aurélien Barreau, par exemple, qui a sa photo sur le site comme membre d'honneur.

Par ailleurs, certaines autres associations de cette liste sont, pour le coup, bien dans le périmètre géographique de notre Métropole et nous vous félicitons de votre clairvoyance géographique. Prenons l'exemple du collectif pour la protection animale qui a son siège à Lyon. Nous avons vérifié leur compte Facebook et leur deuxième statut publié commence par, je cite : "notre candidate aux présidentielles n'arrive pas à décoller". L'association parle du parti animaliste qui est un parti politique. La neutralité politique... Vous vous souvenez ? C'est même écrit dans le rapport...

Cela ne fait que deux exemples pris au hasard parmi les huit premiers noms de votre délibération. Est-ce à dire que l'interface entre la Métropole et les acteurs de terrain va être composée d'acteurs qui soutiennent des candidats aux élections et d'autres qui dépolluent un secteur situé à quelques kilomètres de Marseille ?

Nous aimerions comprendre pourquoi ces associations sont choisies et pas d'autres comme No Ghetto, par exemple ? Cette dernière est non seulement métropolitaine et apolitique mais, en plus, elle fait un excellent travail concernant la mixité sociale. Peut-être est-ce pour cela... Monsieur Millet, on ne vous a pas coupé, je sais qu'on n'est pas en Russie, cela vous dérange, mais on est en France, ici, on a le droit de parler même quand on n'est pas d'accord.

(Huées)

M. le Président : Monsieur Vincendet, vous avez la parole, je vous en prie.

M. le Conseiller Vincendet : Merci. Cette dernière est donc non seulement métropolitaine et apolitique mais, en plus, elle fait un excellent travail. Peut-être est-ce pour cela que vous ne l'avez pas choisie puisqu'à sa place, c'est l'association Éducation et devenir, basée en Seine-Maritime qui lui a été préférée ou alors, cela aurait-il à voir avec ce qui nous a été dit, en commission, selon madame Boffet, comme quoi c'est le Cabinet, avec la Vice-Présidente, qui a fait des arbitrages politiques ?

Il y a un moment où nous devons faire preuve de responsabilité et d'honnêteté intellectuelle, mes chers collègues.

Il n'est pas question pour nous de cautionner ce qui pourrait s'apparenter à des magouilles politiciennes et surtout de vous voir piétiner l'esprit et la lettre de ce que devrait être le Conseil de développement. Nous voterons, évidemment, contre ce rapport et nous souhaiterions que votre majorité nous suive dans ce raisonnement, vous incitant à revoir en profondeur la composition de ce Conseil. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Laurence Boffet.

Mme la Vice-Présidente Boffet, rapporteur : Merci. Déjà, en premier lieu, je me réjouis qu'il y ait autant d'interventions sur le Conseil de développement et que vous soyez aussi attentifs, toutes et tous, à cette instance citoyenne qui est primordiale pour changer un peu nos habitudes.

Je l'avais déjà dit lors de ce lancement expérimental du Conseil de développement que le collège acteurs, pour qu'on puisse garantir la répartition des thématiques, serait arbitré par la Métropole, par moi, oui, et avec l'aide, évidemment, des techniciens du Cabinet, pour aller regarder chaque association.

Chaque association a postulé. Elle était donc présente à l'une des assemblées et même lorsqu'elle n'est pas domiciliée à Lyon, ce sont bien des groupes lyonnais, des collectifs lyonnais ou une antenne lyonnaise qui existent pour chacune des associations qui sont là et il y avait beaucoup de postulants et malgré tout, nous laissons des places parce que oui, il y avait peut-être trop de postulants sur la question sociale ou trop de postulants sur d'autres thèmes et il en manquait sur d'autres, c'est pour cela que j'ai souhaité qu'il y reste encore des places.

Les associations qui n'ont pas été retenues, il n'y a pas seulement No Ghetto, je les recevrai si elles le souhaitent, il n'y a pas de problème avec cela et je vous le rappelle, et Nathalie Perrin-Gilbert l'a redit en préambule, que, de toute façon, toutes les associations pourront participer et tous les acteurs pourront participer quoi qu'il arrive. C'est simplement que le comité d'organisation a demandé aux structures qui postulent de s'engager pour être un fil rouge important de manière à traiter les sujets qui ont déjà été remontés par les assemblées, ils sont nombreux et je vous les présenterai, certainement, très bientôt.

Non, il n'y a pas de magouillerie ou autre et puis après, sur les positionnements politiques des uns et des autres, je ne suis pas sûre que No Ghetto soit aussi apolitique que cela, mais c'est tout à leur honneur de défendre un certain nombre de points comme d'autres associations le font très régulièrement.

Voilà, je n'en dirai pas plus mais c'est très bien, en tout cas, que vous soyez attentifs à cette instance.

M. le Président : Merci madame la Vice-Présidente. Merci pour le gros travail effectué sur le Conseil de développement pour lui donner un nouveau souffle, c'est important. C'est un outil qui est utile et j'espère qu'il va être renforcé par ce nouveau mode de fonctionnement.

Je regrette la recherche de polémique et, finalement, c'est une façon de discréditer ce Conseil de développement qui est pourtant un outil utile aux citoyens et à la Métropole de Lyon.

Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

- "Dans le **II - Composition et désignation des membres** de l'exposé des motifs, avant-dernier paragraphe, il convient de lire :

"Les candidatures dans ces secteurs ayant été insuffisamment nombreuses, seules 3 candidatures sur 4 sièges, 1 candidature sur 2 sièges, 5 sur 8 sièges et 1 sur 2 sièges ont respectivement été pourvues pour le secteur culturel, le secteur de la recherche, le secteur économique et les organisations syndicales. En conséquence, il est proposé de laisser les 6 sièges concernés libre dans l'attente de la mobilisation de nouvelles organisations lors des prochaines assemblées citoyennes en mars puis en juin."

au lieu de :

"Les candidatures dans ces secteurs ayant été insuffisamment nombreuses, seule 1 candidature sur 2 sièges, 5 sur 8 sièges et 1 sur 2 sièges ont respectivement été pourvues pour le secteur de la recherche, le secteur économique et les organisations syndicales. En conséquent, il est proposé de laisser les 5 sièges concernés libres dans l'attente de la mobilisation de nouvelles organisations lors des prochaines assemblées citoyennes prévues en mars puis en juin 2022."

- Dans le Dispositif, il convient de lire :

"c) - la possibilité de compléter les 6 sièges vacants à l'issue des prochaines assemblées citoyennes."

au lieu de :

"c) - la possibilité de compléter les 5 sièges vacants à l'issue des prochaines assemblées citoyennes."

M. le Président : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Boffet.

N° 2022-1029 - proximité, environnement et agriculture - Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics et du Rhône Amont (SEGAPAL) - Désignation d'un représentant de la Métropole - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-1029 avec un avis favorable de la commission.

**Désignation d'un représentant de la Métropole au sein
de la SPL SEGAPAL
(Dossier n° 2022-1029)**

M. le Président : Il s'agit de désigner un représentant titulaire de la Métropole de Lyon à la SPL SEGAPAL. Je propose la candidature de :

- M. Matthieu Vieira.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté, M. Vieira Matthieu, en qualité de candidat déclaré pour siéger au sein de la SPL SEGAPAL, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Camus.

N° 2022-1030 - proximité, environnement et agriculture - Contrat de concession de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente sur le territoire de la Ville de Lyon - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-1030 avec un avis favorable de la commission.

Il y a trois demandes d'intervention. La parole est au groupe Métropole insoumise, résiliente et solidaire.

M. le Conseiller Groult : Madame et messieurs les Conseillers, les Conseillères, monsieur le Président, une intervention très rapide qui permettra de libérer du temps pour l'intervention sur la délibération n° 2022-1050 de notre groupe.

Pour dire, en premier lieu, que nous remercions les services pour l'énorme travail sur ce dossier et la déclinaison à maille fine des référentiels nationaux sur nos territoires.

En deuxième lieu, que le contexte nous montre encore et toujours que, pour les droits essentiels, la privatisation, la dérégulation sont toujours délétères et viennent toujours frapper les plus faibles. Le prix de l'énergie est, pour nous rendre très à l'aise sur la question, il ne s'agit pas ici d'ouvrir un débat sur la technique ou le mode de production, mais bien le mode de gestion, c'est un pôle public de l'énergie que nous souhaitons et que nous appelons de nos vœux pour faire communauté solidaire et dans le temps, afin d'offrir à chacune et à chacun les moyens matériels de vivre dignement. Ce qui n'est pas le cas, aujourd'hui, pour 12 millions de personnes qui ne peuvent pas se chauffer.

Voilà, j'espère que personne n'y verra une leçon de morale lorsque je dis ceci, mais bien une expression politique qui est l'objet, il me semble, de ce Conseil métropolitain.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller Debû : Monsieur le Président, mes chers collègues, si cette délibération peut paraître, par certains aspects, un peu administrative, il n'en reste pas moins qu'elle recouvre un sujet structurant, surtout en cette période de hausse record des prix de l'énergie.

Ce contrat de concession met, d'ailleurs, particulièrement en lumière la pertinence d'un service public intégré de la production à la distribution d'électricité, au service de la population et de l'industrie, garantissant le droit fondamental à l'énergie, notamment, grâce au mécanisme de la péréquation et au tarif réglementé. Ce mécanisme est bien exposé à l'article 41 du contrat de concession.

On remarquera, d'ailleurs, que péréquation et tarif réglementé ne sont possibles que dans le cadre d'un service public national et qu'il s'agit de la traduction, dans les faits, d'un droit inhérent à chaque citoyen. C'est, ici, la démonstration de la supériorité, en matière d'égalité des territoires et de solidarité entre les citoyens, d'un service public sur l'entreprise concurrentielle.

C'est d'autant plus important à l'heure où 13 millions de nos concitoyens sont en situation de précarité énergétique. Il ne s'agit donc pas de baisser de deux degrés leur chauffage mais de permettre, à chacun, de ne pas avoir froid chez lui et je ne saurais trop insister sur le fait que l'accès à l'énergie est un droit et non le privilège des plus fortunés.

La période actuelle, avec le renchérissement extrêmement important des prix du pétrole et du gaz et la dépendance de nombreux pays de l'Union Européenne au gaz russe, prouve, par ailleurs, la pertinence d'un modèle de production d'électricité fondé sur un mix énergétique, appuyé sur la production nucléaire qui est une des garanties, non seulement de notre indépendance énergétique mais, également, de notre indépendance nationale.

Et je reconnais bien volontiers que le nucléaire, comme tous les moyens de production d'énergie, présente des risques en termes de sécurité et de traitement des déchets, notamment, mais il n'en reste pas moins que, lié aux énergies renouvelables, il permet, à la France, d'avoir, avec la Suède, la production la moins carbonée d'Europe, tout en assurant une sécurité d'approvisionnement et des prix bas.

Je ne saurais, d'ailleurs, résister au plaisir de vous citer le mode de détermination du tarif réglementé : *"Le niveau des tarifs réglementés de vente d'électricité est déterminé par l'addition du prix d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, au coût du complément d'approvisionnement qui inclut la garantie de capacité, des coûts d'acheminement de l'électricité, des coûts de commercialisation ainsi qu'une rémunération normale de l'activité de fourniture."*

Je ne saurais résister, non plus, au besoin de dénoncer cette ineptie libérale, dangereuse et contraire à l'intérêt collectif qu'est la mise en place du mécanisme de l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) qui fait basculer l'entreprise nationale dans une logique absurde consistant à vendre sa production à perte à ses concurrents afin d'alimenter, artificiellement, un marché inopérant. C'est du vol pur et simple, au détriment de la nation, pour satisfaire quelques intérêts capitalistes privés.

L'ARENH, d'ailleurs, rentre en contradiction complète avec les dispositions énoncées à l'article 22 du contrat de concession, relatives à la lutte contre la précarité. Alors que notre collectivité et EDF-Enedis mettent en place des mécanismes de prévention, d'accompagnement et de sauvegarde des foyers les plus vulnérables -13 millions de personnes cette année- les opérateurs privés ne s'embarrassent pas de telle considération. Si le client ne peut pas payer, alors ils résilient leurs abonnements, contournant, par là même, le principe de la trêve hivernale, comme quoi, il vaut mieux toujours être usager que client !

À rebours des logiques de privatisation, de la concurrence dite libre et non faussée, de la jungle libérale du chacun contre tous, tout nous pousse à investir, non seulement dans un grand service public de l'énergie, mais dans l'ensemble de la filière industrielle et dans la recherche.

Au-delà de la renationalisation d'EDF-GDF, l'État doit planifier et organiser l'ensemble de l'écosystème de l'industrie énergétique afin d'assurer, à la fois, la transition environnementale et notre souveraineté énergétique.

On notera, d'ailleurs, le fiasco total de la vente, par le Ministre Macron, du secteur énergie d'Alstom à General Electric qui oblige, aujourd'hui, le Président Macron à annoncer son rachat par EDF. Le risque était, en effet, lourd de perdre notre capacité à produire les équipements nécessaires à notre production électrique, les turbines Arabelle notamment, et si l'on peut être soulagé du sauvetage de cette branche stratégique de notre industrie, on n'oubliera pas que c'est au prix de nombreux licenciements et d'une perte de savoir-faire. Notre agglomération, d'ailleurs, n'en est pas sortie indemne puisque nous avons deux sites, à Villeurbanne et à Saint-Priest, qui n'ont dû qu'à leur mobilisation d'être sauvés.

Le secteur des énergies renouvelables doit, évidemment, être intégré à cet effort, tant il est vrai que la France est ultra-dépendante de l'étranger en termes d'équipement. Et, là encore, l'envolée des prix, notamment, des métaux et des gaz rares, indispensables à la construction des panneaux photovoltaïques et des éoliennes, va peser fortement sur notre capacité à déployer, pour un coût soutenable, les EnR (énergies renouvelables) en France.

Enfin, un dernier mot à l'occasion de la présentation de cette délibération. Si nous pouvons tous nous satisfaire de l'abandon, au moins momentané, du projet Hercule qui avait mobilisé des milliers d'énergéticiens, d'élus et de collectifs locaux, il n'en reste pas moins que les mécaniques de privatisation du secteur restent à l'œuvre. L'ARENH en est l'illustration la plus flagrante.

C'est pourquoi les salariés d'EDF et d'Enedis ont décidé de poursuivre leur rôle d'alerte et de lancer un collectif des territoires pour une énergie publique auquel plus de 1 000 élus locaux ont déjà répondu. Je ne saurais trop encourager notre collectivité et ses élus, à rejoindre collectivement et individuellement ce collectif qui œuvre, avec détermination, pour un grand service public de l'énergie, au service des toutes et de tous, dans tous les territoires. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Reveyrand : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération peut sembler très administrative et ne concerne qu'une seule commune du territoire de la Métropole. En réalité, elle est majeure pour le fonctionnement de nos collectivités.

Je sais que nombre d'élus se sont, par le passé, débarrassés bien vite de cette question, très complexe, au profit des concessionnaires et je mesure le chemin qui a été parcouru grâce à la haute expertise des services et à la pugnacité de nos élus et je voudrais saluer, tout particulièrement, celle de Gérard Claisse, dans le précédent mandat, pour une révision des contrats de concession et non une application immédiate et sans négociation des concessions-types.

Si le modèle global reste national, il offre des possibilités de négociation au plan local. Ce nouveau contrat est une véritable réappropriation par la collectivité de la fourniture d'électricité. Il questionne sur la valeur d'usage d'un patrimoine qui lui appartient.

Cette avancée, au profit des collectivités locales et de leurs administrés, n'est en rien une atteinte au service public national de la distribution d'énergie, encore moins une atteinte à l'égalité de fourniture d'énergie pour tous les Français puisque le tarif du service qui dépend de l'ensemble des coûts du service public de distribution d'électricité est, lui-même, fixé au niveau national par la Commission de régulation de l'énergie selon un principe, on l'a dit déjà, de péréquation.

Il s'agit d'aller plus loin que la simple rentabilité pour offrir un véritable service public et, pour que les habitants aient le meilleur service possible pour la fourniture d'électricité, y compris en termes de sécurité et de qualité, le contrôle par la collectivité reste indispensable.

De fait, les positions monopolistiques ont leurs travers, on l'a vu, sans renégociations et c'est avec intelligence que les délais d'engagement qui avaient fini par durer plus de 3 ans, seront de 20 ans à compter du 1^{er} avril 2022.

Ce nouveau contrat de concession avec Enedis et EDF intègre un diagnostic partagé de la concession et répond aux attentes de la Métropole de Lyon relatives à l'aménagement esthétique des réseaux, à la garantie de redevance d'occupation du domaine public, à la responsabilité sociale et environnementale et à la transition énergétique par un engagement de collaboration.

Y sont inscrits, aussi, le renouvellement, la modernisation des réseaux pour réduire les risques, l'amélioration de la qualité d'alimentation, mais aussi la transparence des données d'inventaire et de cartographie, nécessaires à la Métropole pour mettre en œuvre le schéma directeur des énergies, le plan climat air énergie, des données bien souvent difficiles à obtenir par le passé.

Figure aussi une convention associée pour la lutte contre la précarité énergétique, l'emploi et l'achat responsable, notamment, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et l'accompagnement *via* des ressources propres d'Enedis, de projets d'insertion de la Métropole, l'égalité femmes/hommes également. Nombre d'avancées qui ne figuraient pas dans la concession, il y a 30 ans, et qui marquent l'évolution de la société et du concessionnaire.

Ce qui est nouveau aussi, c'est une gouvernance partenariale renforcée des investissements.

Je conclurai en soulignant la transparence qu'établit cette contractualisation et qui devrait devenir, partout, un enjeu du service public national. Encore une fois, cette décision représente une véritable reprise en main de son patrimoine par la collectivité dans l'intérêt des populations.

Gageons que le travail conduit par la Métropole de Lyon portera ses fruits lorsque viendra le temps pour le SIGERLY (Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise) de renégocier sa concession, pour l'ensemble des autres communes de la Métropole.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci. La parole est au Vice-Président Philippe Guelpa-Bonaro.

M. le Vice-Président Guelpa-Bonaro, rapporteur : Merci monsieur le Président. Merci chers collègues de votre soutien sur cette délibération travaillée, là aussi, en équipe avec mon collègue Vice-Président, Bertrand Artigny. Merci, chère Anne Reveyrand, d'avoir fait étalage, effectivement, des avancées, des nombreuses avancées qu'on a eues dans le cadre de cette négociation de contrat.

On se retrouve sur la nécessité d'un service public à 100 % au moins de distribution et de fourniture d'énergie et, évidemment, pour les équipements de production historique et on se retrouve, effectivement, sur la nécessité d'investir et de dégager les marges financières pour investir massivement dans les énergies renouvelables et sortir progressivement du nucléaire également.

M. le Président : Merci. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Guelpa-Bonaro.

N° 2022-1039 - proximité, environnement et agriculture - Déchets - Attribution d'une subvention à l'association Zéro déchet Lyon pour l'opération Mon Commerçant M'emballe Durablement - Année 2 - Convention avec l'association Zéro déchet Lyon - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Petiot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-1039 avec un avis favorable de la commission.

Il y a un temps de parole du groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller Kimelfeld : Monsieur le Président, nous retirons cette intervention. Nous retirons celle de la délibération prochaine pour vous rendre les minutes que nous avons volées, hier.

Par contre, si le compte n'est pas bon, vous pouvez toujours nous en mettre au crédit pour la prochaine séance.

(Rires)

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Pour la prochaine séance, je vous laisserai, vous-même, faire le crédit à travers les temps de parole demandés, monsieur Kimelfeld.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Petiot.

N° 2022-1042 - proximité, environnement et agriculture - Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet de révision du plan - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Athanaze a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-1042. Monsieur Athanaze, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe n° 11 page 224)

M. le Vice-Président Athanaze, rapporteur : Merci monsieur le Président. Cette délibération a pour but d'exprimer l'avis de la Métropole de Lyon au sujet du projet de révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise qui, je vous le rappelle, concerne 150 communes réparties sur 16 intercommunalités et la Métropole.

L'approbation de la troisième révision du PPA est prévue pour cet automne et les collectivités sont appelées à donner leur avis.

Ce plan cadre fixe les objectifs de réduction des émissions de polluants à atteindre en 2027 sur le territoire constitué des 150 communes et propose des actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les valeurs limites réglementaires le plus rapidement possible et donc de sortir des contentieux du Conseil d'État et de la Cour européenne de justice qui ont fait condamner l'État français mais également de sortir de ce problème sanitaire qui est, particulièrement,

important. Des milliers de personnes, chaque année, décèdent en France et dans la Métropole, des conséquences de la pollution atmosphérique et, en moyenne, les Métropolitains perdent trois années d'espérance de vie, ce à quoi se rajoute le contexte complémentaire nouveau, la loi climat résilience, le plan national de chauffage au bois et l'abaissement des recommandations de l'OMS.

Le projet de plan inclut bon nombre d'actions pilotées par la Métropole ayant un effet sur la qualité de l'air. Aucune n'est en opposition avec les orientations politiques que nous avons votées, bien au contraire.

Mais, régulièrement, on voit une confusion récurrente sur les polluants et leurs origines. Les oxydes d'azote sont liés à la mobilité pour les deux tiers et, principalement, le diesel, plus de 90 % des NOx issus de la mobilité sont le fait des véhicules diesel d'où, effectivement, notre souhait de sortir du diesel en 2026.

Les particules fines, elles, sont plutôt le fait du chauffage, du résidentiel et là, principalement, du chauffage au bois.

Les ammoniacs, en fait, ont la particularité de se recombinaison dans l'atmosphère avec les oxydes d'azote et les oxydes de soufre pour former des particules fines.

Le méthane, enfin, issu de l'agriculture, comme les composés organiques volatiles non méthaniques, est un des précurseurs de l'ozone, l'ozone étant le seul polluant qui continue à augmenter et qui, régulièrement, fait des pics de pollution, principalement, en été lors des épisodes de forte chaleur.

Cinq axes de travail ont été faits sur quatre problématiques de pollution de l'air : l'industrie, le résidentiel, l'agriculture et la mobilité. Il inclut les deux projets majeurs de la qualité de l'air de la Métropole, l'extension de la ZFE et son renforcement dans un scénario d'ambition moyenne, c'est comme cela qu'il a été calculé dans le PPA, et dans l'attente de nos propres décisions, ainsi que la prime air bois. La prime air bois qui, enfin, décolle suite aux dernières mesures que nous avons votées, à savoir le renforcement de l'aide pour les familles les plus défavorisées, on a eu une augmentation de 46 % des demandes et des prises en charge pour changer les modes de chauffage et dans 65 % des cas, les bénéficiaires de la prime air bois se servent du chauffage au bois en moyen principal de chauffage.

L'attention est portée sur les incertitudes concernant la capacité des services de l'État à animer, accompagner la dynamique de ce plan, en particulier, les lacunes réglementaires et les formulations, au conditionnel, de certaines actions.

Le plan de financement de ces actions, les calculs des effets de qualité de l'air annonçant une augmentation de la pollution de l'ozone, polluant secondaire, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, issu des oxydes d'azote et du méthane, le manque d'ambition sur les problématiques liées à la pollution d'origine agricole, principalement, l'ammoniac, 97 % de l'ammoniac est issu de l'agriculture et du méthane et, enfin, les engagements opérationnels de l'État pour développer les alternatives à la voiture individuelle.

M. le Président : Merci. Il y a des demandes de parole de six groupes puisque le groupe Progressistes et républicains a retiré son intervention. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller Legendre : Bonjour, merci. On retire l'intervention. Avis favorable et on souhaite que le crédit soit basculé sur la délibération n° 2022-1050, s'il vous plaît, monsieur le Président.

(Rires)

M. le Président : Merci. On va créer une bourse des temps de parole. Moi, il faut que je prenne une commission à chaque fois et on va trouver une solution. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller Millet : Monsieur le Président, chers collègues, je sens qu'il y a un libéral qui va nous proposer de monétiser les crédits de temps de parole bientôt.

Le plan de protection de l'atmosphère fixe l'objectif de ramener les concentrations en polluants à un niveau inférieur aux valeurs limites dans l'objectif que nous ne pouvons tous que partager : "garantir le droit reconnu de chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé".

Nous avons vécu, ces derniers jours, un nouvel épisode saharien qui a marqué nos fenêtres et nos véhicules, je pense un peu partout dans l'agglomération, et qui nous rappelle que si ce plan vise, bien sûr, les pollutions anthropiques, il y a aussi des causes naturelles, ce qui, je le disais hier, conduisait, en plein confinement, en mars 2020, à un pic de pollution aux poussières.

Ce troisième PPA, cette deuxième révision, se montre ambitieux, en visant non plus seulement le respect des seuils réglementaires, souvent atteints sauf sur quelques localisations spécifiques mais les seuils recommandés par l'OMS, plus faibles et plus bénéfiques pour notre santé et récemment renforcés.

Les actions traitent, prioritairement, de la pollution de fond dont l'impact sanitaire est plus important que les épisodes ponctuels dont on parle pourtant beaucoup, mais les actions visant à diminuer la pollution de fond auront, nécessairement, un effet bénéfique sur les pics de pollution, en diminuant leur fréquence et leur intensité.

Nous soutenons la décision importante d'élargissement géographique de ce plan. Nous savons tous, en effet, que les pollutions de l'air se déplacent avec les masses d'air en fonction du vent et que des pollutions nées en zone urbaine se retrouvent au loin, comme l'ozone au-dessus du Vercors, par exemple, qui peut provenir des réactions chimiques à partir des oxydes d'azote émis par la circulation dans les agglomérations urbaines, y compris l'agglomération lyonnaise.

Ou, encore, l'impact des émissions de la torchère de Feyzin qui ne retombent que très peu à proximité, mais on peut regretter, d'ailleurs, que le seul capteur dédié à cette installation soit à proximité, mais sont emportées par les vents dominants, à l'est donc.

C'est aussi ce que disent les contributions des communes de l'est lyonnais, traversées par des autoroutes et qui constatent leur impact sur la qualité de l'air qui ne peut, bien sûr, pas trouver de réponses locales.

Nous sommes donc très favorables à l'extension géographique de ce PPA et nous pensons, d'ailleurs, qu'il devrait s'articuler avec les autres PPA régionaux dont, bien sûr, celui de Grenoble, dans une approche nationale.

Mais rien dans ce PPA ne nous dit comment sont financées les actions diverses et, parfois, complexes qui sont proposées. Pierre Athanaze a précisé les actions concernant la Métropole et dont nous connaissons les financements, mais pour le reste et, notamment, pour ce qui concerne la Région et l'État, nous sommes dans le flou. C'est, bien sûr, le cas de l'impact des transports et, notamment, du fret routier dont tout le monde dit qu'il faut le transférer sur du ferroviaire, mais dont personne ne dit comment il faut, par exemple, financer le contournement autoroutier de l'agglomération lyonnaise, le CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise). Personne ne dit, non plus, comment assurer la desserte ferroviaire des zones industrielles de l'agglomération, ni comment retrouver une offre de transport de marchandises efficace pour les entreprises et quel bilan tirer de la privatisation de la SNCF qui date, pour les marchandises, de plus de 20 ans, son résultat a été un report modal massif sur le fret routier.

De fait, malgré les milliards des plans de relance, rien ou presque ne vient accélérer les investissements nécessaires dans les infrastructures de transports décarbonés et non polluants. Le développement d'un RER métropolitain aurait, pourtant, un impact essentiel sur la qualité de l'air de la Métropole, comme de l'aire urbaine et de la région.

Nous regrettons donc que ce PPA en reste à des intentions louables, mais n'engage pas réellement une politique publique financée à la hauteur des enjeux. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère Carrier : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président Athanaze, chers collègues, dans le cadre de la concertation réglementaire sur la 3^{ème} version du PPA, la Métropole de Lyon doit se prononcer.

Cette révision tend à préciser les mesures à prendre pour réduire les niveaux d'émission de pollution constatés et, en définitive, améliorer la qualité de l'air.

Le dossier de concertation de révision du PPA3 nous présente les mesures à décliner, la première mesure phare est d'étendre le périmètre du PPA, ce qui, évidemment, nous semble pertinent.

Ensuite, ce dossier nous présente les nouveaux principes d'actions envisagés, à savoir des actions portant sur les secteurs agricole, industriel, tertiaire et, enfin, le secteur du transport, responsables collectivement de l'émission de multiples polluants atmosphériques : les NOx, oui, les particules fines, oui, mais aussi des composés volatils non méthaniques, les COV (composés organiques volatils), de dioxyde de soufre, d'azote, d'ammoniac car, rappelons-le, la pollution de l'air est un sujet complexe et multifactoriel.

Aujourd'hui, vous nous proposez un avis positif. Toutefois, celui-ci est accompagné de tant de réserves que, peut-être, aurait-il été plus opportun de proposer un avis négatif ?

La ligne de fond de votre critique se situe en ce point où les objectifs définis par le PPA 3 ne seraient pas assez ambitieux ni suffisants pour améliorer la qualité de l'air. En définitive, vous remettez en cause les objectifs visés dans le PREPA (plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques).

Pour autant et une fois de plus, vous ne présentez aucun objectif clair qui serait les vôtres, ceux de la Métropole de Lyon.

Dans votre délibération, vous vous attardez, particulièrement, sur la ZFE. Vous nous dites que : "La Métropole regrette que le PPA n'ait retenu qu'un scénario ZFE à faible ambition". Pourtant, en page 82 du rapport d'ATMO annexé à ce dossier PPA, nous apprenons que le scénario pris en compte : "corresponds aux intentions de l'Exécutif métropolitain." Plus exactement, les hypothèses mesurées correspondent au scénario, dit intermédiaire, proposé par la Métropole, dans le cadre de la concertation ZFE.

En définitive, la ZFE à faible ambition, comme vous dites, que vous décriez, offrira les mêmes résultats concrets que la ZFE que vous souhaitez mettre en place.

Sauf si, encore une fois, vous avez d'autres objectifs clairs et visés en tête ? S'il y en a, en tout cas, ils n'apparaissent pas non plus dans le dossier de concertation ZFE puisque nous ne comptons que quelques paragraphes au sujet des polluants atmosphériques sur un total de 114 pages de ce dossier.

Votre attachement tout particulier à la ZFE, sans pour autant nous donner de cap clair sur vos objectifs, cacherait-il autre chose ? Utiliserez-vous le bien-fondé de cette mesure pour effacer la place de la voiture en ville ? Si nous souhaitons avancer intelligemment vers une transition énergétique réussie, nous ne souhaitons pas, pour autant, contraindre, interdire ou brimer des droits fondamentaux tels que celui de se déplacer.

Nous ne souhaitons pas non plus rentrer dans les foyers parce que c'est bien ce que vous, vous nous proposez dans votre réserve émise dans le domaine résidentiel tertiaire sur la prime air bois. Vous demandez une interdiction effective, dès 2023, des foyers de chauffage ouverts. Jusque-là pourquoi pas ? Ces foyers représentent 80 % des émissions de polluants émis par le chauffage au bois. Mais la question réside plutôt dans le comment interdire ? En commission, vous nous expliquiez sans difficulté qu'il serait possible de contrôler les données de recensement personnelles des administrés. En d'autres termes, rentrer chez les gens et leur dire si ce qu'ils ont dans leur foyer est bien ou pas, s'ils peuvent l'utiliser ou pas. Encore une fois, transition énergétique ne doit pas s'opposer à nos libertés qui nous sont si chères.

Là où vous misez sur l'obligation, l'interdiction, nous nous misons sur le bon sens humain. En 2016, la Métropole s'était dotée d'un plan oxygène qui permettait de classer et synthétiser les mesures à prendre pour réduire l'émission de polluants atmosphériques. Ce document offrait une cohérence du discours, l'objectif était clair et unique : améliorer la qualité de l'air. Aucune mesure ne prenait le pas sur les autres, aucune mesure n'était invisibilisée.

En définitive, si nous voterons, évidemment, pour cette délibération, vos réserves ne sont pas toutes les nôtres. Nous vous invitons à rester vigilants dans la manière de mettre en application certaines mesures. Nous privilégierons toujours l'incitation, la pédagogie au contrôle et à l'interdiction.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Reveyrand : Monsieur le Président, chers collègues, la qualité de l'air, en France et dans notre agglomération, s'améliore constamment depuis des décennies et graduellement. C'est un fait et c'est bien de le rappeler, mais force est de constater que nous sommes encore très loin du compte.

Hier, je disais à propos de la ZFE que j'avais un mauvais pressentiment sur notre responsabilité avec, en tête, la révision à la hausse des recommandations de l'OMS qui montre que nous n'avons pas encore pris la mesure du problème.

Pour entrer dans le vif du sujet, certains objectifs du PPA contiennent, dans leur énoncé, un certain aveu d'échec. L'objectif de respecter des seuils réglementaires "le plus vite possible", celui que plus personne ne soit exposé aux dépassements "d'ici 2027". On parle ici de normes qui ont été établies, il y a plus de 15 ans, en 2005, et qui ne sont toujours pas respectées ! Sans parler des lacunes réglementaires.

De même, un autre des objectifs prévoit de "contenir la dégradation de la situation observée", en ce qui concerne la pollution à l'azote. La passivité de cette formule démontre bien que la situation n'est pas vraiment sous contrôle et en matière d'agriculture, l'État se contente de "recommandations". Par ailleurs, les moyens financiers ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux. Il aura, par exemple, fallu attendre plus d'un an avant que l'un des radars fixes de contrôle de la pollution générée par les véhicules sur notre Métropole, à Villeurbanne, en panne, soit changé.

L'État formule des obligations au conditionnel, notamment, en ce qui concerne le développement des infrastructures de covoiturage. Il traduit un refus de s'engager au présent de l'indicatif, qui n'est pas très heureux. L'avis le signale et c'est tant mieux.

De même, il faut reconnaître une forme de défaillance de l'État sur certains dossiers, pourtant cruciaux, pour notre territoire, comme le contrôle des restrictions ZFE ou le contrôle des interdictions en matière de chauffage au bois non performants et nous déplorons, ici, le retrait de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du dispositif d'information, d'aides et de suivi sur ce sujet.

Il est, enfin, évident, personne n'en disconvient, qu'il est contradictoire de prôner la réduction du trafic routier et, en même temps, l'élargissement d'une autoroute qui augmentera mécaniquement le trafic. Ne pas le dénoncer serait aberrant et les Maires des communes riveraines de l'A46 sud s'y sont d'ailleurs opposés.

Pour autant, ce nouveau plan va dans le bon sens. Il permet de prendre en compte de nouveaux enjeux en lien, notamment, avec la loi climat et résilience, de renouveler certains engagements et de partager, entre personnes publiques, les objectifs à atteindre.

Il a fait l'objet d'une construction partenariale et, même si les décisions sont prises par l'État, nous gardons la possibilité d'alerter sur ce qui ne nous semble pas assez volontariste et, pour ne pas dire, pas à la hauteur, mais aussi, ce plan nous permet d'avoir des objectifs plus ambitieux dans certains domaines, de par nos nombreuses compétences, qui influent directement sur la qualité de l'air.

Finalement, on pourrait attendre des engagements un peu plus fermes et concrets de la part d'un État qui est, en quelque sorte, un condamné multirécidiviste, en raison de l'exposition de sa population à un air trop pollué.

Ces remarques faites, nous soutenons évidemment le plan qui nous est proposé aujourd'hui. À charge pour la Métropole de dépasser les objectifs qui y sont fixés.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Cochet : Merci monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord, je suis assez heureux de voir que monsieur Millet défend ouvertement, notamment, le nucléaire et j'espère qu'il est en pleine osmose avec la majorité, bien sûr, qui dirige cette entité.

L'engagement de l'État sur la qualité de l'air se traduit, aujourd'hui, par le plan de protection de l'atmosphère pour lequel la Métropole, comme les communes membres, doivent donner un avis en qualité de personne publique associée.

L'engagement de tous pour une meilleure qualité de l'air n'est plus à discuter, nous sommes favorables à des mesures d'amélioration, même à des contraintes quand celles-ci sont nécessaires. D'ailleurs, les communes, dont certains Maires siègent sur ces bancs, ont donné un avis favorable à ce texte qui prévoit un objectif de préserver toutes les personnes de notre territoire à un dépassement de la valeur limite réglementaire en 2027.

Pour cela, il convient de s'attaquer évidemment aux sources de la pollution. Elles touchent de nombreux secteurs de la vie économique et quotidienne des habitants. Le domaine industriel et, particulièrement le BTP (bâtiment et travaux publics), est concerné avec, notamment, la lutte contre les poussières, mais vous n'aimez pas les entreprises et contre elles, vous demandez des règlements plus forts, des contrôles plus intenses, des sanctions immédiates. Dans le domaine résidentiel, le chauffage est un point crucial. Notre souhait est de poursuivre l'accompagnement des habitants, locataires et propriétaires, vers des systèmes performants, mais, sur ce sujet, on voit immédiatement arriver votre dogmatisme et votre autoritarisme en indiquant une interdiction totale des chauffages bois non performants à la chauffe en 2023, comme votre demande d'un arrêté immédiat contre l'usage du fioul !

Vous expliquez donc aux plus modestes de nos habitants qu'ils ont l'obligation d'investir dans un nouveau chauffage ou ne plus se chauffer et s'ils n'ont pas les moyens financiers, tant pis pour eux. Vous n'aimez pas les familles modestes, la vision bobo dans toute son ampleur !

Sur l'agriculture, cela vous dérangeait de dénoncer l'agriculture conventionnelle. Le mot d'ordre "tous au bio ou fermez vos exploitations" transparait clairement de votre regret que l'État n'aille pas plus loin que la sensibilisation et l'animation. Vous propagez une idée fautive de l'agriculture et vous dénoncez les agriculteurs non-bio en les

pointant du doigt comme pollueurs plutôt que d'accompagner, chacun d'entre eux, selon leur choix personnel et leur mode de production.

Sur la circulation routière, vous envoyez toute responsabilité vers l'extérieur en considérant que l'ambition ZFE de l'État est trop faible, qu'il poursuit son engagement pour le développement des routes, que le fret ferroviaire n'est pas assez pris en compte, etc. En fait, vous n'acceptez pas les positions d'équilibre, vous voulez des mesures qui imposent, nient les libertés et contraignent les habitants, même contre leur volonté.

Cela vous amène à émettre des remarques et des réserves qui sont la démonstration même de votre incapacité à négocier la rédaction de ce texte alors même que vous avez, parfois, co-présidé la concertation avec l'État.

Pour notre part, nous sommes favorables à des engagements qui se traduisent par des objectifs et des actions ciblées tels que présentés par l'État. Nous sommes donc favorables au PPA, mais aujourd'hui, ce que vous nous demandez de voter, ce sont vos réserves et vos recommandations sur ce texte. Celles-ci proposent une vision de société dans laquelle, ni nous, ni nos habitants ne souhaitent vivre. Si vous aviez une réelle transparence, vous auriez assumé votre positionnement réel en donnant un avis défavorable au PPA, mais votre courage politique a ses limites.

Ce n'est pas notre cas. Sur l'avis de la Métropole, nous voterons contre. Merci.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

M. le Conseiller Godinot : Merci monsieur le Président. Le groupe écologiste se réjouit de cette délibération par laquelle nous allons exprimer l'avis de la Métropole sur le 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise.

Revenons tout d'abord sur la nécessité de ce PPA. Parmi les 13 polluants de l'air concernés par le PPA, trois posent encore particulièrement problème : les particules fines, les oxydes d'azote et l'ozone. Quatorze ans après la publication du premier PPA en 2008, la qualité de l'air s'est certes améliorée, mais reste problématique.

Ainsi, selon le PPA, près de 14 000 restent soumises à des niveaux supérieurs à la valeur limite pour le dioxyde d'azote, 100 000 personnes sont exposées à un dépassement de la valeur cible de protection de la santé pour l'ozone et si une petite centaine de personnes seulement sont exposées à la valeur limite réglementaire pour les particules fines, la valeur OMS conduit à les estimer à 1,4 million de personnes en dépassement de cette valeur sur les particules fines.

Au niveau local, le PPA produit une estimation de 514 décès par an causés par la pollution aux oxydes d'azote, par rapport à une situation sans pollution et entre 479 et 1 073 décès par an pour les particules fines, selon que l'on retienne la valeur guide OMS de 2005 ou de 2021.

Nous approuvons donc, aujourd'hui, un plan qui vise à éviter, dans les meilleurs délais, 1 000 à 1 500 morts prématurés par an, dans notre territoire, c'est dire l'importance de l'enjeu de la qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise.

Sans attendre l'adoption de ce nouveau plan, le nouvel Exécutif de la Métropole a déjà renforcé sa contribution, à travers son plan climat air énergie territorial et je soulignerai quelques-unes de ces mesures :

- le renforcement du budget d'Ecoréno'v, pour réduire les consommations d'énergie et donc les pollutions du secteur résidentiel,
- la prime air bois, pour remplacer les appareils de chauffage obsolètes, dont le montant a été porté à 3 000 €, monsieur Cochet, pour les foyers modestes. Ce sont désormais 1 500 ménages qui en ont bénéficié,
- le doublement du budget du SYTRAL, pour faciliter le report modal et développer les alternatives à l'usage de la voiture,
- et, enfin, la mise en place de la zone à faibles émissions étendue aux véhicules particuliers, dite "ZFE5+" que nous avons votée hier, en Conseil, accompagnée de la mise en place de l'agence des mobilités et des aides qui seront à destination des ménages.

Bien sûr, tout ne dépend pas de la Métropole et c'est pourquoi le groupe écologiste se réjouit du renforcement du plan d'actions, étendu à 35 actions contre 20 dans le précédent, son extension géographique de 115 à 150 communes et au secteur agricole.

Pour autant, nous avons émis, dans cette délibération, trois réserves principales :

- premièrement, pour limiter l'ozone, seul polluant dont les concentrations sont en hausse depuis 10 ans et projetées encore à la hausse sur ce PPA, nous regrettons le manque d'actions pour réduire les composés organiques volatils qui sont, avec les oxydes d'azote, les précurseurs d'ozone,

- deuxièmement, la réussite de la plupart des actions passera par une communication et un contrôle renforcés et les moyens que l'État y consacrera seront décisifs dans leur mise en œuvre. Alors que l'évaluation du PPA précédent lui attribue seulement 1 % de la baisse des pollutions, il est temps de le rendre plus impactant. Encore faut-il pour cela que l'État donne à la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) les moyens d'accomplir ses missions renforcées dans ce 3^{ème} PPA.

Que l'État agisse plus vite et plus fort dans les zones en pics de pollution, c'est bien le message que le Conseil d'État a adressé au Gouvernement en juillet 2020, assorti d'une amende de 10 M€ par semestre de retard. Que n'a-t-il fléchi une part de cette amende vers les DREAL ? Car oui, contrairement aux groupes d'opposition, nous pensons que la santé publique justifie des contrôles et des amendes et que le droit à polluer n'est pas infini. Même déguisée en écologie positive, cette pollution se fait d'abord au détriment des moins privilégiés.

Pour faire connaître l'interdiction du chauffage au bois en foyers ouverts que la Préfecture a annoncée d'ici début 2023, comme celui du brûlage à l'air libre des déchets verts, en vigueur depuis longtemps mais peu respecté, les collectivités et l'État devront partager l'effort de communication, de contrôle et de sanction.

Nous attendons aussi des précisions de l'État concernant la possibilité de contrôle automatique ou par des agents habilités, des véhicules entrant dans la ZFE.

M. le Président : Merci d'arriver à la conclusion.

M. le Conseiller Godinot : Au-delà de la phase pédagogique, ce contrôle sera un élément crucial de la crédibilité du dispositif.

Pour finir, nous pointons l'incohérence de l'État qui veut, en même temps, lancer les travaux d'aménagement à 2x3 voies des 20 km de l'A46 sud, de Ternay à Manissieux, pour un coût affiché de 250 M€. En facilitant le trafic automobile aux portes de l'agglomération, ce projet va, selon nous, créer un aspirateur à voitures qui renforcera la pollution de l'air, à l'opposé des objectifs du PPA.

Nous réaffirmons notre confiance au Vice-Président, Pierre Athanaze, en charge, notamment, de la qualité de l'air, et aux services de la Métropole, pour travailler avec les services de l'État à lever ces obstacles et voterons favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci, cher collègue. Oui, c'est un avis positif qu'on donne puisque nous approuvons les orientations principales de ce PPA.

On a beaucoup parlé de ZFE, hier. On en parlera encore, tout à l'heure, à travers un vœu donc je ne vais pas revenir sur le débat de la ZFE, mais vous avez été nombreux à souligner que les pollutions étaient nombreuses et pas liées qu'à l'automobile, ce qui est naturellement une donnée indiscutable. Il est important de travailler sur tous les sujets, notamment, sur la rénovation des bâtiments avec le dispositif Ecoréno'v qui a été lancé, dès 2015, par Gérard Collomb, amplifié par David Kimelfeld, tout cela avec une Vice-Présidente, Béatrice Vessiller, très engagée et nous continuons avec le Vice-Président Renaud Payre.

Ce sont, aujourd'hui, 18 572 logements qui ont été financés avec une partie majoritaire de copropriétés, le reste étant des bailleurs sociaux et nous allons, naturellement, continuer et accompagner financièrement autant que nécessaire les copropriétés et bailleurs sociaux parce que c'est un enjeu vraiment majeur, de pollution, d'indépendance énergétique, de pouvoir d'achat, de continuer à porter ce dispositif.

Il y a aussi, et vous avez été plusieurs à le rappeler, une pollution aux particules fines due au chauffage au bois. Les foyers ouverts ont un impact très fort en termes de particules fines et, autant le sujet de la voiture et de la ZFE est très délicat en termes d'impact pour les habitants du quotidien et on le voit à travers nos débats que rien n'est simple, autant sur le chauffage au bois ouvert, les choses sont plutôt simples. Il y a des aides fortes, là aussi, il y a un dispositif qui avait été lancé, précédemment, par l'équipe précédente où l'aide était jusqu'à 1 000 € pour le changement. Nous l'avons portée à 3 000 € pour les foyers les plus modestes et cette aide est vraiment très conséquente et permet, pour l'habitant, de changer son chauffage bois à des coûts faibles et qui gagne très vite puisqu'il consomme moins de bois en termes de pouvoir d'achat donc le modèle économique est simple.

Il y a, aujourd'hui, une méconnaissance de la part de la population de ce problème de pollution en particules bois à cause des chauffages de bois ouverts. Nous avons fait une communication forte ces derniers mois. Cela a été

dit par le Vice-Président, Pierre Athanaze, il y a un effet favorable puisque nous avons 30 à 40 demandes par mois, on passe à 70 demandes mais, aujourd'hui, nous sommes à 1 713 aides sur ce dispositif, là où il y a 18 000 habitations à traiter. On est très loin du résultat et donc, oui, oui, il faut aller plus loin et oui, j'ai demandé à l'État d'interdire les chauffages bois non performants. Je pense que cela sera fait. J'aurais aimé que l'annonce soit faite déjà depuis quelques mois pour l'annoncer suffisamment en avance, au moins un an à l'avance, pour créer un déclic médiatique sur ce sujet important.

Une nouvelle fois, j'ai l'impression que rien ne sera possible avant les échéances électorales sur le sujet. On perd un petit peu de temps, je le regrette, mais je ne doute pas qu'on arrive à avancer sur ce sujet crucial.

On travaille aussi avec le Vice-Président Jérémy Camus pour aider les agriculteurs à avoir moins d'impacts, avec la Vice-Présidente Anne Groperrin, à travers la stratégie eau, on travaille avec les industriels et la Vice-Présidente Emeline Baume, avec le manifeste des industriels qui s'engagent pour se transformer et respecter l'environnement. C'est déjà plus d'une centaine d'acteurs qui se sont engagés et qui représentent plus de la moitié des salariés de la filière, soit 40 000 emplois. Donc on travaille sur tous les sujets et c'est important.

Il est important, aussi, que tout le monde s'engage (l'État, la Région, la Métropole, les communes) sur ce sujet. Aujourd'hui, je tiens à dire que je regrette le désengagement de la Région sur ce sujet de protection de la qualité de l'air. Il ne concerne pas que la Métropole de Lyon. Il concerne la totalité des territoires de la région mais la Région est en train de se dégager de la prime air bois. Là où elle aidait pour changer ces chauffages au bois non performants, elle va arrêter de le faire. Là où elle aidait les professionnels et les collectivités pour l'achat de véhicules moins polluants, elle va arrêter de le faire. Donc, notamment, il y aurait dû avoir une délibération en Conseil régional pour aider la Métropole de Lyon à acheter des bennes à ordures ménagères électriques. Ce sujet a été écarté et donc, ce désengagement de la Région sur une politique aussi importante pour nos citoyens n'est pas une bonne chose et j'espère, naturellement, puisque tout le monde, ici, défend cette politique de lutte contre la pollution de l'air que les élus, notamment proches du Président de la Région, vont pouvoir l'influencer et le faire revenir sur sa décision qui ne me paraît pas la bonne. Voilà.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Athanaze.

N° 2022-1043 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Transformation en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de la Foncière solidaire du Grand Lyon - Prise de participation au capital et désignation du représentant permanent de la Métropole de Lyon et des membres du conseil d'administration - Accord de la Métropole pour une prise de participation au capital de la SCIC par ses offices publics de l'habitat (OPH) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

N° 2022-1044 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) - Foncière solidaire - Reconnaissance d'un service d'intérêt économique général (SIEG) - Attribution de compensations financières pour les années 2022-2026 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

M. le Président : Monsieur le Conseiller Badouard a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1043 et 2022-1044 avec un avis favorable de la commission. Nous regroupons ces délibérations en termes de débats.

Nous avons un temps de parole du groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller Debû : Intervention retirée.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère Sibeud : Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs, je limiterai mon intervention à une explication de vote sur les deux rapports n° 2022-1043 et n° 2022-1044. En effet, trop de questions restent en suspens et trop d'incertitudes subsistent pour nous permettre de voter favorablement ces rapports.

Je ne vais donc pas rentrer dans le détail, ce serait fastidieux, mais relever les points essentiels qui motivent notre position.

Tout d'abord, sur le choix du statut société coopérative d'intérêt collectif, nous n'avons pas eu le temps d'analyser les éléments qui nous auraient permis de le valider puisque l'étude comparative menée par le cabinet Adaltys, promise par le Vice-Président Renaud Payre, lors de la commission urbanisme, nous a été communiquée seulement hier matin, pendant le Conseil.

Ensuite, vous proposez la reconnaissance de la SCIC, ainsi créée, en service d'intérêt économique général permettant à la Métropole d'intervenir financièrement directement auprès de la structure.

Pour atteindre votre objectif de 6 000 logements abordables et sociaux par an, d'ici la fin du mandat dont 1 000 logements en bail réel solidaire (BRS), vous souhaitez adapter et industrialiser l'outil de portage du BRS.

Concrètement, pour réaliser 4 400 logements BRS pendant le mandat, près de 161 M€ devront être investis par la Foncière.

Votre modèle de financement est basé, en grande partie, sur un type de prêt de la Caisse des dépôts dont la pérennité n'est pas garantie à moyen et long terme.

Le *business plan* présenté semble tenir la route jusqu'à la fin de votre mandat, mais il s'arrête en 2026 et il y a une vie après 2026. Alors comment s'assurer de la soutenabilité des 100 M€ de dettes de la Foncière puisque nous n'avons aucune idée de son modèle de désendettement ?

Par ailleurs, les coûts inhérents à l'achat du foncier vous contraignent de réserver près de 65,5 % des logements BRS sur les réserves foncières des collectivités en privilégiant les opérations publiques de grandes échelles ou le foncier déjà maîtrisé par la Métropole, ce qui pose des questions très concrètes en matière de mixité sociale et d'équilibre territoriale.

Au final, on peut légitimement s'interroger sur la viabilité du modèle au long cours et le véritable coût pour notre collectivité.

Notre groupe s'abstiendra donc sur ces deux rapports. Merci.

M. le Président : Merci. Le groupe Progressistes et républicains a souhaité intervenir.

M. le Conseiller Le Faou : Oui, monsieur le Président, juste quelques éléments et très rapidement parce que nous n'avons pas sollicité de temps de parole sur ce sujet, mais comme le Président de groupe vous a redonné du crédit, nous souhaitons l'utiliser.

Très rapidement, bien évidemment, nous soutiendrons ces deux délibérations parce qu'il s'agit d'un dispositif qui avait été initié sous le précédent mandat. Il s'agit là d'une transformation du statut qui passe d'un statut associatif au statut de société de coopérative d'intérêt collectif alors, certes, avec un certain nombre d'interrogations qui ont pu être soulevées, notamment, par notre collègue, Nicole Sibeud et aussi, une interpellation.

Nous avons demandé, en commission, à ce que cette étude économique qui formalise le changement de statut, nous soit transmise, cela n'a pas été le cas. J'ai rappelé le fait en Conférence des Présidents, jeudi dernier et comme l'a rappelé, Nicole Sibeud, il a fallu attendre, hier matin, 11 heures 13, l'envoi de cette pièce, par mail. Je trouve que c'est très regrettable et c'est aussi très significatif de cette façon de faire, d'une rétention de l'information à destination de l'ensemble des élus sur des sujets qui sont très engageants pour notre collectivité, pour les années qui viennent. Merci.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président Van Styvendael : Monsieur le Président, chers collègues, Lyon et Villeurbanne sont, derrière Bordeaux, les deuxième et troisième villes de France où l'immobilier a le plus fortement augmenté, entre 2010 et 2020, après déjà une hausse spectaculaire au cours de la décennie précédente.

Prenons un couple âgé de 32 ans, pas d'inquiétude, je ne vais pas donner tous les prénoms, là où ils habitent, etc. la corde a déjà été utilisée plusieurs fois, ici, mais un couple âgé de 32 ans, âge moyen en France pour la première acquisition immobilière, lui est enseignant, elle est responsable comptable, ils gagnent environ 4 500 € net par mois, mais n'ont pas d'apports familiaux. Ils souhaitent s'installer au cœur de notre agglomération. En s'endettant sur 25 ans, ils pourraient acquérir, au mieux, un appartement de 70 m² sur le marché privé, en remboursant, chaque mois, plus de 1 500 € ce qui est considéré comme un taux d'effort trop important par beaucoup de banques, les mettant à la merci de la moindre fluctuation de leurs revenus mensuels.

Une situation réelle, le premier bail solidaire de l'agglomération qui a été signé à Villeurbanne, par l'OFS (organisme de foncier solidaire) Orsol, dans un quartier où le prix du mètre carré atteint près de 5 000 €. Un couple avec deux enfants, percevant 3 900 € par mois, a pu acheter un logement de 70 m², pour une charge mensuelle de 900 €, sans apport.

Cette augmentation des prix est en train de produire une ville à plusieurs vitesses. C'est l'un des principaux facteurs de ségrégation sociale et spatiale, en chassant les classes populaires et les classes moyennes du centre de notre agglomération vers les communes de première, deuxième puis troisième couronnes.

Cette évolution des prix de l'immobilier, sans équivalent dans l'histoire urbaine récente, alimente l'injustice sociale et contribue à figer les situations en permettant aux plus riches d'acquérir du patrimoine, d'en tirer des revenus locatifs toujours plus élevés tandis que les revenus modestes sont écartés de la propriété. Cela produit donc une société de la rente plutôt qu'une société du travail.

Cette tendance, en plus d'être socialement injuste, est écologiquement néfaste. En effet, la hausse continue des prix de l'immobilier encourage l'étalement urbain, donc le retour à la voiture individuelle.

Ce dérapage incontrôlé des prix s'est déroulé dans un contexte pourtant de forte production de logement social, attestant la nécessité d'intervenir directement sur le marché privé, en proposant une propriété privée non-spéculative, à prix réduit, à destination des ménages modestes.

C'est donc à ce titre que notre Exécutif a accompagné la volonté des Maires de Lyon et de Villeurbanne, en mettant en œuvre, l'encadrement des loyers, mais et ce sera là, notre seule concession aux opposants de l'encadrement des loyers, cette mesure seule ne suffit pas. Il nous faut donc faire feu de tout bois pour ramener les appétits insatiables de certains opérateurs immobiliers à la raison.

Cela passe par de nombreux outils souvent très techniques présents dans le PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat) ou à la discrétion des Maires dans le cadre de l'instruction des permis de construire. Encadrer les loyers, produire du logement social, ne pas laisser le marché faire du foncier un bien de spéculation déconnecté de la réalité, on paye aujourd'hui plus cher un droit à construire quelque chose de virtuel qu'un mètre carré construit, réalisé par des compagnons du monde du bâtiment, plus de 1 500 € du mètre carré, aujourd'hui, à Villeurbanne, près de 2 000 € à Lyon. Mobiliser tous les leviers qui permettent de ne pas faire du logement un produit de luxe, mais un bien de première nécessité.

Ce qui se passe, aujourd'hui, sur notre agglomération est déraisonnable et pourrait nous conduire à une situation catastrophique, aidée en cela par l'absence de vision et de stratégie du Gouvernement en place concernant le logement.

L'Organisme foncier solidaire métropolitain, dont il faut reconnaître la paternité à l'Exécutif précédent, monsieur Le Faou vient de le faire mais je le renouvelle, et la nouvelle ambition que notre Exécutif lui a donnée, madame Sibeud vient de le dire, ce changement de statut, doit permettre d'accompagner la volonté de doubler le niveau de production en BRS, 450 sous le mandat précédent pour 1 000 aujourd'hui, et est, sans doute, le levier le plus puissant de réduction des inégalités, de mixité sociale et d'apaisement du marché de l'immobilier.

L'OFS permet de démembrer le foncier et le bâti, pour lisser la charge foncière sur 80 ans. Il ouvre, par ailleurs, des avantages fiscaux au motif de l'intérêt général et du plafond de ressources pour les accédants qui permettent de proposer des logements, environ 40 % en dessous des prix du marché, en échange du renoncement à leur caractère spéculatif.

Les premières opérations de l'Office foncier solidaire métropolitain et des offices solidaires HLM (habitation à loyer modéré) montrent l'intérêt de cet outil dans les zones les plus tendues comme Lyon et Villeurbanne, mais aussi dans les zones qui vont être soumises à tension par les investissements publics, notamment, via le développement de transports en commun. L'Office foncier solidaire métropolitain permet de massifier la réaction au potentiel spéculatif dans ces quartiers soudainement désenclavés.

Sa transformation en société coopérative répond donc, à la fois, à un enjeu de massification de la production, mais aussi de clarification de la gouvernance et dessine également une proposition politique :

- le principe coopératif, 1 personne, 1 voix est au cœur de la démocratie. Il fait vivre le principe démocratique au sein des outils construits par la puissance publique,

- l'existence de droit d'un collège de salariés qui assure la représentation dans les instances de gouvernance insufflé la démocratie au travail qui ouvre un chemin pour les institutions publiques. Nous ne pouvons pas nous contenter de convoquer les citoyens aux urnes sans contribuer à ce qu'ils aient plus de pouvoir sur leur vie, y compris au travail et nos institutions publiques doivent donner l'exemple en la matière,

- enfin, l'existence de droit d'un collège d'utilisateurs associe les usagers à la gouvernance. C'est donc un outil partagé par les institutions publiques qui en sont à l'origine, les citoyens qui y recourent et les salariés, dont c'est l'outil de travail. L'OFS devient un outil cogéré, un véhicule de rapprochement entre les citoyens et leurs institutions.

C'est parce que cette évolution contribue à définir une démocratie vivante, qu'elle nous accompagne dans des objectifs de doublement de la production, que notre groupe votera cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci cher collègue. Le BRS est, en effet, un dispositif innovant et, vraiment, qui apporte une réponse, notamment, pour celles et ceux qui, aujourd'hui, ne peuvent plus acheter sur le territoire et qui va leur permettre d'acheter pour environ deux fois moins cher et donc d'avoir une chance d'être propriétaire et puis le deuxième effet, Cédric Van Styvendael vient de le rappeler, c'est, naturellement, de pouvoir éviter la hausse continue des prix puisque cela bloque le prix du bien.

Le Vice-Président Renaud Payre étant en conflit d'intérêt, il ne vous répondra pas, madame Sibeud, mais il le fera juste après le vote, ne vous en faites pas.

Je mets donc aux voix la première délibération qui est la délibération numéro 2022-1043.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation d'un représentant permanent de la Métropole
et des membres du conseil d'administration au sein
de la SCIC de la foncière solidaire du Grand Lyon
(Dossier n° 2022-1043)**

M. le Président : On continue toujours avec la délibération numéro 2022-1043 pour désigner les représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SCIC. Je propose les candidatures suivantes :

- *représentation permanente :*

. Mme Béatrice Vessiller,

- *pour les personnes physiques habilitées :*

. Mme Zémorda Khelifi,

. Mme Blandine Collin

. M. Renaud Payre.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Si personne n'a d'observations à présenter et ne demande un vote à bulletin secret, je mets ces candidatures aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

M. le Président : Nous mettons aux voix la délibération n° 2022-1044.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° 2022-1043 : Mme Hemain Séverine, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'association Foncière solidaire du Grand Lyon, Mme Collin Blandine, M. Payre Renaud et Mme Vessiller Béatrice, en leur qualité de délégués et de candidats déclarés, ainsi que M. Bernard Bruno, en sa qualité de candidat déclaré pour siéger au sein de la SCIC Foncière solidaire du Grand Lyon,

- n° 2022-1044 : Mme Collin Blandine, Mme Khelifi Zemorda, M. Payre Renaud et Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SCIC Foncière solidaire du Grand Lyon.

Rapporteur : M. le Conseiller Badouard.

M. le Président : La parole est au Vice-Président Renaud Payre.

M. le Vice-Président Payre : Merci monsieur le Président. Quelques éléments, d'abord rappeler que la question du statut de la Foncière solidaire du Grand Lyon n'a de sens, en fait, qu'au regard de nos objectifs en matière de production de logements en bail réel solidaire et c'est pour cela que je vous présente toutes mes excuses pour l'envoi extrêmement tardif, notamment, du rapport Adaltys. Il n'y avait absolument aucune volonté de cacher quoi que ce soit donc, une fois de plus, j'aurais souhaité qu'il vous soit envoyé avant et j'espère qu'on aura l'occasion d'en rediscuter à l'occasion de notre commission puisque nous vous avons dit que nous retraiterons la question du bail réel solidaire.

Dire quand même que le bail réel solidaire, mais cela a été dit dans les différentes prises de parole, par la différenciation entre le foncier et le bâti, nous permet de proposer une propriété en moyenne deux fois moins cher et, bien souvent, encore moins cher que cela, c'est-à-dire qu'on arrive à aller, bien au-delà, des deux fois moins cher.

Le bail réel solidaire est sous conditions de ressources. C'est une spécificité aussi de notre territoire. On vise 65 % du plafond PSLA, c'est-à-dire du plafond du loyer social. Dans les faits, on n'y est pas, il faut être très clair, on a déjà eu l'occasion d'avoir la discussion, on est plutôt autour de 75 %.

On veut avoir un objectif de 1 000 BRS par an, c'est ce qui nous distingue du précédent Exécutif qui, rappelons-le, ne venait que de le faire naître et donc, il était évident qu'au début, il fallait avoir un objectif plus restreint mais, néanmoins, nous avons un objectif très ambitieux de 1 000 BRS par an à la fin du mandat, en 2026, et nous souhaitons offrir un accès à cette propriété abordable, d'abord aux locataires actuels du parc social et cela reprend, je me permets de m'appuyer sur les propos de Cédric Van Styvendael, l'objectif est bien d'offrir, enfin, une perspective en termes de parcours résidentiel aux occupants du logement social, aujourd'hui, dont on rappelle qu'ils sont bloqués dans leur logement social, pour une partie d'entre eux mais, cela ne suffira pas.

Cela ne suffira pas, nous souhaitons aussi permettre aux jeunes, hommes et femmes, alors je prends le cas évoqué précédemment et je l'inclus dans les jeunes, ce couple d'environ une trentaine d'années qui n'arrive plus à se loger et nous leur permettons d'avoir un tel accès. Comment, en effet, accepter que, sur une grande partie de notre territoire, des jeunes n'aient pas accès au logement qu'ont pu avoir leurs propres parents ? Nous devons absolument agir et avec le développement du BRS, à la Croix-Rousse, à Caluire, dans le 8ème arrondissement, à Vallon des hôpitaux, à La Saulaie et je pourrais citer bien d'autres quartiers, c'est aux femmes et aux hommes travaillant dans des métiers aussi de première ligne que nous offrons, également, la possibilité de se loger et d'acquérir leur logement.

Mais, comment on fait pour passer à cet objectif extrêmement ambitieux ? Vous l'avez souligné, madame Sibeud, de 1 000 logements par an, en 2026. Oui, effectivement, cela repose sur un prêt et un prêt Caisse des dépôts et consignations. Sans cela, nous n'y arriverons pas. Prêts de 80 ans, avec la prise de risque d'une certaine manière que vous avez pointée, mais qui est au cœur même de tout le dispositif de logement social. D'une certaine manière, le remettre en cause pour la Foncière solidaire du Grand Lyon, c'est aussi se dire qu'il y a une incertitude qui pèse sur l'ensemble ou sur une grande partie, en tout cas, du logement social.

En tout cas, et c'est bien cela tout l'objet des délibérations qui viennent d'être votées, la structure associative, qui avait été imaginée à l'origine même de l'OFS, ne permettait pas d'atteindre un tel objectif ambitieux ou, en tout cas, pas avec le budget dont nous étions doté dans le cadre de la PPI et ce, d'autant plus que cette augmentation en volume ne peut pas reposer exclusivement sur du foncier minoré et fléché par les collectivités et cela suppose donc d'acquérir du foncier au prix du marché.

C'est probablement, d'ailleurs, une spécificité du BRS dans la Métropole de Lyon, c'est-à-dire que nous allons, aussi, sur de l'acquisition de foncier. Je le souligne car c'est vraiment une spécificité de notre politique et cette action foncière, qui est bien identifiée au niveau national, doit reposer sur un changement de statut, surtout si nous

ne voulons pas tout faire reposer sur la Métropole et ce n'est pas notre choix, il faut donc lever des fonds, il faut le faire auprès des membres de la Foncière solidaire par la création d'un capital et la souscription de titres participatifs. C'est exactement l'objet de la délibération.

Seule une SCIC en société anonyme autorise les missions de titres participatifs et cette forme permet de rester dans notre enveloppe, l'enveloppe que nous avons votée dans la PPI, c'est-à-dire une enveloppe de 35 M€. C'est ainsi que nous aurons la trajectoire qui a été annoncée. Je le dis, si nous étions restés dans la structure associative, atteindre les 1 000 logements prévus aurait nécessité au moins 22 M€ supplémentaires de la part de la Métropole donc on voit bien que c'est tout l'intérêt, quand même, de ce statut.

Pour le reste, cela a été évoqué, c'est le caractère coopératif que nous défendons dans ce changement de statut. Cela permet la mobilisation de tous les acteurs de l'habitat sur le territoire.

Désormais, la Foncière en tant que SCIC aura six collègues : le collège métropolitain (la Métropole et trois offices de l'habitat), le collège des financeurs (Banque des territoires, Caisse d'épargne Rhône-Alpes, Crédit agricole centre est), un collège des opérateurs, un collège des communes. J'espère qu'il y aura plus de communes à l'avenir mais je remercie les Communes de Lyon, Villeurbanne, Caluire, Oullins et Dardilly d'avoir rejoint la Foncière, un collège des partenaires, un collège des bénéficiaires et un collège des salariés.

Ce changement de statut a été dicté, à la fois, par les objectifs très ambitieux de production de BRS sur tout notre territoire et par la volonté de diversifier les sources de financement et permettez-moi de remercier, pour finir, ceux qui nous ont fait confiance dès le début du mandat, je pense à la Banque des territoires, à Action logement, au Crédit agricole et à la Caisse d'épargne qui ont permis ce nouveau financement du BRS sur notre territoire.

N° 2022-1046 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Volet habitat des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) risques technologiques et amélioration de l'habitat - Avenant n° 1 portant prorogation des conventions cadre et nouvelle convention cadre pour le PPRT Givors - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-1046 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Métropole en commun.

Mme la Vice-Présidente Boffet : Merci monsieur le Président. La délibération qui est soumise à notre approbation n'est qu'un prétexte à notre prise de parole.

En effet, les conventions qui nous sont proposées répondent au cadre légal et réglementaire du plan de prévention des risques technologiques, instauré par la loi du 30 juillet 2003. Nous ne les discuterons pas et les voterons puisqu'elles permettent le financement et la mise en œuvre des travaux de protection des bâtis à proximité de sites industriels reconnus à risques.

Nous souhaitons, par cette prise de parole, aborder la nécessité de mettre en place, de manière généralisée, sur notre territoire, notamment, dans la bien-nommée Vallée de la Chimie, des dispositifs de concertation et d'information au-delà du cadre réglementaire.

Lorsque nous parlons de PPRT, cet acronyme concerne les risques industriels majeurs, c'est-à-dire des risques accidentels pouvant survenir sur les sites industriels et pouvant entraîner des conséquences graves pour les personnes, les biens et l'environnement.

On distingue plusieurs types d'effets, immédiats ou différés, consécutifs à un éventuel accident industriel :

- les effets thermiques, consécutifs à un incendie ou une explosion,
- les effets de surpression, consécutifs à une explosion ou un éclatement,
- les effets toxiques consécutifs à une dispersion dans l'air de produits toxiques volatils ou à un incendie dégageant des fumées toxiques,
- des effets de pollution, généralement consécutifs à l'épandage ou la fuite d'un produit toxique pour l'environnement sur le sol ou dans l'eau.

Faut-il rappeler la catastrophe de Feyzin, en janvier 1966, 18 morts, 84 blessés ou l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, en septembre 2001, 30 morts, 2 500 blessés, pour saisir l'attention de chacun sur le fait qu'un risque n'est qu'une probabilité mais que lorsqu'un accident survient effectivement les conséquences peuvent être dramatiques ?

Faut-il rappeler la série d'accidents Lubrizol à Rouen en 2013, 2015 et 2019 ? Le dernier d'entre eux, un incendie, a démontré que les assouplissements de la législation sur l'accès à l'information mais, également, le manque de suivi de cette société par l'administration, n'a pas permis d'avoir rapidement des informations sur les produits stockés, les effets de leur combustion etc., ce qui est pourtant essentiel à la sûreté du territoire et des riverains.

La réalité des instances comme le CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), la CSS (commission de suivi de site) et les S3PI (secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles) qui sont censées servir à la concertation et à la codécision autour des sites à risques, est qu'elles agissent comme de simples chambres d'enregistrement. Ceci est, sans doute, renforcé depuis la loi de 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, ASAP, qui réduit les délais d'instruction des projets pour simplifier et accélérer les implantations industrielles.

Certes, notre collectivité n'est pas compétente pour légiférer ou exercer le contrôle administratif à la place de la Préfecture. La Métropole de Lyon ne peut pas, pour autant, se démettre de la question de la sûreté de son territoire, d'autant moins que la Vallée de la Chimie est notoirement une zone à risque industriel majeur.

Il nous semble indispensable d'évaluer, rapidement, comment nous pouvons apporter de l'aide aux représentants dans les CSS (formations, appui en cas de litige avec un Maire, une entreprise) et de nous assurer de l'efficacité de la présence des élus et associations au CODERST dans l'étude des dossiers.

Nous ne pourrions pas échapper à la question des enquêtes publiques et des conditions de leur mise en place afin qu'elles soient nourries de contributions qui ne puissent être écartées et cela va de pair, nous assurer de l'organisation de réunions d'information grand public sur les PPRT et les plans communaux de sauvegarde dont beaucoup ne sont pas à jour.

Tout cela contribuerait au développement de la culture du risque, c'est-à-dire la connaissance des risques d'accidents par tous les acteurs (élus, techniciens, citoyens, citoyennes) et leur capacité à les anticiper et à les gérer. La Métropole prendrait, ainsi, sa part dans un processus de participation citoyenne et d'acculturation des populations.

Le groupe Métropole en commun l'appelle de ses vœux. Merci.

M. le Président : Je mets donc aux voix cet avenant qui concerne le PPRT de Givors.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

N° 2022-1048 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Place Anatole France - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Oullins et la Métropole de Lyon - Approbation de la convention de participation financière de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) au financement de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-1048. Madame Vessiller, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe n° 12 page 228)

Mme la Vice-Présidente Vessiller, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, quelques mots pour présenter cette délibération puisque c'est une opération qui sera importante pour la Ville d'Oullins et qui est en lien avec l'arrivée du métro B à Lyon sud, fin 2023 avec une station à Oullins centre qui sera construite sur cette place.

Du coup, le choix qui a été fait, et qui est confirmé là, c'est un réaménagement très qualitatif de cette place importante pour la Commune d'Oullins avec une forte présence du végétal. C'est le réaménagement, également, des rues adjacentes à la place pour faciliter l'accès à la station de métro, à pied et à vélo. C'est une modification

du plan de circulation de la place et des rues adjacentes et c'est aussi l'acquisition d'un local vélos sécurisé à proximité pour permettre le rabattement vélo au métro.

La concertation a été importante avec la commune sur le scénario d'aménagement de la place et après concertation avec les Oullinois, c'est ce scénario très végétalisé qui a été retenu et qui permettra non plus le retour du marché comme c'était avant le chantier mais, néanmoins, des espaces possibles pour de l'événementiel, de l'animation et, évidemment, des usages de détente sur un espace public très ombragé.

Alors, la délibération porte sur les enjeux financiers de ce projet. Nous validons une enveloppe financière d'un projet global à 3,275 M€. Nous approuvons le transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Oullins dans ce qui relève de ses compétences, la végétation basse, les rues communales. Nous approuvons aussi une convention financière avec l'AOMTL puisque l'ex-SYTRAL devait remettre en état la place après avoir fait le chantier du métro donc il nous verse une participation qui équivaldrait à la remise en état de la place *a minima* mais, du coup, comme nous faisons plus, évidemment le projet coûte plus cher que cette stricte remise en état.

Vous avez les demandes d'AP (autorisations de programme) complémentaires qui sont demandées puisqu'avec tout cela, le projet est un peu plus important que ce qui avait été prévu au départ.

Nous démarrons les travaux d'aménagement à l'automne 2022 avec l'objectif de livrer la place concomitamment à la station de métro, fin 2023. Voilà, monsieur le Président.

M. le Président : Merci bien. Il y a une demande d'intervention du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Ederly : Monsieur le Président, Joëlle Sechaud devait présenter cette intervention, mais elle a dû quitter le Conseil pour raison professionnelle donc je lirai son intervention.

Il y a des années que les élus socialistes et apparentés d'Oullins se font les porte-parole des habitants en exprimant leur besoin d'une ville apaisée, débarrassée des bouchons de sa Grande rue, asphyxiant la ville et d'un plan des déplacements inexistant jusqu'à ce jour.

Dans la contribution que nous, élus socialistes, avons écrite, en 2016, lors du projet de révision du PLU-H, nous avançons vers un cœur de ville élargi et revitalisé, exigeant un réaménagement de la place Anatole France en îlot de verdure, place que nous chargeons d'assurer le lien entre la Grande rue et le boulevard Émile Zola. Nous avançons aussi l'idée d'un centre-ville apaisé grâce à un maillage de voies modes doux.

Le programme municipal 2020 de la liste de gauche proposait, également, cette vision d'une ville où la qualité de vie des habitants l'emportait sur la ville tout voitures que nous voulions rendre possible, notamment, par la végétalisation des places et l'aménagement de voies modes doux sécurisées et continues.

Nous nous réjouissons de la consultation menée en 2021 par la Métropole de Lyon, qu'elle ait attiré un grand nombre d'Oullinoises et d'Oullinois s'exprimant majoritairement pour la végétalisation de la place Anatole France, confirme la qualité de vie recherchée par les habitants dans la végétalisation de la ville comme dans son accessibilité. La Métropole de Lyon répond, sans conteste, à cette attente des habitants, preuve en sont les 60 arbres qui vont être plantés sur toute l'emprise du projet et les 1 290 m² d'espaces verts qui vont être aménagés, dont les 700 m² sur la place.

Les espaces dédiés à l'événementiel et aux animations sur la place, par ailleurs, marqueront ce lieu central comme lieu de vie et contribueront au faire société dont nous manquons cruellement dans une ville sans espace commun.

Le réaménagement de la place Anatole France à Oullins, place sous laquelle se situe la nouvelle station de métro Oullins centre-ville, est l'occasion de rappeler l'action précurseur du Maire socialiste d'Oullins, Roland Bernard, qui dans les années 80, déjà, a amorcé ce que la Métropole de Lyon s'apprête à poursuivre puisqu'il a su à l'époque déjà aérer la ville en ouvrant un passage piétonnier entre la Grande rue d'Oullins et ladite place, passage qui désormais porte son nom depuis plusieurs années.

Si la première station de métro Oullins gare a introduit, dès 2013, un changement certain dans les déplacements des habitants, l'occasion manquée d'apaiser l'artère principale de la ville en lui refusant un sens unique sur une partie, a laissé Oullins, en proie à la pollution atmosphérique et sonore. Une concertation aurait alors été la bienvenue pour que puissent s'exprimer les Oullinois à ce sujet.

En revanche, l'ouverture de la seconde station de métro oullinoise, accompagnée du réaménagement végétalisé de la place Anatole France peut, sans nul doute, inscrire un changement radical et durable dans les déplacements des habitants, si tant est que les rues desservant la place Anatole France ainsi que celles de proximité, situées dans ce cœur de ville, soient réaménagées elles aussi et réservées aux mobilités actives. Si la délibération nous

informe que le plan de circulation de la place et des rues adjacentes va être modifié, elle ne précise pas encore si l'accès à la place par la rue Voltaire et de la République sera interdit aux voitures, ni si le cœur de ville, plus étendu que la seule place Anatole France, sera préservé de toute circulation automobile.

Heureux que les habitants aient été concertés et qu'ils aient donné plein quitus à la qualité de vie, en priorisant la végétalisation de la place Anatole France sur sa bétonisation, nous voterons bien évidemment cette délibération en l'état. Mesdames et messieurs, je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est à madame la Maire d'Oullins, madame Pouzergue.

Mme la Conseillère Pouzergue : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole, même si ce n'était pas prévu. Effectivement, j'entends les propos de mon élu d'opposition qui omet quand même d'évoquer le fait que c'est un dossier sur lequel nous travaillons maintenant depuis plusieurs années et que le fait de végétaliser cette place était prévu bien avant le nouveau mandat, dont acte. Je ne reviendrai pas sur les réalisations des années 1980 de Roland Bernard sur cette place qui, de mon point de vue et du point de vue des urbanistes aujourd'hui, n'est pas forcément une réussite, mais je ne veux pas revenir là-dessus, je ne veux pas polémiquer.

Peut-être quand même quelques mots sur la concertation engagée autour de ce projet puisque c'est une concertation, là aussi, qui avait été menée lors du précédent mandat, à la demande de la Ville d'Oullins d'ailleurs, qui a remporté un très grand succès auprès de notre population, qui s'est fait d'ailleurs en deux phases et qui, effectivement, a amené un accord quasiment unanime de la population, sur le fait que cette place soit fortement végétalisée.

Je rappelle que, avant les travaux du métro, c'était effectivement un parking à bagnoles, on est tous d'accord là-dessus et on voit bien aussi, à travers ce type d'aménagement que, à la fois, les mentalités et les demandes de nos habitants évoluent. On voit bien qu'on n'aménage plus une place aujourd'hui comme on le faisait il y a même encore 10 ans en arrière. Donc, de ce point de vue, c'est un aménagement de qualité qui avait été souhaité par mon équipe actuelle et par l'équipe précédente, mais également par l'Exécutif actuel et l'Exécutif précédent et je ne voudrais pas qu'on laisse croire que cet aménagement de qualité tombe du ciel, comme semble le dire madame Sechaud à travers ses propos. Et puis, je voudrais aussi souligner le travail effectué également sur un plan de circulation pour lequel je n'arrive, malheureusement, pas à avoir une réunion rapide avec monsieur Bagnon, en charge de ce sujet, puisque ça plusieurs fois que, malheureusement, cette réunion est reportée et qu'en effet, le sujet de la mise en sens unique de la Grande rue d'Oullins est un sujet qui nous oppose et qui nous opposera, je pense, pendant tout le mandat.

M. le Président : Merci madame la Maire. Moi je suis très heureux que nos services aient très bien travaillé pour finaliser la rénovation de cette place, qui est la place principale d'Oullins, pour ceux qui ne connaîtraient pas aussi bien que nous la commune. Et puis, nous étions ensemble il y a quelques semaines à Oullins, sur cette place même, y compris pour parler des difficultés du nouveau plan de circulation et il va falloir travailler. Donc je ne doute pas que vous allez pouvoir voir très rapidement monsieur Bagnon pour qu'on trouve des solutions dans l'intérêt des habitantes, habitants d'Oullins et de tous ceux qui traversent cette belle commune.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

N° 2022-1050 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du nouveau cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions locaux annuels - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-1050. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Payre, rapporteur : Merci monsieur le Président. La politique de la ville, la politique pour les quartiers populaires est bien trop souvent illisible. Et ce n'est pas la qualité de la campagne présidentielle actuelle qui est de nature à nous rassurer, tant le thème en est absent. Ce ne sont pas non plus les incertitudes qui pèsent encore sur le futur contrat de ville pour lequel nous devons toutes et tous rester mobilisés.

La politique de la ville est bien trop souvent confondue avec le renouvellement urbain. Le renouvellement urbain nous occupe, dans l'Exécutif bien sûr, très fortement et, comme vous le savez, nous engageons près de 316 M€ sur l'ensemble du mandat pour le renouvellement urbain. Mais ce renouvellement, nous voulons qu'il soit repensé. Il se confond trop souvent avec un tout démolition qui, mécaniquement, introduirait une future mixité accrue et une future mixité des populations ainsi qu'une nouvelle attractivité.

Le tout démolition est une aberration écologique, économique et sociale car la politique de la ville doit, avant tout, s'adresser aux habitants et aux habitantes des quartiers concernés et à ce qu'ils souhaitent. Je n'ai jamais vu une adhésion totale aux démolitions. Au relogement, je rencontre, en revanche, beaucoup, depuis 18 mois, d'hommes et de femmes attachés à leur quartier, un quartier qu'ils veulent plus sûr, plus tranquille, plus propre et offrant des perspectives aux jeunes.

C'est bien le sens de notre nouveau cadre d'intervention en matière de gestion sociale et urbaine de proximité. En reconduisant l'enveloppe de 1,35 M€, nous manifestons notre attachement à ce mode d'intervention. Néanmoins, il souffrait jusqu'alors d'un réel manque de lisibilité sur les conditions et critères de financement des actions, comme d'un manque d'équité dans les répartitions des subventions entre quartiers et communes entre territoires. L'équité territoriale nous guide dans l'ensemble de nos actions et, en matière de politique de la ville, il fallait absolument la rétablir. Nous avons donc introduit un financement en fonction du nombre d'habitants, tout en proposant une fourchette entre 3 € et 6 € par habitant dans les quartiers politiques de la ville, mais nous avons aussi une attention particulière aux quartiers de veille active, isolés, qui souffrent d'une absence de financement et peuvent, très vite, basculer et donc nous aurons un financement entre 1 et 3 € par habitant.

Le reliquat de l'enveloppe, car il y aura un reliquat, permettra de financer des expérimentations, mais permettra surtout d'être attentif aux copropriétés fragiles, nous en avons beaucoup parlé déjà ici et c'est une attention de tous les jours, tant leur nombre va s'accroître, très probablement, dans les prochains mois.

Enfin, il fallait redonner du sens aux critères de financement, l'amélioration du cadre de vie dans nos quartiers populaires nécessite un investissement plus fort. Elle ne peut se faire sans la mobilisation des habitants et des habitantes eux-mêmes. C'est notre premier critère : participation ou co-construction. Notre deuxième critère concerne la contribution de toutes et tous à la transition écologique, au cadre de vie. Le cadre de vie s'améliorera par la transformation des usages : la propreté, la création d'espaces végétalisés et partagés, autant d'éléments vecteurs du lien social. Enfin, le troisième critère renvoie à l'insertion socio-professionnelle, il faut embarquer, il faut offrir des perspectives à celles et ceux qui n'ont plus d'activité. Ce troisième critère est donc majeur.

Ce nouveau cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité est, pour nous, essentiel tant il est à même de renforcer le lien social dans les quartiers, ce qui devrait être la priorité de toute politique de la ville.

M. le Président : Merci monsieur le Vice-Président. Il y a des demandes d'intervention de trois groupes, à commencer par le groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller Boumertit : Merci monsieur le Président. Je ne vais pas revenir sur les crédits, vous avez eu l'information à deux reprises. Donc, merci de bien vouloir en tenir compte, je dépasserai probablement de deux minutes.

Monsieur le Président, chers collègues, la délibération présentée portant sur la définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions de gestion sociale et urbaine de proximité, dites GSUP, est un jalon dans le déploiement de nos idées pour l'inclusion des quartiers populaires et de leurs habitants.

Deux ans d'une terrible pandémie ont ralenti, mis à mal, voire redéfini le regard que nous portons sur ces territoires ségrégués où résident 12 % de la population de notre Métropole, soit quelque 160 000 habitants.

Ces quartiers populaires nous interrogent sur notre volonté et notre capacité à faire en sorte que chacun, chacune soit dans un parcours d'inclusion et d'apport à notre commun.

Pour notre groupe, il est temps que notre ambition, pour ces territoires, soit assumée et déclinée en moyens et actions structurantes. Il n'est plus temps d'attendre une nouvelle contractualisation avec l'État.

Compétente en matière de politique de la ville, la Métropole de Lyon doit être encore plus à l'offensive par son action de droit commun comme de droit exceptionnel sur le fait social et le fait urbain. C'est notre conviction que nous souhaitons faire partager à tous.

Cet appel à une mobilisation retrouvée, nous le voulons à ces citoyens qui attendent de nous de renouveler une action de développement social territorial, qui n'était pas à la hauteur des enjeux sous les précédentes mandatures.

Chers collègues, aujourd'hui et tous les jours, vous entendez comme moi les discours de haine portés par certains candidats à la présidentielle, attisant le différentialisme pour cause culturelle ou religieuse, mettant en concurrence la banlieue et la campagne, vilipendant les misérables et les assistés, ne voyant dans nos jeunes, nos familles, que des problèmes au quotidien et pour demain.

Ne nous laissons pas bernier ! Ces courants fascisants n'aiment pas la France, n'ont pas confiance en nos concitoyens et en nos institutions.

Ce sont les quartiers populaires -les Français d'ascendance nord-africaine en fait- qui sont pour eux l'alpha et l'oméga de toutes les difficultés de notre pays, qui sont assignés mécaniquement et cyniquement à l'échec, à la délinquance et au communautarisme.

Certes, des déviances existent, mais elles sont le fait d'une minorité désocialisée, qui témoigne, par son existence même, des difficultés de notre modèle républicain, parce que beaucoup ne croient plus assez !

J'ai eu l'occasion récemment de voir quelques minutes de témoignages vidéo d'habitants résidents en QPV (quartier politique de la ville), interrogés au titre de l'élaboration d'un nouveau livre blanc pour l'habitat. Nombre d'entre eux demandent à être aidés pour sortir d'un communautarisme forcé, impasse totale, qui est la conséquence directe de la concentration des plus pauvres, toujours dans les mêmes quartiers de destination, même s'ils ont pu être rénovés.

Chers collègues, les territoires populaires ne sont pas un poids, mais une source de richesses et d'opportunités pour notre Métropole. J'y trouve, moi qui y suis tous les jours, beaucoup d'amour et de dynamisme pour notre pays et son modèle républicain et laïc.

L'intelligence locale doit palier à l'hystérisation du débat national sur le devenir de la banlieue et de ses habitants. J'emploie volontairement ce terme de banlieue, non plus parce qu'il désignerait forcément une réalité urbaine, mais plutôt parce qu'il exprime une réalité de rupture sociale.

Les pauvres sont globalement à l'est, fait indéniable produit par les politiques menées auparavant ou l'absence de politiques clairvoyantes.

Alors que nous nous approchons de l'élection présidentielle et des élections législatives, moment fort de notre vie démocratique, je dois aussi faire le constat que, malgré nos efforts, certainement insuffisants ou pas assez efficaces, la distance entre nos institutions publiques et les habitants des quartiers s'est accrue.

Il y a un rapport renforcé de déception à la chose politique, de sentiment d'une citoyenneté de seconde zone et l'édification dangereuse dans les têtes de frontières entre des "eux" et des "nous".

Le renvoi de la différence, ou de la diversité à un danger systématique pour la cohésion nationale, est en train de consolider les appels à un retrait de la vie sociale. Nous ne l'acceptons pas.

L'assignation à la vie entre soi, déconstruit, isole, communautarise notre pays.

Les habitants des quartiers, dans leur écrasante majorité, veulent l'inverse. Ils désirent un avenir pour leurs enfants et pour eux, comme tous les autres Français.

Donc, il nous faut avancer, c'est pourquoi je sou mets trois propositions de niveau métropolitain qui doivent faire exploser les représentations et dynamiser les mobilités sociales :

- d'abord, une biennale de la jeunesse, je l'avais déjà évoqué dans une précédente intervention, une biennale de valorisation des dynamiques, des réussites, des projets, de la participation à la vie citoyenne,

- ensuite, des olympiades, parce que le sport est un extraordinaire vecteur de dépassement et de renforcement de notre collectif,

- enfin, la reconstruction d'une politique de développement social territorial, en s'appuyant sur l'expérience et l'intelligence locale, une politique qui doit avant tout viser au décroisement, à la fluidification des parcours résidentiels et à la valorisation de chaque habitant des QPV, quartiers politique de la ville, pour ce qu'il peut apporter à notre Métropole du fait de ses projets, voire même de ses différences.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Il y a une demande de temps supplémentaire du groupe Inventer la Métropole de demain. Monsieur Collomb, vous avez deux minutes.

M. le Conseiller Collomb : Monsieur le Président, je ne comptais pas intervenir, mais ce qu'a dit monsieur Renaud Payre m'interpelle parce que je crois qu'il se trompe totalement.

Pourquoi faut-il faire de la rénovation urbaine ? Pas pour mettre des immeubles plus beaux, si on peut le faire, c'est évidemment mieux. Simplement pour essayer de changer la sociologie d'un certain nombre de villes ou d'un certain nombre de quartiers. Parce que, évidemment, chacun le constate, et moi j'ai une expérience de 40 ans, j'ai pu voir un peu les évolutions, quand on construit les grands quartiers des logements sociaux dans les années 1960-1970, il y a encore, dans ces quartiers, une certaine mixité. Puis, au fur et à mesure que l'on avance, on s'aperçoit que les gens qui réussissent un petit peu s'en vont de ces quartiers et ils sont remplacés par des plus pauvres. Et d'année en année, ce sont les plus pauvres. Et les plus pauvres aujourd'hui, on le sait, ce sont ceux qui arrivent de l'émigration, les derniers arrivés.

C'est comme ça dans tous les pays et donc, si vous laissez ce phénomène faire, si je puis dire, boule de neige, évidemment, vous arrivez à des quartiers totalement paupérisés, mais totalement ghettoïsés également. Et c'est ceux-là qui créent aujourd'hui des difficultés et ceux qui ne voient pas qu'il y a quand même ces difficultés dans toutes les grandes agglomérations françaises, évidemment, on les connaît dans l'agglomération lyonnaise, il suffit d'aller se promener dans un certain nombre de quartiers, dans un certain nombre de villes pour s'apercevoir que ce problème est un problème majeur. Et si on ne s'attaque pas franchement à ce problème, je le répète, nous connaissons demain de grandes difficultés. Alors, il y a encore quelques années, on pouvait dire...

M. le Président : Merci...

M. le Conseiller Collomb : mais le problème du chômage, voyez ça ne peut pas marcher. Aujourd'hui, on ne peut plus dire ça parce que vous allez trouver n'importe quel chef d'entreprise, il cherche de toutes les manières à trouver, effectivement, un certain nombre de gens. Donc le problème, c'est un problème social, si vous mettez de la pauvreté avec la pauvreté et que, chaque fois, vous mettez plus de misère et bien, à ce moment-là, on ne peut résoudre les problèmes et c'est cela le but de la rénovation urbaine.

Après, dans la politique de la ville...

M. le Président : Merci de conclure.

M. le Conseiller Collomb : Dire que, par exemple, on va mettre quelques amateurs de théâtre pour permettre de faire ceci, par rapport à la problématique, excusez-moi, c'est peu de chose.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, ...

M. le Conseiller Millet : Monsieur le Président, vous ne m'avez pas donné la parole, mais permettez-moi de la prendre.

M. le Président : Monsieur Millet, vous demandez la parole, je vous donnerai peut-être, mais vous ne la prenez pas. Non, non, monsieur Collomb me l'avait demandé. Voilà. Donc la parole pour l'instant, est au groupe Socialistes, la gauche sociale ... Non monsieur Millet, vous n'avez pas la parole. Je vous la donnerai quand je vous la donnerai. La parole est, pour l'instant, au groupe Socialistes, gauche sociale et écologiste et apparentés.

Mme la Conseillère Ederly : Merci monsieur le Président. Chers collègues, nous profitons de cette délibération pour évoquer le devenir incertain, comme le disait monsieur le Vice-Président, du contrat de ville qui semble soumis à la certaine controverse. En effet, une commission parlementaire sur le sujet a été proposée par la Ministre et, en attendant les résultats, une demande de prorogation d'une année a été formulée pour le dernier contrat de ville 2015-2020.

Chacune de nos villes est donc concernée aujourd'hui et est amenée à réfléchir sur son nouveau contrat de ville en 2022 et ce, bien sûr, en attendant les résultats des présidentielles. Alors, si la réflexion peut s'entendre sur un sujet qui interroge les politiques publiques depuis 1984, sur l'importance des financements au regard des résultats, ou sur la réorientation des politiques en fonction des nouvelles priorités et évolutions, celle-ci ne doit pas justifier, pour autant, la réduction des dotations et le recul des partenaires.

Les élus de la politique de la ville, de plusieurs villes, qui suivent particulièrement ce dossier sont inquiets :

- inquiets de se voir notifier 2,6 % de diminution de l'enveloppe de l'État sur la politique de la ville pour 2022 et un montant de financement qui n'est pas à la hauteur de ses engagements,

- agacés de constater le retrait notoire de la Région AURA (Auvergne-Rhône-Alpes) dans les projets politiques de la ville qu'elle représente en partie, alors que c'est une de ses compétences,
- interrogatifs quant aux nouveaux critères d'attribution de la dotation de solidarité urbaine qui risque de léser des villes en difficulté accueillant de nombreux QPV,
- enfin, questionnés sur l'évolution du contrat de ville.

Est-il nécessaire de rappeler l'objectif de la politique de la ville, qui se voulait un ensemble d'actions visant à revaloriser certains quartiers urbains, dits sensibles, à réduire les inégalités sociales entre territoire et à réduire les écarts de développement ?

Faut-il redire à quel point la pauvreté s'installe dans ces quartiers, gangrénés par le chômage, monsieur Collomb, parce que les quartiers QPV, aujourd'hui, connaissent malheureusement encore beaucoup, beaucoup de chômage, les difficultés sociales et la délinquance ?

Doit-on insister sur l'abandon des services publics au sein de ces quartiers, sur le cadre de vie dégradé, sur la stigmatisation de ces populations et les inégalités sociales qui se creusent ? À qui allons-nous faire croire que la démolition des grands ensembles des quartiers suffira à faire disparaître les problèmes sociaux ? À moins que les 59 communes de la Métropole s'engagent à reloger les familles pour répartir cette problématique sur l'ensemble du territoire.

Alors, en attendant que cela se fasse, l'accompagnement social de ces habitants reste indispensable. Il appelle un renforcement et l'implication plus forte encore de l'ensemble des partenaires. Ce n'est pas aux villes concernées de porter seules ces actions spécifiques car ces villes qui accueillent de nombreux QPV et, notamment, dans l'est lyonnais, comme le disait mon collègue, subissent déjà la triple peine : l'accueil d'un nombre important de logements sociaux avec les multiples difficultés sociales qui en résultent, la pollution, les PPRT, ma collègue en parlait tout à l'heure, cela a été dit, et un taux de la taxe foncière la plus élevée de la Métropole. Voilà pour la triple peine.

Alors, depuis son arrivée, la majorité métropolitaine s'est attelée à cette question, que ce soit à travers les mesures sociales comme le RSJ ou la gratuité des transports à travers la programmation estivale dans les QPV, oui monsieur Collomb, qui a triplé, et bien nécessaire l'été, une politique d'insertion volontariste, sa politique des mobilités également pour desservir les QPV ou encore à travers les projets de rénovation urbaine. Aujourd'hui, elle s'engage donc à privilégier la qualité du cadre de vie de ces QPV en engageant 1,35 M€ dans le cadre de la GSUP. Ce sont plus d'une centaine d'actions par an qui sont programmées.

En revoyant les critères d'attribution de l'enveloppe, critères jamais revus depuis la création de la Métropole, monsieur Collomb, il s'agit donc de clarifier l'éligibilité aux subventions de la Métropole et d'assurer le rééquilibrage territorial. Alors, oui, la Métropole prend largement sa part dans ce domaine, charge aujourd'hui aux autres partenaires financiers que son l'État et la Région, d'en faire de même et de ne pas de défausser.

Charge aux villes qui ne respectent pas la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains) de coopérer dans un souci de solidarité et d'équité des territoires. Peut-être d'ailleurs, est-ce l'occasion de lutter contre l'assistanat et l'aide aux plus modestes que vous appelez de tous vos vœux depuis hier. Et enfin, charge à tous les élus de défendre un contrat de ville équitable, indispensable, exigeant et ambitieux. Les élus Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés voteront, bien évidemment, pour ce rapport, monsieur le Vice-Président.

M. le Conseiller Collomb : (*Propos inaudibles*)

M. le Président : Merci. Non, non, monsieur Collomb, vous n'avez pas la parole. Vous n'avez pas la parole, monsieur Collomb.

Mme la Conseillère Edery : Venez vivre aux Clochettes, monsieur Collomb !

M. le Président : Pour le groupe communiste, qui n'a pas demandé la parole, monsieur Millet vous avez deux minutes.

M. le Conseiller Millet : Oui, il y a une fracture sociale politique profonde qui marque les quartiers populaires et leurs habitants qui en souffrent, monsieur Collomb. Mais non, ce ne sont pas ceux qui y habitent qui en sont responsables, ce n'est pas la sociologie de ces quartiers qu'il faut changer, c'est la sociologie de la France, la paupérisation de millions de familles, la précarisation de millions de salariés. En France, depuis 20 ans, l'écart entre les revenus médians des propriétaires et les revenus médians des locataires, s'est creusé de plus de 10 ans. Oui, c'est la France des propriétaires qui a gagné depuis 20 ans, sous votre direction, monsieur Collomb. C'est la source de cette fracture qui est intolérable, mais ce sont vos politiques économiques qui ont fait une France des bas salaires et d'un travail de faible qualité. Ce sont les quartiers de riches qui sont des ghettos et font tout pour refuser les plus pauvres.

(Huées)

Les objectifs de 25 % du premier quartile dans les attributions de logements, hors QPV, ne sont pas du tout atteints par vos décisions et nous nous heurtons souvent, dans le relogement urbain, au refus d'élus, d'accepter des attributions venant des quartiers prioritaires. Donc, oui il faut de la rénovation urbaine, y compris pour des raisons urbaines, il faut retisser des liens des rues entre des quartiers qui avaient été conçus de manière refermée sur elles-mêmes. Donc oui, il faut des démolitions pour des raisons urbaines, mais l'urgence, c'est aussi de construire une France des hauts salaires, une France qui donne de l'emploi à l'ensemble des jeunes, qui leur donne une dignité, une perspective et l'immense majorité des habitants de ces quartiers populaires sont évidemment les premiers acteurs pour construire cette France. Nous nous inscrivons en total opposition avec votre stigmatisation de ces quartiers, monsieur Collomb.

(M. Uhrich demande la parole).

M. le Conseiller Collomb : *(Propos inaudibles)*

M. le Président : Merci. Monsieur Collomb vous n'avez toujours pas la parole. Non, monsieur Collomb, vous n'avez pas la parole. Monsieur Collomb, merci de respecter cette assemblée. J'ai, pour la qualité des débats, autorisé une intervention supplémentaire. Il y en a une deuxième de demandée, monsieur Vincendet m'en a demandée et une troisième et le groupe républicain une quatrième. Donc le groupe républicain, je vais vous donner deux minutes de l'interlocuteur de votre choix. Décidez, monsieur Cochet, qui intervient pour votre groupe puisque je l'ai fait pour les autres. Monsieur Cochet.

M. le Conseiller Cochet : Peut-être une notion d'actualité, monsieur Uhrich ne fait plus partie de notre groupe. Donc, bien évidemment, c'est monsieur Vincendet qui va intervenir.

M. le Président : Au temps pour moi. J'avais oublié cette actualité, monsieur Cochet. La parole est à monsieur Vincendet pour deux minutes maximum.

M. le Conseiller Vincendet : Oui, merci monsieur le Président. Je serai bref, mais sur la question de la rénovation...

(M. Uhrich demande la parole).

M. le Président : Excusez-moi, monsieur Vincendet. Monsieur Ulrich, j'ai vu. Monsieur Ulrich, je l'ai vu, donc pour l'instant, c'est monsieur Vincendet qui a la parole. Vous me permettez de lui donner la parole. Il l'avait demandé avant.

M. le Conseiller Vincendet : Merci monsieur le Président. Simplement sur la question de la rénovation urbaine, je pense que monsieur Millet fait fausse route. On stigmatise les quartiers quand on ne fait rien. Je suis Maire d'une commune depuis huit ans où, justement, dans ses quartiers rien n'a été fait par la majorité qui m'a précédé, strictement rien. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la DDT (Direction départementale des territoires) qui l'a marqué noir sur blanc et si, sous le précédent mandat et, y compris sur ce mandat, parce qu'on travaille actuellement avec la Métropole, j'ai des désaccords profonds avec la majorité actuelle, tout le monde le sait, mais on travaille encore sur les clauses de revoyure. Pourquoi ? Parce que les habitants de ces quartiers eux-mêmes le disent, il n'y a pas de mixité, il n'y a pas de mixité d'habitation, pas de mixité de population, pas de mixité commerciale. On a enfermé ces gens-là et je suis désolé, monsieur Millet, mais une certaine gauche, pas toute, mais une certaine gauche aime tellement les pauvres, qu'elle aime les parquer pour essayer d'avoir une clientèle politique. C'est exactement ça et vous le savez.

(Huées)

La vraie politique, quand on veut s'engager dans ces quartiers, c'est justement les transformer, c'est créer un parcours résidentiel, c'est rénover les écoles, c'est créer justement de la mixité, c'est créer le parcours propriétaire, c'est justement essayer de faire quelque chose pour sortir les gens de leur condition. Et vous savez, quand j'ai été élu Maire de Rillieux-la-Pape, la première chose qui m'a frappé, contrairement à toutes les idées reçues qu'on peut essayer de nous apprendre dans tous les partis politiques, qu'ils soient de droite, de gauche ou du centre, c'est quand des mères de familles, issues de l'immigration, viennent me voir en me disant "monsieur le Maire, il n'y a pas assez de petits blancs dans l'école de mes enfants". Eh bien, quand vous entendez ça, vous vous dites que la République a échoué et que notre mission, en tant qu'élus, ce n'est pas de regarder nos prêt-à-penser, mais c'est d'agir pour qu'il y ait des démolitions, des reconstructions et une vraie mixité sociale qui prouve qu'en République, il n'y a pas de territoire abandonné parce que, dans notre agglomération, depuis les années 1960, il y en a eu. Et, pour aujourd'hui, beaucoup de personnes, quel que soit leur bord, essaient d'agir. Malheureusement, ce n'est pas le cas à Vénissieux.

M. le Président : Merci monsieur Vincendet.

M. le Conseiller Vincendet : Et quand on voit aujourd'hui votre comportement, monsieur Millet, on se dit qu'à Vénissieux, c'est mal barré.

(Huées)

M. le Président : Merci. Chers collègues, on va quand même reprendre le déroulé normal. Je rappelle que le groupe Inventer la Métropole de demain n'avait pas demandé de temps de parole, monsieur Uhlrich. Monsieur Collomb en a déjà eu un, donc je ne redonne pas de temps de parole supplémentaire. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Fréty : Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, je crois qu'en attendant de trouver la solution miracle que nous appelons tous de nos vœux, eh bien nous, nous nous félicitons de cette délibération.

Elle pose un nouveau cadre plus juste et plus transparent pour le financement, par la Métropole, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité, la GSUP, dans les quartiers prioritaires et pour l'amélioration du cadre de vie. Ces actions sont proposées par une variété d'acteurs : les communes, régies de quartiers, associations, avec une forte implication des bailleurs sociaux. Elles permettent la réalisation de petits travaux dans l'espace public et dans les résidences, des actions en faveur de l'entretien et de la tranquillité et pour l'implantation d'espaces verts. Elles favorisent à la fois l'appropriation, par les habitants, de leur cadre de vie, ainsi que l'insertion professionnelle via des dispositifs dédiés. Nous pouvons citer en exemple le jardin partagé qui a été créé dans le quartier des Collonges à Saint-Genis-Laval ou encore l'entretien renforcé des espaces publics mis en place dans le quartier des Vernes à Givors.

Ces actions sont essentielles pour le quotidien des habitantes et des habitants pour compenser les dysfonctionnements de certains quartiers en matière d'urbanisme, lutter contre la dégradation du bâti et des espaces publics, créer des liens entre les habitants et rendre les quartiers plus agréables à vivre.

Plus d'une centaine d'actions sont cofinancées chaque année pour un coût total de plus de 6 M€. Les quartiers de la Métropole ont bénéficié de la GSUP dès son lancement. Les premières conventions en Rhône-Alpes ont, d'ailleurs, été signées à Vénissieux et Vaux-en-Velin en 1995.

Par cette délibération, nous confirmons cet engagement historique en faveur de la GSUP et nous le faisons en posant des critères lisibles et justes pour l'attribution des financements, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les critères d'éligibilité ont été clarifiés et la répartition territoriale des financements a été rééquilibrée. Parmi ces critères d'éligibilité, on trouve l'implication citoyenne dans les projets, l'insertion et la contribution à la transition écologique.

Du point de vue territorial, les subventions sont attribuées en fonction du nombre d'habitants avec des montants plancher et plafond, comme cela a déjà été rappelé. Parmi les communes sous-dotées jusqu'alors, et qui en sortent gagnantes, figurent Givors, Villeurbanne, Saint-Genis-Laval et Caluire. Ces nouveaux critères de subvention pour la GSUP montrent deux choses : d'abord, nous sommes cohérents dans nos politiques publiques en veillant à lier actions sociale et environnementale, en portant la transition écologique et solidaire dans les quartiers. Surtout, dans l'ensemble de nos politiques, nous tenons à travailler avec les communes de manière juste, en toute transparence, en gardant comme boussole, l'égalité des territoires, redéfinition des critères de la dotation de solidarité communautaire, redéfinition des critères pour les financements FIC (fonds d'intervention communal) et PROX (proximité), redéfinition des critères pour la GSUP.

Nous proposons une nouvelle méthode de travail avec et pour les communes dans l'intérêt des habitantes et des habitants. Nous remercions les services politiques de la ville, qu'ils soient de la Métropole ou des communes, ainsi que Renaud Payre pour le travail effectué et nous voterons pour cette délibération. Merci.

M. le Président : Merci d'avoir rappelé le gros travail fait avec les communes. La parole est au Vice-Président Renaud Payre.

M. le Vice-Président Payre : Merci monsieur le Président. Je ne vais pas être trop long. On voit bien qu'on a un vrai débat, un vrai débat sur un certain nombre de sujets. Il ne faudrait pas voiler l'objet même de la délibération qui concernait quand même la GSUP et les nouveaux critères qui sont les nôtres. Il n'y avait pas d'équité territoriale dans la précédente GSUP. Je suis désolé de le dire, c'est quand même important. Je remercie le groupe Les écologistes de l'avoir pointé. Nous avons remis à plat ces règles et il était nécessaire de le faire. Il n'était pas normal que certaines communes soient plus dotées que d'autres, au regard de leur nombre d'habitants. Je crois que c'est ce qui nous guide dans l'ensemble de notre action.

Après, je remarque quand même, monsieur Collomb, que ce que vous avez dit sur la GSUP, à la toute fin, montre quand même un certain mépris par rapport à ce type de... (*huées*) Si. Dire que cela ne compte pas au regard du renouvellement urbain témoigne d'un certain mépris. Alors le renouvellement urbain, n'inventez pas une fausse controverse. Quand je vous dis que nous avons voté sur l'ensemble du mandat et nous investirons 316 M€ que pour la part Métropole, je crois que nous n'avons pas à rougir de notre engagement pour le renouvellement urbain et sur l'ensemble des quartiers ANRU. Et je ne crois pas que ce soit les Maires ici présents qui pourraient dire que la Métropole n'est pas au rendez-vous, que ce soit à Vénissieux, que ce soit à Rillieux-la-Pape, à Saint-Fons ou encore à Givors qui avait été très largement oubliée dans les précédentes années.

Ensuite, sur la mixité sociale, moi je suis prêt à ce qu'on ait le débat, à condition peut-être qu'on enlève un certain nombre de termes : soit on parle de parquer, soit on parle de ghetto qui sont les lieux communs d'une mixité sociale dont on voit bien que, quand on creuse un peu, elle ne signifie pas la même chose pour l'ensemble des membres de cette assemblée.

Nous, ce que nous voulons avant tout, c'est effectivement offrir des perspectives aux habitants des quartiers populaires. Nous ne pensons pas que les classes laborieuses sont les classes dangereuses. Et, par ailleurs, nous partons...

M. le Conseiller Vincendet : (*Propos inaudibles*)

M. le Vice-Président Payre : Je ne m'adresse pas à vous monsieur Vincendet !

M. le Président : Merci chers collègues de laisser le Vice-Président finir.

M. le Vice-Président Payre : Et simplement, vous savez très bien que, lorsque vous faites des commissions de relogement, vous voyez la souffrance, quand même, des habitants qui attendent qu'une chose, c'est qu'on leur offre une perspective dans leur quartier, dans leur commune. Donc, je vous parle d'une grande partie des habitants des commissions relogement et des réunions publiques de relogement. Donc, c'est très important le renouvellement urbain, nous en ferons, mais simplement, il faut pouvoir aussi reloger dans l'ensemble de la Métropole, c'est-à-dire mettre à contribution l'ensemble des territoires de cette Métropole et, notamment, une partie de l'ouest de cette Métropole pour produire du logement très social, sans quoi, nous n'y arriverons pas. Et donc c'est bien aussi...

M. le Conseiller Uhlrich : (*Propos inaudibles*)

M. le Président : Vous n'avez pas la parole monsieur Uhlrich. Calmez-vous. Monsieur Uhlrich, calmez-vous.

M. le Vice-Président Payre : C'est bien pour ça que la politique de la ville et que le renouvellement urbain est lié à notre politique de logement. Et c'est bien pour ça que nous œuvrons aussi à de la production sur l'ensemble du territoire.

M. le Conseiller Uhlrich : (*Propos inaudibles*)

M. le Vice-Président Payre : Nous y procédons dans l'ensemble des quartiers, là où, quand nous faisons, je pense à Saint-Genis-Laval, lorsque nous proposons, pour Vallon des hôpitaux, du BRS (bail réel solidaire) et du logement social, certains d'entre vous parlent à nouveau de ghetto. Donc ça ne va pas, on ne peut pas tenir les deux débats. Et par ailleurs, comment fait-on quand on s'engage dans autant de quartiers de renouvellement urbain, quand on souhaite, nous, œuvrer pour tous les quartiers, Givors, Saint-Fons qui, pour le coup, n'avaient pas été traités à juste titre dans les précédentes années, comment fait-on, concrètement, si nous démolissons tout, si nous n'arrivons pas à proposer aussi des solutions ? C'est bien pour ça que nous souhaitons examiner l'ensemble des solutions du renouvellement urbain et, notamment, des réhabilitations d'envergure.

(*Applaudissements*)

M. le Conseiller Collomb : (*Propos inaudibles*)

M. le Président : Monsieur Collomb, vous n'avez pas la parole et monsieur Collomb, ce n'est pas possible d'agir comme ça.

Je mets cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

(*Opérations de vote*).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

M. le Président : Chers collègues, je vois que les débats sont un peu compliqués, moi je vais vous dire les choses très simples : soit il y a une certaine latitude sur les temps de parole, sur des tours de parole supplémentaire, mais tout le monde respecte, soit ça devient, comme ça l'a été à l'instant, totalement irrespectueux, notamment du groupe Inventer la Métropole de demain et, naturellement, dans ce cas-là, la latitude sera beaucoup moins forte pour les prochains Conseils.

N° 2022-1055 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du dossier de réalisation, de la convention financière à passer entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, de la convention-type de participation financière des constructeurs - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine.

N° 2022-1056 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2022-1055 et 2022-1056. La Conférence des Présidents a souhaité qu'ils soient regroupés car ils concernent tous les deux la zone d'aménagement concerté de Mermoz sud. Madame Vessiller, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe n° 13 page 231)

Mme la Vice-Présidente Vessiller, rapporteur : Merci. Après la GSUP, une opération concrète de renouvellement urbain qui avait été initiée lors du mandat précédent sur le quartier de Mermoz sud, un quartier NPNRU de priorité régionale qui prévoit des démolitions, une réhabilitation importante des logements existants et une diversification de l'habitat puisque, en effet, nous menons, à la fois, du soft avec la GSUP, mais des opérations de transformation de l'aménagement des quartiers pour offrir aux habitants de ces quartiers et aux futurs habitants, des quartiers plus agréables à vivre, mieux équipés en équipements publics, plus agréables en termes d'espace public et c'est le cas avec cette opération.

Donc, près de 500 démolitions prévues dans ce projet, ce qui est important, effectivement, mais il ne nous a pas semblé opportun de remettre en cause ce volume important, d'une part, parce qu'une partie était déjà faite et qu'avec des conventions signées, c'est toujours un peu compliqué. On le fait parfois, mais là, ça n'a pas été jugé utile. Une réhabilitation et résidentialisation de près de 450 logements et 830 nouveaux logements qui seront construits pour offrir des parcours résidentiels, comme on le disait à l'instant, avec de l'accession libre, du locatif intermédiaire, du locatif social et une part de bail réel solidaire.

De nombreux espaces publics seront requalifiés, apaisés pour offrir des qualités paysagères, la place au mode actif, des usages, de détente et, à proximité des deux écoles, des espaces vraiment beaucoup plus tranquilles avec moins de circulation de transit et, du coup, une recomposition du plan de circulation aussi, en faveur d'une meilleure qualité de vie dans le quartier.

Donc deux groupes scolaires qui seront reconstruits pas la Ville de Lyon et un équipement municipal, sportif et culturel dans le projet aussi. Donc, vous avez un plan de composition général, vous pouvez mesurer, même si on ne va pas rentrer dans le détail, la large place faite aux espaces publics et à la végétalisation dans ce quartier qui est, par ailleurs, très bien desservi par les transports en commun avec le métro D, le tramway T6. Donc on aura des espaces publics généreux pour les modes actifs.

On passe à la deuxième diapositive qui nous montre les éléments financiers de calendrier. Donc, c'est un projet à 36 M€ dont 16 M€ de participation de la Métropole. Donc vous voyez qu'en termes d'investissement, on est bien au rendez-vous de ce qui avait été amorcé sous le mandat précédent, un projet qui a été très concerté avec les habitants et, notamment, le conseil citoyen et, en termes de calendrier, l'opération avait démarré en 2016 et, du point de vue opérationnel, les travaux sont prévus pour 2022 avec, notamment, les travaux de raccordement au réseau de chauffage urbain et les travaux d'espace public seront pour 2023.

Avec les deux délibérations en question, il s'agit d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC, les conventions financières, les conventions de participation des opérateurs et d'approuver le programme des équipements publics que vous avez dans la délibération concernée avec une liste précise de ces équipements publics et un échéancier.

Et puis, nous aurons, tout à l'heure, une autre délibération sur le projet de ferme urbaine qui permettra d'avoir une occupation temporaire pour gérer un peu la temporalité, toujours longue dans ces projets de renouvellement urbain, avec une occupation autour du maraîchage urbain et de la végétalisation. On en reparlera dans quelques minutes. Voilà, monsieur le Président, la commission a donné un avis favorable à ces deux délibérations.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller Azcué : Merci monsieur le Président. Chers collègues, nous nous félicitons de cette délibération qui acte le début de la phase opérationnelle de la ZAC de Mermoz sud. C'est l'occasion pour le groupe Métropole en commun de souligner la synergie entre la Métropole et la Ville de Lyon sur cette opération.

La circonscription Lyon sud-est, qui suit les contours du 8ème arrondissement a souffert d'un retard d'investissement et un déficit en équipement public notable. Dans ce contexte, un tiers des investissements de l'arrondissement sur ce mandat seront consacrés au quartier Mermoz. C'est un effort sans précédent qui permettra la construction d'un pôle sportif et culturel en complément du centre social Mermoz et de la MJC Laënnec Mermoz, la reconstruction du groupe scolaire Pasteur comprenant une antenne du conservatoire de Lyon et la réhabilitation de l'école Olympe de Gouges, l'extension de l'éclairage public par détection et la poursuite du projet de renouvellement urbain.

Au-delà, de nombreux projets sont en cours pour redynamiser le quartier : l'agriculture urbaine avec le projet quartiers fertiles, la revitalisation des associations du quartier, un travail étroit entre les élus et le conseil citoyen. Plusieurs dossiers encore à l'étude : la reconfiguration du marché, une programmation d'animation nocturne en cœur de quartier ou encore le remplacement des toilettes publiques demandé depuis longtemps par les habitants. Le groupe votera favorablement pour la délibération et, plus largement, pour ce beau projet. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Il y a une intervention pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller Collomb : Eh bien, je vais reprendre la parole, monsieur le Président (*rires*).

Pourquoi nous n'avons pas demandé la parole sur le dossier précédent qui a suscité le débat ? Parce que nous étions d'accord pour voter ce dossier, mais c'est monsieur Payre qui a introduit un débat en disant qu'il ne faut plus faire de destruction d'immeubles, mais qu'il faut faire plus de réhabilitation. Et je lui dis, à ce moment-là, vous ratez le vrai but qui est de refaire de la mixité sociale dans ces quartiers.

Le dossier que nous examinons maintenant est un modèle du genre. Il y avait d'abord Mermoz nord, Mermoz nord qui était aussi paupérisé que Mermoz sud aujourd'hui. Et nous avons fait de la mixité urbaine sur Mermoz nord. Et vous vous apprêtez, mais c'était le projet que nous avons lancé, à faire la même chose sur Mermoz sud. Donc vous-même, vous avez bien conscience, en définitive, qu'il y a un vrai problème et qu'il faut changer les choses, que, si on continue à mettre les plus pauvres dans les mêmes quartiers, eh bien ça ne marche pas.

Et pourquoi le logement social aujourd'hui a une si mauvaise image de marque qu'il n'avait pas, il y a, évidemment, 20 ou 30 ans ? C'est parce qu'il s'est identifié à cette pauvreté et moi, je dois dire que, si j'avais à faire des choses au niveau national, je changerais le terme, parce que ce terme, maintenant, dès que dans une commune vous dites "on va mettre du logement social" les gens font "waouh !" et donc, c'est ça le véritable problème. Alors, bien évidemment, ceux qui sont en cause, ce ne sont pas ceux qui habitent dans ces quartiers, ce qui est en cause, ce sont les politiques qu'on a menées, tous, les uns après les autres, depuis 30-40 ans et donc, on porte chacun notre part de responsabilité, mais autant en prendre conscience aujourd'hui de manière à changer l'orientation. Voilà simplement ce que je voulais dire.

M. le Président : Merci, la part de responsabilité n'étant pas la même pour le monde. Monsieur Le Faou.

M. le Conseiller Le Faou : Monsieur le Président, mes chers collègues. Alors, je remplace et je supplée ma collègue Catherine Panassier qui devait intervenir sur cette délibération ce matin, mais elle ne pouvait être des nôtres pour ce Conseil, ce matin. En quelques mots, sur le sujet de Mermoz, tout d'abord, moi je regrette un petit peu la résurgence de guerre de religion sur le sujet du logement social et du renouvellement urbain.

Jusqu'à présent, dans notre Métropole, au sein de cette collectivité, il y avait une certaine forme de consensus sur ces sujets-là, ce qui nous avait permis, et là les chiffres le prouvent et le démontrent, d'une part, de rééquilibrer notre territoire sur la question du logement social, de faire en sorte que l'on en construise à l'ouest et que l'on en réduise la part à l'est. J'aimerais bien que ce processus puisse se poursuivre. Les opérations de renouvellement urbain y contribuent et il faudrait donc que les interpellations des uns et des autres sur ce sujet-là cessent et que l'on avance tous collectivement dans le même sens.

Pour en revenir au sujet de Mermoz, plus proprement dit, eh bien déjà, je me félicite que les collègues de la circonscription Lyon sud-est se félicitent du travail qui avait été initié précédemment parce que c'est la poursuite,

aujourd'hui, de ce qui avait initié sous le précédent mandat. Et sur cette délibération, bien évidemment, nous voterons très favorablement.

Nous avons émis, en commission, quelques remarques et, notamment, l'absence de précisions sur les équipements publics, alors on connaît aujourd'hui la position de la Ville de Lyon sur deux sujets que sont les deux nouvelles écoles qui vont être construites, mais qui étaient, d'ores et déjà, programmées antérieurement. Il subsiste aujourd'hui une interrogation sur le fameux pôle social et culturel qui se transformerait en équipement sportif, mais on n'a pas plus de précision. Et enfin, on a un étonnement au regard, notamment, du schéma de composition, non pas du schéma de composition urbaine, mais du schéma de composition des voiries qui, à notre sens, ne prend pas en compte la réalité du fonctionnement de ce quartier et je crains que, dans les années qui viennent, on ait à faire face à un certain de désagréments en la matière.

Et enfin, pour terminer, il serait souhaitable que l'ensemble du projet soit conduit de façon concomitante, à la fois, bien évidemment, la part relevant de la rénovation donc avec les démolitions-reconstructions et la part portée par Grand Lyon habitat sur la réhabilitation ambitieuse du parc existant et pour faire en sorte que l'ensemble des habitants du quartier ait vraiment l'impression que personne ne soit délaissé dans cette opération.

C'est en tout cas le sens que nous avons souhaité donner à cette opération lorsque nous l'avons lancée et j'espère, ici de mes vœux, que tout ceci puisse se conduire dans la temporalité prévue et qu'il n'y ait pas ou plus de guerre de religion sur ces sujets-là au sein de notre assemblée. Merci.

M. le Président : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Béatrice Vessiller.

Mme la Vice-Présidente Vessiller : Je crois que nous partageons, en effet, cet objectif de sortir de propos caricaturaux. Nous partageons, bien évidemment, l'objectif de rééquilibrage de la construction de logement social, qui n'est pas un gros mot, monsieur Collomb, dans l'ensemble de nos communes et, notamment, dans celles qui sont encore loin des 25 % de logement social. Cela nous aiderait beaucoup, quand il faut reloger les ménages qui sont dans les logements démolis parce que, en effet, nous allons avoir beaucoup de démolition sous ce mandat dans les conventions signées avec l'ANRU, que nous ne remettons pas en cause, mais encore faut-il produire pour reconstituer l'offre avant de développer la nouvelle offre.

Donc, j'espère que nous serons tous d'accords dans cette assemblée pour, en effet, continuer à produire du logement social dans l'ensemble des communes et, notamment, celles qui sont très en-dessous des 25 %.

Sur le projet de Mermoz en lui-même, eh bien, effectivement, c'est un projet, je l'ai dit dans la présentation, qui avait été amorcé lors de l'ancien mandat et que nous avons poursuivi. Nous l'avons réorienté sur la question des aménagements d'espaces publics et, là, nous assumons, en effet, des choix qui sont plutôt plus favorables au mode actif et peut-être moins favorables au déplacement automobile, mais parce que, comme je l'ai dit, on est dans un quartier très bien desservi par les transports en commun et nous avons beaucoup travaillé, avec la ville, avec l'arrondissement, pour faire en sorte que ce schéma, à la fois des espaces publics et du plan de circulation, fonctionne et permette réellement un quartier apaisé.

Sur la concomitance des projets et la réhabilitation des logements sociaux existants, bien évidemment, les habitants des quartiers, là, doivent être prioritaires dans la transformation de leur quartier et c'est bien leur propre logement qui doit être amélioré concomitamment aux constructions neuves, donc nous y veillons avec le Vice-Président à l'habitat et avec GLH (Grand Lyon habitat).

Et enfin, sur le pôle municipal sportif et culturel, comme je vous l'ai dit en commission, les discussions avec la Ville de Lyon sont en cours et les décisions seront prises très prochainement. Vous en serez informés lors de la prochaine commission, éventuellement, puisque les arbitrages sur la programmation de cet équipement sportif et culturel doivent être finalisés très prochainement. Eh bien, je vous remercie, si j'ai bien compris, pour l'unanimité de vote sur cette délibération.

M. le Président : Merci. Je mets les dossiers aux voix en commençant par le dossier n° 2022-1055. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix le dossier n° 2022-1056. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

N° 2022-1057 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) établi chemin de Sermenaz à Rillieux-la-Pape - Abrogation partielle de la délibération n° 2019-3507 du 13 mai 2019 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-1057 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande de temps de parole du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Vincendet : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, ce rapport, *a priori* très technique, cache un vrai sujet qui, nous pourrions dire, pourrait cacher une certaine forme d'inconsistance politique.

Depuis plusieurs années, la communauté religieuse, dont il est question dans cette délibération, dispose d'une salle de culte implantée sur le territoire de la Ville de Rillieux-la-Pape au cœur d'une zone d'activité. Depuis des années, mes prédécesseurs et moi-même sommes confrontés aux demandes de cette association culturelle qui s'efforce de respecter à la lettre toutes les règles d'urbanisme.

C'est ainsi que cette communauté, souhaitant un lieu plus grand et plus facilement accessible, avait trouvé un terrain pour y construire son nouvel équipement. Ce terrain était situé en bordure de la Commune de Neyron dans l'Ain, en zone STECAL N2s2, conformément au PLU-H. J'ajoute que ce sujet avait été travaillé avec les Présidents de la Métropole précédents, messieurs Collomb et Kimelfeld ainsi qu'avec monsieur Le Faou, qui était en charge de l'urbanisme à l'époque et nous avons même travaillé avec le SEGAPAL si ma mémoire est bonne.

Au passage, monsieur Yves Durieux, membre Europe Écologie-Les Verts, lorsqu'il était adjoint à l'urbanisme, soutenait complètement ce projet. Nous avons retrouvé des courriers remontant jusqu'en 2004, les archives ont du bon, signés de sa main montrant que, non seulement il soutenait le projet, mais que la majorité municipale de l'époque était initiatrice de ce dernier puisqu'elle avait autorisé la vente de ce terrain à l'association et poussait à sa réalisation.

J'ai ici ces courriers, je vais vous en citer quelques exemples parce que je pense qu'entre ce que vous raconte monsieur Yves Durieux et ce qu'il écrit, il a quelques trous de mémoire, mais cela ne serait pas la première fois.

Le 2 février 2004, monsieur Durieux écrivait au Président de l'association culturelle : "Monsieur le Président, suite à notre échange lors de la cérémonie des vœux du 12 janvier dernier, je puis vous confirmer certains éléments du dossier relatif à votre recherche pour une nouvelle implantation sur la Commune de Rillieux-la-Pape. Pour ce qui concerne les terrains situés au lieu-dit les Epinglettes," le terrain qui nous concerne ici actuellement, "entre l'autoroute A46 et les limites communales, nous confirmons l'accord de principe de la ville pour céder à l'association la partie sud dudit terrain." C'est donc un accord de la ville et de l'adjoint à l'urbanisme. "Nous sommes toujours dans l'attente de la cession par le ministère de la Défense des terrains concernés. Dès la transaction effective, la ville pourra engagée la procédure de cession en votre faveur. Afin de gagner du temps, la ville a d'ores et déjà sollicité la Communauté urbaine de Lyon, le classement du terrain sous une nature juridique qui soit compatible avec votre projet". Première lettre.

Deuxième lettre : le 3 décembre 2004, je vous passe l'ensemble de la lecture. Simplement, il est marqué un moment : "vous apprécierez la persévérance que nous accordons à l'avenir de votre projet". Toujours monsieur Yves Durieux, décembre 2004.

Nous arrivons au 14 juillet 2006, toujours Yves Durieux qui écrit au Préfet du Rhône monsieur Jean-Pierre Lacroix : "Monsieur le Préfet, vous avez appelé mon attention sur l'avancement de l'éventuelle installation de l'association chrétienne des frères de Plymouth de Lyon-nord sur un tènement situé à Rillieux-la-Pape entre l'autoroute A46 et la Commune de Neyron, sur le secteur dit les Epinglettes. Le tènement prospecté par l'association n'est pas du domaine communal. Il appartient à l'armée et s'inscrit dans un ensemble destiné, au regard des documents d'urbanisme, à l'accueil d'activités *a priori* artisanales et celles de réunions." Monsieur Durieux dit aujourd'hui qu'il ne faut strictement rien construire, ce n'est pas moi qui ai signé le courrier, c'est lui. Je continue : "Depuis maintenant plus de trois ans, la ville est en relation avec l'association et l'armée pour envisager un montage administratif et financier cohérent et qui réponde aux objectifs de chacune des parties. En intelligence avec la Commune de Neyron, la Ville de Rillieux-la-Pape veut acquérir l'ensemble du foncier afin d'organiser une opération d'aménagement global qui s'articule entre la zone d'activité de Sermenaz et les portes du Grand Lyon, dans laquelle

la volonté de l'association pourrait trouver à se réaliser." Voilà exactement la teneur de ces courriers que je tiens à votre disposition.

Conscients de l'intérêt de ce site en termes de biodiversité, les services de la Métropole et ceux de la ville ont donc accompagné cette association pour que l'insertion de ce bâtiment dans le site soit la plus respectueuse de la biodiversité et de l'environnement.

Hélas, comme c'est malheureusement de plus en plus souvent le cas, des riverains de Neyron ont contesté ce projet devant le Tribunal administratif, participant à cette judiciarisation de la vie politique que nous condamnons tous, forçant le Tribunal administratif à appliquer une règle rigoriste, rien que la règle rigoriste, sans vraiment connaître la réalité du terrain. C'est ainsi que le permis de construire est tombé, puisque le STECAL est tombé devant le Tribunal administratif.

Au passage, le fait qu'Yves Durieux, aujourd'hui dans l'opposition municipale, et il n'est pas près d'en sortir, soit désormais un fervent soutien des opposants au projet qu'il a initié lui-même, il y a 20 ans, montre à quel point, parfois, l'écologie n'est parfois qu'un prétexte utilisé à des basses intentions politiciennes. Nous ne pouvons pas imaginer que vous vous situiez dans ce genre de postures parce que je sais que nous sommes capables de faire avancer ce dossier.

En effet, le projet de cette association est parfaitement conforme au respect des contraintes du corridor écologique et de la tranquillité des riverains qui est, nous le savons fort bien, la vraie et principale raison de ce recours parce qu'il est toujours surprenant que des propriétaires de grandes maisons individuelles se soucient d'un seul coup de biodiversité qui n'est, ici, qu'un prétexte. La Métropole de Lyon n'est, bien entendu, pas dupe de cela et sait parfaitement que nous touchons ici à un conflit qui dépasse de loin une communauté religieuse mais qui touche à la nécessaire solidarité entre territoires.

Nous avons fait appel de cette décision car nous estimons que, plutôt que l'abrogation pure et simple du STECAL, il pourrait être possible de le réduire significativement, en accord avec l'association, et d'en établir des règles plus précises, ce qui permettrait à chacun de s'y retrouver, de ne léser personne et de ne pas faire croire que la Ville de Rillieux-la-Pape ou la Métropole ont essayé de vendre des terrains qui appartenaient à l'armée et qu'ils ont récupérés en essayant d'arnaquer une association parce que, aujourd'hui, on en est un peu là, quoi qu'on en dise et, encore une fois, les courriers sont là pour le prouver. C'est pour ça, monsieur le Président, que je regrette que la Métropole n'ait pas fait appel de la décision et je réitère ma demande que nous puissions être reçus afin de trouver une solution à cette situation qui, aujourd'hui, ne rend pas hommage à la puissance publique.

En conclusion, cette affaire nous montre deux choses : la première, c'est que les politiques publiques locales sont à la merci de l'interprétation des juges et qu'une collectivité comme la nôtre devrait être capable de trouver un point médian capable de contenter tout le monde plutôt que d'annuler tout simplement ce qui a été fait.

La deuxième, c'est que la notion d'écologie a bien du plomb dans l'aile lorsque certains écologistes rilliards, après avoir poussé en faveur de cette solution, lorsqu'ils étaient dans l'Exécutif municipal, sont maintenant vent debout contre elle, préférant un *statu quo* qui ne favorise que la densification et la pollution urbaine.

En conséquence, notre groupe votera contre ce rapport. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Vessiller.

Mme la Vice-Présidente Vessiller : Alors, je ne crois pas qu'Yves Durieux soit membre de notre assemblée métropolitaine donc les propos que vous citez de sa part lui appartiennent. Moi, ce que j'ai envie de vous dire, au jour d'aujourd'hui, c'est que la Commune de Neyron nous a demandé, en juillet 2020, un recours gracieux pour retirer le STECAL au moment où le permis de cette salle de culte allait arriver. Nous, avec un permis en cours d'instruction, il ne nous paraissait pas possible d'instruire cette demande.

Là, nous avons une décision de justice, monsieur le Maire, une décision de justice. Le Tribunal administratif a considéré que ce secteur d'urbanisation, dans un corridor écologique, n'était pas compatible avec la préservation du corridor écologique, même si, effectivement, il avait été justifié dans le PLU-H. Donc, nous avons une décision de justice qui nous enjoint de supprimer le STECAL, pas de le réduire parce que, peut-être le projet pourrait être revu pour ceci ou pour cela, la décision de justice est la suppression du STECAL. Donc qu'il y ait une procédure d'appel, cela vous regarde, ça c'est tout à fait votre droit, heureusement, nous tiendrons compte de la décision de justice en fonction de l'éventuelle nouvelle décision après l'appel mais, au jour d'aujourd'hui, il nous apparaît normal et justifié de supprimer le STECAL et de nous mettre en conformité avec cette décision de justice.

Après, que l'association se retrouve en difficulté parce qu'elle a acheté un terrain constructible avec un certain nombre d'engagement, je peux tout à fait le comprendre et je recevrai l'association, puisqu'elle m'a demandé un rendez-vous. C'est en cours de montage mais, pour autant, nous ne sommes pas responsables de ces

engagements passés et nous sommes attachés, vous le comprendrez bien, effectivement, au respect du corridor écologique et peut-être qu'il faut chercher ensemble, monsieur le Maire, un autre site, dans un terrain urbanisable pour le projet de l'association. Voilà, monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ce dossier.

M. le Président : Merci bien, madame la Vice-Présidente. Merci, monsieur Vincendet, pour votre intervention. Si vous croisez Yves Durieux, comme je ne l'ai pas vu depuis très longtemps, passez-lui le bonjour.

M. le Conseiller Vincendet : Cela ne risque pas.

M. le Président : Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

M. le Conseiller Vincendet : (*Propos inaudibles*).

M. le Président : Monsieur Vincendet, le vote est ouvert et insulter quelqu'un qui n'est pas présent et qui ne peut pas répondre, ce n'est pas très correct. Merci de procéder au vote.

(*Opérations de vote*).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

N° 2022-1058 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Appel à projets Quartiers Fertiles de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Installation d'une ferme urbaine sur une parcelle située rue Morel à Lyon 8ème - Autorisation de dépôt de demande de permis de construire précaire de la société ECOSIAG - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-1058 avec un avis favorable de la commission. Le groupe Les écologistes a la parole.

Mme la Conseillère Roch : Merci monsieur le Président. Mesdames, messieurs, chers collègues, cette délibération vise à accorder un permis de construire à la société ECOSIAG pour l'installation d'une ferme urbaine temporaire, à Mermoz sud, rue Morel. Cette ferme urbaine a été désignée lauréate de l'appel à projet Quartiers fertiles lancé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en 2020, avec pour objectif de développer l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires. Dans la Métropole de Lyon, ce ne sont pas moins de huit sites qui ont été retenus à Vaulx-en-Velin, Rillieux, Saint-Fons, Givors, Vénissieux, Villeurbanne et Lyon, à la Duchère et dans le 8ème arrondissement. Un nombre conséquent à l'échelle nationale !

En tant qu'élue métropolitaine et élue du 8ème arrondissement, je me réjouis de la mise en place de ce projet. La rue Morel est située au cœur du quartier Mermoz sud, en bordure de l'avenue Jean Mermoz, dans un secteur en pleine mutation, vous l'avez rappelé. Ce projet permet d'implanter de nouvelles activités dans le quartier, des activités qui répondent pleinement aux grands défis actuels de la transition écologique et solidaire. Ainsi, dans cette ferme urbaine, installée pour trois ans sur ce terrain, on trouvera trois porteurs de projets différents :

- deux micro-fermes urbaines d'aquaponie avec ECOSIAG, en capacité de produire de 3 à 6 t de végétaux et entre 500 et 900 kg de poissons par an permettant de créer deux emplois,

- une micro-ferme collaborative en culture verticale avec les Verticulteurs en capacité de produire 400 kg par an d'aromatiques et d'absorber 1 t par an de biodéchets permettant, à terme, de créer un emploi à mi-temps,

- une plateforme de collecte et de valorisation par lombricompostage des biodéchets des marchés alimentaires, créée par Eisenia, avec la réalisation de deux lombricomposteurs de très grande capacité qui seront alimentés par les marchés Mermoz sud et Général André. Cela va permettre de créer de deux à quatre emplois.

Un laboratoire culturel et artistique sera également mis en place avec des balades urbaines, des résidences d'artistes permettant une meilleure appropriation de ces nouvelles initiatives agricoles par les habitants, les usagers et riverains du quartier, de sensibiliser les habitants au projet, à la consommation locale et aux pratiques alimentaires durables.

Plus à l'ouest, à Langlet-Santy, dans le cadre du même projet Quartiers fertiles, un parking souterrain de 1 400 m², propriété de la SACVL (société anonyme de construction de la Ville de Lyon), va être transformé en ferme urbaine pour y cultiver, en bio, des champignons et des endives.

Je vois, monsieur Le Faou, que ce que je dis vous intéresse beaucoup ! Il n'a même pas entendu !

Cette activité générera une production de 20 t par an avec trois emplois. La maison solidaire de l'alimentation est en cours de création à proximité avec les associations VRAC et Récup et Gamelles, dans un local de 140 m².

L'agriculture urbaine crée un nouveau rapport à l'alimentation, à l'agriculture et au vivant, elle rend la ville productive, crée des emplois, permet une alimentation locale de proximité et de qualité, contribue à la végétalisation de l'espace public et tout cela en lien avec les habitants. L'agriculture urbaine prend racine dans les quartiers, elle contribue à en donner une autre image, et nous nous en réjouissons.

De manière générale, la Métropole apporte son soutien aux projets Quartiers fertiles. Elle l'a fait en accompagnant les communes dans la réponse à l'appel à projet. Elle le fait en mettant à disposition des terrains et en facilitant l'installation. Elle le fait par le cofinancement des projets. Cette politique en faveur de l'agriculture urbaine et en faveur des quartiers prioritaires entre pleinement dans notre vision politique, celle d'une transition écologique et solidaire pour toutes et tous, à laquelle contribuent nos territoires dans leur diversité, celle d'un soutien aux activités agricoles et aux actions favorisant la résilience du territoire.

Ainsi, nous voterons pour cette délibération avec enthousiasme. Merci à vous.

M. le Président : Merci, madame Roch, pour avoir rappelé tout l'intérêt de ce beau projet de ferme dans le 8ème arrondissement.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

N° 2022-1097 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Développement urbain - Grand Projet de ville (GPV) Vénissieux Minguettes - Max Barel - Contreparties foncières versées à l'Association Foncière logement (AFL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-1097, avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller Boumertit : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la délibération n° 2022-1097 portant sur une individualisation d'autorisation de programme, en lien avec une contrepartie foncière due à l'Association Foncière logement, nous invite, dans son délibéré, à approuver la poursuite du grand projet de Ville Minguettes à Vénissieux. Car l'essentiel est bien là. Mon intervention sera courte et précise.

En effet, dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain en cours de déploiement à Vénissieux, il y a une opération phare (la ZAC Marché Monmousseau Balme) qui fait le lien entre le pôle Hôtel de Ville de Vénissieux et le plateau des Minguettes, par une trame de parc habité tout à fait remarquable, au passage.

Néanmoins, je souligne deux limites à cette opération, pour laquelle je demande la mobilisation de la Métropole par le lancement d'études adaptées :

- l'une à vocation économique, car l'absence d'un volet économique, dans une opération de 23 ha, est contraire avec le principe de rupture avec la mono-fonctionnalité habitat. De surcroît, dans une ville qui a un taux de chômage deux fois supérieur à celui de la Métropole, et qui est historiquement structurée par une contribution économique au développement de notre agglomération,

- la seconde étude, en vue d'y installer un équipement à vocation et rayonnement d'agglomération pour faire du centre-ville de Vénissieux un territoire de destination de niveau métropolitain, comme validé au titre du projet de cohérence territoriale d'aménagement multipolaire. Un projet d'équipement culturel dit "la Fabrique Opéra" - n'est-ce pas, monsieur Collomb ? - a fait l'objet d'études préalables dans la logique de désenclavement et de la démocratisation de l'accès à l'art lyrique des habitants du sud-est lyonnais. Cela s'inscrivait dans la logique du

centre national chorégraphique réalisé à Rillieux-La-Pape, du pôle scientifique du planétarium de Vaulx-en-Velin, du pôle sportif de rayonnement régional de la halle d'athlétisme Diagana à Lyon 9ème et du pôle des expressions et innovations des cultures urbaines Karavel à Bron.

Tous ces projets ont abouti, pas celui de Vénissieux. Je demande que le travail soit relancé, car il y a un sens en termes de structuration de la Métropole, de développement social et urbain, de développement économique et de construction d'ici à 15 ans d'un centre-ville de Vénissieux, entre le quartier gare et le pôle culturel du Cerisier, sur le plateau des Minguettes.

La considération est un dû pour tous les habitants de la Métropole et à ses représentants élus également. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La Métropole est en plein soutien de ses communes et, notamment, de Vénissieux et on peut dire que, depuis deux ans, il y a beaucoup d'efforts de faits sur cette commune et c'est important.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

Vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain

Se donner la possibilité d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et de justice sociale

M. le Président : Un vœu a été déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain qui concerne à nouveau la ZFE. Donc, hier nous avons voté une délibération, d'ailleurs, nous l'avons améliorée pour que les dérogations puissent profiter pour les personnes qui travaillent à l'intérieur de la ZFE, également aux personnes habitant en-dehors de la Métropole.

Ce vœu est un peu miroir puisqu'il évoque les aides à l'achat de véhicules pour les personnes extérieures à la Métropole, je vous rappelle que la réglementation actuelle ne nous permet pas, nous, de donner des aides aux habitants extérieurs, donc il y a un vœu dans ce sens de travail que va présenter le groupe Inventer la Métropole de demain et il y a un amendement à ce vœu, qui a été proposé par plusieurs groupes de la majorité, que vous avez eu.

Voilà, je donne, tout d'abord, la parole au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Geourjon.

(VOIR vœu - annexe n° 14 page 235)

M. le Conseiller Geourjon : Monsieur le Président, chers collègues, comme vous l'avez évoqué, quotidiennement, ce sont près de 200 000 navetteurs qui viennent travailler sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ils contribuent au dynamisme économique de notre territoire, à sa richesse. Au-delà, leurs employeurs contribuent au financement du SYTRAL. La part du versement transport versée par les entreprises, au titre de ces 200 000 salariés non métropolitains, représente environ 100 M€ annuellement, soit un peu plus de 10 % des recettes du SYTRAL.

Ces deux points démontrent bien que la Métropole doit pouvoir accompagner ces salariés impactés par la décision métropolitaine de mise en place de la ZFE. Ces salariés ne sont, certes, pas des électeurs de la Métropole, mais ils sont des acteurs de la Métropole.

C'était l'objet de notre vœu demandant d'initier un travail conjoint avec l'État pour ouvrir la possibilité, à la Métropole de Lyon, d'apporter des aides financières aux personnes travaillant sur le territoire de la Métropole, sans pour autant y résider.

Notre groupe votera contre votre amendement pour plusieurs raisons : premièrement, la liste des collectivités qui sont citées n'est pas exhaustive et il aurait été opportun d'y inclure les communes et les intercommunalités car ce sont ces échelons qui reçoivent, qui perçoivent majoritairement les recettes fiscales des ménages.

Par ailleurs, du fait de la libre administration des collectivités territoriales, article 72 de la constitution, il n'est pas possible à une collectivité d'interférer dans les décisions d'une autre collectivité. Ceci serait d'autant plus surprenant que vous ne voulez pas associer les autres collectivités à la prise de décision initiale. En d'autres termes, ces collectivités ne sont pas associées à la prise de décisions ZFE, mais vous voudriez qu'elles paient automatiquement une partie de l'addition.

Par ailleurs, l'amendement transforme en profondeur l'esprit de notre vœu. Ce vœu amendé devient ainsi le vœu de la majorité et n'est pas conforme au vœu que nous avons déposé. Une petite parenthèse, il aurait été plus logique et correct, au lieu de faire un amendement, de déposer un deuxième vœu.

Dans ces conditions, monsieur le Président, nous vous demandons de présenter au vote le vœu original déposé par notre groupe. Nous voterons contre l'amendement, contre le vœu amendé par la majorité et pour notre vœu dans sa version initiale. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

(VOIR amendement - annexe n° 15 page 236)

M. le Conseiller Badouard : Monsieur le Président, chers collègues, oui, il y a, effectivement, une réalité, aujourd'hui, avec ces navetteurs, ces personnes qui ne résident pas dans le périmètre de la ZFE, mais qui travaillent dans le périmètre, et qui vont être concernés, effectivement, par cette mise en place progressive de la Métropole.

Dans le cadre de la ZFE pro, on veut vous rappeler déjà, qu'effectivement, il y a des aides qui sont faites avec certaines entreprises, des entreprises qui ont le siège social à l'extérieur de la Métropole, mais qui ont des salariés qui travaillent à l'intérieur, donc là on les aide. Mais, comme cela a été dit, juridiquement, on ne peut pas, actuellement, aider directement les particuliers qui vivent à l'extérieur et qui travaillent à l'intérieur.

Donc, nous, il nous a semblé, effectivement, opportun qu'il puisse être fait quelque chose. Cependant, nous, ce que l'on propose, c'est que ce dispositif soit fait, pas simplement par l'État, comme c'est proposé avec la Métropole, mais aussi avec la Région Rhône-Alpes et les Départements limitrophes, d'autres collectivités qui sont directement impactées aussi par cette ZFE.

Donc, c'est un peu le sens de cet amendement que nous déposons avec le groupe socialiste, la gauche sociale et écologique et apparentés, la Métropole insoumise résiliente et solidaire et la Métropole en commun. Donc c'est un travail conjoint qui doit être fait avec ces collectivités. À titre d'exemple, c'est ce que fait, par exemple, la Région Île de France depuis octobre 2021, qui accompagne à l'achat d'un véhicule électrique ou hydrogène, les personnes qui vivent en-dehors du Grand Paris, donc concernées directement par le périmètre de la ZFE, mais qui travaillent à l'intérieur. Donc c'est possible ailleurs, peut-être que la Région pourrait le faire aussi ici.

Alors oui, effectivement, un soutien fort de l'État qui nous impose cette ZFE, mais sur lequel on est d'accord, serait opportun. La Région, qui a donné un avis négatif sur la ZFE, mais qui semble, du coup, s'intéresser à l'impact social, pourrait aussi nous aider et puis les Départements, qui sont aussi concernés, pourraient aussi participer à cet effort global.

Je veux dire aussi que, concrètement, si on pouvait développer plus rapidement le RER métropolitain avec la Région, ça enlèverait certainement des dizaines de milliers de véhicules, en tout cas de personnes, sur les routes et donc ça faciliterait aussi le fait qu'il y ait moins de pollution. Donc on attend aussi quelques avancées de ce côté-là. Nous, on vous invite à soutenir notre amendement, mais qui est aussi en lien avec votre vœu bien sûr et, s'il est accepté, à voter le vœu du groupe Inventer la Métropole de demain.

Si cet amendement n'est pas accepté, nous voterons contre le vœu. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Pour la qualité des débats, j'avais souhaité que le groupe Inventer la Métropole de demain, qui avait déposé le vœu, commence et que, pour les quatre groupes qui ont déposé cet amendement, le groupe Les écologistes le présente. Voilà, c'est pour ça que j'ai inversé l'ordre. Monsieur Grivel vous avez la parole.

M. le Conseiller Grivel : Monsieur le Président, je comprends un peu mieux maintenant, pas de souci en la matière. Vous allez voir que notre position, elle est simple.

La première chose que nous voulions dire c'est de remercier -alors je sais qu'on dit de plus en plus merci dans cet hémicycle. Je pense, petite remarque au passage, se dire merci parce qu'on bosse, la moindre des choses c'est de bosser avant de se dire merci et on est là pour travailler-. Ceci dit, c'est une digression que j'aurais faite à un autre moment.

Nous remercions donc nos collègues du groupe Inventer la Métropole de demain d'avoir proposé ce vœu qui, comme leur amendement adopté hier, va, pour nous en tout cas, dans le sens d'une amélioration du dispositif d'aide relatif au déploiement de la ZFE.

Alors bien sûr, nous soutenons cette démarche, tant sur la forme que sur le fond, et nous sommes donc favorables à la proposition d'enclencher un travail conjoint avec l'État pour que nous puissions apporter des aides financières, on l'a dit et redit, aux personnes qui travaillent et qui en ont besoin sur le territoire de la Métropole de Lyon et qui n'y résident pas parce qu'ils sont, effectivement, de ceux qui ont besoin de notre intervention. Et pourquoi nous disons cela ?

C'est une question d'équité à laquelle nous sommes, et vous le savez très bien, attachés et très sensibles, et pour laquelle l'État pourrait et devrait nous accompagner. C'est en tout cas son rôle et nous l'appelons à le faire. Et la logique c'est que soient concernés ceux qui sont les décideurs. La Métropole est décideur, l'Etat est décideur et qu'ils prennent, effectivement, leur part, chacun, et qu'ils se retrouvent autour de la table, l'État et la Métropole, pour accentuer les aides.

Mais, par ailleurs, nous nous opposons à l'amendement que la majorité propose, un peu au dernier moment, il convient, c'est un peu dommage, quand même, de travailler comme ça, cet amendement qui dénature la pertinence de la demande initiale, on en est désolé, il nous semble, d'ailleurs, que les collectivités territoriales citées dans votre amendement ne peuvent pas accompagner financièrement leurs habitants, sans avoir elles-mêmes décidé au sujet de notre ZFE. C'est la moindre des choses.

D'ailleurs, franchement, il est très étonnant et, cela rejoint les propos de Christophe Geourjon, surprenant et quand même, un peu inquiétant, que vous proposiez un vœu sur la mise en place d'un travail avec les collectivités limitrophes alors que vous auriez pu, vous auriez dû l'engager depuis longtemps. Franchement, c'est un peu tard, jeune homme, comme on dit tout à l'heure, vous devriez l'avoir fait un peu avant et au moins on aurait évité quand même pas mal de débat là-dessus. Si on doit travailler ensemble, il faut le faire en amont et le plus en amont possible. Donc personne ici ne veut d'une Métropole repliée sur elle-même, personne ici ne souhaite exclure des personnes du territoire métropolitain et nous vous attendons fermement pour trouver des solutions efficaces et adaptées à ce problème d'iniquité qui, d'ores et déjà, est devant nous et, au-delà de critères sains que nous avons délibérés hier, parce que là, les problèmes vont se poser très nettement. Merci.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller Da Passano : Je ne répéterai pas ce qu'ont très bien dit mes collègues Christophe Geourjon et Marc Grivel et que nous partageons, bien entendu. Je voudrais tout simplement vous rappeler mon intervention d'hier sur la ZFE. Vous m'avez, à l'époque, un petit peu taxé d'une opposition trop dure et vous avez donné comme exemple de votre écoute des propositions de l'opposition, le fait que vous alliez approuver le vœu du groupe Inventer la Métropole de demain mais, vous voyez, ce beau conte de fée n'aura duré que quelques heures.

Dès ce matin, les masques tombent et vous retombez dans la politique politicienne en essayant, par une manœuvre et un amendement de dernière minute, de faire échouer ce vœu de bon sens. Si vous souhaitez la participation de la Région et des Départements voisins, bien sûr ce ne serait pas une mauvaise idée, mais encore faudrait-il peut-être les associer à notre travail, donc jusqu'ici ils ne l'ont pas été, on ne peut pas leur demander aujourd'hui de s'associer à quelque chose où ils n'ont pas été consultés.

Donc je vous propose, aujourd'hui, d'accepter le vœu qui vient de vous être présenté. Nous, Progressistes et républicains, nous allons le faire, nous allons, bien sûr, rejeter votre amendement et, si ensuite vous souhaitez faire participer à notre groupe de travail, la Région, les Départements voisins, pourquoi pas les Communautés de communes, eh bien, pourquoi pas et à ce moment-là, eh bien nous voterons un autre vœu, mais pour aujourd'hui, ce serait bon que nous votions tous ensemble le vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Petit : Oui, je vais pouvoir terminer mon intervention d'hier, du coup.

(Rires)

Bon, puisque j'ai deux minutes, je vais essayer de les tenir. Sur le fond du vœu qui est proposé, bien sûr qu'on peut s'interroger sur les aides qu'on pourrait apporter aux navetteurs et on sait très bien qu'un certain nombre de personnes vont être confrontées à des problèmes, notamment celles qui habitent à l'extérieur de la Métropole.

Mais, il y a un mais, c'est que nous pensons, nous, que, déjà, la Métropole n'aura pas les moyens d'assumer financièrement toutes les aides qu'elle va devoir faire à l'intérieur de la Métropole pour la ZFE. C'est ce que j'ai dit hier, donc je crois qu'on sous-estime complètement le budget nécessaire à ces aides pour les automobilistes. Je

rappelle quand même que si, dans notre esprit à tous, le but c'est de passer sur des véhicules électriques, un véhicule électrique coûte entre une fois et demie et deux fois plus cher qu'un véhicule thermique. Les prix de base des véhicules électriques, c'est 30 à 40 000 €. Ce n'est pas parce qu'on va donner 2 000 € à une personne qui, en plus, est dans des catégories sociales difficiles, enfin des classes populaires, comme on les appelle, c'est évident que ces gens-là ne vont pas se payer ce genre de véhicule.

Donc, déjà, bien sûr les aides de l'État se rajouteront derrière mais, malgré tout, il va y avoir un problème à gérer qui va être assez important. Dans ces conditions, rajouter encore des aides alors que nous ne maîtrisons pas les budgets que cela va représenter pour la Métropole dans les prochaines années, nous ne pouvons souscrire. C'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce vœu.

Concernant l'amendement, il illustre un petit peu ce que j'ai pu dire hier aussi sur l'état d'impréparation de certains dossiers et sur ce dossier de la ZFE, vous avez mis un peu la charrue avant les bœufs, si je puis dire, et aujourd'hui, bien sûr, le dossier arrive un petit peu incomplet, donc vous proposez un amendement qui vise à tuer le vœu principal et, en plus, on peut dire que vous renvoyez la responsabilité et les conséquences de vos choix sur d'autres acteurs : Région, État. On ne peut pas l'accepter. Donc assumez vos choix, chacun ses compétences et ça se passera bien ainsi. C'est pour cette raison qu'on votera contre votre amendement.

M. le Président : Merci chers collègues. D'abord, moi je note qu'il y a un certain nombre de points qui font consensus. Sur ce dispositif, le décideur c'est l'État qui a imposé les ZFE aux agglomérations. Et naturellement, il y a un sujet pour les personnes qui habitent en-dehors des métropoles concernées, chez nous comme ailleurs, qui rentrent dans la ZFE, qui ont des conséquences, pour eux, importantes et le dispositif actuel, ces personnes sont aidées par les aides d'État, mais ne bénéficient pas de la surprime ZFE, ce qui est déjà un vrai sujet puisque, pour bénéficier de la surprime ZFE, il faut déjà qu'il y ait une prime de la collectivité locale.

Donc, je l'ai dit, légalement, nous n'avons pas le droit de les donner en-dehors de la Métropole. Donc, il y a un vrai premier sujet qu'on peut partager. Il n'y a rien de prévu pour toutes ces personnes qui vivent en-dehors de la Métropole de Lyon comme pour celles qui vivent en-dehors du Grand Paris, monsieur Badouard l'a rappelé, sauf qu'au Grand Paris, la Région Île de France a mis un dispositif complémentaire. Donc, il n'est pas question ici de pointer les collectivités autour de nous, mais il y a, pour leurs habitants, des conséquences et c'est vrai qu'il faut voir comment ces habitants doivent être accompagnés.

Donc ça, je crois que ça fait consensus en tout cas sur ce besoin. Et puis après, il y a qui doit financer ? Et là, pour une fois, je vais être en accord avec monsieur Petit. Est-ce à la Métropole de Lyon de financer des aides pour les habitants en-dehors de la Métropole de Lyon ? La loi ne le permet pas et c'est peut-être assez logique. Nous, quand même, par nos politiques d'alternative, de développement d'alternative, par nos politiques d'aides directes aux habitants de la Métropole, on est sur des montants qui sont très importants. Et donc, il est bien que l'État, qui a pris cette mesure que nous approuvons, je le rappelle, de principe, soit au niveau des aides.

Voilà, sur le reste, monsieur Geourjon, on va respecter le code général des collectivités territoriales, donc un amendement, il est de droit à être déposé, donc nous allons voter l'amendement que je vous demande d'approuver. Merci d'ouvrir le vote.

Je mets l'amendement aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

M. le Président : Je mets le vœu amendé aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

(Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2022-1101).

M. le Président : Je voulais, pour finir, remercier, chers collègues, la responsable du service actes et instances délibératives, Florence Garcier, ici présente, qui est à son 62^{ème} et dernier Conseil métropolitain, puisqu'elle évolue au sein de la collectivité. Je ne doute pas, cher Marc Grivel, que tout le monde s'associe à ces remerciements.

(Applaudissements)

M. le Président : L'ordre du jour étant épuisé, je vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu les 27 et 28 juin 2022. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente journée.

La séance est levée à 12 heures 48.

Annexe 1 (1/14)

Résultats des votes

- Vérification du quorum -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	3	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	2	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
Totaux		68	0	0	0

- Procédure d'urgence relative au dossier N° 2022-1100 - adoption du principe de l'examen en urgence

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		132	0	0	0

N° 2022-1100 - Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention d'aide d'urgence à l'association l'Alliance urgences dans le cadre de la guerre en Ukraine

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	2
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		133	0	0	2

N° 2022-0989 - Amendement N°1 déposé par Inventer la métropole de demain- Accompagner tous les usagers dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et de justice sociale

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	1	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		140	1	0	0

N° 2022-0989 - Amendement N°2 déposé par Inventer la métropole de demain- Pour une ZFE inclusive, prenons en compte les besoins de nos seniors

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Abstention	1	1	4	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Contre	0	55	0	0
Métropole en commun	Contre	0	3	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Contre	0	4	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	5	0	7	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Contre	0	12	0	0
Synergies-Métropole	Contre	0	9	0	0
Totaux		47	84	11	0

Annexe (2/14)

N° 2022-0989 - Lyon - Villeurbanne - Caluire-et-Cuire - Bron - Vénissieux - Première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Abstention	1	0	5	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	0	11	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Abstention	0	0	4	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Contre	0	11	1	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	1	29	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		84	40	21	0

N° 2022-1027 - Ressources humaines - Politique de rémunération - Régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale - Évolution du régime indemnitaire de grade de la filière médico-sociale

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Contre	0	1	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		133	1	0	0

N° 2022-1054 - Lyon 2ème - Lyon 1er - Apaisement Presqu'île - Ouverture de la concertation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour études et expérimentations

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	9	0	0
La métropole pour tous	Abstention	0	0	2	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Contre	0	1	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	11	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	0	28	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		93	10	41	0

N° 2022-1005 - Revenu solidarité jeunes (RSJ) - Approbation des conventions-type de mandat relatives à l'instruction et aux partenariats pour le suivi des bénéficiaires - Attribution de subventions dans le cadre du déploiement du RSJ 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	0	10	0
La métropole pour tous	Contre	0	2	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	1
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	1
Non inscrit	Abstention	0	0	1	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	26	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		93	28	11	3

N° 2022-1031 - Lyon - Villeurbanne - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Vénissieux - Saint-Fons - La Mulatière - Limonest - Pierre-Bénite - Oullins - Curis-au-Mont-d'Or - Craonne - Champagne-au-Mont-d'Or - Jonage - Contrat métropolitain pour une ville perméable en harmonie avec ses ressources en eau et ses milieux aquatiques 2022-2024 entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'AOMTL, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), l'Université de Lyon, plusieurs bailleurs sociaux de la Métropole de Lyon, plusieurs villes de la Métropole de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation du contrat métropolitain

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	6
Métropole en commun	Pour	2	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	26	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	9	0	0	3
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		130	0	0	11

Annexe (3/14)

N° 2022-1032 - Cadre Ville perméable acte 2 pour le déploiement d'une stratégie de désimperméabilisation de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	1	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	24	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		120	1	0	1

N° 2022-1035 - Pierre-Bénite - Méthanisation des boues de la station d'épuration (STEP) de Pierre-Bénite - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	7	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		141	0	0	0

- Approbation du procès-verbal du Conseil du 13 décembre 2021 -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	27	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
Totaux		140	0	0	1

N° 2022-0987 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020, n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 et n° 2022-927 du 24 janvier 2022 - Période du 1er décembre 2021 au 31 janvier 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		145	0	0	0

N° 2022-0988 - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole de Lyon en matière d'arrêtés de voirie portant alignements individuels entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	1	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		144	0	1	0

Annexe (4/14)

N° 2022-0990 - Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos - Attribution d'aides pour l'année 2022 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	2	0	26	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		118	0	26	0

N° 2022-0992 - Développement du covoiturage - Services organisés avec les territoires voisins de la Métropole de Lyon dont la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme de recettes					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	1	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Abstention	0	0	1	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		142	0	2	0

N° 2022-0993 - Fleurieu-sur-Saône - Fontaines-sur-Saône - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Sathonay-Camp - Albigny-sur-Saône - Collonges-au-Mont-d'Or - Genay - Neuville-sur-Saône - Quincieux - Rillieux-la-Pape - Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) Trévoux-Sathonay-Lyon - Avenant n° 1 à la convention de financement partenarial des études et expertises pré-opérationnelles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		140	0	0	0

N° 2022-1007 - Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	50	0	0	5
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		133	0	0	5

N° 2022-1019 - Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attribution de subventions pour la saison 2021-2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	50	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		132	0	0	0

Annexe (5/14)

N° 2022-1020 - Sport - Partenariat avec OXFAM - Trailwalker 2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Abstention	1	0	5	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	8	2	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	1
Métropole en commun	Abstention	0	0	3	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	3	8	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	23	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	8	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		76	34	18	1
Vérification du quorum (15/03 - ouverture de la séance)					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	3	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	39	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Non défini	0	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	2	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	18	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		83	0	0	0
N° 2022-1021 - Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) - Taux 2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	48	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	0	25	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		93	0	25	0
N° 2022-1022 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) - Taux 2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	1	25	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		101	1	25	0
N° 2022-1023 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Taux 2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	2	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	0	26	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Contre	0	9	0	0
Totaux		87	9	26	0

Annexe (6/14)

N° 2022-1025 - Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes d'adhésions 2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	5	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	0	26	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		97	0	26	0

N° 2022-1026 - Conseil de développement de la Métropole de Lyon - Désignation des membres du collège acteurs du Comité d'organisation					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	10	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Contre	0	10	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	29	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Contre	0	9	0	0
Totaux		77	58	0	0

N° 2022-1029 - Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics et du Rhône Amont (SEGAPAL) - Désignation d'un représentant de la Métropole					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	3	0	1	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	0	10	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	1
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	10	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	1	28	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	5	0	2	0
Totaux		84	1	51	1

N° 2022-1030 - Lyon - Contrat de concession de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente sur le territoire de la Ville de Lyon					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	1
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		141	0	0	1

N° 2022-1039 - Déchets - Attribution d'une subvention à l'association Zéro déchet Lyon pour l'opération Mon Commerçant M'emballage Durablement - Année 2 - Convention avec l'association Zéro déchet Lyon					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		143	0	0	0

Annexe (7/14)

N° 2022-1042 - Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet de révision du plan

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	7	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	30	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		110	30	0	0

N° 2022-1043 - Transformation en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de la Foncière solidaire du Grand Lyon - Prise de participation au capital et désignation du représentant permanent de la Métropole de Lyon et des membres du conseil d'administration - Accord de la Métropole pour une prise de participation au capital de la SCIC par ses offices publics de l'habitat (OPH) - VOTE SUR LE RAPPORT

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	2	0	8	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	4
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		128	0	8	5

N° 2022-1043 - Transformation en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de la Foncière solidaire du Grand Lyon - Prise de participation au capital et désignation du représentant permanent de la Métropole de Lyon et des membres du conseil d'administration - Accord de la Métropole pour une prise de participation au capital de la SCIC par ses offices publics de l'habitat (OPH) - VOTE SUR LA DESIGNATION

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	1	0	8	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	3
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	4	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	25	0	4	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Abstention	1	0	8	0
Totaux		111	0	24	4

N° 2022-1044 - Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) - Foncière solidaire - Reconnaissance d'un service d'intérêt économique général (SIEG) - Attribution de compensations financières pour les années 2022-2026 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	0	9	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	50	0	0	3
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		124	0	9	4

N° 2022-1046 - Volet habitat des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) risques technologiques et amélioration de l'habitat - Avenant n° 1 portant prorogation des conventions cadre et nouvelle convention cadre pour le PPRT Givors

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	1
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	7	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
Totaux		137	0	0	2

Annexe (8/14)

N° 2022-1048 - Oullins - Place Anatole France - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Oullins et la Métropole de Lyon - Approbation de la convention de participation financière de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) au financement de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	6	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	1	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		131	1	0	0

N° 2022-1050 - Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du nouveau cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions locaux annuels

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	22	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	8	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
Totaux		117	0	0	1

N° 2022-1055 - Lyon 8ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du dossier de réalisation, de la convention financière à passer entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, de la convention-type de participation financière des constructeurs - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		149	0	0	0

N° 2022-1056 - Lyon 8ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		149	0	0	0

N° 2022-1057 - Rillieux-la-Pape - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) établi chemin de Sermenaz à Rillieux-la-Pape - Abrogation partielle de la délibération n° 2019-3507 du 13 mai 2019

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	2	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Contre	0	1	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	3	6	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	30	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Non défini	0	4	4	0
Totaux		89	38	12	0

Annexe (9/14)

N° 2022-1058 - Lyon 8ème - Appel à projets Quartiers Fertiles de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Installation d'une ferme urbaine sur une parcelle située rue Morel à Lyon 8ème - Autorisation de dépôt de demande de permis de construire

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	3	0	7	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	2	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		126	0	7	1

N° 2022-1097 - Vénissieux - Développement urbain - Grand Projet de ville (GPV) Vénissieux Minguettes - Max Barel - Contreparties foncières versées à l'Association Foncière logement (AFL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Dél

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	1
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Non inscrit	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		144	0	0	1

Amendement au projet de vœu déposé par le groupe Inventer la métropole de Demain

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Abstention	0	1	3	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	9	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	1	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	1
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Contre	0	8	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	29	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Contre	3	6	0	0
Totaux		81	54	3	1

Projet de vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Abstention	0	1	3	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	2	7	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Abstention	0	0	2	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	1
Non inscrit	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Contre	1	4	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	2	27	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	2	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
Totaux		89	41	5	1

Annexe (10/14)

Liste des demandes de rectification de votes portées au procès-verbal, pour information, par leur auteur

Principe de l'urgence *Accord du Conseil de procéder à l'examen selon la procédure d'urgence du dossier N° 2022-1100 - Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention d'aide d'urgence à l'association l'Alliance urgences dans le cadre de la guerre en Ukraine*

- Mme Séverine Hémain (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commun) vote POUR.
- Mme Maryline Saint-Cyr (groupe Synergies-Métropole) vote POUR.

N° 2022-0989 *Lyon - Villeurbanne - Caluire-et-Cuire - Bron - Vénissieux - Première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme*

* Amendement n° 1 déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain

- Mme Fatiha Benahmed (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Hugo Dalby (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Nadine Georgel (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Richard Marion (groupe Les écologistes) vote POUR.

* Amendement n° 2 déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain

- Mme Fatiha Benahmed (groupe Les écologistes) vote CONTRE.
- M. Hugo Dalby (groupe Les écologistes) vote CONTRE.
- Mme Nadine Georgel (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

* Vote sur le rapport

- Mme Fatiha Benahmed (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Hugo Dalby (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Nadine Georgel (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Richard Marion (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-0993 *Fleurieu-sur-Saône - Fontaines-sur-Saône - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Sathonay-Camp - Albigny-sur-Saône - Collonges-au-Mont-d'Or - Genay - Neuville-sur-Saône - Quincieux - Rillieux-la-Pape - Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) Trévoux-Sathonay-Lyon - Avenant n° 1 à la convention de financement partenarial des études et expertises pré-opérationnelles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme*

- Mme Yasmine Bouagga (groupe Les écologistes) vote POUR.

Annexe (11/14)**N° 2022-1005** *Revenu solidarité jeunes (RSJ) - Approbation des conventions-type de mandat relatives à l'instruction et aux partenariats pour le suivi des bénéficiaires - Attribution de subventions dans le cadre du déploiement du RSJ 2022*

- Mme Camille Augey (groupe Les écologistes) NE PREND PAS PART AU VOTE.
- Mme Marie-Christine Burrigand (groupe Communiste et républicain) (pouvoir confié à M. Millet) vote POUR.
- Mme Laurence Boffet (groupe Métropole en commun) vote POUR.
- Mme Catherine Creuze (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Florence Delaunay (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Gilbert-Luc Devinaz (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- M. Pierre-Alain Millet (groupe Communiste et républicain) vote POUR.
- Mme Joëlle Séchaud (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- M. Max Vincent (groupe Synergies-Métropole) vote POUR.

N° 2022-1007 *Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022*

- Mme Laurence Fréty (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-1020 *Sport - Partenariat avec OXFAM - Trailwalker 2022*

- M. Jean-Michel Longueval (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- Mme Sandrine Runel (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) (pouvoir confié à M. Longueval) vote POUR.
- M. Cédric Van Styvendael (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) (pouvoir confié à M. Longueval) vote POUR.

N° 2022-1021 *Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) - Taux 2022*

- Mme Yasmine Bouagga (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Pascal David (groupe Synergies-Métropole) vote POUR.
- Mme Florence Delaunay (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Catherine Dupuy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) S'ABSTIENT.
- Mme Nadine Georgel (groupe Communiste et républicain) vote POUR.
- M. Florestan Groult (groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire) vote POUR.
- Mme Monique Guérin (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Mickaël Maire (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Guérin) vote POUR.
- M. Pierre-Alain Millet (groupe Communiste et républicain) vote POUR.
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commun) vote POUR.
- Mme Corinne Subaï (groupe Les écologistes) vote POUR.

Annexe (12/14)**N° 2022-1022** *Cotisation foncière des entreprises (CFE) - Taux 2022*

- Mme Yasmine Bouagga (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Pascal David (groupe Synergies-Métropole) vote POUR.
- Mme Florence Delaunay (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Catherine Dupuy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) S'ABSTIENT.
- Mme Nadine Georgel (groupe Communiste et républicain) vote POUR.
- M. Florestan Groult (groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire) vote POUR.
- M. Pierre-Alain Millet (groupe Communiste et républicain) vote POUR.
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commun) vote POUR.

N° 2022-1023 *Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Taux 2022*

- Mme Yasmine Bouagga (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Pascal David (groupe Synergies-Métropole) vote CONTRE.
- Mme Florence Delaunay (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Catherine Dupuy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) S'ABSTIENT.
- Mme Nadine Georgel (groupe Communiste et républicain) vote POUR.
- M. Florestan Groult (groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire) vote POUR.
- M. Pierre-Alain Millet (groupe Communiste et républicain) vote POUR.
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commun) vote POUR.

N° 2022-1025 *Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes d'adhésions 2022*

- Mme Yasmine Bouagga (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Pascal David (groupe Synergies-Métropole) vote POUR.
- M. Florestan Groult (groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire) vote POUR.
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commun) vote POUR.

N° 2022-1026 *Conseil de développement de la Métropole de Lyon - Désignation des membres du collège acteurs du Comité d'organisation*

- Mme Yasmine Bouagga (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Pierre Chambon (groupe La Métropole pour tous) (pouvoir confié à M. Doganel) S'ABSTIENT.
- M. Pascal David (groupe Synergies-Métropole) vote CONTRE.
- M. Izzet Doganel (groupe La Métropole pour tous) S'ABSTIENT.
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commun) vote POUR.

Annexe (13/14)

N° 2022-1027 *Ressources humaines - Politique de rémunération - Régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale - Évolution du régime indemnitaire de grade de la filière médico-sociale*

- M. Pierre-Chambon (groupe La Métropole pour tous) (pouvoir confié à M. Doganel) vote POUR.
- M. Izzet Doganel (groupe La Métropole pour tous) vote POUR.
- M. Sylvain Godinot (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-1029 *Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics et du Rhône Amont (SEGAPAL) - Désignation d'un représentant de la Métropole*

- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commun) vote POUR.
- Mme Caroline Lagarde (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-1030 *Lyon - Contrat de concession de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente sur le territoire de la Ville de Lyon*

- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commun) vote POUR.
- Mme Yasmine Bouagga (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-1042 *Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet de révision du plan*

- Mme Fatiha Benahmed (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-1043 *Transformation en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de la Foncière solidaire du Grand Lyon - Prise de participation au capital et désignation du représentant permanent de la Métropole de Lyon et des membres du conseil d'administration - Accord de la Métropole pour une prise de participation au capital de la SCIC par ses offices publics de l'habitat (OPH)*

- Mme Corinne Subaï (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-1050 *Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du nouveau cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions locaux annuels*

- Mme Fatiha Benahmed (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Jérôme Bub (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Guy Corazzol (groupe Progressistes et républicains) (pouvoir confié à Mme Jannot) vote POUR.
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- Mme Myriam Fontaine (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.
- Mme Brigitte Jannot (groupe Progressistes et républicains) vote POUR.
- Mme Anne Reveyrand (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- Mme Joëlle Séchaud (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) (pouvoir confié à Mme Edery) vote POUR.

Annexe (14/14)

N° 2022-1100 *Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention d'aide d'urgence à l'association l'Alliance urgences dans le cadre de la guerre en Ukraine*

- Mme Marie-Christine Burricand (groupe Communiste et républicain) vote POUR.
- Mme Corinne Cardona (groupe Synergies-Métropole) (pouvoir confié à M. Grivel) vote POUR.
- Mme Myriam Fontaine (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.
- M. Marc Grivel (groupe Synergies-Métropole) vote POUR.
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commune) vote POUR.
- M. Thomas Rudigoz (groupe Progressistes et républicains) vote POUR.
- Mme Maryline Saint-Cyr (groupe Synergies-Métropole) vote POUR.

Voeu *Projet de vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain et amendé suite au vote d'un amendement déposé par les groupes Les écologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, Métropole insoumise, résiliente et solidaire et Métropole en commun*

- Mme Carole Burillon (groupe Inventer la Métropole de demain) vote CONTRE.
- Mme Nicole Sibeud (groupe Inventer la Métropole de demain) vote CONTRE.

Annexe 2 (1/7)

Lyon - Villeurbanne - Caluire-et-Cuire - Bron - Vénissieux

Première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon
aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés - Individualisation
complémentaire d'autorisation de programme

(dossier n° 2022-0989)

Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Kohlhaas

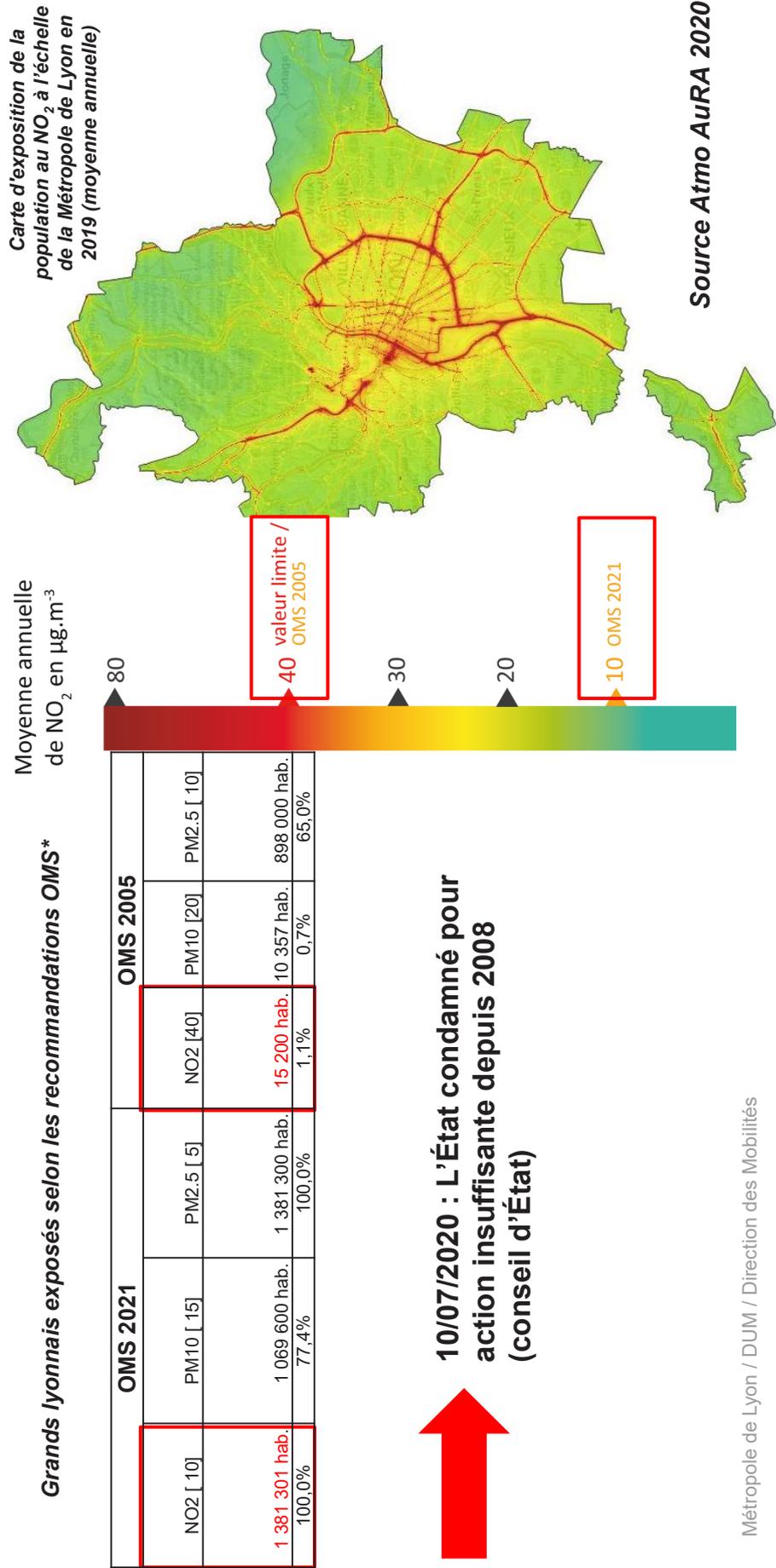


**Conseil Métropolitain
du 14 mars
ZFE 5+**

GRANDLYON
la métropole

Annexe (2/7)

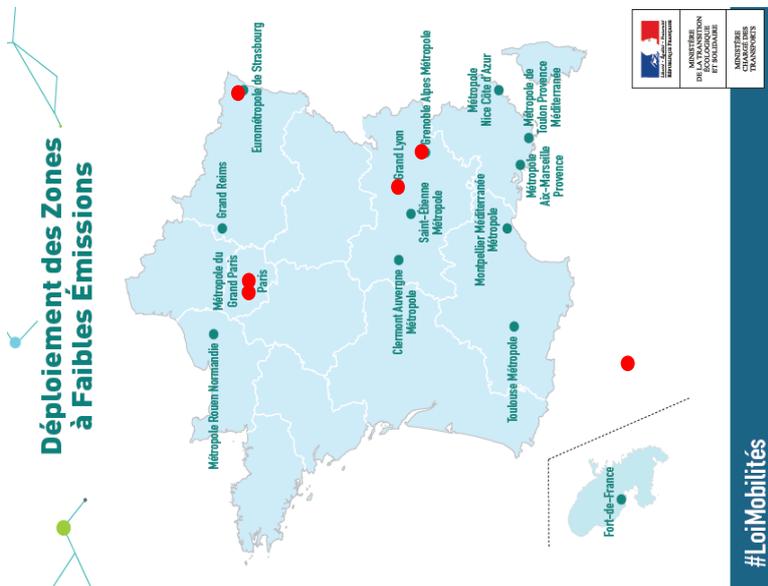
INTRO: RAPPEL DU PROBLÈME DE LA POLLUTION DE L'AIR



10/07/2020 : L'État condamné pour action insuffisante depuis 2008 (conseil d'État)

Annexe (3/7)

INTRO: RAPPEL SUR LE CADRE NATIONAL DES ZFE



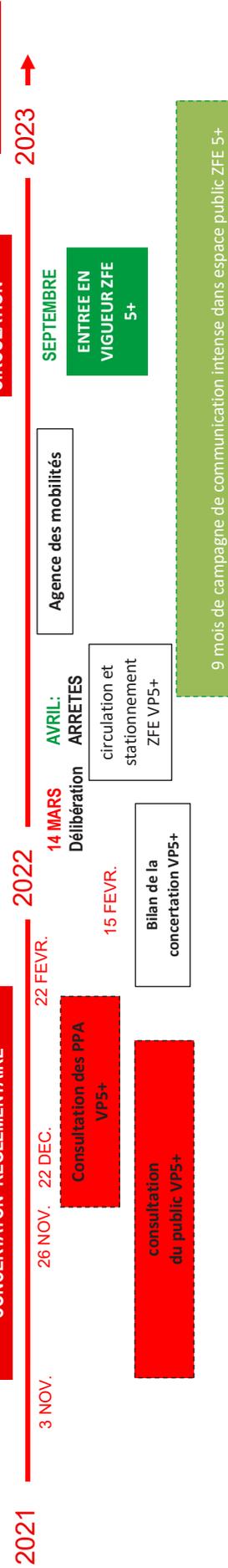
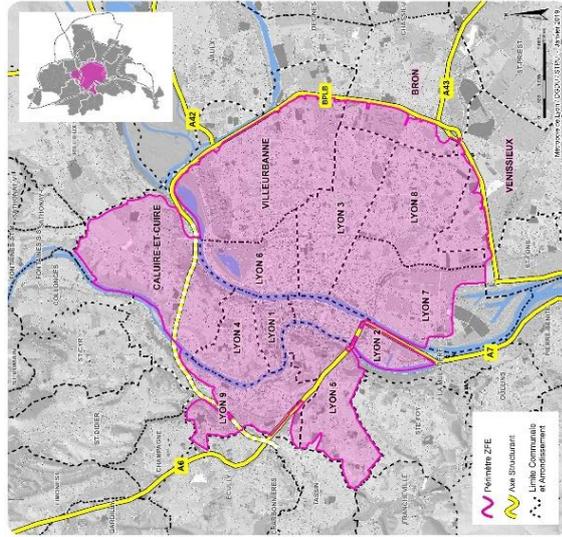
- La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019: Pour les territoires où les normes de qualité de l'air sont enfreintes de manière régulière, obligation de création d'une ZFE pour tous les véhicules
- 10 métropoles sont concernées en 2021 :
 - ✓ Aix-Marseille, Grenoble, Lyon
 - ✓ Montpellier, Nice, Paris (Ville + Métropole)
 - ✓ Rouen, Strasbourg, Toulon, Toulouse
- Loi Climat & Résilience de 2021:
 - ✓ Échéancier minimal d'interdiction des véhicules les plus polluants selon l'échelle Crit'Air :
 - Au plus tard au 1^{er} janvier 2023: Crit'Air 5 et non classés
 - Au plus tard au 1^{er} janvier 2024: Crit'Air 4
 - Au plus tard au 1^{er} janvier 2025: Crit'Air 3
- ✓ Dispositif étendu aux agglomérations de + de 150 000 habitants d'ici 2024

Annexe (4/7)

2. LE PROJET DE ZFE 5+

Entrée en vigueur au **1er septembre 2022**:

- ZFE interdite aux **véhicules particuliers (18 565) et deux roues motorisés (886)** les plus **polluants** (en circulation comme en stationnement): les Crit'Air 5 et non classés
- Un dispositif actif 24h/24h, 7j/7j
- Les grands axes autorisés



2. LE PROJET ZFE 5+: DISPOSITIF D'AIDES

- Un dispositif métropolitain adressé à celui de l'État pour
 - compléter les aides de l'État dans l'objectif d'une réduction du reste à charge pour les publics éligibles
 - déclencher la surprime ZFE (1 000€ État en plus si contrepartie locale)
- Ouvert aux résidents de la ZFE ou métropolitains travaillant dans la ZFE
- Créant une nouvelle tranche de RFR/part pour aller au-delà de l'État sur les crit'air 1 Essence, Hybrides non rechargeables et vélo-cargos
- Exigeant la mise au rebut d'un véhicule léger Crit'Air 5 ou non classé ou d'un deux-roues motorisés non classé

Avec un plafond à
19 600 €
de RFR/P
revenu mensuel net
par mois avant impôt



AIDES MÉTROPOLE DE LYON	Particuliers (revenu fiscal de référence par part)	
	≤ 6 300 €	> 6 300 € et ≤ 13 489 €
Voiture électrique, hybride non-rechargeable, Essence Crit'Air 1	2 000 €	1 500 €
Vélos "familiaux" (cargos/tripoteurs/longtails, etc.) à assistance électrique ou mécanique	2 000 €	1 000 €
Rétrofit électrique / GNV	2 000 €	
Deux-roues, tricycle ou quadricycle électrique	500 €	
Vélo à assistance électrique	500 €	

GRANDLYON
la métropole

5

Annexe (6/7)

2. LE PROJET ZFE 5+: CADRE DÉROGATOIRE

Dérogations nationales

- Aux véhicules d'intérêt général; du ministère de la défense ;
- Aux véhicules affichant une carte « mobilité inclusion»

Dérogations métropolitaines permanentes

- Véhicules de collection (inscription sur carte grise).

Dérogations métropolitaines provisoires limitées au 31/12/2023 :

- Détenteur de VP 5 et NC ou 2RM NC résidant au sein du périmètre de la ZFE-m, dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur à **19 600€** ;
- Détenteur de VP 5 et NC ou 2RM NC résidant sur le territoire de la métropole de Lyon, exerçant une activité professionnelle au sein du périmètre de la ZFE-m et dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur à **19 600€**.
- Véhicules utilisés par les associations de sécurité civile et reconnues d'intérêt général ;

Test d'une dérogation « petit rouleur » valable jusqu'au 31/12/2023

- Dérogation accessible à tous (habitants ZFE, métropolitains hors ZFE et habitants des territoires voisins), accordant un forfait de jours d'accès à la ZFE sur la période. Nombre de jours d'accès et modalités d'obtention à déterminer.

Dérogation de 6 mois non renouvelable

- À destination des détenteurs d'un véhicule Crit'Air 5 ou non classé pouvant justifier de l'achat en cours d'un véhicule Crit'Air 0 ou 1 (délais de livraison)

Annexe (7/7)

2. PROPOSITIONS RELATIVES À L'INFORMATION ET AU CONSEIL

Information des Grands Lyonnais et contrôle du dispositif :

- Campagne de communication : **avril à décembre 2022**, multicanale
- Partenariats avec les centres de contrôle technique (+ garagistes) pour informer les propriétaires de véhicules et inciter à la mise en place des vignettes Crit'Air
- **En attendant le contrôle sanction automatisé (été 2023 espéré) : Période pédagogique jusqu'au 1^{er} janvier 2023**
 - Circulation : 2 campagnes de contrôle (septembre - décembre 2022)
 - Stationnement : dépôt flyers sur les parebrises + travail avec les communes pour une information via les horodateurs
- **Proposition de courrier aux propriétaires de véhicules Crit'Air 5 et non classés :**
- **→ Compte tenu RGPD, solliciter la préfecture pour qu'elle mette en œuvre la proposition**

Conseil et accompagnement :

- **Ouverture de « l'agence des mobilités »** sur un site dédié d'ici l'été 2022 au 120 rue Masséna
- **Envoi d'un kit de communication fin avril** : accueil mairies, agences TCL, gares TER, agences immobilières, garagistes/concessionnaires, guichet LPA, ALEC...
- **Formations à la ZFE VP5+**: Mairies, MDM, CCAS, associations d'entreprises, pôles entrepreneuriaux...

Annexe 3 (1/4)

Amendements déposés par le groupe Inventer la Métropole de demain relatif au dossier n° 2022-0989

DAAJA

Gestion séance

Amendement n° 1

**INVENTER
LA MÉTROPOLE
DE DEMAIN****Conseil de la Métropole
Lundi 14 et Mardi 15 Mars**

Amendement n°1 Zone à Faibles Émissions

Accompagner tous les usagers dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et de justice sociale

Exposé des motifs :

Envisagée depuis le plan Oxygène de la Métropole de Lyon en 2016 et mise en place en 2019 pour les professionnels, **la Zone à Faibles Émissions (ZFE) est un outil utile pour lutter contre la pollution de l'air, facteur de maladies et de décès prématurés.**

Les Grandes Lyonnaises et les Grands Lyonnais, ainsi que nombre d'habitants de la périphérie de la Métropole, seront impactés par la mise en œuvre de la ZFE qui va progressivement toucher les véhicules particuliers.

D'après une récente étude de l'INSEE¹, près de 3 emplois sur 10 dans notre Métropole sont occupés par des actifs venant de l'extérieur de la Métropole, ce qui représente chaque jour 200 000 navetteurs.

En l'état actuel de la réglementation, la collectivité ne peut accompagner que les particuliers résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon. Les 200 000 navetteurs, participant à la richesse économique de notre territoire, sont donc exclus des aides proposées par la Métropole.

Cet état de fait est à même de constituer une situation d'inégalité inacceptable pour assurer la justice sociale nécessaire avec la mise en œuvre de la ZFE. Si elle ne peut attribuer des aides directes à ces navetteurs, la Métropole doit pouvoir, sur le reste du dispositif ZFE, leur appliquer les mêmes dispositions qu'aux personnes résidant sur le territoire de la Métropole.

À ce titre, les personnes ne résidant pas sur le territoire de la Métropole mais travaillant au sein du périmètre de la ZFE, doivent pouvoir bénéficier des mêmes conditions de dérogations que les Métropolitains.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5426718?sommaire=5426916>

Annexe (2/4)**Amendement :**

En page 4 et 5 de la délibération :

Modifie :

- Le paragraphe suivant :

« Pour réduire l'impact de la mesure sur les ménages modestes, la Métropole a également proposé d'octroyer des dérogations individuelles temporaires d'une durée de validité limitée au 31 décembre 2023 pour les véhicules Crit'Air 5 et non classés :

- *acquis depuis plus de 12 mois au moment de la demande et immatriculés au nom de la personne résidant au sein du périmètre de la ZFEm, dont le RFRP est inférieur à 16 100 € (dernier avis d'imposition disponible),*
- *acquis depuis plus de 12 mois au moment de la demande et immatriculés au nom de la personne ~~résidant sur le territoire de la Métropole,~~ exerçant une activité professionnelle au sein du périmètre de la ZFE et dont le RFRP est inférieur à 16 100 € (dernier avis d'imposition disponible). »*

Annexe (3/4)

**INVENTER
LA MÉTROPOLE
DE DEMAIN****Conseil de la Métropole
Lundi 14 et Mardi 15 Mars**DAAJA
Gestion séance
Amendement n° 2

Amendement n°2 Zone à Faibles Émissions

Pour une ZFE inclusive, prenons en compte les besoins de nos seniors

Exposé des motifs :

Envisagée depuis le plan Oxygène de la Métropole de Lyon en 2016 et mise en place en 2019 pour les professionnels, **la Zone à Faibles Émissions (ZFE) est un outil utile pour lutter contre la pollution de l'air, facteur de maladies et de décès prématurés.**

Les Grandes Lyonnaises et les Grands Lyonnais, ainsi que nombre d'habitants de la périphérie de la Métropole, seront impactés par la mise en œuvre de la ZFE qui va progressivement toucher les véhicules particuliers.

Le dispositif tel que présenté ne prend pas en compte les enjeux d'inclusivité en fonction de l'âge. Or, les pratiques de mobilité sont intimement liées aux différentes classes d'âge et évoluent en fonction.

Garantir et favoriser la mobilité des seniors est essentiel à leur qualité de vie et implique donc de prendre en compte leurs besoins.

Une récente étude du CEREMA a permis de mettre en avant un sentiment d'éviction des centres-villes chez nos seniors, avec notamment des difficultés en termes d'accessibilité des transports en commun ou de stationnement sur les territoires urbains.

D'après l'INSEE, en 2022, les personnes de plus de 75 ans et plus représentent près de 8,5% de la population du département du Rhône. *(164 144 sur un total de 1 912 073 habitants).*

Sur le territoire de la Métropole, en 2013, les 75-84 ans représentaient près de 10% de la population de communes comme Caluire-et-Cuire, Neuville, Albigny-Sur-Saône, Écully, Sainte-Foy-Lès-Lyon, Charbonnières, Champagne-Au-Mont-D'or... Ces communes restent aujourd'hui, dans l'ensemble, peu dotées en transports en commun.

Le phénomène de vieillissement de la population française s'est d'ailleurs accentué depuis 2013. Dans ces territoires, l'accès à la mobilité des seniors est le plus souvent garanti par la possession d'un véhicule motorisé.

Annexe (4/4)

L'achat d'un nouveau véhicule pour répondre aux exigences de la ZFE est problématique au vu du coût de véhicules Crit'Air 1 et plus répondant aux besoins de cette population, et plus généralement des difficultés liées à l'accès à un nouveau véhicule pour les seniors.

La Métropole de Lyon est cheffe de file pour coordonner les actions sociales en faveur des seniors sur le territoire métropolitain. Il serait donc incompréhensible que le dispositif ZFE ne prenne pas en compte les besoins d'inclusivité liés à l'âge.

Amendement :

En page 4 de la délibération :

Ajoute :

Au paragraphe suivant :

« A ces exemptions nationales, la Métropole a proposé d'octroyer, sur demande, des dérogations permanentes pour les véhicules Crit'Air 5 et non classés :

- *utilisés par les associations agréées de sécurité civile et par les associations reconnues d'intérêt général, dans le cadre de leurs missions,*
- *présentant un intérêt historique (véhicules dits de collection) au sens du paragraphe 6.3 de l'article R 311-1 du code de la route.*
- *appartenant aux personnes de 75 ans et plus, résidant sur le territoire de la Métropole.»*

Annexe 4 (1/5)

Lyon 2ème - Lyon 1er - Apaisement Presqu'île - Ouverture de la concertation
Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour études et expérimentations
(dossier n° 2022-1054)

Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Bagnon



GRAND LYON
la métropole

Lyon 1^{er} - 2^e

APAISEMENT DE LA PRESQU'ÎLE

 DUM DIMOU

Service espaces publics 1 | 22/02/2022



Annexe (2/5)

Dynamique de territoire – horizon 2030

- Rééquilibrer le **partage de l'espace public** au profit du confort piéton,
- Développer des **lieux de fraîcheur** ;
- Refonder le système de **desserte de la Presqu'île** en s'appuyant sur un maillage structurant pour les modes actifs (dont Voies Lyonnaises), en redéployant les circuits de bus, et en réorganisant les plans de circulation
- Aménager la **ville patrimoniale**, intégrer les risques du changement climatique, dans le respect de la qualité urbaine et architecturale

- **Conforter la Presqu'île comme quartier « à vivre » :**
 - Un quartier habité, adapté à tous pour tous les âges de la vie
 - Un quartier actif et commerçant,
 - Un quartier porteur d'offre culturelle, économique et sociale
- **Adapter l'espace public aux pratiques de mobilité :**
 - Privilégier les modes actifs en améliorant le confort des piétons et des cycles en réduisant la part d'espace public dévolue à la circulation et au stationnement automobile ;
 - Favoriser l'usage des transports en commun et relier la Presqu'île d'est en ouest;
 - Améliore la desserte logistique en favorisant les transports décarbonés
- **Qualifier les espaces publics**
 - Végétaliser avec des interventions « sur mesure », visant la qualité d'usage dans une approche inclusive et économe ;
 - Participer à la mise en valeur du site UNESCO en prenant en compte l'enjeu d'adaptation au réchauffement climatique

Annexe (4/5)

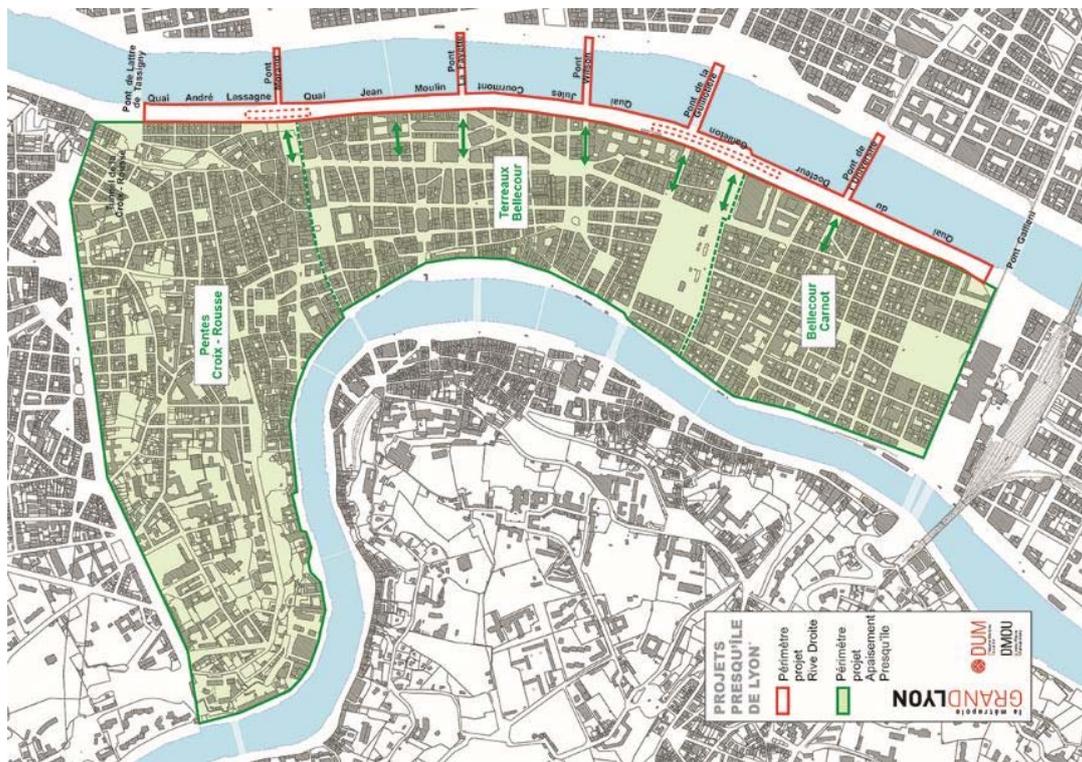
Des modalités d'intervention différenciées selon les secteurs :

- **Centre presqu'île** : extension des aires piétonnes
- **Pentes Croix Rousse et Carnot-Bellecour** réorganisation de la desserte, modification du plan de circulation, dispositifs d'autorisation d'accès à certaines zones

Rafraîchir et végétaliser les espaces publics

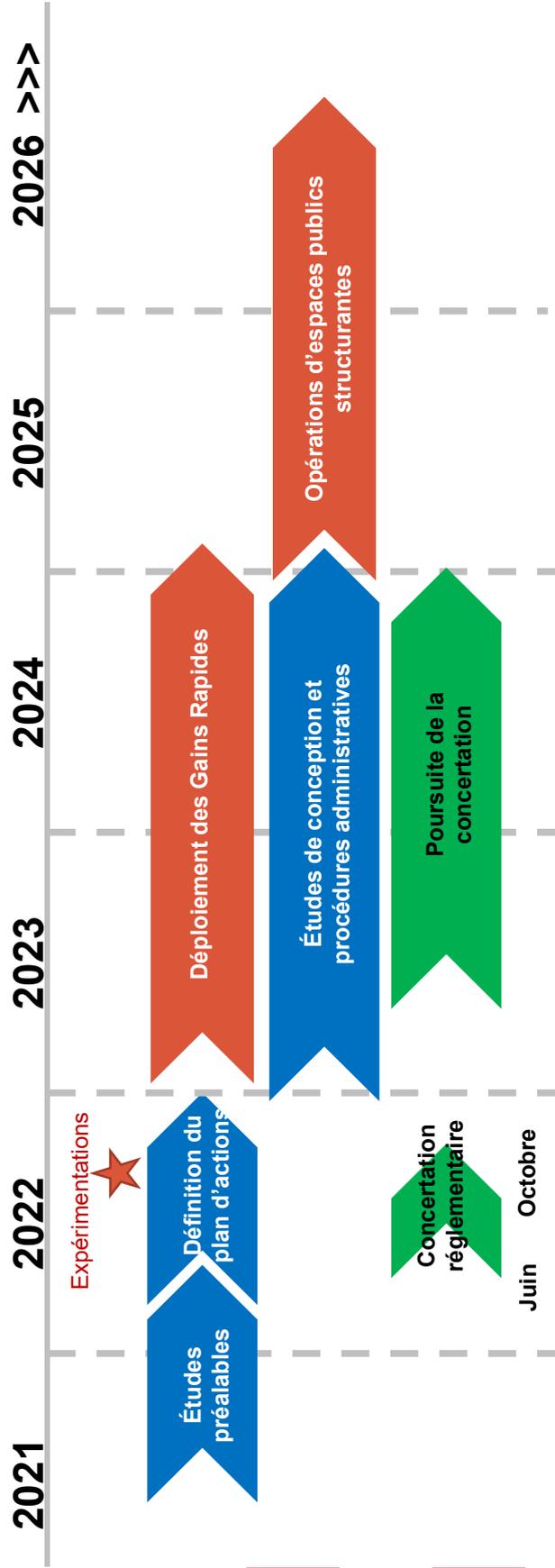
Des aménagements différenciés dans le temps

- Interventions ponctuelles et réparties sur l'ensemble de la Presqu'île (gains rapides)
- Opérations de requalification d'espaces publics de plus grande envergure



Concertation préalable entre juin et octobre 2022

- Recueil de l'avis des citoyens sur leurs attendus
- Dossiers disponibles en mairies et HDM, une ou plusieurs réunions publiques, plateforme jeparparticipe...
- Permet d'alimenter le plan d'actions



Annexe 5 (1/5)

Revenu de solidarité jeunes (RSJ) - Approbation des conventions-type de mandat relatives à l'instruction et aux partenariats pour le suivi des bénéficiaires - Attribution de subventions dans le cadre du déploiement du RSJ 2022

(dossier n° 2022-1005)

Document projeté lors de la présentation du dossier par Mme la Vice-Présidente Hémain

Revenu solidarité jeunes (RSJ)

Conventions type de mandat relatives à l'instruction et aux partenariats pour le suivi des bénéficiaires.
Attribution de subventions dans le cadre du déploiement du revenu solidarité jeunes 2022

Projet de délibération n° 2022-1005
Conseil du 14 mars 2022

GRANDLYON
la métropole

Annexe (2/5)

DISPOSITIF POUR LES JEUNES LES PLUS PRÉCAIRES

Revenu Solidarité Jeunes

- ① **Aide financière** mensuelle
- ② **Fil rouge** pour éviter les ruptures de parcours
- ③ **Offre renforcée d'actions** pour soutenir la dynamique et l'accès au droit

Dispositif de dernier recours après les autres dispositifs

- ➔ **Sas vers le droit commun** pour les personnes les plus en difficulté
 - ➔ **Interstitiel** entre les dispositifs et situations insertion/formation/emploi
- Filet de sécurité pour les jeunes les plus précaires**
- Sécuriser le parcours des jeunes en précarité et sans soutien
 - Accompagner la démarche d'autonomie (*santé, logement, emploi ...*)
 - Lutter contre le non-recours au droit (*Faciliter l'accès aux droits, aller-vers...*)
 - Amplifier les actions de la Métropole de Lyon vers ce public (nouvelle offre)

➔Cible

Jeunes **actifs** de la Métropole de Lyon, sans **soutien**, en **situation de précarité** et ne pouvant pas **bénéficier d'un autre dispositif, volontaire** pour un **démarche** d'accompagnement adaptée à sa situation

Annexe (3/5)

chiffres mars 2022

BILAN RSJ

Un dispositif qui a trouvé son public

En 10 mois, 779 jeunes ont pu bénéficier du Revenu Solidarité Jeunes

70 % de jeunes sans emploi et sans formation à l'entrée
89 % ont un niveau Bac ou infra

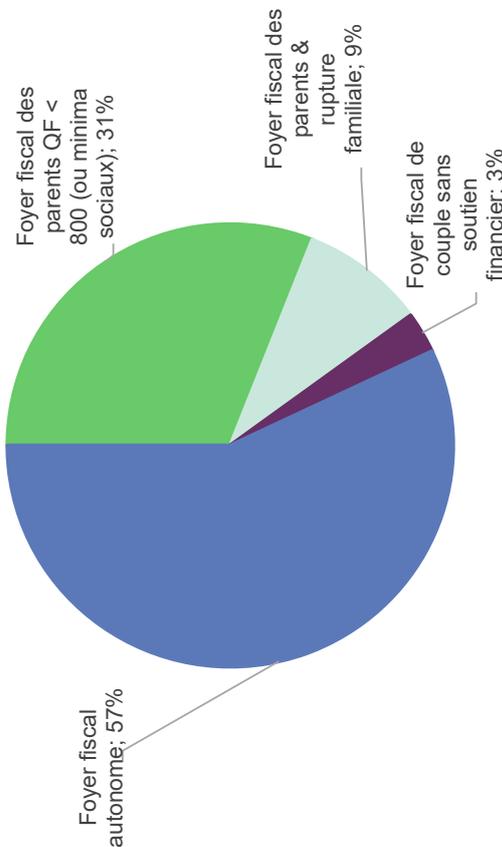
Hébergement

Au moment de la 1ère demande



Rattachement fiscal

Au moment de la 1ère demande



Annexe (4/5)

BILAN RSJ

Un dispositif interstitiel en complément des offres existantes

Ayant suivi la Garantie Jeunes	Ayant eu un parcours ASE	Parents ou conjoints BRSA
166	45	87

Parmi les jeunes qui ont bénéficié du RSJ,

44 % ont trouvé un Emploi / Formation

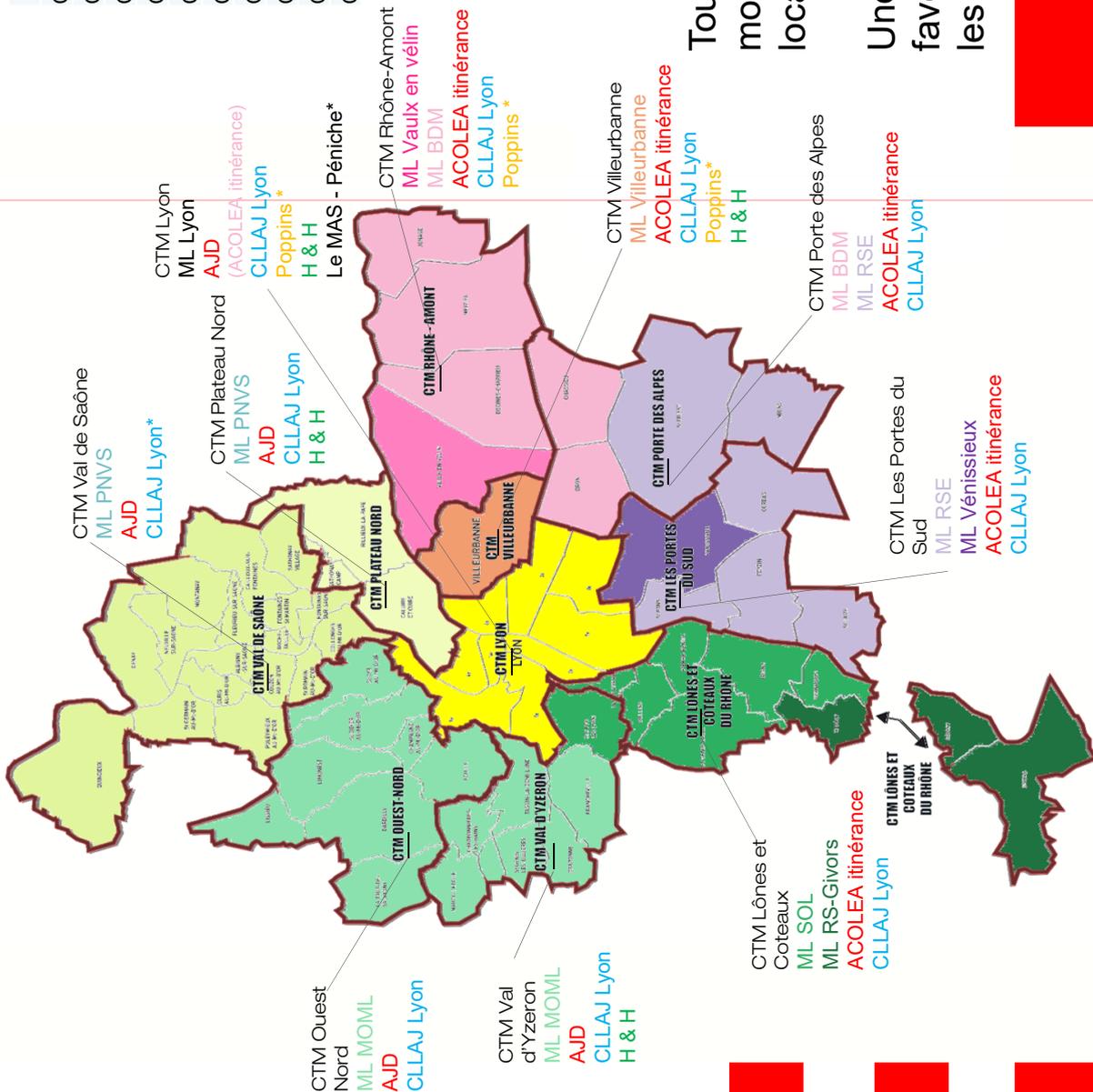
15 % accède à un autre dispositif (notamment garantie jeunes) ou une autre aide sociale

Annexe (5/5)

COUVERTURE TERRITORIALE - RSJ 2022 (682 jeunes)

chiffres février 2022

Territoire	Nombre de jeunes
CTM Lyon	227
CTM Les Portes du Sud	111
CTM Villeurbanne	104
CTM Rhône-Amont	95
CTM Lômes et Coteaux du Rhône	62
CTM Porte des Alpes	43
CTM Val d'Yzeron	21
CTM Ouest Nord	9
CTM Plateau Nord	9
CTM Val de Saône	1



Toutes les communes ont au moins un instructeur Mission locale et un instructeur associatif

Une animation territoriale pour favoriser les articulations entre les dispositifs pour les jeunes



Annexe 6 (1/6)

Contrat métropolitain pour une Ville perméable

Cadre Ville perméable acte 2

(dossiers n° 2022-1031 et 2022-1032)

Document projeté lors de la présentation des dossiers par Mme la Vice-Présidente Groperrin



& Contrat Métropolitain 2022-2024 avec l'Agence de l'eau RMC



Projets de délibération n°2022-1031 et 2022-1032

Conseil Métropolitain du 14 mars 2022

GRANDLYON
la métropole

Annexe (2/6)

Quelques chiffres pour situer les enjeux de la Ville perméable



L'eau douce ne représente que **2,8%** de l'eau sur terre. Mais l'eau douce des rivières et des sols, **directement accessible et potable, représente seulement 0,001% de l'eau sur terre.**

L'eau de nos sols se renouvelle seulement par la pluie. 2/3 repart par condensation, 1/3 reste sur le continent (20% en rivières, 9% infiltrée dans les sols)

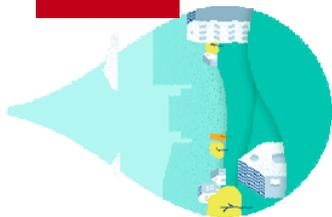
En France, la sécheresse des sols est en très nette augmentation depuis les années 1990. 90% des départements sont aujourd'hui concernés par la sécheresse et le rapport de référence Explore 70 prévoit une **baisse de 20 à 30% de la recharge des nappes dans le Rhône à l'horizon 2050.**

Dans la Métropole, la densification urbaine et l'artificialisation des sols ont intensifié à une grande échelle la problématique de la gestion des eaux pluviales. En 10 ans, entre 2005 et 2015, 10333 hectares ont été artificialisés dans l'aire métropolitaine, dont 2228 dans la Métropole.

85% de nos réseaux sont unitaires, c'est-à-dire que les eaux pluviales rejoignent les eaux usées et ne bénéficient pas aux sols.

GRANDLYON
la métropole

Gérer les eaux pluviales à la source : une évolution majeure de la fabrique de la ville



Objectif du mandat :
400 hectares à déconnecter/désimperméabiliser

Par une **politique stratégique d'adaptation au changement climatique**, construite de manière transversale, qui intègre la gestion des eaux pluviales en amont des projets urbains, de voiries, de végétalisation, dans les espaces publics et privés pour :

- améliorer la recharge des nappes phréatiques,
- réduire la pollution des milieux
- lutter contre les ruissellements et les inondations,
- réduire les îlots de chaleur urbains,
- favoriser la végétalisation et développer la biodiversité en ville
- améliorer les performances des réseaux d'assainissement

Annexe (4/6)

Deux axes pour la stratégie de désimperméabilisation

Ville en extension
Renouvellement



Stratégie en
2 axes

Ville existante



Le plus facile à traiter :

- Rédaction de programmes prenant en compte la gestion des eaux de pluie
- Réglementation sur la gestion des eaux pluviales
- Aménagement de l'espace public en gérant les eaux pluviales à la source

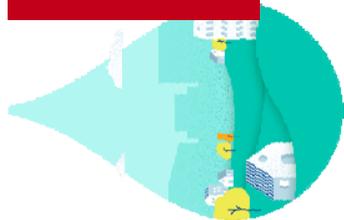
Le plus difficile à traiter :

- Arbres de pluie
- Aménagements de voirie, collèges, bâtiments métropolitains
- Intégration dans les politiques publiques
- Outils d'incitation espaces privés
- Participation citoyenne

Budget alloué (2022-2024) par la Métropole à la politique ville perméable
(toutes directions confondues) : 20 millions € HT

Nouvelles actions Direction de l'eau : AP de 900 000 € HT
(recettes Agence de l'eau 450 000 € HT)

GRANDLYON
la métropole



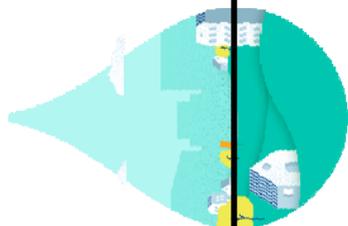
Contrat Métropolitain pour une ville perméable et en harmonie avec ses ressources en eau et ses milieux aquatiques

- ◉ **Un engagement de la Métropole sur ses compétences cycle de l'eau et sur les actions liées à la Ville perméable avec ses partenaires.**
- ◉ **Un engagement de l'Agence de l'eau à financer les actions.**
- ◉ **Un contrat de 3 ans (2022-2024) innovant et multi acteurs :**
 - Douze communes sur des opérations de désimperméabilisation et déconnexion des cours d'écoles et d'espaces communaux :
Lyon, Villeurbanne, Saint Germain-au-Mont-d'Or, Vénissieux, Saint-Fons, La Mulatière, Limonest, Oullins, Curis-au-Mont-d'Or, Craaponne, Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or.
- Le SYTRAL
- La SERL
- L'université de LYON
- 4 bailleurs sociaux
- Le SMIRIL



Annexe (6/6)

Aperçu synthétique du contrat



Actions portées par la Métropole		Montant opérations	Subvention Agence de l'eau
<u>Milieux aquatiques</u> : Préservation et restauration des cours d'eau et des zones humides, mise en place gouvernance Gemapi		5,5 M €	2,9 M €
<u>Quantité et qualité</u> : Préservation eau potable, lutte contre les eaux claires parasites, mise en conformité des réseaux eaux usées et stations d'épuration, diminution des substances toxiques, amélioration de la connaissance, valorisation des boues des stations d'épuration		40,5 M €	6,2 M €
<u>Désimperméabilisation</u> : 49 hectares (ZAC, PUP, voies lyonnaises, Collèges, Voiries..)		17,7 M €	7,4 M €
<u>Communication et éducation à l'environnement</u> : actions en régie et déléguées à des prestataires et à des associations		1,8 M €	0,6 M €
TOTAL		65,5 M €	17,1 M €
Actions portées par les autres maîtres d'ouvrages :		Montant opérations	Subvention Agence de l'eau
SYTRAL, Université de Lyon, SERL, communes, bailleurs sociaux...		35,8 M €	11,7 M €
<u>Désimperméabilisation</u> : 71 hectares			

Annexe 7 (1/4)

Méthanisation des boues de la station d'épuration (STEP) de Pierre-Bénite -

Individualisation partielle d'autorisation de programme

(dossier n° 2022-1035)

Document projeté lors de la présentation du dossier par Mme la Vice-Présidente Gersperrin

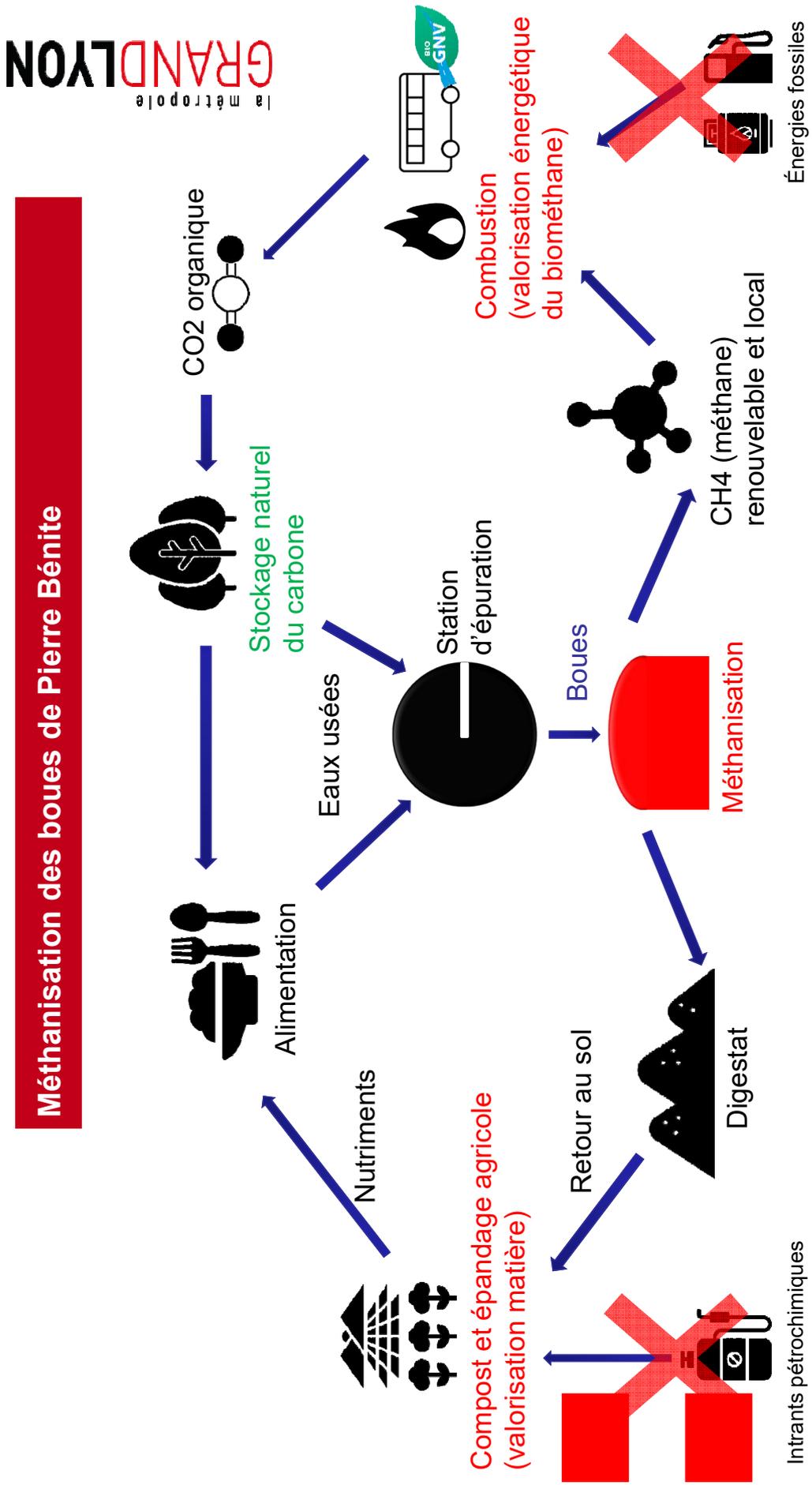


**Méthanisation des boues de la STEP de Pierre Bénite
- Individualisation partielle d'autorisation de programme -**

Projet de délibération n°2022-1035

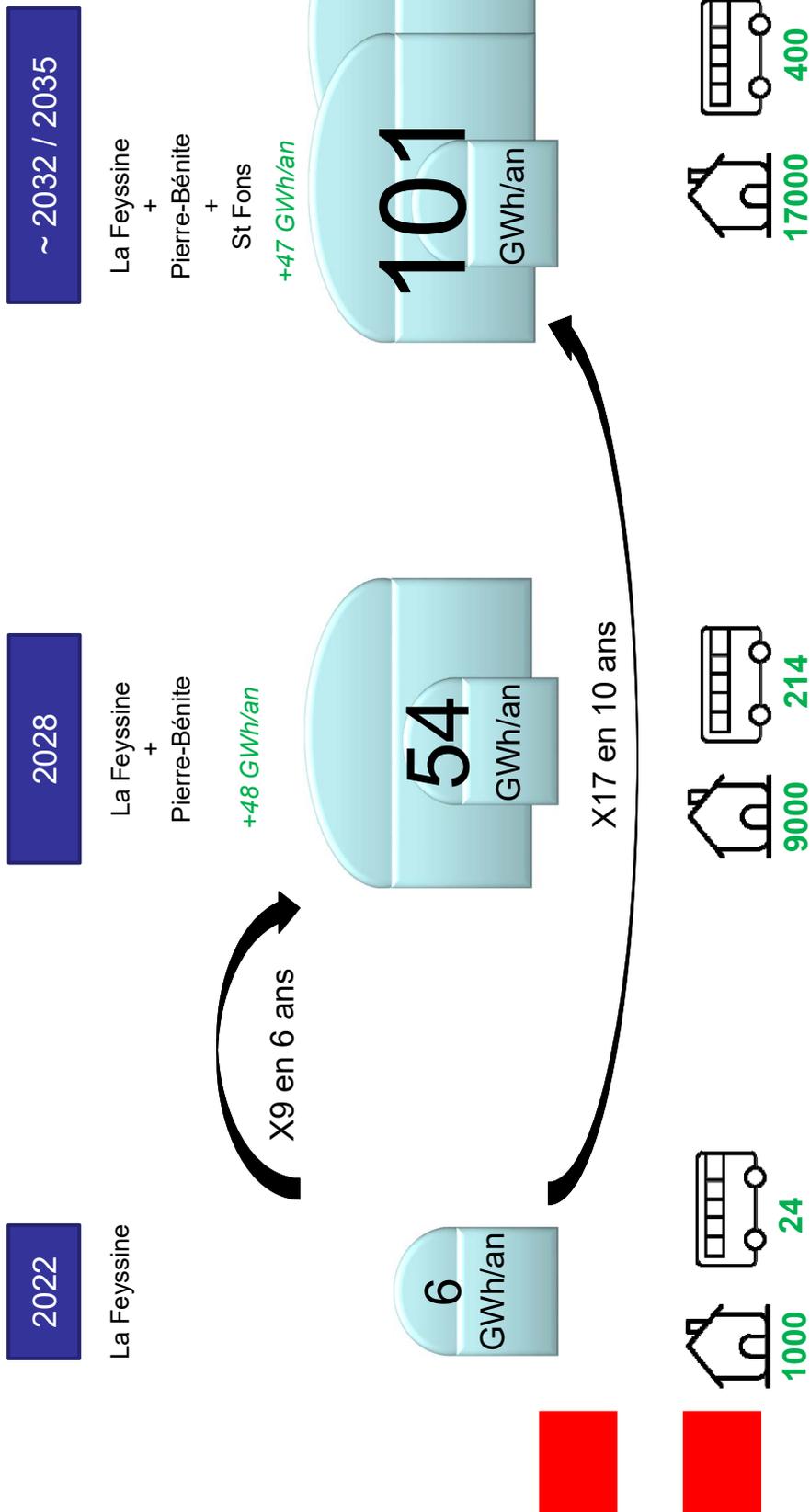
Conseil Métropolitain du 14 mars 2022

Annexe (2/4)

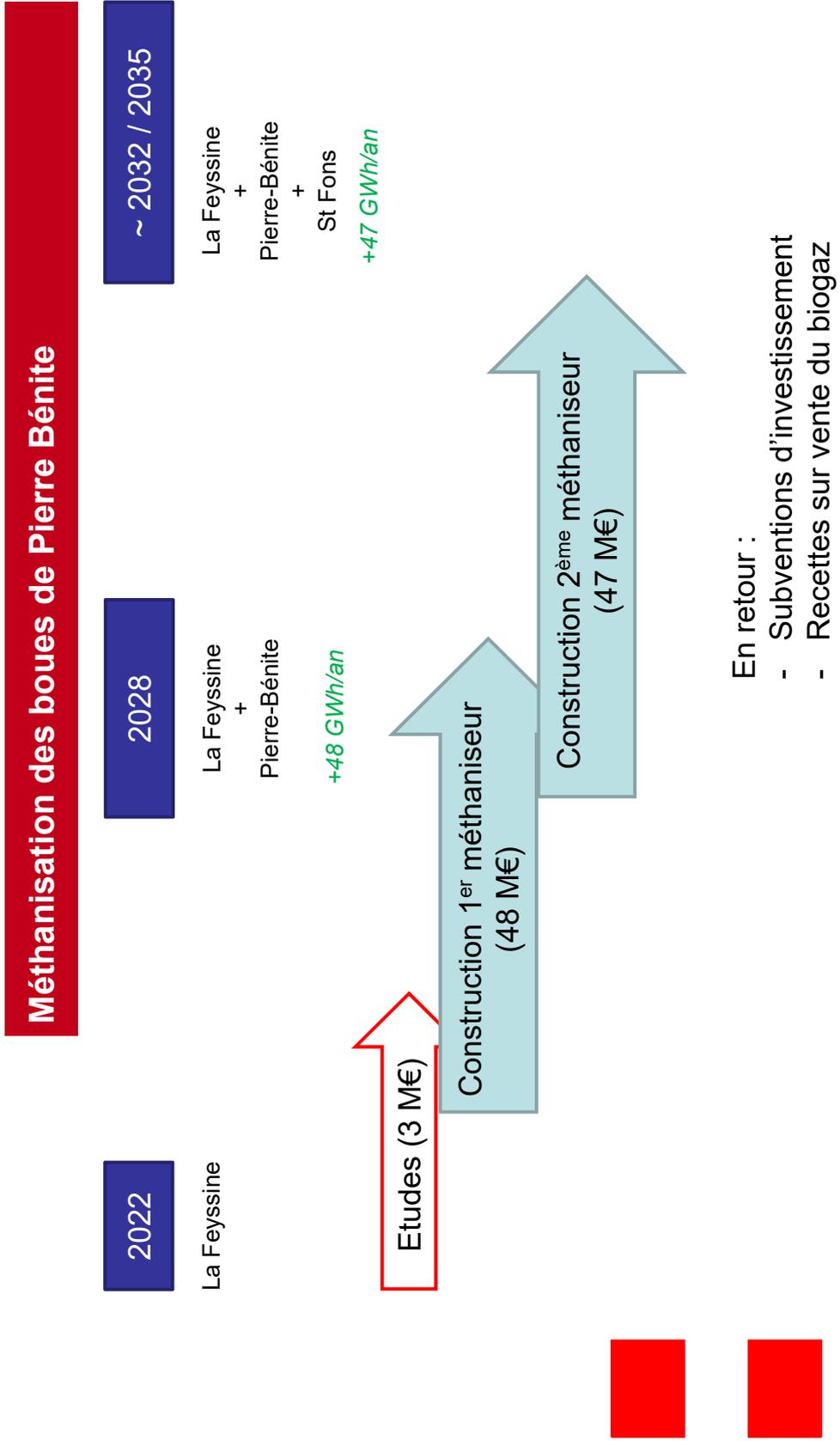


Annexe (3/4)

Méthanisation des boues de Pierre Bénite puis Saint Fons



Annexe (4/4)



Annexe 8 (1/5)

Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos - Attribution d'aides pour l'année 2022 -
Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

(dossier n° 2022-0990)

Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Bagnon

Aide à l'achat vélo 2022

Conseil du 14 mars 2022



I GRANDLYON
la métropole

Apurement des dossier d'aides 2020

Une année 2020 exceptionnelle: une subvention multipliée par 5 suite au confinement et disponible sans conditions de revenus.

- 18 792 dossiers réceptionnés
- 16 652 traités et payés (soit 88,6%)
- 2140 dossiers restent à traiter (dont 745 en attente de pièces)
- L'enveloppe complémentaire (8,6M€) votée en mars 2021 permettra de clôturer l'année 2020.

Montant moyen de
la subvention: 450€

Gestion du service d'instruction « aide à l'achat vélo » mis en place en 2021:

- 10 personnes entièrement dédiées au sein du guichet unique
- Arrivée d'un manager en mars 2021 (suivi de proximité + appui à l'instruction)
- Traitement simultané des dossiers 2020 (rattrapage) + 2021

Gestion des dossier d'aides 2021

Rappel: la délibération du 15/03/21 a fixé un plafond de revenus (13 489€) pour le dispositif 2021
Il en résulte une baisse assez nette du nombre de dossiers reçus par rapport à l'année 2020

Au 12 janvier 2022:

- 2681 dossiers réceptionnés
- 50% traités, 50% en cours de traitement

NB: l'acquéreur d'un vélo en 2021 peut encore déposer son dossier jusqu'au 22 mars 2022.

Montant moyen de
la subvention: 260€

Rappel des deux niveaux d'aides mis en place en 2021

- 500€ si mon revenu fiscal par parts < 13 489€ (50% prix d'achat)
- 100€ si mon revenu fiscal par parts > 13 489€ (50% prix d'achat)

Propositions Evolution de l'aide en 2022

4 évolutions du dispositif proposées, permettant de cibler davantage :

- **Les ménages aux revenus les plus modestes** : il est proposé d'ouvrir la subvention aux **vélos mécaniques d'occasion reconditionnés via une aide forfaitaire de 100€**. Cette mesure devrait permettre aux revenus les plus modestes d'acquérir un vélo à un prix très faible (reste à charge quasi nul).
- **Le 6^{ème} décile de la population** : rehaussement du seuil de revenus (**de 13489€ à 16800€**) afin d'ouvrir la subvention de 500€ à 60% de la population.
- **Les familles pouvant potentiellement délaissier un véhicule** au profit d'un vélo familial (cargo-triporteur- longtail...) : il est proposé d'augmenter la subvention pour ces vélos plus onéreux (prix moyen de 3150€ dans notre enquête: **passage de 500 à 800€ pour ces types de 2 roues**
- **La totalité des demandeurs sur l'année 2022**: il est proposé de rendre les aides du futur dispositif **rétroactives** au 1^{er} janvier 2022

Annexe (5/5)

En résumé

Revenu fiscal de référence/nombre de parts fiscales	Vélos pliants et VAE Prix d'achat ≤ 3 000 € TTC	Vélos familiaux (cargos- tripoteurs-longtails etc.) et handbike	Vélos mécaniques d'occasion reconditionnés Prix d'achat ≤ 150€ TTC <i>(incluant le coût d'un antivol et, le cas échéant, le montant de la cotisation d'adhésion à une structure associative)</i>	montant ≤ à 13 489 €	
				montant ≤ à 16 800 €	
montant ≤ à 13 489 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 500 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 800 €		forfait de 100 €	
	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100 €		non concerné	
montant > à 16 800 €	50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100 €			non concerné	

Annexe 9 (1/5)

Développement du covoiturage - Services organisés avec les territoires voisins de la Métropole de Lyon
dont la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) - Individualisation d'autorisation
de programme de recettes
(dossier n° 2022-0992)

Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Bagnon



Conseil Métropolitain

14 mars 2022

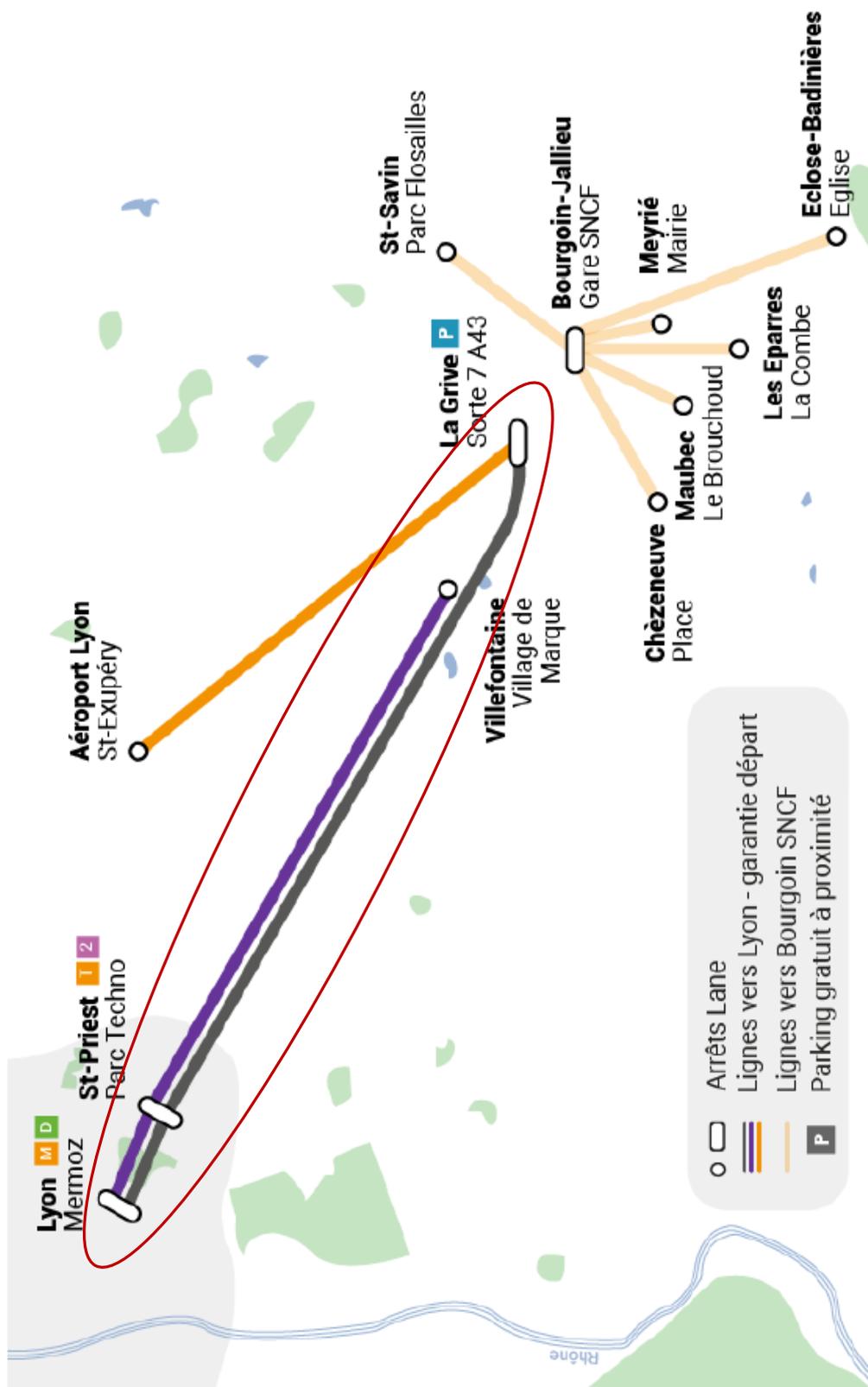
Ligne de covoiturage Métropole - CAPI



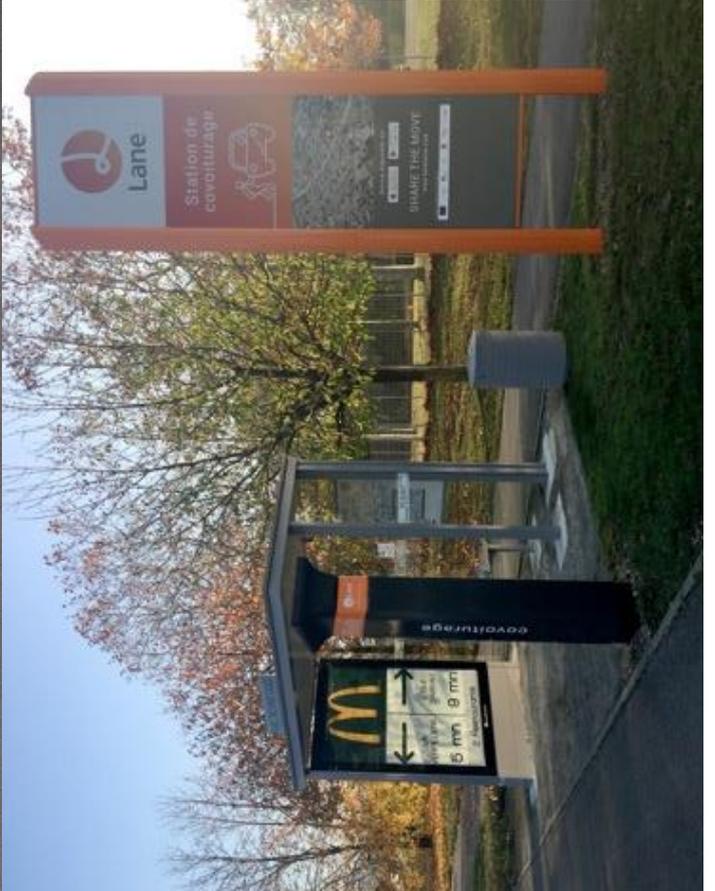
Annexe (2/5)

Objectifs : Mettre en œuvre la stratégie métropolitaine de covoiturage au travers de la pérennisation de l'expérimentation LANE

Service permettant de covoiter sereinement et sans réservation sur les trajets domicile-travail, en direction de Lyon le matin et vers Bourgoin-Jallieu en fin de journée.



Annexe (3/5)



Annexe (4/5)

Caractéristiques :

- Ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 9h et de 16h à 19h
- Gratuit pour les passagers / Incitation financière pour les conducteurs
- Garantie de déplacement : promesse d'un départ en 20 minutes maximum en heures de pointe, grâce à l'assistance.
- Pérennisation du service : pas d'incitation financière siège libre, 3€ / passager transporté.

Chiffres-clés :

- 7663 inscrits : communautés Lane fidélisées
- 30% d'actifs
- 6 766 covoiturages en 2021 = 44,2 tonnes de CO2

Usages :

- Nombre de trajets proposés par les conducteurs pré-covid retrouvé avec moins de conducteurs
- Nombre de demande de trajets passagers en constante augmentation (+37% par rapport à 2021)
- Service mature : fonctionnement en vacances scolaires
- 85% de départs en - de 10min
- Temps d'attente moyen < 5min
- 5% garantie départ

Évolution :

Favoriser la mise en place de voies réservées sur l'A43 pour optimiser le service de covoiturage en s'appuyant sur des infrastructures dédiées.

”

« C'est vraiment devenu une habitude. Le matin, je lance le GPS, et Lane pour covoiturer et rendre mon trajet plus sympa”

Bertrand

Laner depuis novembre 2018.

”

« Pour les trajets quotidiens, Lane est vraiment pratique : c'est rapide, on rencontre du monde, et on fait des économies. »

Clotilde

Laneuse depuis mai 2019.

GRAND LYON

Annexe (5/5)

Encadrement :

- Convention de partenariat
- Convention de groupement de commande et de financement

Marché de service (3 ans) estimé à :

- 128 640 € TTC en investissement,
- 433 440 € TTC en fonctionnement.

Avec une répartition égale entre la Métropole et la CAPI, soit 64 320 € TTC / 3 ans de dépenses propres en investissement et 216 720 € TTC / 3 ans en dépenses propres de fonctionnement pour la Métropole.

Et autant perçu en recettes relevant de la refacturation à la CAPI, soit 50% du coût du projet.

GRAND LYON

la Mét

Annexe 10 (1/4)

Pièce jointe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2022-1025

Les Greniers d'Abondance

STATUTS

DÉPOSÉS EN PRÉFECTURE DE LYON

HISTORIQUE

Courant 2018, face aux avertissements de plus en plus marqués de la communauté scientifique et de nombreux experts sur les risques de ruptures majeures encourus par la société thermo-industrielle, Arthur Grimonpont et Félix Lallemand décident de se consacrer à l'étude des voies de résilience pouvant être collectivement empruntées. C'est-à-dire, aux transformations sociales, économiques, techniques et politiques permettant d'anticiper les crises et d'assurer les besoins essentiels d'une population après un choc (événement climatique extrême, choc pétrolier, crise financière, coupure d'électricité prolongée...).

En parallèle de leurs activités de recherche sur la résilience des systèmes alimentaires, et face à l'engouement de nombreuses personnes pour le sujet, Arthur G. et Félix L. décident de structurer leur action en constituant une association spécifiquement dédiée à cette thématique.

ARTICLE 1 – DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL, DURÉE ET DROIT APPLICABLE

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association à durée illimitée ayant pour dénomination « Les Greniers d'Abondance ».

Le siège social est fixé comme suit : Les Greniers d'Abondance, chez Arthur Grimonpont, 20 chemin des Pierres Plantées, 69260 Charbonnières-les-Bains.

Il pourra être modifié par décision du Conseil d'Administration.

L'association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

L'association s'inscrit dans une dimension d'intérêt général en préservant à ses activités un caractère non lucratif, laïque et non partisan.

En toutes circonstances, l'association garantit un fonctionnement démocratique et transparent et préserve le caractère désintéressé de sa gestion.

ARTICLE 2 – OBJET

L'association « Les Greniers d'Abondance » a pour objet :

1) de mener un travail de recherche sur les voies de résilience des systèmes alimentaires, et plus généralement sur la résilience globale des sociétés

2) de favoriser la diffusion des connaissances et des travaux sur le sujet par divers moyens : publications, conférences, ateliers...

3) de soutenir les personnes, les associations, les institutions publiques ou privées partageant ces mêmes objectifs de résilience, notamment en les faisant profiter de l'expertise de ses membres et en favorisant les échanges et les interactions entre ces différents acteurs

ARTICLE 3 – RESSOURCES

Elles se composent :

- du bénévolat
- des cotisations
- des dons manuels
- des subventions de l'état, des collectivités territoriales et des établissements publics
- du produit des manifestations qu'elle organise
- des rétributions des services rendus ou des prestations fournies par l'association
- de toutes autres ressources autorisées par la loi

Annexe (2/4)

ARTICLE 4 – COMPOSITION DE L'ASSOCIATION ET DROITS DES MEMBRES

L'association se compose des personnes physiques et morales, adhérentes aux présents statuts, et à jour de leur cotisation annuelle dont les règles de calcul sont détaillées dans le règlement intérieur de l'association.

L'association est ouverte à tous. Pour en faire partie et participer aux actions de l'association, il faut en faire la demande.

Le Conseil d'Administration peut refuser l'adhésion d'un membre. Il informe alors la personne de la raison de ce refus.

Les membres de l'association ont droit de vote à l'Assemblée Générale et sont destinataires des informations élaborées par l'association.

Les conditions d'éligibilité et de représentation des membres au sein du Conseil d'Administration sont définies dans le règlement intérieur de l'association.

Chaque membre s'oblige à respecter les présents statuts et le règlement intérieur de l'association.

ARTICLE 5 – PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

La qualité de membre se perd par :

- le décès, l'incapacité
- l'exclusion motivée et prononcée par le Conseil d'Administration, l'intéressé-e ayant été préalablement invité-e à présenter ses explications
- la démission notifiée au Conseil d'Administration par courrier ou courriel
- le non-paiement de la cotisation annuelle

ARTICLE 6 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Composition et éligibilité

Le Conseil d'Administration est composé de deux à quinze membres élus pour deux ans par l'Assemblée Générale.

Il se compose d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire, et d'un nombre variable d'administrateurs.

Les conditions d'éligibilité et de représentation des membres au sein du Conseil d'Administration sont définies dans le règlement

intérieur de l'association.

Un membre du Conseil d'Administration peut présenter sa démission par courrier ou courriel aux membres du Bureau.

En cas de poste vacant suite à la perte de qualité de membre ou la démission de l'un des administrateurs, il sera pourvu à son éventuel remplacement lors de la prochaine Assemblée Générale.

Une personne non élue en Assemblée Générale ne peut en aucun cas être membre du Conseil d'Administration ou remplacer un poste vacant.

b) Réunions et délibérations

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il est convoqué par le président ou la moitié au moins des administrateurs.

La présence du tiers au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire afin qu'il puisse valablement délibérer.

La présence par téléphone ou visiophone est autorisée.

Le vote par procuration est interdit. Les décisions sont prises à main levée et à la majorité simple. En cas d'égalité, la décision est discutée et soumise à un second vote. En cas de nouvelle égalité, la décision est considérée comme non résolue.

Un membre du Conseil d'Administration n'a pas droit de vote lorsque la délibération concerne la conclusion d'un acte juridique entre lui et l'association.

À titre consultatif, le Conseil d'Administration peut inviter à ses réunions toute personne utile à l'avancement des travaux de l'association.

Un procès-verbal est rédigé et communiqué aux membres à l'issue de chaque réunion.

c) Attributions

Le Conseil d'Administration est chargé :

- de la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale
- de la préparation des bilans et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et des propositions de modifications des statuts présentées lors de cette dernière
- de la gestion administrative quotidienne de l'association
- de l'élection du Bureau de l'association

d) Gestion désintéressée

Annexe (3/4)

Les fonctions d'administration et de direction de l'association sont bénévoles, l'association préserve en toutes circonstances un caractère désintéressé à sa gestion.

Les membres ont droit au remboursement des frais engagés pour les besoins de l'association, après accord du Conseil d'Administration et sur justificatif.

ARTICLE 7 – LE BUREAU

a) Composition

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Bureau de deux à cinq membres composé de :

- un président et éventuellement un vice-président
- un trésorier et éventuellement un vice-trésorier
- un secrétaire

La fonction de trésorier peut être cumulée avec celle de secrétaire.

Le bureau est élu pour deux ans.

En cas de poste vacant suite à la perte de qualité de membre ou la démission pour les fonctions de président ou de trésorier, le Conseil d'Administration procède à son renouvellement.

b) Attributions

Le président a la charge de représenter l'association et d'organiser les réunions du Conseil d'Administration. Il peut déléguer la charge de représentation à un autre membre du Conseil d'Administration.

Il préside les réunions du Conseil d'Administration et les Assemblées Générales.

Le trésorier est garant de la gestion probante des comptes de l'association. Il est chargé de l'appel et du suivi des cotisations.

Le secrétaire est chargé d'établir ou de faire établir les procès-verbaux des réunions du Bureau, du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales. Il veille à la convocation des membres aux Assemblées Générales.

ARTICLE 8 – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a) Composition et convocation

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association.

Elle se réunit au moins une fois par an. Elle peut être convoquée soit par le président, soit par au moins un cinquième des membres.

Au moins deux semaines avant la date fixée, le Conseil d'Administration envoie à l'ensemble des membres une convocation avec date, lieu et ordre du jour.

Les convocations intègrent l'ensemble des documents afférant aux questions qui seront soumises aux délibérations.

b) Délibérations

Les procurations sont autorisées, mais un membre ne peut disposer que d'une seule procuration d'un autre membre.

Le président et le secrétaire forment le bureau de l'Assemblée Générale. Le président assure la police de l'audience et veille au respect de l'ordre du jour. Le secrétaire rédige un procès-verbal de la séance, signé par lui-même, et contre-signé par le président.

En cas d'absence du président ou du secrétaire de l'association, l'Assemblée Générale désigne un président de séance ou un secrétaire de séance parmi les membres présents.

Chaque membre dispose d'une seule voix à l'Assemblée Générale. Un membre du Conseil d'Administration n'a pas droit de vote lorsque la délibération concerne la conclusion d'un acte juridique entre lui et l'association.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix présentes et représentées. Elles sont prises à main levée. Cependant, un vote à bulletin secret peut être mis en place si au moins un quart des membres présents le demandent.

c) Attributions

L'Assemblée Générale se prononce annuellement sur le rapport moral et sur les comptes de l'exercice financier.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle.

L'Assemblée Générale délibère sur les orientations à venir et la politique générale de l'association. Elle peut prendre toute décision concernant l'objet de l'association.

L'Assemblée Générale est compétente pour examiner tous les points qui ne sont pas de la compétence du Conseil d'Administration ou du Bureau.

ARTICLE 9 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Annexe (4/4)

Le Conseil d'Administration pourra établir un règlement intérieur fixant les modalités d'exécution des présents statuts ainsi que l'organisation interne et pratique de l'association.

Ce règlement intérieur sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ainsi que ses éventuelles modifications ultérieures.

ARTICLE 10 – MODIFICATIONS DES STATUTS

Les statuts ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale.

Ces modifications peuvent être proposées par le Conseil d'Administration ou par au moins un dixième des membres de l'association.

Chaque proposition de modification des statuts doit apparaître clairement dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Les propositions sont examinées individuellement selon les modalités de délibération de l'Assemblée Générale décrites à l'Article 9.

En cas d'égalité, la décision est discutée et soumise à un second vote. En cas de nouvelle égalité, la décision est considérée comme non résolue et la modification est rejetée.

ARTICLE 11 – DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

L'association ne peut être dissoute que par une Assemblée Générale réunie spécialement à cet effet, sur proposition du Conseil d'Administration ou du cinquième des membres.

Une convocation accompagnée d'une date d'un lieu et d'un ordre du jour à point unique est adressée à tous les membres au moins trois semaines avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par procuration est interdit.

L'Assemblée Générale ne peut dissoudre l'association que si la moitié au moins des membres sont présents.

La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des trois quarts des membres présents.

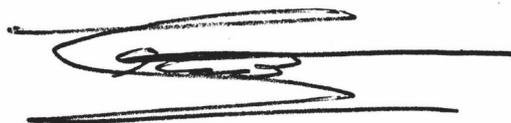
En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne au besoin un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle détermine les pouvoirs.

Les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer une part quelconque des biens de l'association.

L'actif net subsistant sera attribué à une ou plusieurs associations poursuivant des buts similaires, désignées par l'Assemblée Générale.

Fait à Lyon le 26 février 2021

Arthur Grimonpont, président



Félix Lallemand, administrateur



Annexe 11 (1/4)

Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise -

Avis de la Métropole de Lyon sur le projet de révision du plan

(dossier n° 2022-1042)

Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Athanaze

Plan de Protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise Avis de la Métropole de Lyon sur le projet de révision du plan

**2eme révision du PPA : enquête publique prévue en juin juillet
2022; approbation prévue à l'automne 2022**

**Révision nécessaire car non atteinte des valeurs réglementaires et
persistance de la situation de contentieux (mesures aux
stations Périphérique et A7 sud Lyonnais)**

Contexte complémentaire : Loi Climat et résilience / Plan

**Chauffage au bois / Abaissement des recommandations de
l'OMS**

Objectifs du Plan de Protection de l'atmosphère de l'agglomération de Lyon

Annexe (2/4)

NO2

- Respecter les Valeur Limite aux stations (délai le plus court)
- Atteindre 0 personne exposée au dépassement de la Valeur Limite Réglementaire
- Réduire les émissions à la hauteur de l'objectif PREPA (-61 % en 2027 vs 2005)

PM10 PM2,5

- Baisser la concentration moyenne d'exposition de la population et le nombre de personnes exposées au-delà du seuil OMS
- Réduire les émissions à la hauteur de l'objectif PREPA (Plan national) (PM2,5 : -50 % en 2027 vs 2005)
- Réduire les émissions de PM de 35 % entre 2020 et 2027

NH3 / COVNM / SO2

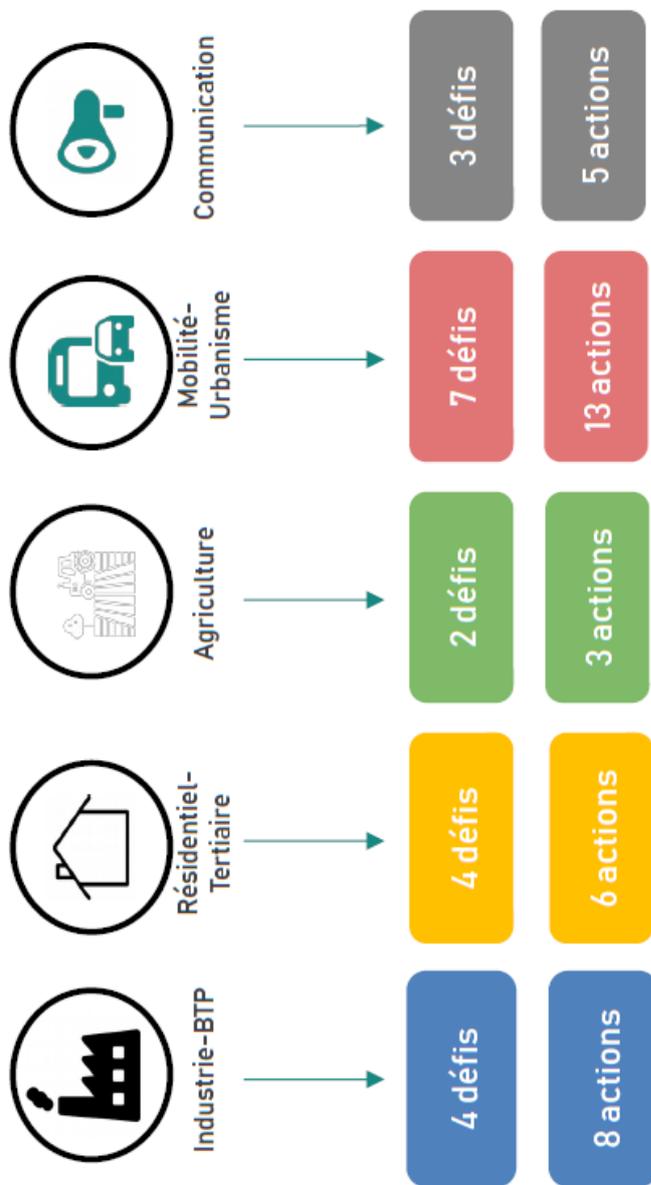
- Réduire les émissions à la hauteur de l'objectif PREPA
- NH3 : (-11 % en 2027 vs 2005) / COVNM : (-46 % en 2027 vs 2005) / SO2 : (-68 % en 2027 vs 2005)

Ozone

- Contenir la hausse des concentrations

Annexe (3/4)

35 actions organisées autour de 5 axes, sur un territoire de 150 communes



Dont la ZFE, et la Prime Air Bois

Avis de la Métropole

Accord concernant les objectifs à atteindre, la métropole se permettant de réaliser des actions avec un niveau d'ambition supérieur

Des interrogations :

- les moyens mis en œuvre par les services de l'État,
- les faibles ambitions en matière de réduction de la pollution liée aux activités agricoles,
- les soutiens financiers mis en œuvre aux échelles nationales et locales (Région AURA),
- l'incohérence entre les objectifs et certaines actions de l'Etat (d'élargissement l'A46 sud)

Des demandes

- la rédaction et l'approbation de toutes les démarches juridiques nécessaires à la mise en œuvre des actions
- la mise en œuvre de l'interdiction des foyers ouverts avec une mise en application dès la saison de chauffe 2023,
- l'affectation de financements aux actions qualité de l'air,
- la mise en place d'actions contraignantes et contrôlées à destination du monde agricole,
- les engagements opérationnels de l'État pour développer des alternatives à la voiture individuelle

Avis favorable avec réserves

Annexe 12 (1/3)

Oullins - Place Anatole France - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Oullins et la Métropole de Lyon - Approbation de la convention de participation financière de l'AOMTL au financement de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme
(dossier n° 2022-1048)

Document projeté lors de la présentation du dossier par Mme la Vice-Présidente Vessiller



Vue en direction de l'église & du passage de la Ville

OULLINS

Aménagement de la place Anatole France



DUM
DÉLÉGATION URBANISME
& MOBILITÉS

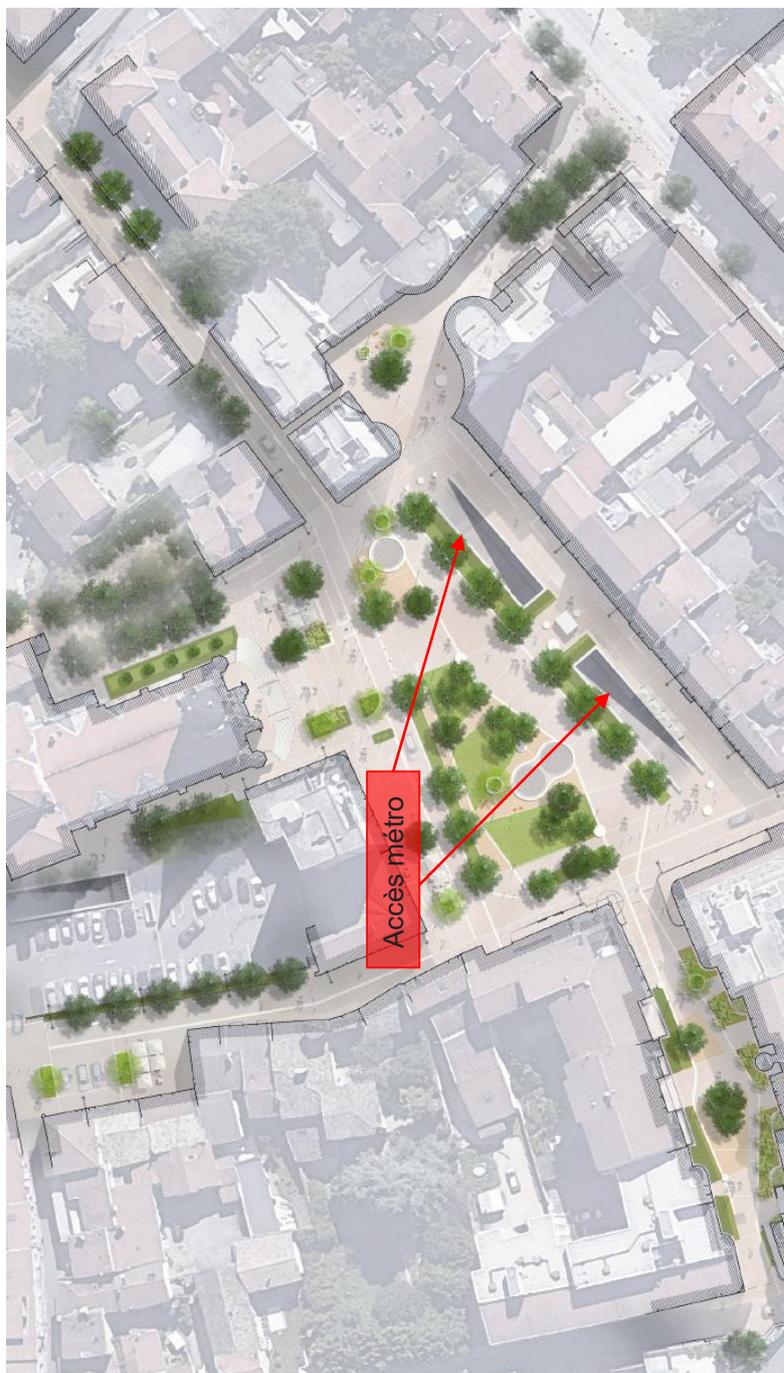
DMOU

DIRECTION MAÎTRISE
D'OUVRAGE URBAINE

OULLINS - PLACE ANATOLE FRANCE

Programme de l'opération

- **Réaménagement de la place et des rues adjacentes** : forte présence du végétal (scénario largement plébiscité par les habitants lors de la concertation publique) + espaces dédiés à l'événementiel, à l'animation et aux usages divers.
- **Amélioration des accès modes actifs** à la place et à la future station de métro
- **Modification du plan de circulation** pour limiter les flux automobiles
- Acquisition d'un local pour l'aménagement d'un **stationnement sécurisé vélos**



OULLINS - PLACE ANATOLE FRANCE

Objet de la délibération

- Validation de l'enveloppe financière prévisionnelle de **3 275 000 € TTC**
- Approbation de la convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage avec la Ville d'Oullins (415 000 €)
- Approbation de la convention financière avec l'AOMTL (610 000 €)
- Demande d'AP complémentaire sur le budget principal
 - 2 885 723 € TTC en dépenses
 - 1 025 000 € TTC en recettes

Planning

- **Automne 2022** : démarrage prévisionnel des travaux
- **Fin 2023** : livraison de la place (hors plantations), en même temps que la station de métro Oullins centre

Annexe 13 (1/4)

Lyon 8ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud
(dossiers n° 2022-1055 et 2022-1056)

Document projeté lors de la présentation des dossiers par Mme la Vice-Présidente Vessiller

LYON GRAND
la métropole

Janvier 2022



Lyon 8ème arrondissement
ZAC MERMOZ SUD

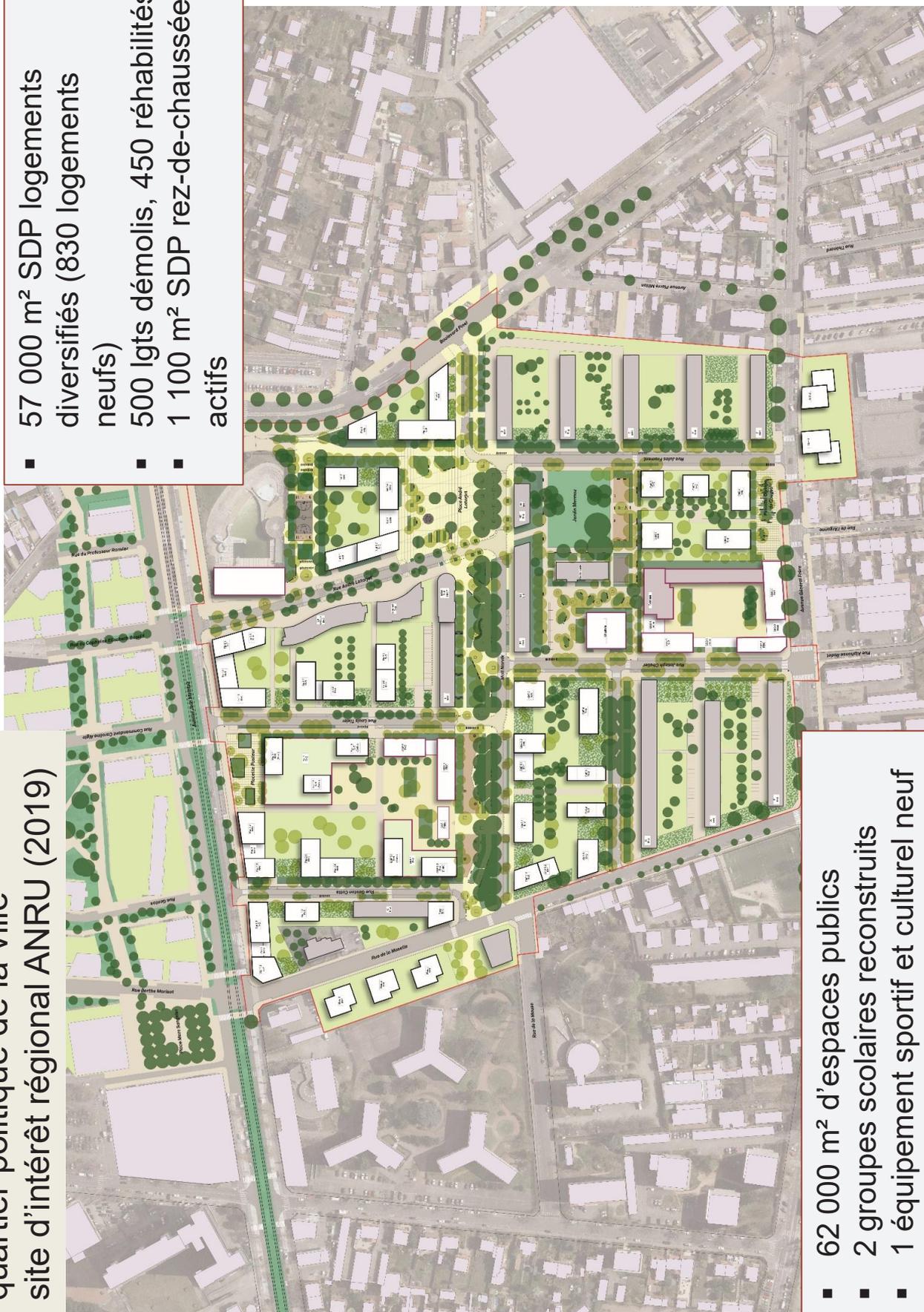
Commission d'urbanisme du 4 MARS 2022

Annexe (2/4)

Quartier de Mermoz sud
 972 logements sociaux (GLH)
 quartier politique de la ville
 site d'intérêt régional ANRU (2019)

LE PROJET D'ENSEMBLE

- 57 000 m² SDP logements diversifiés (830 logements neufs)
- 500 lgts démolis, 450 réhabilités
- 1 100 m² SDP rez-de-chaussée actifs



- 62 000 m² d'espaces publics
- 2 groupes scolaires reconstruits
- 1 équipement sportif et culturel neuf

ZAC Mermoz

- 35,780M€ HT de bilan global
- 16M€ de participation de la Métropole (autres financeurs ANRU, Ville, Région)

Concertation qui a mobilisé fortement, notamment le conseil citoyen.

Calendrier

- **Décembre 2016** : création ZAC en régie sur 14 ha
- **2016- 2021** : études de conception
- **En 2022** : démarrage des travaux
 - Les travaux de déploiement du réseau de chaleur débuteront au 2^{ème} trimestre
 - Les travaux de réseaux démarreront au 3^{ème} trimestre

Délibérations

- **Approbation du dossier de réalisation, de conventions financières et d'une individualisation complémentaires d'autorisation de programme de 30,2M€ en dépenses et 5,3M€ en recettes au BAOURD**
 - **Programme des équipements publics en infra et super structures**
- + autorisation PC pour un **projet de ferme urbaine** sur une délibération suivante

Annexe (4/4)

2^{ème} délibération: approbation du PEP définitif

Conformément à l'article R 311- 8 du code de l'urbanisme, le programme des équipements publics définitif de la ZAC doit être approuvé.

Les études de conception étant suffisamment avancées et compte tenu du démarrage des travaux d'aménagement à compter du 2^{ème} trimestre 2022, **il est demandé au conseil de Métropole :**

- **D'APPOUVER** le programme des équipements publics définitif de la ZAC MERMOZ SUD

Le PEP définitif se décompose de manière identique au projet de PEP précédemment présenté dans le rapport d'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, à savoir :

- un volet infrastructures de voiries, d'espaces publics et réseaux couvrant environ 62 000 m² ;
- un volet équipements publics de superstructures, financés pour partie par la ZAC pour couvrir les besoins générés par les nouvelles constructions, soit 2 classes nouvelles.

Annexe 14

Voeu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain - Version amendée

Se donner la possibilité d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et de justice sociale

**INVENTER
LA MÉTROPOLE
DE DEMAIN**

**Conseil de la Métropole
Lundi 14 et Mardi 15 Mars
Projet de vœu**

DAAJA

Gestion séance

Voeu n° 1

Se donner la possibilité d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et de justice sociale

Envisagée depuis le plan Oxygène de la Métropole de Lyon en 2016 et mise en place en 2019 pour les professionnels, la **Zone à Faibles Émissions (ZFE)** est un outil utile pour lutter contre la pollution de l'air, facteur de maladies et de décès prématurés.

Les Grandes Lyonnaises et les Grands Lyonnais, ainsi que nombre d'habitants de la périphérie de la Métropole, seront impactés par la mise en œuvre de la ZFE qui va progressivement toucher les véhicules particuliers.

D'après une récente étude de l'INSEE¹, près de 3 emplois sur 10 dans notre Métropole sont occupés par des actifs venant de l'extérieur de la Métropole, ce qui représente chaque jour 200 000 navetteurs.

En l'état actuel de la réglementation, la collectivité ne peut accompagner que les particuliers résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon. Les 200 000 navetteurs, participant à la richesse économique de notre territoire, sont donc exclus des aides proposées par la Métropole.

Cet état de fait est à même de constituer une situation d'inégalité inacceptable pour assurer la justice sociale nécessaire avec la mise en œuvre de la ZFE.

Réuni ce jour, le Conseil Métropolitain émet le vœu auprès de l'État, de la

Région Auvergne-Rhône-Alpes, et des départements limitrophes de la

Métropole de Lyon :

- *D'ouvrir un travail conjoint avec la Métropole de Lyon pour apporter des aides financières aux personnes qui travaillent dans la zone à faibles émissions sans pour autant résider sur le territoire de la Métropole ;*

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5426718?sommaire=5426916>

Annexe 15

**Amendement déposé par les groupes Les écologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés,
Métropole insoumise, résiliente et solidaire et La Métropole en commun
sur le projet de vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain**

Se donner la possibilité d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et de justice sociale

Conseil de la Métropole de Lyon – 14 et 15 mars 2022

Amendement au projet de vœu déposé par le groupe Inventer la Métropole de Demain

DAAJA

Gestion séance

Amendement n° 1

AMENDEMENT -

Présenté par les groupes *Les Écologistes ; Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés ; Métropole insoumise, résiliente et solidaire ; Métropole en commun*

Exposé des motifs :

La mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) va impacter des personnes travaillant dans le périmètre de la ZFE mais ne résidant pas sur le territoire de la Métropole.

Si un système d'aides financières peut leur être apporté, il ne devrait pas uniquement reposer sur la Métropole de Lyon. Un travail conjoint avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les départements limitrophes de la Métropole de Lyon doit être ouvert pour apporter des aides financières à ces personnes qui travaillent dans la ZFE sans pour autant résider sur le territoire de la Métropole.

Amendement :

Remplacer le 4^e paragraphe :

« Réuni ce jour, le Conseil Métropolitain émet le vœu auprès de l'État :

- *D'ouvrir un travail conjoint pour ouvrir la possibilité à la Métropole de Lyon d'apporter des aides financières aux personnes travaillant sur le territoire de la Métropole, sans pour autant y résider ; »*

Par

« Réuni ce jour, le Conseil Métropolitain émet le vœu auprès de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et des départements limitrophes de la Métropole de Lyon :

- *D'ouvrir un travail conjoint avec la Métropole de Lyon pour apporter des aides financières aux personnes qui travaillent dans la **zone à faibles émissions** sans pour autant résider sur le territoire de la Métropole ; »*

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 27 juin 2022.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
